

# Conseil d'Administration du 2 avril 2024 à 10 heures

## DELIBERATION - 1<sup>ère</sup> CONVOCATION

L'an deux mille vingt-quatre

Le mardi deux avril

Au siège de l'EPF Réunion, 7 rue André Lardy à Sainte-Marie

Les Délégués au Conseil d'Administration de l'EPF Réunion se sont réunis sur convocation de son Président, faite conformément aux statuts le 21 mars 2024, afin de délibérer sur l'affaire suivante :

Membres en exercice : 56

Membres en présentiel et distanciel : 17 - Membres représentés : 13 - Membres votants : 30

Affaire 03/2024 : Convention-cadre ORT de la CIVIS et convention-cadre PVD des communes des Aviron, de Cilaos et de Petite Ile

Créée par la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement, et du numérique (ELAN), l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social ainsi que pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

Ainsi, l'ORT vise à une requalification d'ensemble d'un territoire dont elle facilite la rénovation du tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme des centres-villes et centres-bourgs.

Lors de son conseil communautaire du 18 septembre 2023, la CIVIS a approuvé la convention-cadre ORT au bénéfice de ses communes membres, à savoir Les Aviron, Cilaos, L'Étang-Salé, Petite Ile, St-Louis et St-Pierre.

Cette convention-cadre ORT de la CIVIS, dite convention « chapeau », permet notamment aux communes membres de moins de 20 000 habitants de formaliser un programme d'actions au travers de conventions-cadre Petites Villes de Demain (PVD) et d'avenants à la convention-cadre ORT, au titre des dispositifs Action Cœur de Ville (ACV) et ORT.

L'EPF Réunion est sollicité par l'EPCI pour participer à la signature desdites conventions en qualité de « partenaire local » non financeur.

Nombre votants	Pour	Contre	Abstention (s)	Nombre participation au vote
30	25	0	0	5
				<u>Membres CIVIS :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- TECHER Jacques, Président</li><li>- MALET Ludovic</li><li>- MANENT Linda, représentée par Claudie TECHER</li><li>- OMARJEE Mohammad, représenté par Jean-Louis VITAL</li><li>- TECHER Claudie</li></ul>

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :

ARTICLE UNIQUE :

- D'AUTORISER MADAME LA DIRECTRICE GENERALE A SIGNER LA CONVENTION-CADRE ORT DE LA CIVIS, LES CONVENTIONS-CADRE PVD, ET TOUT AVENANT AUXDITES CONVENTIONS.

Le Président du Conseil d'Administration



Jacques TECHER



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 974-444704977-20240417-2024\_66-DE

S<sup>2</sup>LOW

LES AVIRONS



# CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

## Commune des Avirons

**ENTRE****La Commune des Avirons**

Représentée par Monsieur Eric FERRERE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 1ER décembre 2023,  
Ci-après désigné par la Commune,

**La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS)**

Représentée par Monsieur Michel FONTAINE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 18 Décembre 2023,  
Ci-après désignée par la CIVIS,

D'une part,

**ET**

Ci-après, les partenaires « financeurs » :

- L'Etat, représenté par le Préfet de la Région Réunion, Monsieur Jérôme FILIPPINI
- L'Agence Nationale de l'Habitat, représentée par le délégué Territorial dans le département, Monsieur Jérôme FILIPPINI ou son représentant
- Le groupe Caisse des Dépôts et Banque des Territoires, représenté par son Directeur Régional, Monsieur Nicolas BLANC ;
- L'Agence Française de Développement, représentée par sa directrice de l'Agence de Saint-Denis, Madame Marie Pierre NICOLET
- Le groupe Action logement, représenté par son Président, François CAILLE
- Le Conseil Régional de la Réunion, représentée par sa présidente, Madame Huguette BELLO
- Le Conseil Départemental de la Réunion, représenté par son président, Monsieur Cyrille MELCHIOR

D'autre part,

Les partenaires « locaux » :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie, représenté par son président, Monsieur Pierrick ROBERT
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, représentée par son président, Monsieur Bernard PICARDO
- L'Etablissement Public Foncier de la Réunion, représenté par sa directrice Madame Christine PARAME
- L'Agence de la Transition Ecologique, ADEME, représenté par son Directeur régional, Monsieur Frédéric GUILLOT
- Le CEREMA, représenté par son Directeur Agence Océan Indien – Antenne Réunion, Monsieur José Luis DELGADO

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION CADRE.....</b>	<b>4</b>
1.1 COMMUNE DES AVIRONS .....	4
1.2 CONVENTION INTERCOMMUNALE ORT .....	5
<b>ARTICLE 2 –LES AMBITIONS DU TERRITOIRE.....</b>	<b>5</b>
2.1 A L’ECHELLE DU GRAND SUD.....	5
2.2 A L’ECHELLE DE LA CIVIS.....	6
2.3 LA COMMUNE DES AVIRONS.....	8
<b>ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....</b>	<b>9</b>
<b>ARTICLE 4 –LE PLAN D’ACTION.....</b>	<b>12</b>
4.1 LES ACTIONS .....	13
4.3. PROJETS EN MATURATION.....	19
4.4. LES PERIMETRES D’OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE.....	19
<b>ARTICLE 5 – MODALITES D’ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE.....</b>	<b>20</b>
<b>ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES.....</b>	<b>21</b>
6.1. DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS .....	21
6.2. LE TERRITOIRE SIGNATAIRE.....	21
6.3 L’ÉTAT, LES ETABLISSEMENTS ET OPERATEURS PUBLICS .....	21
6.4. ENGAGEMENTS DE LA REGION .....	22
6.5. ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT.....	23
6.6. ENGAGEMENTS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES .....	23
6.7. MOBILISATION DES CITOYENS ET DES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES .....	23
6.8. MAQUETTE FINANCIERE .....	23
<b>ARTICLE 7– GOUVERNANCE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN .....</b>	<b>24</b>
<b>ARTICLE 8- SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME.....</b>	<b>25</b>
<b>ARTICLE 9 - RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME.....</b>	<b>25</b>
<b>ARTICLE 10 – UTILISATION DES LOGOS .....</b>	<b>25</b>
<b>ARTICLE 11 – ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DE LA CONVENTION ET PUBLICITE .....</b>	<b>26</b>
<b>ARTICLE 12– EVOLUTION ET MISE A JOUR DU PROGRAMME .....</b>	<b>26</b>
<b>ARTICLE 13- RESILIATION DU PROGRAMME.....</b>	<b>26</b>
<b>ARTICLE 14– TRAITEMENT DES LITIGES .....</b>	<b>26</b>
<b>ARTICLE 15– SIGNATURES .....</b>	<b>27</b>
<b>SOMMAIRE DES ANNEXES .....</b>	<b>29</b>

## Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites Villes de Demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de ville dynamique, respectueuse de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

## Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites Villes de Demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites Villes de Demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations et les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

### 1.1 Commune des Avirons

La Commune des Avirons a souhaité s'engager dans le programme Petites Villes de Demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 08 Avril 2022.

Une étude urbaine a depuis été menée, avec la réalisation d'un diagnostic, la proposition d'un scénario d'aménagement du centre-ville, aboutissant sur un plan guide. Celui-ci a permis la définition d'un périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et la rédaction de 54 fiches actions qui sont présentées dans le cadre de la présente convention. Cette étude a été validée en Comité de Pilotage le 28 novembre 2023.

Sur la base de ces conclusions, le programme Petites Villes de Demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire une démarche de transformation à moyen et long terme. L'objectif étant le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performance et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.



s'appuyer sur :

- Un territoire qui, de par sa diversité, ses contrastes, son industrie (notamment agroalimentaire) présente un potentiel de « bio-économie ».
- Un développement devant être lié au tourisme. L'ossature verte et bleue du territoire, caractérisée par la richesse des Hauts et la qualité du littoral, doit être mise en valeur au risque d'un développement de l'activité touristique concentré dans l'Ouest.

Il appartient au Grand Sud d'inventer un nouveau modèle de développement, qui s'appuie sur la solidarité territoriale et qui maintient la cohésion sociale en traduisant son projet d'aménagement et de développement durable à travers les axes suivants :

- La préservation et la valorisation de l'espace et des ressources ;
- L'équipement du territoire pour un bassin de vie de 400 000 habitants à long terme ;
- Un développement économique affirmant le rayonnement du Grand Sud ;
- Un développement au profit du citoyen sudiste garant de la cohésion sociale et territoriale.

## 2.2 A l'échelle de la CIVIS

L'ambition de l'Opération de Revitalisation Territoriale, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de la CIVIS, est d'apporter une cohérence dans les actions de revitalisation qui concourent aux objectifs d'équilibre et d'équité territoriale définis par le SCoT.

Grâce au dispositif d'ORT et de la boîte à outils mis à disposition, la CIVIS et les communes poursuivent la construction et la réalisation d'une stratégie territoriale cohérente, convergeant vers les mêmes objectifs de redynamisation : concrétiser un projet territorial avec un développement urbain raisonné, favoriser un appareil économique et commercial dynamique, diversifier et créer une offre de logements adéquate dans le respect de la mixité sociale et de la solidarité intercommunale.

Le projet de territoire de la CIVIS s'articule autour de l'équilibre territorial garant du vivre ensemble et de l'épanouissement à travers plusieurs axes :

### ➤ LES BASES DU VIVRE ENSEMBLE

*Préserver l'identité et l'art de vivre*

Le mode de vie réunionnais représente un modèle de culture unique au monde dans lequel se côtoient, dans le plus grand respect, différentes pratiques culturelles et religieuses. La CIVIS est un acteur de l'enseignement et de l'apprentissage de cette culture afin de garantir le vivre ensemble sur notre territoire.

*Améliorer la qualité de notre alimentation*

Il est impératif d'apporter une réponse saine, adaptée et réfléchie à long terme aux besoins alimentaires de la population. La CIVIS garantit la qualité des produits en favorisant le maintien et la création de petites exploitations de proximité tout en contribuant à la transformation locale des aliments pour limiter les transports sur de grandes distances en renforçant les circuits courts.

*Protéger et renforcer notre système de santé*

En partenariat avec les autorités compétentes, la CIVIS accompagne la protection et le renforcement du système de santé afin de garantir le libre accès aux soins pour tous en permettant d'encadrer les prix des soins, aider à désengorger et renforcer les hôpitaux et d'assurer la qualité des soins notamment par la modernisation des pratiques médicales.

### ➤ POUR UNE MEILLEURE GESTION DES RESSOURCES DU TERRITOIRE



## *Un aménagement raisonné et maîtrisé*

Il s'agit avant tout de trouver et d'assurer la faisabilité des réponses aux besoins économiques, environnementaux, d'habitats et de transport de la façon la plus cohérente et prospective possible.

Il en va donc de la responsabilité des politiques publiques de se montrer exigeantes à plusieurs égards, afin de limiter l'étalement urbain et de densifier les habitations pour répondre aux besoins en logements. Pour cela, la CIVIS est moteur dans la sanctuarisation des espaces naturels et agricoles avec une réglementation stricte pour l'établissement de toute forme d'habitat, dans la densification des secteurs déjà urbanisés en cœur de ville, dans l'encouragement des programmes vertueux en matière d'habitats écologiques, économes en consommation d'énergie et en proscrivant tous programmes provenant de promoteurs uniquement intéressés par la rentabilité financière des opérations.

Aussi, la problématique de l'aménagement du territoire dans le Grand Sud passe par une solidarité et une coopération en répartissant de manière équilibrée et rationalisée nos zones économiques et industrielles mais aussi nos équipements publics et culturels. L'objectif consiste donc à développer un équilibre territorial cohérent pour garantir la présence d'équipements et de services au public, soutenir l'attractivité et la compétitivité du territoire par l'investissement public, intégrer un rééquilibrage entre les territoires et valoriser le rôle de centralité assuré par certaines communes du territoire.

Enfin, il faut s'appuyer sur les innovations pour connecter les territoires en misant sur une mobilité plus sobre et plus propre. La CIVIS accompagne la population vers de nouveaux modes de déplacement (Transports en commun, par câble, RRTG), les modes de déplacements alternatifs (vélo, à pied), le covoiturage et encourage le développement du télétravail pour limiter et rationaliser les déplacements.

## ➤ **VERS UNE NOUVELLE DYNAMIQUE TERRITORIALE**

### *Protéger et consolider nos emplois*

Pour favoriser l'économie locale, la CIVIS priorise le « Fabriqué à La Réunion » en limitant sur son territoire la grande distribution, les grandes exploitations agricoles au profit des petits commerces et petites exploitations bien plus créateurs d'emplois.

Aussi, il convient de favoriser l'émergence de filières nouvelles permettant de produire localement et d'éviter la consommation à outrance de produits extérieurs synonymes de fortes émissions de CO<sup>2</sup> et d'impact sur l'environnement en valorisant la production locale.

Tendre vers l'équilibre territorial suppose de préserver et renforcer les services publics qui restent la meilleure garantie d'une plus grande égalité de tous sur notre territoire et de préservation du lien social.

### *Avoir recours au potentiel des technologies de l'information et de la communication*

Les technologies de l'information et de la communication représentent ainsi une immense opportunité pour communiquer avec nos compatriotes de l'hexagone, des autres territoires ultramarins et du monde de manière plus générale. La généralisation du très haut débit permettra progressivement à l'ensemble des réunionnais de compenser le recours systématique au transport aérien et à l'acheminement de biens provenant du monde entier en développant massivement la vidéo conférence, l'échange de technologies de pointe, de savoirs et de programmes culturels.

### *La CIVIS intercommunalité solidaire*

L'échelle de l'intercommunalité permet sans équivoque de raccrocher le territoire institutionnel au territoire vécu, même si des évolutions restent à apporter, vers le Grand Sud notamment. Le rôle de la CIVIS, de par sa capacité financière d'investissements permet à de petites communes de porter de grands projets, essentiels pour le territoire dans son ensemble. Les réflexions à mener sur une meilleure ouverture à la mer, sur des projets d'envergure d'aménagement touristique ou économique, sur la politique des transports ou des déchets ne peuvent se mener à l'échelle communale, tant d'un point de vue fonctionnel que financier.

Tendre vers l'équilibre territorial, c'est agir en faveur de la cohésion sociale et la préservation du vivre ensemble.

## 2.3 La Commune des Avirons

La Commune des Avirons se projette dans un XXI<sup>ème</sup> siècle demandant de fortes capacités d'adaptation (transition démographique, écologique, numérique et économique).

Le territoire de la commune s'étend sur une superficie de 2667 Ha et représente 1,2% de la surface du département. La Commune comptait 11 246 habitants en 2018.

Son centre-ville est situé à environ 400 mètres d'altitude et son économie est axée particulièrement vers l'agriculture, le commerce de proximité, les services et le tourisme.

Les quartiers des Avirons sont résidentiels et ruraux. Au cours de ces 30 dernières années, du fait de son évolution, la Commune a conforté sa vocation purement agricole. Avec plus de 3000 logements sortis de terre, elle est devenue une cité résidentielle. Néanmoins, sans une approche globale des problèmes liés au développement local et à l'aménagement du territoire, l'activité économique s'est effondrée.

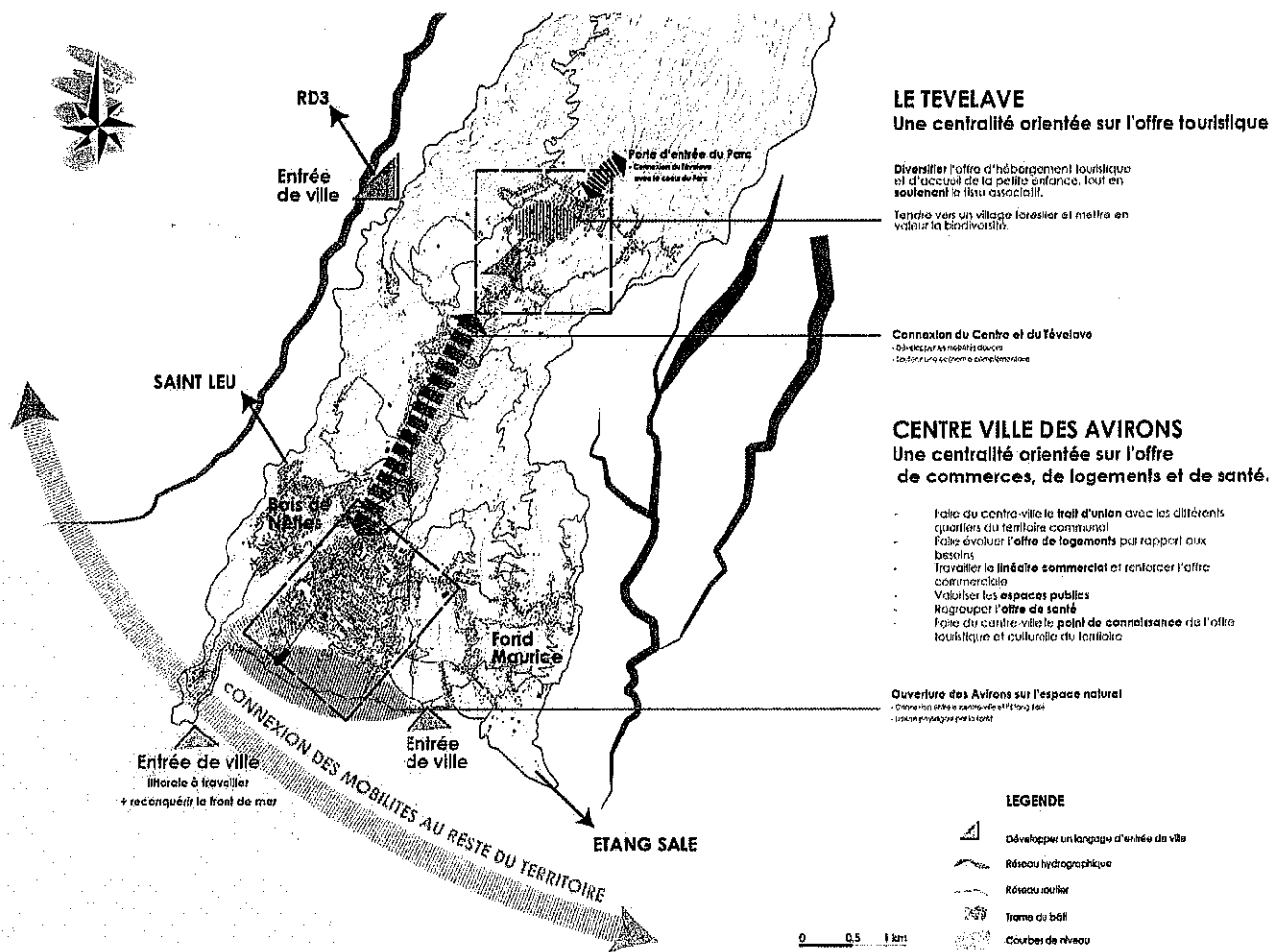
Le centre-ville souffre d'un manque de places de stationnement et d'un plan de circulation clair permettant le développement de commerces. Les pentes liées à la topographie de la commune rendent complexe l'intégration des notions d'accessibilité et de continuité des chaînes de déplacement.

Le taux de chômage de la population active est de 30% et il dépasse les 37% au Tévelave. La Commune comptabilise moins de 1% des capacités d'accueil du département et n'arrive pas à retenir les touristes et visiteurs dans son centre-ville, ni à les orienter vers le Tévelave, véritable vitrine touristique de la commune et porte d'entrée du parc National.

Le diagnostic de l'étude urbaine réalisée dans le cadre du programme Petites Villes de Demain a démontré que la liaison entre le bourg du Tévelave et le cœur de ville doit être le fer de lance de la stratégie de revitalisation de la commune.

En effet, les enjeux qui ressortent de cette phase de diagnostic sont les suivants :

- Mettre en valeur l'identité, le patrimoine naturel et paysager de la Commune,
- Favoriser les mobilités douces, notamment piétonnes et cyclables en proposant des poches de stationnement en centre-ville,
- Requalifier et pacifier la RD11, colonne vertébrale du centre-ville, et retravailler le linéaire commercial,
- Constituer un cœur de ville attractif, commerçant et pacifié en proposant des espaces publics de qualité,
- Proposer une offre de logement adaptée aux besoins du territoire, prenant en compte le vieillissement de la population,
- Recentrer l'offre de santé afin d'offrir une meilleure visibilité à l'offre de soin,
- Favoriser l'implantation d'une zone d'activité économique,
- Développer l'offre d'hébergement touristique,
- Faire du Tévelave un village forestier, vitrine touristique au service de la préservation de la biodiversité.



Pour y arriver, la stratégie de revitalisation de la Commune des Avirons repose sur un développement économique et touristique raisonné orienté vers la transition écologique et démographique. La Commune souhaite s'appuyer sur ces deux centralités qui, chacune aura un rôle majeur à jouer dans la redynamisation de son territoire.

### Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques du programme Petites Villes de Demain.

Les orientations stratégiques sont issues de la stratégie de développement du Plan Local d'Urbanisme en cours de révision de la Commune, de l'étude urbaine menée dans le cadre de Petites Villes de Demain et du projet de mandature de l'équipe municipale.

- **Orientation 1 : Proposer une offre attractive et adaptée de l'habitat**

Le parc immobilier subit une forte pression qui s'accroît ces dernières années due à l'attractivité résidentielle de la Commune et à sa position de carrefour entre le Sud et l'Ouest.

Au regard de ces constats, la Commune porte l'ambition dans le projet PVD :

- D'imposer dans le Plan Local d'Urbanisme des prescriptions de densification en Zone Ua,

Le projet de révision prévoit l'augmentation de 20% de l'emprise au sol, passant de 60 à 80%, l'augmentation de la hauteur maximale de construction de 10 mètres à 15 mètres au faitage et la suppression de la hauteur relative. De plus, pour les opérations consacrant au moins 50% de leur surface au logement social tel que

défini à l'article L.302-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, une hauteur supplémentaire de 3 mètres au faitage est accordée.

- De rénover l'habitat insalubre via l'étude pré-opérationnelle OPAH lancée sur le territoire de la CIVIS,

Dans le centre-ville, 76 logements ont été identifiés dont 49 sont vacants ou en état d'abandon manifeste.

- De densifier les dents creuses afin d'augmenter l'offre de logements dans le centre-ville,

Dans le cadre de la révision du PLU, une étude a été menée sur les capacités de densification du territoire à travers les logements vacants, les friches urbaines, les dents creuses, l'intensification du tissu urbain existant et le potentiel constructible au sein des espaces urbains de référence du SCoT Grand Sud.

Parmi ces catégories, il a été recensé un potentiel de 195 logements en dents creuses et 45 logements en intensification du tissu urbain.

- De développer une nouvelle offre de logements adaptée aux besoins des habitants

La Commune souhaite développer une offre de petits logements, de logements sociaux et de logements adaptés au senior. Dans cette perspective, des discussions sont en cours avec des promoteurs privés.

### • Orientation 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

La Commune des Avirons ne dispose pas aujourd'hui d'un centre-ville commerçant. Certains commerces se sont développés de part et d'autre de la route départementale, mais l'offre reste très restreinte. L'hypercentre connaît un taux de rotation important de ses commerces accumulé à un taux de vacance commerciale important. De plus, de nombreux professionnels de santé se sont installés de manière éparpillée sur le linéaire commercial, ne permettant pas d'offrir une place suffisante au développement d'autres commerces.

Le projet d'aménagement propose de créer des conditions favorables afin de créer un centre-ville attractif, propice à la déambulation, et à l'installation d'une offre commerciale diversifiée. Celui-ci vise à sortir du principe de la ville-rue à travers l'agrandissement de l'espace commerçant de l'hypercentre, de recentraliser l'offre de santé afin de récupérer des locaux et de créer un véritable parcours commercial.

Pour ce faire, le réaménagement de la RD11 doit permettre de renforcer le linéaire commercial en proposant une meilleure visibilité aux commerces, faciliter la déambulation et la consommation (terrasses, espaces publics, mobilier urbain). Sur la RD11, l'ouverture d'une halle des métiers de bouche (épicerie, boucher, poissonnier) permettra de compléter l'offre de proximité et la structuration du secteur économique doit permettre de concevoir une dynamique favorable à la remise en location des locaux vacants.

Le déplacement du carrefour market en périphérie immédiate de l'hypercentre est également un facteur important du projet de revitalisation. La commune souhaite ainsi proposer deux offres commerçantes distinctes :

- Une offre généraliste alimentaire en entrée de ville,
- Une galerie commerciale avec commerce de détail, offre de restauration et rooftop au cœur de la centralité,
- Une offre de stationnement avec la création d'un parking semi enterré en lieu et place du stade.

Enfin, la Commune souhaite mettre en place un outil numérique afin de rendre visible l'offre commerciale du centre-ville et se doter d'une charte des devantures et enseignes commerciales afin de sensibiliser, conseiller et accompagner les commerçants dans un projet de création ou de rénovation de leur local commercial.

Plusieurs autres projets sont à l'étude sur le territoire et participeront au projet de revitalisation :

- Etude sur le potentiel de création d'espace de co-working,
- Etude sur la construction de kiosques à caractère économique le long de la RD11,
- Etude d'implantation d'une zone d'activité économique et touristique,
- Des discussions avec des promoteurs privés pour l'implantation de résidences hôtelières.

### • Orientation 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

La Commune souhaite rompre avec le principe de ville rue et étoffer l'offre de stationnement du centre-ville permettant aux usagers de consommer dans le centre-ville.

Pour ce faire, avec le déplacement du collège, la Commune souhaite créer une boucle de circulation dans le cœur de ville avec la requalification de la rue du Général de Gaulle, de la rue du Stade, de la rue Edouard Sartre et de la rue Henry Enault. Cette boucle en sens unique sera pacifiée et végétalisée afin de faciliter la déambulation piétonne et vélo.

La requalification de la RD11 consiste à mettre une portion de la voie en sens unique afin d'élargir les trottoirs et de créer des espaces végétalisés avec du mobilier urbain pour valoriser le parcours commercial et favoriser la déambulation. De plus, pour faciliter les connexions entre la partie haute et la partie basse de la nouvelle centralité, des ascenseurs urbains seront mis en place au niveau de la gare routière et du parking pour permettre à tous de se déplacer aisément malgré le dénivelé. Une large voie piétonne végétalisée sera également créée avec pour ambition d'être une artère arborée liant directement l'esplanade de la mairie et le pôle d'échanges.

La concentration du stationnement au niveau du parking semi-enterré à la place du stade permet une nouvelle répartition des flux poussant le consommateur à s'arrêter dans le centre-ville, de délester les voiries de places de stationnement et de s'assurer de la continuité piétonne au cœur de la centralité.

Concernant les transports en commun, la Commune souhaite que la gare routière évolue en un pôle d'échanges proposant les services afférents (agence alternéo, bornes vélos électrique, location de vélo, parking relais) permettant ainsi aux habitants des Avirons et plus globalement des utilisateurs des transports en commun de ne plus avoir, systématiquement recours à la voiture pour se rendre dans l'hypercentre.

Plusieurs autres projets sont à l'étude sur le territoire et participeront au projet de revitalisation :

- Etude de définition d'un schéma directeur de covoiturage à l'échelle de la CIVIS,
- Etude de définition d'un schéma directeur vélo à l'échelle communale,
- Etude de faisabilité pour une liaison téléphérique entre Bois Blanc – Centre-Ville – Le Télélave et Cilaos,
- Etude de définition d'un nouveau plan de circulation et de stationnement à l'échelle communale.

#### • Orientation 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Le projet de revitalisation est avant tout porté sur l'amélioration du cadre de vie, la création d'espace pour le vivre ensemble et la facilitation de l'accès à la culture.

Le centre-ville des Avirons ne dispose aujourd'hui que de très peu d'espaces publics. L'un des projets phares est de créer un poumon vert à la place du collège qui accueillera un théâtre de plein air et des microarchitectures à vocation économique. Cet espace à vocation sociale, culturelle et économique accueillera à terme, des manifestations telles que le marché forain, la fête de la musique, des concerts, des pièces de théâtre ou de comédie. Il a pour vocation d'être le cœur de l'animation du centre-ville. La configuration permet également de proposer aux habitants un espace où se poser et consommer dans un écrin de verdure arboré.

Le poumon vert sera accompagné par un ensemble de places publiques permettant une déambulation aisée dans toute la nouvelle centralité, guidée par des cheminements piétons végétalisés. La Maison HOARAU qui revêt un intérêt patrimonial sera conservée et réhabilitée pour en faire un lieu de valorisation du patrimoine local.

Concernant Le Télélave, avec le projet de la maison de la biodiversité, de création d'un arborétum d'espèces indigènes et endémiques ainsi que l'étude en cours pour la définition du village forestier, l'ambition est de faire du village un haut lieu de préservation et de pédagogie autour de la thématique de la biodiversité et du mode de vie des hauts. La municipalité souhaite que Le Télélave soit pionnier dans le domaine, afin d'en faire une attraction pour inciter les visiteurs à se déplacer aux Avirons. Le déplacement de l'école permet aussi de repenser l'entrée de village et de proposer un nouvel espace public.

La reconquête du littoral et de l'entrée de ville littorale fait également partie intégrante du projet. En effet, la CIVIS est lauréate de l'opération France Vue Sur Mer qui va permettre de repenser la pointe des Avirons et son interaction avec les usagers. Pour ce faire, une étude est en cours pour, définir la création d'espaces

d'observation de la faune et la flore, repenser la mobilité vers et depuis l'espace ainsi que sensibiliser aux préoccupations environnementales.

- **Orientation 5 : Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics**

La présence d'équipements et de services, notamment liés à la santé, est une condition indispensable pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants, attirer de nouveaux résidents et faire émerger de nouvelles activités économiques.

La Commune fournit aux habitants du territoire une offre diversifiée d'équipements et de services publics qui concourent au bon vivre de la commune et à l'attractivité du territoire.

Afin de garder cette dynamique, la Commune porte l'ambition de moderniser et développer son offre d'équipements et de services, prioritairement au centre-ville et à ses abords, pour conforter et renforcer son rôle de centralité.

L'accès aux équipements et services occupe une place importante dans la stratégie de revitalisation du territoire. Le maintien et le développement de ses infrastructures, notamment de l'offre culturelle, sportive et sanitaire (avec la réhabilitation des plateaux sportifs, de la salle Georges Brassens, la médiathèque, l'hôtel de ville, la construction d'un EHPAD, d'une halle multi-usages, d'un centre social, d'un bâtiment administratif) participera à la vitalité et à la création de flux sur des espaces stratégiques, propices au soutien de l'activité commerciale, à enrichir l'offre et plus globalement, participera aux changements de la configuration du centre-ville.

Pour compléter cette démarche, la municipalité a également signé une Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027 avec la Caisse d'Allocations Familiales couvrant les domaines de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, l'accompagnement à la parentalité, l'accès aux droits et aux services, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale, l'insertion sociale et professionnelle et l'amélioration du cadre de vie.

- **Orientation 6 : Thématiques transversales**

Le projet de mandature de l'équipe municipale est tourné vers la Petite Ville de Demain, il est fortement influencé par les principes du développement durable.

Plusieurs projets importants sont en cours d'études sur le territoire comme PRODEO, la rénovation énergétique des équipements publics municipaux, le déploiement de dispositif de récupération des eaux de pluies et la création d'une déchetterie.

Ces orientations s'intègrent en cohérence avec la stratégie de territoire définie dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la CIVIS.

#### **Article 4 –Le plan d'action**

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La définition des secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville et le Tévelave figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 3.

#### 4.1 Les actions

**Les actions du programme Petites Villes de Demain sont décrites dans des fiches actions. ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE de la CIVIS.**

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le Préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet et transmise à la direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT.



AXES SECTORIELS -CONVENTION D'ADHESION	N°	ACTIONS	PORTEURS	NIVEAU DE PRIORITE	STATUT	PERIMETRE D'INTERVENTION
<i>Axe 1 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</i>	1	Imposer un cahier strict des prescriptions architecturales local au PLU	Commune	Moyen	Engagée	Action transversale
	2	Réhabiliter l'ancienne Maison du Dr HOAREAU pour valoriser le patrimoine	Commune	Fort	Engagée	ORT Centre-ville
	3	Créer un poumon vert dans le centre-ville en lieu et place du collège	Commune	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	4	Renaturer le centre-ville notamment sur les espaces publics (aire de jeux, parc boisé et végétaliser les abords de voirie)	Commune	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	5	Créer la maison de la biodiversité sur le Tévelave	Département	Fort	En projet	Hors périmètre
	6	Etude pour réhabiliter et valoriser le foncier de la maison blanche au Tévelave d'un point de vue touristique	CIVIS	Moyen	En projet	ORT Tévelave
	7	Etudier le concept de village forestier sur le Bourg du Tévelave	Commune	Fort	Engagée	ORT Tévelave
	8	Création d'un arboretum d'espèces indigènes et endémiques dans le bourg du Tévelave à vocation pédagogique	Commune	Fort	Engagée	ORT Tévelave
	9	Etudier le potentiel de renaturation des centres-villes à l'échelle communautaire	CIVIS	Fort	En projet	ORT Centre-ville
<i>Axe 2 : Proposer une offre attractive et adaptée de</i>	10	Développer des nouvelles formes de logements sur le territoire	Commune	Fort	En projet	Action transversale



<i><b>l'habitat</b></i>	11	Favoriser l'installation de résidences pour personnes âgées	Commune	Fort	Engagée	Action transversale
	12	Mener une étude pré-opérationnelle « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » (OPAH)	CIVIS	Fort	Engagée	ORT Centre-ville
	13	Elaborer une charte du bien vieillir en partenariat avec le RFVAA	Commune /CCAS	Fort	Engagée	Action transversale
	14	Mise en place d'un EHPAD	Département	Fort	En projet	ORT Centre-ville
<i><b>Axe 3 : Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics</b></i>	15	Réhabiliter l'hôtel de ville	Commune	Moyen	En projet	ORT Centre-ville
	16	Créer des maisons de quartiers sur la Commune (Fond Maurice / Tévelave)	Commune	Moyen	En projet	Hors périmètre
	17	Réhabilitation de l'école Paul Hermann	Commune	Moyen	En projet	ORT Centre-ville
	18	Créer une maison de santé	Privé	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	19	Mettre en place un contrat de sécurité et un CLSPD	Commune	Fort	Validée	Action transversale
	20	Développer les actions de concertation citoyenne sur le territoire	Commune	Moyen	En projet	Action transversale
	21	Créer un théâtre de plein air sur la parcelle en lieu et place du collège	Commune	Moyen	En projet	ORT Centre-ville
	22	Restructurer et moderniser l'offre culturelle notamment avec la réhabilitation de la salle Georges Brassens, la médiathèque et des extérieurs	Commune	Moyen	En projet	ORT Centre-ville

	23	Créer 3 city-stades afin de conforter l'offre sportive de proximité dans le centre-ville	Commune	Moyen	En projet	ORT Centre-ville
	24	Construction d'un bâtiment administratif regroupant CCAS et Police Municipale	Commune	Moyen	Engagée	ORT Centre-ville
	25	Mettre en place la Convention Territoriale Globale (CTG)	CCAS	Fort	Engagée	Action transversale
	26	Mettre en place un centre social dans le centre-ville	CCAS	Fort	Engagée	ORT Centre-ville
	27	Rénover / Proposer des équipements sportifs de proximité dans les différents quartiers (plateau sportif, mur d'escalade, gradin)	Commune	Moyen	Engagée	Hors périmètre
	28	Construire une nouvelle école dans le bourg du Tévelave	Commune	Moyen	En projet	ORT Tévelave
	29	Construction d'un nouveau collège	Département	Fort	En projet	ORT Centre-ville
<b>Axe 4 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b>	30	Structurer le secteur économique pour concevoir une dynamique commerciale	Commune	Fort	En projet	Action transversale
	31	Mettre en place un outil numérique rendant visible l'offre commerciale et touristique disponible dans le centre-ville	Commune	Moyen	En projet	Action transversale
	32	Ouvrir une halle des métiers de bouche (alimentaire) dans le centre-ville	Commune / CCI	Fort	Engagée	ORT Centre-ville
	33	Etudier la construction des kiosques à caractère économique le long de la RD11	CIVIS	Fort	En projet	Hors périmètre

	34	Etudier l'implantation d'une Zone d'Activité Economique / touristique	CIVIS	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	35	Etudier le potentiel pour la création d'espace de co-working	CIVIS	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	36	Elaborer une charte des devantures et enseignes commerciales	Commune	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	37	Planter une galerie commerciale (R+1) et une halle multi-usage rooftop (R+2) au cœur du centre-ville en lieu et place du stade (Parcelle 421)	Commune	Moyen	En projet	ORT Centre-ville
	38	Créer des microarchitectures à vocation économique sur la parcelle du collège	Commune	Moyen	En projet	ORT Centre-ville
	39	Déplacer la surface commerciale existante	PRIVE	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	40	Favoriser l'implantation de résidences hôtelières sur le territoire	PRIVE	Fort	En projet	Action transversale
<b>Axe 5 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</b>	41	Créer une boucle de circulation au cœur du centre-ville avec la requalification de la Rue du Général de Gaulle, de la Rue du Stade, de la Rue Edouard Sartre et de la Rue Henry Enault et piétonner la Rue Edouard Sartre et une partie de la Rue du Stade	Commune / Département	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	42	Définir un plan de mobilités/stationnement à l'échelle de la Commune	Commune	Fort	En projet	Action transversale
	43	Réaliser une étude de définition d'un schéma directeur de covoiturage	CIVIS	Fort	Engagée	Action transversale



		et de mobilités douces sur le territoire				
	44	Restructurer et moderniser la gare routière en Pôle d'Echanges	CIVIS	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	45	Mettre en place deux ascenseurs urbains	Commune	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	46	Créer un parking (R+0) en lieu et place du stade	Commune	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	47	Etude de définition d'un schéma directeur vélo à l'échelle communale	Commune	Fort	En projet	Action transversale
	48	Proposer une offre de mobilité pour les séniors	Commune / Département	Fort	En projet	Action transversale
	49	Lancer une étude de faisabilité pour développer de nouvelles mobilités sur la Commune - Téléphérique	CIVIS	Fort	En projet	Action transversale
<i>Thématiques transversales</i>	50	Lancer un appel à projet urbains innovants (APUI) pour la redynamisation commerciale du centre-ville	Commune	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	51	Reconquérir le front de mer et apaiser l'entrée de ville littorale (France Vue sur Mer)	CIVIS	Fort	En projet	Hors périmètre
	52	Rénovation énergétique des équipements publics communaux	Commune	Fort	En projet	Action transversale
	53	Déployer des dispositifs de récupérations des eaux de pluie sur les équipements publics	Commune	Fort	En projet	Action transversale
	54	Créer une déchetterie sur le territoire	CIVIS	Fort	En projet	Hors périmètre

### 4.3. Projets en maturation

Des projets de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

### 4.4. Les périmètres d'Opération de Revitalisation du Territoire

L'Opération de Revitalisation des Territoires est un outil mis à la disposition des collectivités locales pour faciliter et soutenir les projets de revitalisation de leur centre-ville, voire d'autres secteurs à enjeux sur le territoire.

L'ORT vise à faciliter la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, ainsi qu'à favoriser un renouvellement du tissu urbain pour créer un cadre de vie attractif propice à la mixité sociale et à un développement durable du territoire.

En réponse, le Plan Guide du territoire met en exergue deux secteurs à enjeux :

- Le centre-ville, qui comprend la majorité des activités économiques, des services et équipements du territoire. Il intègre les actions du projet de territoire situées sur le centre-ville,
- Le bourg du Tévelave, qui tend à devenir un village forestier pionnier en termes de pédagogie et de préservation de la biodiversité.

Les cartes de projets des secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville des Avirons et le village du Tévelave, sont présentées en annexe 4. Ces deux centralités doivent fonctionner de concert pour œuvrer à la revitalisation de la commune des Avirons.

#### **Le centre-ville, vers une mixité fonctionnelle vecteur d'attractivité**

Le centre-ville comprend la majorité des équipements et services de la Commune, cependant l'activité économique a du mal à se développer. Principalement à caractère résidentiel, la volonté de la municipalité est d'offrir aux habitants et usagers du centre-ville une mixité fonctionnelle à travers une nouvelle centralité axée sur le développement économique, la culture et le social.

Le projet de revitalisation nécessite donc l'usage d'outils forts pour mener à bien la stratégie foncière favorisant la densification, le renforcement de l'activité commerciale et la simplification des procédures administratives pour faciliter l'essor des projets.

Sur le secteur du centre-ville, plusieurs outils de l'ORT seront mobilisés :

- Favoriser la réhabilitation de l'habitat:
  - Le dispositif « Denormandie dans l'ancien » sur tout le territoire communal et ainsi impulser l'investissement locatif pour les bâtis anciens dégradés,
  - Une étude pré-opérationnelle pour déterminer les objectifs et échéances d'une opération d'amélioration de l'habitat (OPAH),
- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville :
  - Encadrement des baux commerciaux,
  - Simplification des projets d'implantation en centre-ville,
  - Stratégie commerciale en ORT et dispense de CDAC à l'échelle de l'EPCI,
- Renforcer les outils de maîtrise foncière :
  - Renforcement du Droit de Préemption Urbain (DPU),

- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux :
  - Procédure intégrée pour mise en compatibilité des documents d'urbanisme en ORT (PIORT),
  - Dérogations à l'application de certaines règles du PLU,
  - Permis d'aménager multi-sites.

### **Le Tévelave, un village forestier à vocation touristique au service de la préservation de la biodiversité**

Porte d'entrée du Parc National, le Tévelave est un secteur prisé pour le développement agricole du territoire, son patrimoine naturel, sa biodiversité typique des territoires des hauts et son attractivité touristique. Le Village compte près de 1900 habitants et doit conforter son offre de services et d'équipements de proximité tout en se développant d'un point de vue touristique.

En effet, la démarche de « Mise en Tourisme et aménagement des portes et itinéraires du Parc National et du bien inscrit au patrimoine mondial » a pour premier objectif de « révéler le caractère et la valeur patrimoniale des territoires composant à la fois le « cœur » du Parc National et sa zone d'adhésion ainsi que le « bien » inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO » par la mise en découverte des « itinéraires et portes du Parc National ».

La Commune des Avirons, par la signature de la convention d'application de la Charte du Parc National, le 4 juillet 2018, a conforté son engagement pour la mise en valeur de ce territoire situé aux portes du cœur du Parc National de La Réunion.

Le projet de revitalisation du territoire s'appuie sur le Tévelave comme étant la locomotive touristique de la commune. La stratégie d'aménagement vise à une mise en valeur environnementale, paysagère, patrimoniale et urbanistique du bourg du Tévelave, en lien avec la forêt attenante, permettant de positionner le bourg comme un lieu original, attractif pour les habitants, les visiteurs et les touristes, où la nature serait présente et la biodiversité préservée.

En effet, le bourg du Tévelave tend à garder sa vocation de bourg de proximité dans une atmosphère apaisante, afin d'en faire un village pionnier en termes de pédagogie autour de la préservation de l'environnement et des espèces indigènes et endémiques de La Réunion.

L'objectif étant que l'ensemble des flux générés dans le cadre de cette attractivité touristique transite par l'hyper- centre et soit en partie capté pour consommer et déambuler dans la nouvelle centralité qui se sera renforcée d'un point de vue commercial, culturel et social.

Au-delà de cette ambition de restructuration du bourg, deux projets phares sont en cours d'études sur le bourg du Tévelave à savoir :

- La maison de la biodiversité,
- La définition du concept de village forestier et du mode de vie y afférant,

Sur ce secteur, le droit de préemption urbain renforcé sera mobilisé pour mener à bien cette stratégie de structuration, de renaturation, de préservation et de mise en valeur de la biodiversité du territoire.

Aussi, Le Tévelave souffre d'une rotation importante de son tissu commercial. La Commune souhaite donc pouvoir bénéficier du droit de préemption sur les locaux commerciaux et de l'encadrement de ces baux pour renforcer l'attractivité commerciale à destination du tourisme.

### **Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisations propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à soutenir la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêts, d'avances ou de subventions, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la Commune des Avirons assume son rôle de centralité, au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentour, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Au sein de la Commune des Avirons, un chef de projet PVD est responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

La CIVIS et la Commune des Avirons s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...), afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

### 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites Villes de Demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des Dépôts peut mobiliser la Banque des Territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'ANAH peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le CEREMA peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), la Banque Publique d'Investissement (BPIFRANCE), l'Agence Française de Développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 8.

#### 6.4. Engagements de la Région

La Région, en tant que principale responsable des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, pourrait envisager de soutenir les actions et projets du programme qui sont conformes à ses politiques publiques et cadres d'intervention.

L'instruction de toute demande de financement est conditionnée par le dépôt d'un dossier complet par projets ou actions par les porteurs de projet pour examen. Les porteurs de projets devront être disponibles pour répondre aux demandes d'informations de la collectivité et contribuant ainsi à éclairer l'exécutif sur les décisions à prendre.

L'éligibilité des actions et projets sera donc rigoureusement évaluée selon les dispositifs en vigueur et les disponibilités financières.



Les décisions seront prises par une délibération de la Commission Permanente de la Région, pouvant être suivie en cas d'avis favorable de la notification d'une convention de financement spécifique pour chaque action ou projet retenu.

Il est important de souligner que la signature de cette convention cadre ne constitue pas un engagement financier immédiat ou futur pour les projets et actions énumérées dans l'annexe 8 de la maquette financière.

La Région s'engage à nommer un ou plusieurs référents au sein de ses services pour participer à la gouvernance du programme, ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets

### 6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

*Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.*

Il est à préciser que les aides du Département sont susceptibles d'évolution sur la durée de la convention.

### 6.6. Engagements de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires accompagne la CIVIS dans la réalisation de son étude pré opérationnelles OPAH à hauteur de 24% du montant global.

### 6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes sur l'environnement et l'emploi. Ils sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

### 6.8. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle



(consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Il est à préciser que le tableau financier indique l'accompagnement des partenaires de manière indicative. Ce n'est en aucun cas un engagement formel des partenaires. L'accompagnement est mentionné à un instant T, et est susceptible d'évoluer dans les années à venir.

La maquette financière figure en annexe n°8.

Nombre de projets définies dans la maquette financière : 54	
<b>Montant prévisionnel total des projets</b>	69 625 952,00 dont : 9 projets non chiffrés 7 projets ne nécessitant pas de participation financière 3 projets privés
<b>Participation CIVIS</b>	Accompagnement sur 10 projets Participation chiffrée connue à ce jour : 280 725,00
<b>Participation ETAT</b>	Accompagnement sur 08 projets Participation via ANAH, ANS, Fonds Vert, ANCT, DETR, DAAF, DAC Participation chiffrée connue à ce jour 1 232 725,00
<b>Participation Région Réunion :</b>	Accompagnement sur 0 projets Participation chiffrée connue à ce jour : 0,00
<b>Participation Département de la Réunion :</b>	Accompagnement sur 5 projets Participation chiffrée connue à ce jour : 0,00
<b>Montant total des participations connues à ce jour, correspondant à des subventions déjà acquises :</b>	1 485 650,00 €

#### Article 7– Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie. Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'ANAH, du CEREMA, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites Villes de Demain, et des représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

#### Article 8- Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme régulièrement renseigné est établi, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

#### Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 9.

#### Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).



Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites Villes de Demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

#### Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

#### Article 12– Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

#### Article 13- Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

#### Article 14– Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

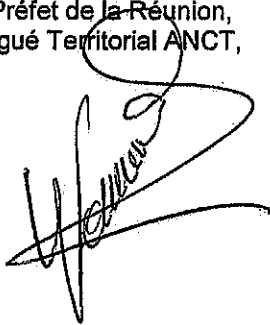

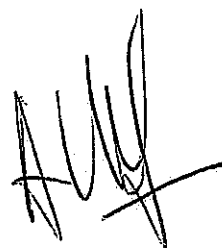
A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du Code de la Justice Administrative du différend qui les oppose et de saisir le Président du Tribunal Administratif de Saint-Denis à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Saint-Denis.

**Article 15- Signatures**

A Les Avirons, le 27 Février 2024

Convention signée en 4 exemplaires.

ETAT – ANCT	Commune des Avirons	CIVIS
Le Préfet de la Réunion, Délégué Territorial ANCT, 	Le Maire ou son représentant, 	Le Président ou son représentant, 

En présence du

Directeur Général de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires,

  
Stanislas BOURRON

<b>Conseil Régional</b>	<b>Conseil Départemental</b>
La Présidente ou son représentant,	Le Président ou son représentant,
<b>Etablissement Public Foncier de la Réunion</b>	<b>Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion</b>
La Directrice,	Le Président ou son représentant,
<b>Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Réunion</b>	<b>Agence Française de Développement</b>
Le Président ou son représentant,	La Directrice de l'Agence de Saint-Denis,
<b>CDC - Banque des Territoires</b>	<b>ADEME</b>
Le Directeur Régional,	Le Directeur Régional,
<b>Action Logement</b>	<b>CEREMA</b>
Le Président du Comité Territorial,	Le Directeur de l'Agence Océan Indien,

## Sommaire des annexes

Annexe 1 – Plan Guide du territoire

Annexe 2 – Tableau des fiches actions par orientations stratégiques

Annexe 3– Présentation des périmètres des secteurs d'intervention des ORT

Annexe 4 – Carte « Projet » sur les périmètres des secteurs d'intervention ORT

Annexe 5– Plan d'aménagement du cœur de ville

Annexe 6 - Fiches actions

Annexe 7 – Calendrier des actions

Annexe 8 - Maquette financière

Annexe 9 – Indicateurs de suivi par opérations



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

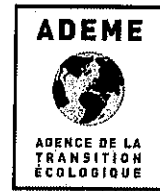


Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

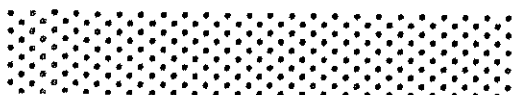
Publié le

ID : 974-444704977-20240417-2024\_66-DE



# CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

## Commune de Cilaos







## ENTRE

### La commune de Cilaos

Représenté par son Maire Monsieur Jacques TECHER, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 29 août 2023

Ci-après désigné par la Commune,

### La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS)

Représenté par son Président Monsieur Michel Fontaine, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 18 septembre 2023

Ci-après désigné par la CIVIS,

D'une part,

## ET

Ci-après, les partenaires « financeurs » :

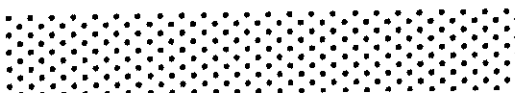
- L'Etat, représenté par le Préfet de la Région Réunion, Monsieur Jérôme FILIPPINI
- L'Agence Nationale de l'Habitat, représentée par le délégué Territorial dans le département, Monsieur Jérôme FILIPPINI ou son représentant
- Le groupe Caisse des Dépôts et Banque des Territoires, représenté par son Directeur Régional, Monsieur Nicolas BLANC ;
- L'Agence Française de Développement, représentée par sa directrice de l'Agence de Saint-Denis, Madame Marie Pierre NICOLET
- Le groupe Action logement, représenté par son Président, François CAILLE
- Le Conseil Régional de la Réunion, représentée par sa présidente, Madame Huguette BELLO
- Le Conseil Départemental de la Réunion, représenté par son président, Monsieur Cyrille MELCHIOR

D'autre part,

Les partenaires « locaux » :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie, représenté par son président, Monsieur Pierrick ROBERT
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, représentée par son président, Monsieur Bernard PICARDO
- L'Etablissement Public Foncier de la Réunion, représenté par sa directrice Madame Christine PARAME
- L'Agence de la Transition Ecologique, ADEME, représenté par son Directeur régional, Monsieur Frédéric GUILLOT
- Le CEREMA, représenté par son Directeur Agence Océan Indien – Antenne Réunion, Monsieur José Luis DELGADO

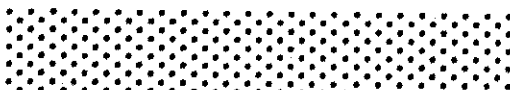
**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**





## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>4</b>
<b>ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION CADRE</b> .....	<b>4</b>
1.1 LA COMMUNE DE CILAOS .....	4
1.2 CONVENTION INTERCOMMUNALE ORT.....	4
<b>ARTICLE 2 – LES AMBITIONS DU TERRITOIRE</b> .....	<b>5</b>
2.1 A L’ECHELLE DU GRAND SUD .....	5
2.2 A L’ECHELLE DE LA CIVIS .....	6
2.3 A L’ECHELLE DE LA COMMUNE DE CILAOS .....	7
<b>ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES</b> .....	<b>9</b>
<b>ARTICLE 4 – LE PLAN D’ACTION</b> .....	<b>12</b>
4.1 LES ACTIONS .....	12
4.2 PROJETS EN MATURATION .....	16
4.3 LES PERIMETRES D’OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE .....	16
<b>ARTICLE 5 – MODALITES D’ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE</b> .....	<b>17</b>
<b>ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES</b> .....	<b>17</b>
6.1 DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS .....	17
6.2 LE TERRITOIRE SIGNATAIRE .....	17
6.3 L’ÉTAT, LES ETABLISSEMENTS ET OPERATEURS PUBLICS.....	18
6.4 ENGAGEMENTS DE LA REGION .....	18
6.5 ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT .....	19
6.6 ENGAGEMENTS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES .....	19
6.7 MOBILISATION DES CITOYENS ET DES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES .....	19
6.8 MAQUETTE FINANCIERE.....	20
<b>ARTICLE 7 – GOUVERNANCE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN</b> .....	<b>21</b>
<b>ARTICLE 8 – SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME</b> .....	<b>21</b>
<b>ARTICLE 9 – RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME</b> .....	<b>22</b>
<b>ARTICLE 10 – UTILISATION DES LOGOS</b> .....	<b>22</b>
<b>ARTICLE 11 – ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DE LA CONVENTION ET PUBLICITE</b> .....	<b>22</b>
<b>ARTICLE 12 – EVOLUTION ET MISE A JOUR DU PROGRAMME</b> .....	<b>22</b>
<b>ARTICLE 13 – RESILIATION DU PROGRAMME</b> .....	<b>22</b>
<b>ARTICLE 14 – TRAITEMENT DES LITIGES</b> .....	<b>23</b>
<b>ARTICLE 15 – SIGNATURE DES DIFFERENTES PARTIES</b> .....	<b>24</b>
<b>SOMMAIRE DES ANNEXES</b> .....	<b>26</b>





## Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

## Article 1 – Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La commune de Cilaos a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion de la CIVIS en date du 08 avril 2022.

### 1.1 La Commune de Cilaos

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

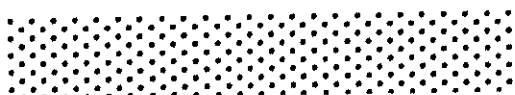
Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

### 1.2 Convention intercommunale ORT

Par ailleurs, une convention intercommunale ORT, dite « chapeau », intègre dans un principe de subsidiarité, les dispositifs existants ; Action Cœur de Ville (ACV) sur Saint-Pierre, Petites Villes de Demain (PVD) sur les communes de Petite-île, Les Aviron, L'Etang-Salé, Cilaos et enfin, Saint-Louis en cours de candidater à Action cœur de ville 2.

Cette convention chapeau a pour vocation à évoluer par avenant, afin de permettre à chaque commune, dès qu'elles auront défini leur projet de revitalisation, d'être annexée à cette convention.

C'est le cas de la présente convention-cadre de Cilaos, qui sera annexée par avenant à la convention intercommunale.



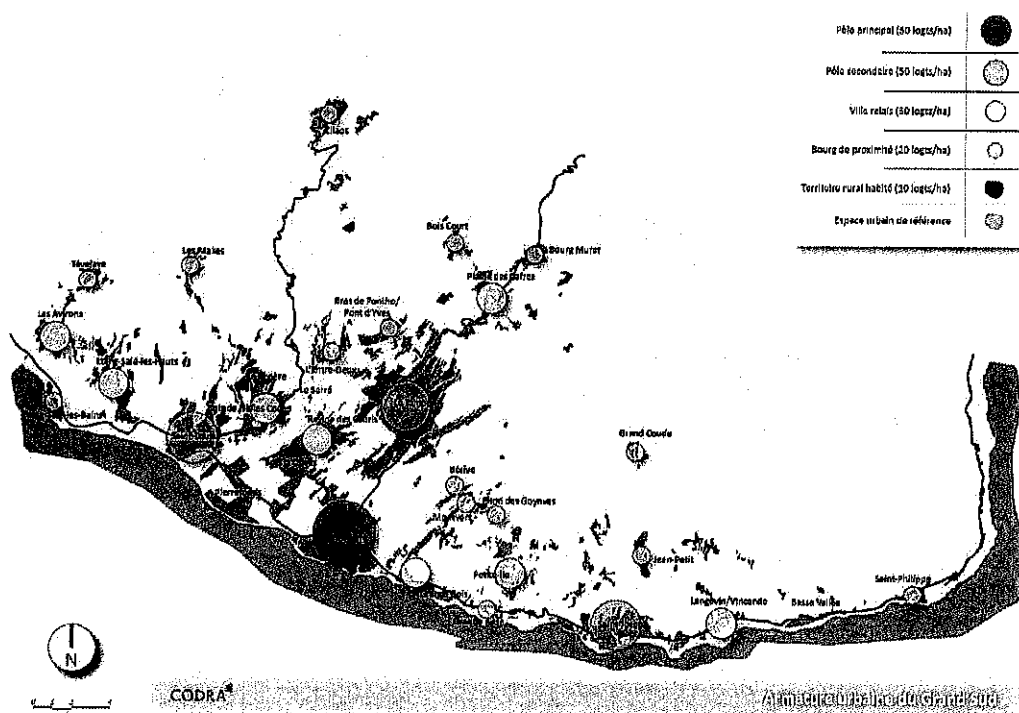


La convention-cadre de la commune de Cilaos est reconnue comme valable sur le territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction.

## Article 2 – Les ambitions du territoire

### 2.1 A l'échelle du Grand Sud

Le Grand SUD est la plus grande microrégion de la Réunion, avec dix communes. Cette entité géographique qui compte aujourd'hui environ 300 000 habitants devrait continuer de connaître une croissance démographique soutenue, révélatrice d'un territoire attractif. A long terme, ce sont près de 100 000 nouveaux habitants qu'il conviendra d'accueillir.

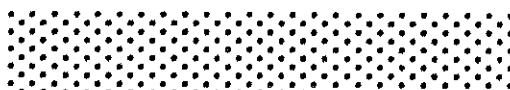


L'enjeu majeur est de permettre à ces nouvelles populations mais également aux citoyens actuels de vivre, travailler, consommer, se déplacer, se divertir, etc. au sein d'un cadre de vie préservé et d'un environnement régénéré.

Pour préserver son identité mais également encourager le développement du Grand Sud, il convient de s'appuyer sur :

- Un territoire qui, de par sa diversité, ses contrastes, son industrie (notamment agroalimentaire) présente un potentiel de « bio-économie ». **Il est indispensable d'exploiter ce patrimoine pour assurer le développement du territoire ;**
- Ce développement doit être lié au tourisme. L'ossature verte et bleue du territoire, caractérisée par la richesse des Hauts et la qualité du littoral, doit être mise en valeur au risque de voir l'activité touristique uniquement se développer dans l'Ouest. **Il est indispensable d'effectuer la mise en tourisme du territoire.**

Face aux besoins de développement, le retard structurel constaté au niveau des infrastructures constitue non pas un handicap mais une chance. En effet, l'expérience doit permettre de ne pas reproduire les erreurs du passé, ni faire ce qui se fait ailleurs. Il appartient au Grand Sud **d'inventer un nouveau modèle de développement**, qui s'appuie sur la solidarité territoriale et maintienne la cohésion sociale et qui est traduit à travers son projet d'aménagement et de développement durable à travers les axes suivants :





- Préserver et valoriser l'espace et les ressources
- L'équipement du territoire pour un bassin de vie de 400 000 habitants à long terme
- Un développement économique affirmant le rayonnement du Grand Sud
- Un développement au profit du citoyen sudiste garant de la cohésion sociale et territoriale

## 2.2 A l'échelle de la CIVIS

L'ambition de l'Opération de Revitalisation Territoriale à l'échelle de la Communauté Intercommunale des Villes solidaires est d'apporter une cohérence dans les actions de revitalisation qui concourent aux objectifs d'équilibre et d'équité territoriale définis par le SCoT.

Grâce au dispositif d'ORT et de la boîte à outils mis à disposition, la CIVIS et les communes poursuivent la construction et la réalisation d'une stratégie territoriale cohérente et convergente vers les mêmes objectifs de redynamisation : concrétisation d'un projet territorial avec un développement urbain raisonné, favoriser un appareil économique et commercial dynamique et diversifié et créer une offre de logements adéquate dans le respect de la mixité sociale et de la solidarité intercommunale.

Le projet de territoire de la CIVIS s'articule autour de l'équilibre territorial garant du vivre ensemble et de l'épanouissement à travers plusieurs axes :

### ➤ LES BASES DU VIVRE ENSEMBLE

#### *Préserver notre identité et notre art de vivre*

Le mode de vie réunionnais représente un modèle de culture unique au monde dans lequel se côtoient dans le plus grand respect différentes pratiques culturelles et religieuses. La CIVIS doit être un acteur de l'enseignement et de l'apprentissage de cette culture pour garantir le vivre ensemble sur notre territoire.

#### *Améliorer la qualité de notre alimentation*

Il est impératif d'apporter une réponse saine adaptée et réfléchi à long terme aux besoins alimentaires de la population. La CIVIS doit donc **garantir la qualité des produits** en favorisant le maintien et la création de petites exploitations de proximité et contribuer à la transformation locale des aliments pour limiter les transports sur de grandes distances en **renforçant les circuits courts**.

#### *Protéger et renforcer notre système de santé*

En partenariat avec les autorités compétentes, la CIVIS doit accompagner la protection et le renforcement du système de santé afin de garantir le libre accès aux soins pour tous en permettant **d'encadrer les prix des soins, aider à désengorger et renforcer les hôpitaux et la qualité des soins apportés** mais aussi **moderniser les pratiques afin d'utiliser les médecines de pointe**.

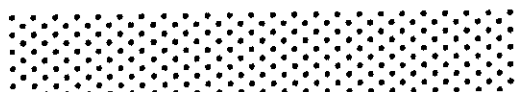
### ➤ POUR UNE MEILLEURE GESTION DES RESSOURCES DU TERRITOIRE

#### *Un aménagement raisonné et maîtrisé*

Il s'agit avant tout de trouver et assurer la faisabilité des réponses aux besoins économiques, d'habitats, de transport et environnementaux de la façon la plus cohérente et prospective possible.

Il en va donc de la responsabilité des politiques publiques de se montrer exigeantes à plusieurs égards afin de **limiter l'étalement urbain et densifier les habitations pour faire face aux besoins en logements**. Pour cela, la CIVIS doit être moteur dans la sanctuarisation des espaces naturels et agricoles avec une réglementation stricte pour l'établissement de toute forme d'habitat, de densifier les secteurs déjà urbanisés dans les cœurs de ville, d'encourager les programmes vertueux en matière d'habitats écologiques, économes en consommation.

Aussi, la problématique de l'aménagement du territoire dans le Grand Sud passe par une solidarité et une coopération **en répartissant de manière équilibrée et rationalisée nos zones économiques et industrielles mais aussi nos équipements publics et culturels**. L'objectif consiste donc à développer un équilibre territorial cohérent pour garantir la présence d'équipements et de services au public, soutenir l'attractivité et la compétitivité du territoire par l'investissement public, intégrer un rééquilibrage entre les territoires et valoriser le rôle de la centralité assuré par certaines communes du territoire.





Enfin, il faut s'appuyer sur les innovations pour connecter les territoires en misant sur une **mobilité plus sobre et plus propre**. La CIVIS doit donc accompagner la population vers de nouveaux modes de déplacement (Transports en commun, par câble, RRTG), les modes de déplacements alternatifs (vélo, marche à pied), le covoiturage et encourager le développement du télétravail pour limiter et rationaliser les déplacements.

*Limiter la consommation d'énergie et nos déchets*

Limiter la consommation d'énergie et augmenter notre production d'énergies renouvelables.  
Limiter et valoriser les déchets

## ➤ VERS UNE NOUVELLE DYNAMIQUE TERRITORIALE

*Protéger et consolider nos emplois*

Pour favoriser l'économie locale, la CIVIS doit **prioriser le « Fabriqué à la Réunion »** en limitant sur son territoire la grande distribution les grandes exploitations agricoles au profit des petits commerces et petites exploitations bien plus créateurs d'emplois.

Aussi, il conviendrait de favoriser l'émergence de filières nouvelles permettant de produire localement et d'éviter la consommation à outrance de produits extérieurs synonymes de fortes émissions de CO<sup>2</sup> et d'impact sur l'environnement en **valorisant la production locale**.

Tendre vers l'équilibre territorial suppose de préserver et renforcer nos services publics qui restent la meilleure garantie d'une plus grande égalité de tous sur notre territoire et de préservation du lien social.

*Utiliser tout le potentiel des technologies de l'information et de la communication*

Les technologies de l'information et de la communication représentent ainsi une immense opportunité pour communiquer avec nos compatriotes de métropole et des autres territoires ultramarins, et du monde de manière plus générale. La généralisation du très haut débit permettra progressivement à l'ensemble des réunionnais de compenser le recours systématique au transport aérien et à l'acheminement de biens provenant du monde entier en développant massivement la vidéo conférence, l'échange de technologies de pointe, de savoirs, et de programmes culturels.

*La CIVIS intercommunalité solidaire*

L'échelle de l'intercommunalité permet sans équivoque de raccrocher le territoire institutionnel au territoire vécu, même si des évolutions restent à apporter, vers le Grand Sud notamment. Le rôle de l'agglomération, sa capacité financière sur les investissements permet ainsi à de petites communes de porter de grands projets, essentiels pour le territoire dans son ensemble. Les réflexions à mener sur une meilleure ouverture à la mer, sur des projets d'envergure d'aménagement touristique ou économique, sur la politique des transports ou des déchets ne peuvent se mener à l'échelle communale, tant d'un point de vue fonctionnel que financier.

Tendre vers l'équilibre territorial, c'est agir en faveur de la cohésion sociale et la préservation du vivre ensemble.

### 2.3 A l'échelle de la commune de Cilaos

Lauréate du programme « Petites Villes de Demain » depuis 2020, la commune s'appuie sur ce dispositif de l'Etat pour mettre en avant la stratégie de revitalisation de son territoire et permettre d'établir un projet de territoire, décliné en feuille de route pour formaliser les leviers à actionner, ainsi que les opérations à programmer, accompagné par l'ensemble des partenaires co-financeur du programme.

#### Un territoire emblématique des hauts

La commune de Cilaos, au cœur de l'île de la Réunion, est située dans le centre du cirque à 1 200 mètres d'altitude au pied du Piton des Neiges, entouré des hauts remparts. Sa superficie s'étend sur 84,40 km<sup>2</sup> dans un patrimoine naturel exceptionnel. Commune rurale et isolée, elle a une densité de 66 hab/km<sup>2</sup> et fait partie des communes peu denses au sens de l'INSEE.



Le cirque de Cilaos et ses remparts sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le territoire et la biodiversité du territoire sont typiques des hauts de la Réunion et sont souvent mal connus par les visiteurs. Le territoire bénéficie d'une porte d'entrée vers le Parc National de la Réunion avec le secteur de Bras Sec et propose de nombreux sentiers de randonnées vers les sites emblématiques de l'île et les cirques voisins.

Aujourd'hui, les sites naturels rencontrent des difficultés d'entretiens suite aux nombreux passages des randonneurs et vient mettre en danger la préservation de la biodiversité du territoire. Ces secteurs méritent une protection renforcée.

### Une dynamique démographique à conforter

Les 5 568 habitants du territoire au 1er janvier 2020 (INSEE) sont répartis sur les quatre quartiers principaux, constituant des polarités au rayonnement divers :

- Le centre-ville (comprenant Mare Sèche),
- L'Îlet à Cordes,
- Palmiste Rouge,
- Bras Sec

Le centre-bourg concentre 61% de la population de Cilaos, avec 3 364 habitants et la majorité des équipements et services à la population.

La commune a subi un déclin démographique depuis le début des années 2000. Cependant entre 2013 et 2018, la population a été relativement stable avec une croissance de 0,38% par an. Ce taux positif cache malgré tout la difficulté de retrouver une certaine attractivité résidentielle avec un solde migratoire qui reste négatif (-0,4%).

La population à Cilaos est vieillissante, en raison d'une diminution du poids des tranches d'âges jusqu'à 44 ans, surtout pour les moins de 20 ans, et de l'augmentation du poids des tranches au-delà de 44 ans, qui représentent 42.5% de la population en 2020. La taille des ménages diminue progressivement, elle est passée de 2.63 à 2,45 personnes par ménage entre 2014 et 2020. La part des personnes seules au sein des ménages est passée de moins de 28.2% en 2014 à 32.3% en 2020.

En conséquence, malgré la diminution du nombre d'habitants, la commune compte une quarantaine de ménages supplémentaires par an depuis 2014, générant des besoins en logements nouveaux, en volume, en typologie et notamment pour des ressources modestes et très modestes.

Ainsi, la commune s'est engagée dans une politique foncière volontariste en matière de construction de logements sociaux et de créations d'équipements publics pour répondre aux besoins des habitants, en partenariat avec l'EPFR et la CIVIS.

### Une économie marquée par le tourisme et l'agriculture

Cilaos compte 1 331 emplois en 2020 (INSEE), soit une augmentation de 11.5% depuis 2014 qui s'explique notamment par le nombre d'emplois dans le secteur touristique qui tend à augmenter, notamment dans le centre-bourg. En raison de l'isolement du territoire, la majorité des résidents travaillent également sur la commune avec un indicateur de concentration d'emploi à 95.8%. La mairie est le premier employeur sur la commune.

En parallèle, le taux de chômage de la population s'élève à 46.9% en 2020 (INSEE) et rejoint le taux de pauvreté de la population de 49% en 2020.

La commune concentre de nombreux services, équipements publics et commerces de proximité jouant un rôle important dans la vitalité du territoire et répondant à une demande résidentielle : collège, salle multimédia, piscine municipale, terrains de sport, hôpital de proximité...

L'activité économique repose essentiellement sur les secteurs d'activités du tourisme et de l'agriculture que la municipalité souhaite développer de façon raisonné pour accompagner la qualité des offres proposées.

En effet, avec plus de cent exploitants agricoles sur le territoire qui cultivent notamment la lentille ou la vigne, l'activité agricole est réputé sur le territoire. La commune s'appuie sur son Projet Alimentaire Territorial depuis 2021 pour favoriser l'acquisition de foncier agricole dans les écarts, notamment à Palmiste Rouge, et développer l'agriculture biologique. L'objectif est d'atteindre l'autonomie alimentaire sur le territoire.



L'activité touristique s'intensifie depuis 2020 sur la commune, et notamment dans le centre-bourg qui concentre les activités et équipements culturels les plus visités du cirque (office de tourisme, maison de la broderie, archipel des métiers, chai de Cilaos, point de départ de nombreuses randonnées...). Aujourd'hui, plus de 500 000 visiteurs par an viennent sur le territoire. Par conséquent, les meublés de tourisme explosent sur le marché immobilier (plus de 60 demandes de création de meublés de tourisme en 2022).

### **Une accessibilité au territoire contrainte**

L'accessibilité du territoire est aussi prisée que craint par les visiteurs qui doivent emprunter la RN5 et ses fameux 400 virages pour accéder à la commune. Plus de 2 000 véhicules par jour sont comptabilisés par la Région Réunion sur la route, complété du réseau de bus Alternéo avec la ligne 60 qui est régulièrement sur-fréquentée.

**Ainsi, à partir du diagnostic territorial de la commune plusieurs enjeux de revitalisation du centre-bourg sont ressortis :**

- Favoriser la dynamique démographique et l'attractivité de la commune face à un vieillissement de la population ;
- Assurer la réhabilitation du parc privé dégradé et le développement d'une offre de logements diversifiée, adaptée aux besoins des habitants du territoire ;
- Développer le parc d'équipements et de services de la commune pour conforter le rôle central de Cilaos ;
- Développer et pérenniser l'offre sanitaire sur le territoire ;
- Mettre en valeur l'identité, la biodiversité, le patrimoine naturel et paysager de la commune;
- Favoriser l'autonomie alimentaire et énergétique sur le territoire ;
- Pérenniser l'activité économique et la vocation touristique du territoire ;
- Sécuriser l'accès au cirque et structurer un réseau de mobilité alternatif à la voiture individuelle.

Pour y arriver, la commune prévoit un projet de territoire décliné en six axes stratégiques déclinés dans l'article 3 qui suit.

La stratégie de territoire et le programme d'actions présentés dans la convention cadre ont été construits au regard ces grands enjeux. Une étroite collaboration a été menée avec la CIVIS pour intégrer les projets de la commune dans les grandes ambitions du territoire Grand Sud.

Deux comités de projet avec l'ensemble des partenaires du programme ont d'ores et déjà été organisés pour construire et valider la stratégie de territoire : le 1er février 2023 et le 12 juin 2023.

### **Article 3 – Les orientations stratégiques**

La présente convention fixe les orientations stratégiques du programme Petites Villes de Demain.

Les orientations stratégiques sont issues d'un travail de fond mené sur plusieurs années : la stratégie de développement dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune, le projet de l'AMI Centre-Bourg datant de 2017 et enfin, le projet de l'équipe municipale de 2020.

Ces orientations ont été retravaillées et constituent le socle et la feuille de route du projet de territoire inscrit dans la convention cadre.

La convention d'adhésion faisant également mention d'orientations thématiques à décliner dans le programme Petites Villes de Demain, elles seront rattachées aux orientations du projet de territoire.

Ainsi, la présente convention fixe six orientations stratégiques issues du projet de territoire :

### **CILAOS, TERRE DE CULTURES**

- I) METTRE EN SCENE ET PRESERVER L'AUTHEENTICITE DU CIRQUE DE CILAOS**  
*Axe sectoriel convention d'adhésion : Mettre en valeur les formes urbaines,*





## ***l'espace public et le patrimoine***

- Améliorer l'identité de la ville et sa fonctionnalité
- Préserver les espaces naturels emblématiques et valoriser la biodiversité du territoire

La commune de Cilaos, fort de la richesse de son identité et de son histoire, dispose d'un patrimoine pluriel: agricole, naturel, culturel et architectural. Le centre-ville de Cilaos, village créole, reflète une partie de l'héritage et de l'histoire de la commune et offre un cœur de ville vivant et pittoresque.

Cette richesse patrimoniale est cependant fragilisée par les pressions que subissent le territoire : les flux touristiques très nombreux, la pression foncière, les coûts de l'entretien du patrimoine...

Au regard de ces constats, la commune porte l'ambition de protéger le patrimoine naturel et paysager mais également le patrimoine architectural pour préserver l'identité du cirque et des Hauts du territoire Réunionnais. En complément, un volet sur la protection et la mise en valeur de la biodiversité sera à mettre en œuvre, en s'appuyant sur le territoire de Bras Sec, porte d'entrée du Parc National de la Réunion.

### **II) RENFORCER LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMELIORATION DE L'HABITAT**

#### ***Axe sectoriel convention d'adhésion : Proposer une offre attractive et adaptée de l'habitat***

- Favoriser la réhabilitation de l'habitat insalubre
- Développer une offre de logement adaptée et diversifiée

Le parc immobilier de la commune subit une forte pression foncière qui s'accroît depuis ces dernières années : un territoire contraint avec 96% classé en zone rouge inconstructible par les PPR, des logements anciens souvent inadaptés à la population, un fort développement des résidences de tourisme sur le territoire rendant difficile l'accession à la propriété.

Au regard de ces constats, la commune porte l'ambition :

- de rénover l'habitat insalubre via l'étude opérationnelle OPAH lancée sur le territoire de la CIVIS et l'opération RHI qui ont pour objectif de définir une stratégie d'amélioration des conditions de vie dans les logements,
- et de développer une nouvelle offre de logements adaptés aux besoins des habitants : logements sociaux, logements pour personnes âgées et/ou en situation d'handicap, logements plus durables... La municipalité travaille actuellement avec la DEAL et un bailleur social sur une programmation de 90 logements sociaux à l'horizon 2026 avec une première programmation de 35 logements inscrits pour 2024. L'offre de logements sera principalement développée dans le centre-bourg, à proximité des services et équipements publics.

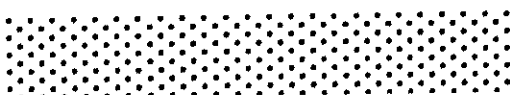
### **III) FAVORISER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS DE CILAOS**

#### ***Axe sectoriel convention d'adhésion : Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics***

- Fournir l'accès aux équipements et services publics
- Développer les services de santé sur le territoire

La présence d'équipements et de services, notamment à la santé, est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants, pour attirer des nouveaux résidents et faire émerger de nouvelles activités économiques. La commune fournit aux habitants du territoire une offre diversifiée d'équipements et de services publics qui concourent au bien vivre de Cilaos et à l'attractivité du territoire.

Si elle bénéficie d'un nombre important d'infrastructures, elle connaît également un vieillissement de sa population et d'un solde migratoire négatif qui fragilise et fragilisera à terme la qualité de l'offre. Par conséquent, la commune porte l'ambition de moderniser et développer son offre d'équipements et de services, prioritairement au centre-ville et à ses abords, pour conforter et renforcer son rôle de centralité.





L'accès aux équipements et services occupe une place importante dans la stratégie de revitalisation du territoire. Le maintien et le développement de ses infrastructures, notamment de l'offre culturelle, sportive et sanitaire (avec la réhabilitation des plateaux sportifs, de la salle multimédia ou le développement de nouveaux services à l'hôpital) participera à la vitalité et à la création de flux sur des espaces stratégiques, propices à soutenir l'activité commerciale, à enrichir l'offre et plus globalement, participera aux changements de la physionomie du centre-ville.

Pour compléter cette démarche, la municipalité a également signé une Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2027 avec la Caisse d'Allocations Familiales couvrant les domaines de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, l'accompagnement à la parentalité, l'accès aux droits et aux services, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale, l'insertion sociale et professionnelle et l'amélioration du cadre de vie.

Enfin, un contrat territorial lecture a été signé pour une durée de trois ans (2023-2025). Ce contrat vise à accompagner l'évolution et l'adaptation des outils et des services en développant des politiques en faveur de la lecture sur le territoire.

**IV) STRUCTURER L'ECONOMIE DU CIRQUE AUTOUR DE SA SINGULARITE**  
**Axe sectoriel convention d'adhésion : Favoriser un développement économique et commercial équilibré**

- Soutenir l'activité commerciale et artisanale de proximité et les emplois locaux
- Soutenir une stratégie touristique durable
- Favoriser l'autonomie alimentaire avec le Projet Alimentaire Territorial

Figure incontournable de la découverte de l'île, Cilaos accueille 500 000 visiteurs par an pour son patrimoine naturel, architecturale mais également agricole, avec la viticulture et la culture des lentilles. L'activité économique du cirque se caractérise donc majoritairement par l'attractivité touristique et l'activité agricole participant à la vitalité et au dynamisme du territoire.

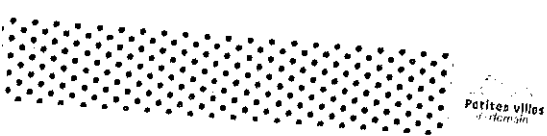
Ainsi, la commune porte un triple enjeu :

- S'appuyer sur l'activité agricole pour viser l'autonomie alimentaire sur le territoire, notamment à travers le Plan Alimentaire Territorial porté par la commune,
- Le soutien de l'offre commerciale et artisanale pour renforcer le pôle de proximité du cœur de Cilaos : repenser les circulations, le stationnement, les équipements publics... concourra à renforcer la qualité de vie du centre-ville et donc à maintenir et renforcer le tissu commercial et artisanale du centre-bourg. Le projet de territoire a pour vocation d'accompagner le tissu économique territorial dans la transition économique.
- La labellisation du territoire en « station classée de tourisme » pour valoriser l'activité touristique et renforcer l'attractivité du centre-bourg de Cilaos.

**V) FAVORISER L'AUTONOMIE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE**  
**Axe sectoriel convention d'adhésion : Thématique transversale**

- Développer l'énergie partagée

Véritable territoire d'innovation, la commune a pour objectif d'atteindre l'autonomie énergétique en développant les projets collectifs et favoriser le cadre de vie des habitants. Les enjeux de sobriété nécessitent d'initier dès à présent des projets qui s'inscrivent dans la durée. Ainsi, la municipalité souhaite impulser le développement d'énergie durable et partagée pour tous en travaillant notamment sur la création d'une centrale villageoise photovoltaïque.





## VI) CREER DU LIEN ENTRE CILAOS ET LE RESTE DU TERRITOIRE Axe sectoriel convention d'adhésion : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

- Assurer l'accès sécurisé du cirque pour tous
- Faciliter l'éco mobilité dans le centre ville
- Favoriser la transition numérique du territoire

L'accès au cirque est conditionné par la RN5 soumise aux aléas climatiques rendant la circulation compliquée. Le projet de mobilité du territoire porte sur la sécurisation de cet accès, avec la rénovation du tunnel Gueule Rouge par exemple, et en travaillant en parallèle sur un mode d'accès alternatif, ainsi que sur l'optimisation du stationnement, tout en plaçant la mobilité douce au cœur des déplacements.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant.

Ces orientations s'intègrent en cohérence avec la stratégie de territoire définie dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la CIVIS.

### Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

#### 4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action en annexe 4.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

AXES SECTORIELS - CONVENTION D'ADHESION	AXES PROJET DE TERRITOIRE	N°	ACTIONS	PORTEURS	NIVEAU DE PRIORITE	STATUT
Mettre en valeur les formes urbaines,	<b>Axe 1</b> <b>METTRE EN SCENE ET PRESERVER</b>	1	Imposer un cahier des prescriptions architecturales local au PLU	Commune	Moyen	En projet



*l'espace public  
et le patrimoine*

Convention cadre Petites villes de demain pour la commune de Cilaos

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

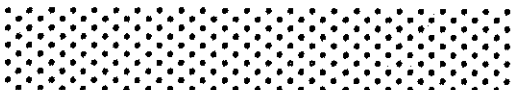
Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



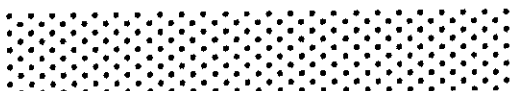
ID : 974-444704977-20240417-2024\_66-DE

	<b>L'AUTHEMATICITE DU CIRQUE DE CILAOS</b>	2	<i>Préservation des éléments de patrimoine</i>	Commune	Moyen	En projet
		3	<i>Etude de stratégie de résilience climatique et de renaturation</i>	CIVIS	Fort	Engagée
		4	<i>Renaturation du centre-bourg : création du parc urbain en entrée de bourg</i>	Commune	Fort	Validée
		5	<i>Renaturation du centre-bourg : Création du parc urbain Trou Pilon</i>	Commune	Fort	Validée
		6	<i>Création de la maison de la biodiversité</i>	Commune	Fort	Validée
		7	<i>Conforter les zones humides des trois mares</i>	Commune	Fort	Validée
		8	<i>Préservation des zones naturelles entre Bras sec et Cilaos</i>	Commune	Fort	En projet
<i>Proposer une offre attractive et adaptée de l'habitat</i>	<b>Axe 2 RENFORCER LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMELIORATION DE L'HABITAT</b>	9	<i>Développer des nouvelles formes de logements sur le territoire</i>	Commune	Fort	Engagée
		10	<i>Création d'une résidence adaptée pour personnes âgées</i>	Commune	Fort	Engagée
		11	<i>Etude pré-opérationnelle « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » (OPAH)</i>	CIVIS	Fort	Engagée
		12	<i>Opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI Allée des Pommiers)</i>	Commune	Fort	Engagée
<i>Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics</i>	<b>Axe 3 FAVORISER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS</b>	13	<i>Construction d'une maison de veillée funéraire</i>	Commune	Fort	Engagée
		14	<i>Mise en place d'un EHPAD Hors les Murs</i>	Commune	Fort	Engagée
		15	<i>Rénovation de la salle multimédia</i>	Commune	Fort	Engagée
		16	<i>Travaux complémentaires de la mairie</i>	Commune	Fort	Engagée
		17	<i>Création d'une maison de santé</i>	Privé	Fort	Validée
		18	<i>Construction d'un gymnase</i>	Commune	Fort	Engagée



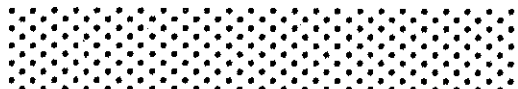


		19	Construction d'un lycée avec options spécifiques au territoire	Région	Faible	En projet
		20	Construction d'une crèche	CAF	Fort	Engagée
		21	Rénovation de la piscine municipale	Commune	Moyen	Validée
		22	Rénovation de la salle polyvalente Palmiste Rouge	Commune	Fort	Validée
		23	Rénovation des plateaux sportifs	Commune	Fort	Engagée
		24	Expérimentation du dispositif "salle sur demande"	Commune	Faible	Engagée
		25	Mise en place d'un contrat de sécurité	Commune	Fort	Validée
		26	Mettre en place la Convention Territoriale Globale (CTG)	Commune	Fort	Engagée
		27	Mettre en place un contrat territoire lecture (CTL)	Commune	Fort	Engagée
		28	Développer les actions de concertation citoyenne sur le territoire	Commune	Moyen	Validée
		29	Mise en place d'un manager de commerce sur le territoire pour s'appuyer sur les commerces pour dynamiser le centre-ville	Commune	Fort	Engagée
Favoriser un développement économique et commercial équilibré	<b>Axe 4 STRUCTURER L'ECONOMIE DU CIRQUE AUTOUR DE SA SINGULARITE</b>	30	Mise en place d'un outil numérique rendant visible l'offre commerciale et touristique disponible dans le centre ville	Commune	Moyen	En projet
		31	Labellisation « station classée de tourisme »	CIVIS	Fort	Engagée
		32	Développer un pôle de loisirs et d'animations nocturne	Commune	Moyen	En projet
		33	Création Tiers lieux pour un pôle artistique et culturel	Commune	Moyen	En projet
		34	Rénovation de l'hôtel des Thermes	Département	Fort	Engagée





		35	Création d'une maison des associations, de l'emploi et de l'insertion	Commune	Faible	En projet
		36	Création d'une maison de terroir	Commune	Fort	Validée
		37	Création d'une ferme pilote	Commune	Fort	Engagée
		38	Création d'un jardin de cocagne	ALIE	Fort	Engagée
		39	Etude d'implantation de lieu de coworking	CIVIS	Moyen	Validée
Thématiques transversales	<b>Axe 5 FAVORISER L'AUTONOMIE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE</b>	40	Développement de l'énergie partagée	Commune	Fort	Validée
		41	Etudier le potentiel de géothermie sur le territoire	Commune	Faible	En projet
		42	Création d'une plateforme de compostage sur le territoire	Commune	Fort	En projet
		43	Rénovation énergétique des écoles	Commune	Fort	Engagée
		44	Développer une station de charge électrique grand public	Privé	Fort	En projet
Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	<b>Axe 6 CREER DU LIEN ENTRE CILAOS ET LE RESTE DU TERRITOIRE</b>	45	Etudier la possibilité d'un funiculaire ou d'un transport sur rail pour accéder au territoire - AMI Avenir Montagne	Commune	Fort	Engagée
		46	Réalisation d'un Pôle d'Echanges Multimodal	CIVIS	Fort	Engagée
		47	Définition d'un plan de circulation et de stationnement dans le centre bourg	Commune	Fort	Engagée
		48	Etude de définition d'un schéma directeur de covoiturage sur le territoire	CIVIS	Fort	Engagée
		49	Sécurisation RN5 : Travaux tunnel Gueule Rouge	Région	Fort	Engagée
		50	Etude pour développer des nouvelles mobilités aérienne - taxi drones	Commune	Fort	Engagée





## 4.2 Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents sont décrits dans le plan d'action. Les actions en projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

## 4.3 Les périmètres d'Opération de Revitalisation du Territoire

La définition des périmètres d'intervention de l'ORT incluant le centre bourg de Cilaos, Bras Sec et Palmiste Rouge sont présentés en annexe 3.

L'Opération de revitalisation des territoires est un outil mis à la disposition des collectivités locales pour faciliter et soutenir les projets de revitalisation de leur centre-ville, voire d'autres secteurs à enjeux sur le territoire.

L'ORT vise à faciliter la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, ainsi qu'à favoriser un renouvellement du tissu urbain pour créer un cadre de vie attractif propice à la mixité sociales et à un développement durable du territoire.

En réponse au Plan Guide du territoire<sup>1</sup> mettant en exergue trois secteurs du territoire concernant :

- Le centre-bourg pour le développement résidentiel et touristique du territoire,
- Palmiste Rouge pour le développement de l'activité agricole,
- Bras-Sec pour la préservation des zones naturelles et de la biodiversité du territoire,

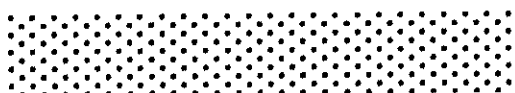
La commune de Cilaos a travaillé sur la mise en place de trois secteurs ORT pour faciliter la réalisation de son projet de territoire :

- 1) Un **périmètre ORT sur le centre-bourg** (et Mare Sèche) qui comprend 60% de la population, ainsi que la majorité des activités économiques et touristiques du territoire. Ce périmètre correspond au cœur de ville avec tous les services et équipements, attractif pour les résidents comme pour les visiteurs du territoire, et intègre les actions du projet de territoire situées sur le centre-bourg (cf. annexe 3).

La municipalité souhaite appliquer ce périmètre pour faciliter la réalisation de son projet de territoire en déployant les outils de l'ORT, notamment pour :

- Favoriser la réhabilitation de l'habitat avec notamment :
    - Le dispositif « Denormandie dans l'ancien » sur tout le territoire communal et ainsi impulser l'investissement locatif pour les bâtis anciens dégradés.
    - Une étude pré opérationnelle pour déterminer les objectifs et échéances d'une Opération d'amélioration de l'habitat (OPAH).
  - Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville en développant le Droit de Prémption Urbain sur l'offre commerciale.
  - Mieux maîtriser son foncier grâce au dispositif « Bien sans maître » et notamment au raccourcissement du délai d'acquisition par la collectivité ramené à 10 ans.
- 2) Un **périmètre ORT sur Palmiste Rouge** qui comprend plus de 1 400 habitants avec ses équipements et services de proximité. Secteur prisé pour le développement agricole du territoire, il comprend des projets de développement d'agriculture biologique sur le territoire, ainsi qu'une majorité de parcelles agricoles qui peuvent constituer un foncier important dans le cadre de la réalisation du projet de territoire participant à l'autonomie alimentaire du territoire.

<sup>1</sup> cf. annexe 1





L'outil « Bien Sans Maître » est à mobiliser dans ce périmètre pour l'acquisition du foncier agricole.

- 3) Un **périmètre ORT sur Bras-Sec**, porte d'entrée du Parc National de la Réunion, secteur prisé pour son patrimoine naturel, sa biodiversité typique des territoires des hauts et les nombreux sentiers de randonnée, qui participent à la stratégie de revitalisation globale du territoire.

Le projet de territoire prévoit la préservation naturelle de ce secteur, Bras Sec étant au cœur de la biodiversité, avec notamment la fermeture aux véhicules de la RD241 ou la création de la maison de la biodiversité sur la commune.

L'outil « Bien Sans Maître » est à mobiliser dans ce périmètre dans le cadre de la renaturation et la mise en valeur de la biodiversité du territoire.

## Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

## Article 6 – Engagements des partenaires

### 6.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les accompagnements inscrits dans les fiches sont prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

### 6.2 Le territoire signataire

En signant cette convention, la commune de Cilaos assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Au sein de la commune, un chef de projet PVD est responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

La CIVIS et la commune de Cilaos s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.





Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme dont il est maître d'ouvrage.

### 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale ;
- La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du programme Petites Villes de Demain dans les conditions précisées à l'article 6.6 ci-après ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), l'Etablissement Public Foncier de la Réunion, etc.

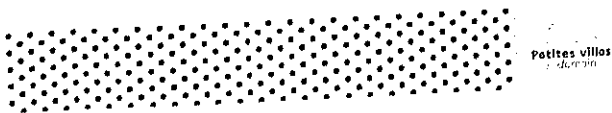
Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 6.

### 6.4 Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier





complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

Il est à préciser que les aides de la Région sont susceptibles d'évoluer sur la durée de la convention.

### 6.5 Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

Il est à préciser que les aides du Département sont susceptibles d'évoluer sur la durée de la convention.

### 6.6 Engagements de la Banque des Territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

### 6.7 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques



Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la décision du cap collectif. du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

### 6.8 Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

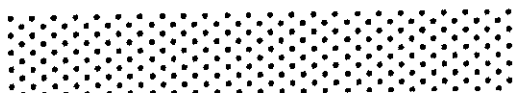
Il est à préciser que le tableau financier indique l'accompagnement des partenaires de manière indicative. Les modalités d'intervention resteront à définir.

Ce n'est en aucun cas un engagement formel des partenaires. L'accompagnement est mentionné à un instant T et est susceptible d'évoluer dans les années à venir.

La maquette financière figure en annexe 6.

Ci-dessous, le résumé de la maquette financière à un instant T qui n'engage en aucun cas les partenaires et qui est susceptible d'évoluer :

Nombre de projets déclinés dans la maquette financière	50
Montant prévisionnel total des projets	38 716 862,00 €, dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 projets à chiffrer ou coût inconnu</li> <li>- 13 qui ne nécessitent pas de financement public</li> </ul>
Participation CIVIS :	Accompagnement sur 8 projets Participation chiffrée connue à ce jour : 199 725 € pour 4 projets
Participation ETAT :	Accompagnement sur 19 projets Participation via ANAH, ANS, Fond Vert, ANCT, DETR, DSIL, FEI, DAAF, DAC Participation chiffrée connue à ce jour, correspondant à des subventions acquises : 679 525 € pour 6 projets
Participation Région :	Accompagnement sur 12 projets Participation chiffrée connue à ce jour, correspondant à des subventions déjà acquises : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 870 300.64€ avec REACT UE pour 3 projets</li> <li>- 881 552 € avec le Plan de Relance pour 2 projets</li> </ul>





Participation Département :	Accompagnement sur 6 projets Participation chiffrée connue à ce jour, correspondant à une subvention déjà acquise : 679 000 € pour 1 projet
Montant total des participations connues à ce jour, correspondant à des subventions déjà acquises :	6 310 102.64 €

## Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

## Article 8 – Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.



## Article 9 – Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action. Par ailleurs, un tableau récapitulatif apparaît en annexe 2.

## Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en annexe 9, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La commune est invitée à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » ;
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

## Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

## Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

## Article 13 – Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.



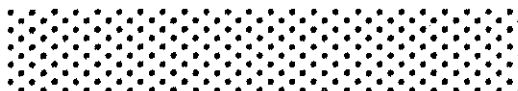
## Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Saint-Denis à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Saint-Denis.

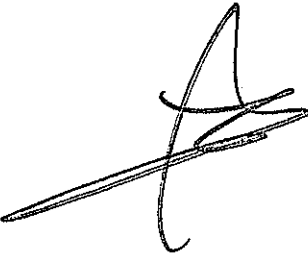

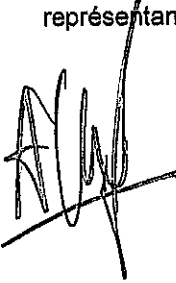





**Article 15 – Signatures**

A Saint-Denis, le 26 Février 2024

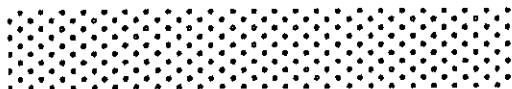
Convention signée en 4 exemplaires.

ETAT – ANCT	Commune de Cilaos	CIVIS
<p>Le Préfet de la Réunion, Délégué Territorial ANCT,</p> 	<p>Le Maire ou son représentant,</p> 	<p>Le Président ou son représentant,</p> 

En présence du  
 Directeur Général de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires,

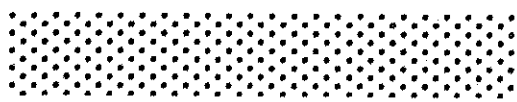


Stanislas BOURRON





<b>Conseil Régional</b>	<b>Conseil Départemental</b>
La Présidente ou son représentant,	Le Président ou son représentant,
<b>Etablissement Public Foncier de la Réunion</b>	<b>Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion</b>
La Directrice,	Le Président ou son représentant,
<b>Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Réunion</b>	<b>Agence Française de Développement</b>
Le Président ou son représentant,	La Directrice de l'Agence de Saint-Denis,
<b>CDC - Banque des Territoires</b>	<b>ADEME</b>
Le Directeur Régional,	Le Directeur Régional,
<b>Action Logement</b>	<b>CEREMA</b>
Le Président du Comité Territorial,	Le Directeur de l'Agence Océan Indien,







## Sommaire des annexes

Annexe 1 – Plan Guide du territoire

Annexe 2 – Tableau des fiches actions par orientations stratégiques

Annexe 3 – Périmètres des secteurs d'intervention des ORT

Annexe 4 – Fiches actions

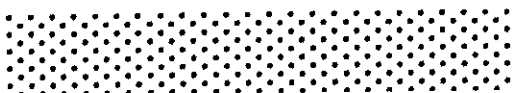
Annexe 5 – Calendrier des actions

Annexe 6 – Maquette financière

Annexe 7 – Carte « Projet de Territoire » recensant toutes les actions Petites Villes de Demain

Annexe 8 – Indicateurs de suivi par opérations

Annexe 9 – Charte graphique



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

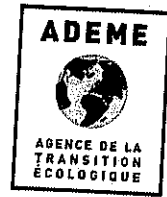
Publié le

ID : 974-444704977-20240417-2024\_66-DE

S<sup>2</sup>LOW



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



# CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

Commune de Petite-Île

**ENTRE**

**La commune de Petite-Île,**

Représenté par son Maire, Monsieur Serge HOAREAU, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 09 Juin 2023 – affaire 2023/5/13,  
Ci-après désigné par la Commune,

**La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS)**

Représentée par son Président, Monsieur Michel FONTAINE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 12 Juillet 2023,  
Ci-après désigné par la CIVIS,

D'une part,

**ET**

Ci-après, les partenaires « financeurs » :

- L'Etat, représenté par le Préfet de la Région Réunion, Monsieur Jérôme FILIPPINI
- L'Agence Nationale de l'Habitat, représentée par le délégué Territorial dans le département, Monsieur Jérôme FILIPPINI ou son représentant
- Le groupe Caisse des Dépôts et Banque des Territoires, représenté par son Directeur Régional, Monsieur Nicolas BLANC ;
- L'Agence Française de Développement, représentée par sa directrice de l'Agence de Saint-Denis, Madame Marie Pierre NICOLET
- Le groupe Action logement, représenté par son Président, François CAILLE
- Le Conseil Régional de la Réunion, représentée par sa présidente, Madame Huguette BELLO
- Le Conseil Départemental de la Réunion, représenté par son président, Monsieur Cyrille MELCHIOR

D'autre part,

Les partenaires « locaux » :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie, représenté par son président, Monsieur Pierrick ROBERT
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, représentée par son président, Monsieur Bernard PICARDO
- L'Etablissement Public Foncier de la Réunion, représenté par sa directrice Madame Christine PARAME
- L'Agence de la Transition Ecologique, ADEME, représenté par son Directeur régional, Monsieur Frédéric GUILLOT
- Le CEREMA, représenté par son Directeur Agence Océan Indien – Antenne Réunion, Monsieur José Luis DELGADO

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	4
<b>ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION CADRE</b> .....	4
1.1 LA COMMUNE DE PETITE-ÎLE.....	4
1.2 CONVENTION INTERCOMMUNALE ORT.....	5
<b>ARTICLE 2 – LES AMBITIONS DU TERRITOIRE</b> .....	5
2.1 A L’ECHELLE DU GRAND SUD.....	5
2.2 A L’ECHELLE DE LA CIVIS.....	6
2.3 A L’ECHELLE DE PETITE-ÎLE.....	8
<b>ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES</b> .....	11
<b>ARTICLE 4 – LE PLAN D’ACTION</b> .....	15
4.1 LES ACTIONS.....	15
4.2. PROJETS EN MATURATION.....	16
<b>ARTICLE 5 – MODALITES D’ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE</b> .....	16
<b>ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES</b> .....	16
6.1. DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS.....	16
6.2. LE TERRITOIRE SIGNATAIRE.....	16
6.3 L’ÉTAT, LES ETABLISSEMENTS ET OPERATEURS PUBLICS.....	17
6.4. ENGAGEMENTS DE LA REGION.....	18
6.5. ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT.....	18
6.6. ENGAGEMENTS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES.....	19
6.7. MOBILISATION DES CITOYENS ET DES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES.....	19
6.8. MAQUETTE FINANCIERE.....	19
<b>ARTICLE 7– GOUVERNANCE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN</b> .....	20
<b>ARTICLE 8- SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME</b> .....	20
<b>ARTICLE 9 - RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME</b> .....	20
<b>ARTICLE 10 – UTILISATION DES LOGOS</b> .....	21
<b>ARTICLE 11 – ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DE LA CONVENTION ET PUBLICITE</b> .....	21
<b>ARTICLE 12– EVOLUTION ET MISE A JOUR DU PROGRAMME</b> .....	21
<b>ARTICLE 13- RESILIATION DU PROGRAMME</b> .....	21
<b>ARTICLE 14– TRAITEMENT DES LITIGES</b> .....	22
<b>ARTICLE 15– SIGNATURES</b> .....	23
<b>SOMMAIRE DES ANNEXES</b> .....	24

## Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques. La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

## Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

### 1.1 La Commune de Petite-Île

La Commune de Petite-Île a souhaité s'engager dans le programme Petites Villes de Demain, selon les termes de la convention d'adhésion signée le 08 avril 2022.

Une étude de programmation urbaine et commerciale a depuis été menée, avec la réalisation d'un diagnostic, la proposition de scénarii d'aménagement du centre-ville, et enfin la proposition d'une programmation. Cette dernière phase a permis la définition d'un périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et la rédaction de 30 fiches actions qui sont présentées dans le cadre de la présente convention. Cette étude a été validée en Comité de Pilotage le 20 février 2022.

Ainsi, sur la base de ces conclusions, le programme Petites Villes de Demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire la démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité. Ce renforcement se fait au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.



## 1.2 Convention intercommunale ORT

Par ailleurs, une convention intercommunale ORT, dite « chapeau », intègre, dans un principe de subsidiarité, les dispositifs existants : Action Cœur de Ville (ACV) sur Saint-Pierre, Petites Villes de Demain (PVD) sur Petite-Île, Les Avirons, L'Etang-Salé, Cilaos et, enfin, Saint-Louis.

Cette convention chapeau a vocation à évoluer par avenant, afin de permettre à chaque commune, dès qu'elles auront défini leur projet de revitalisation, d'être annexée à cette convention.

C'est le cas de la présente convention-cadre de Petite-Île, qui sera annexée à la convention intercommunale.

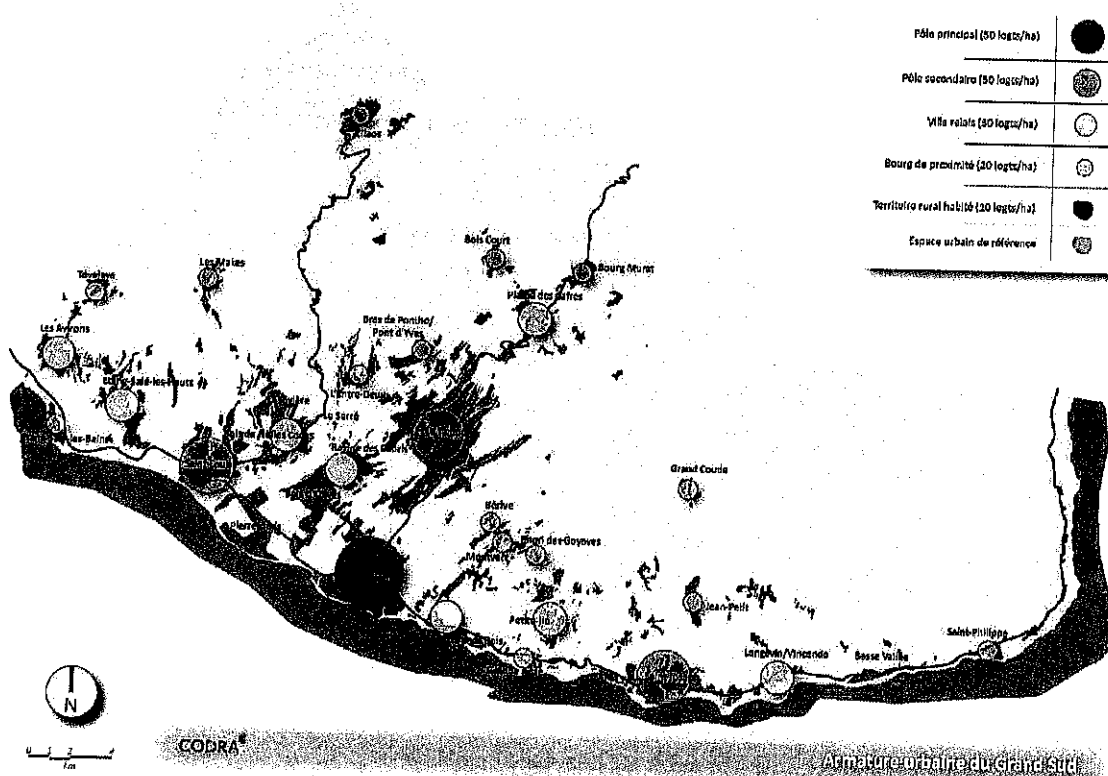
La convention-cadre de Petite-Île est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

## Article 2 – Les ambitions du territoire

### 2.1 A l'échelle du Grand Sud

Le Grand SUD est la plus grande micro-région de la Réunion, avec dix communes.

Cette entité géographique qui compte aujourd'hui environ 300 000 habitants devrait continuer de connaître une croissance démographique soutenue, révélatrice d'un territoire attractif. A long terme, ce sont près de 100 000 nouveaux habitants qu'il conviendra d'accueillir.



L'enjeu majeur est de permettre à ces nouvelles populations mais également aux citoyens actuels de vivre, travailler, consommer, se déplacer, se divertir, au sein d'un cadre de vie préservé et d'un environnement régénéré.

Pour préserver son identité mais également encourager le développement du Grand Sud, il convient de s'appuyer sur :

- Un territoire qui, de par sa diversité, ses contrastes, son industrie présente un potentiel de « bio-économie ».
- Ce développement doit être lié au tourisme. L'ossature verte et bleue du territoire, caractérisée par la richesse des Hauts et la qualité du littoral, doit être mise en valeur au risque de voir l'activité touristique uniquement se développer dans l'Ouest.

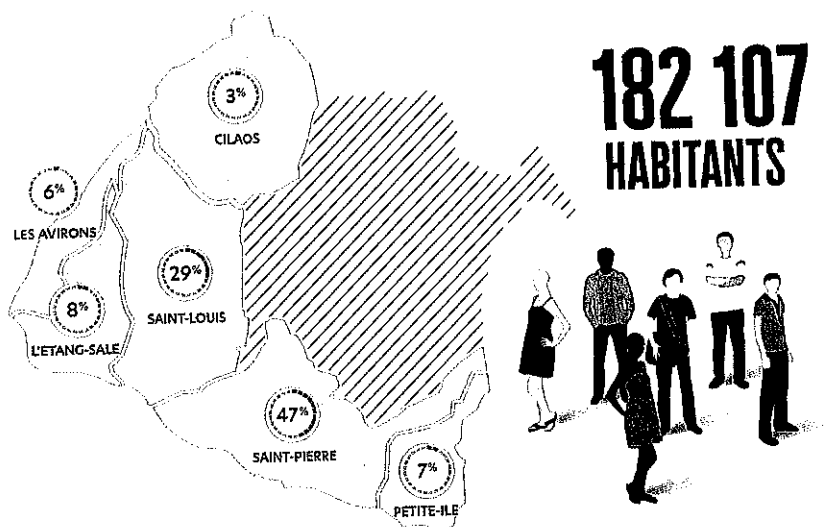
Il appartient au Grand Sud d'inventer un nouveau modèle de développement, qui s'appuie sur la solidarité territoriale et maintienne la cohésion sociale et qui est traduit à travers son projet d'aménagement et de développement durable à travers les axes suivants :

- Préserver et valoriser l'espace et les ressources
- L'équipement du territoire pour un bassin de vie de 400 000 habitants à long terme
- Un développement économique affirmant le rayonnement du Grand Sud
- Un développement au profit du citoyen sudiste garant de la cohésion sociale et territoriale

## 2.2 A l'échelle de la CIVIS

L'ambition de l'Opération de Revitalisation Territoriale à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de la CIVIS, est d'apporter une cohérence dans les actions de revitalisation qui concourent aux objectifs d'équilibre et d'équité territoriale définis par le SCoT.

Grâce au dispositif d'ORT et de la boîte à outils mis à disposition, la CIVIS et les communes poursuivent la construction et la réalisation d'une stratégie territoriale cohérente et convergente vers les mêmes objectifs de redynamisation : concrétisation d'un projet territorial avec un développement urbain raisonné, favoriser un appareil économique et commercial dynamique et diversifié et créer une offre de logements adéquate dans le respect de la mixité sociale et de la solidarité intercommunale.



○ Saint-Pierre : 84 982	○ L'Etang-Salé : 14 059	○ Les Aviron : 11 440
○ Saint-Louis : 53 693	○ Petite-île : 12 395	○ Cilaos : 5 538

Le projet de territoire de la CIVIS s'articule autour de l'équilibre territorial garant du vivre ensemble et de l'épanouissement à travers plusieurs axes :

### ➤ LES BASES DU VIVRE ENSEMBLE

*Préserver l'identité et l'art de vivre*

Le mode de vie réunionnais représente un modèle de culture unique au monde dans lequel se côtoient dans le plus grand respect différentes pratiques culturelles et religieuses. La CIVIS est un acteur de l'enseignement et de l'apprentissage de cette culture pour garantir le vivre ensemble sur notre territoire.

### *Améliorer la qualité de notre alimentation*

Il est impératif d'apporter une réponse saine adaptée et réfléchi à long terme aux besoins alimentaires de la population. La CIVIS garantit la qualité des produits en favorisant le maintien et la création de petites exploitations de proximité et contribuer à la transformation locale des aliments pour limiter les transports sur de grandes distances en renforçant les circuits courts.

### *Protéger et renforcer notre système de santé*

En partenariat avec les autorités compétentes, la CIVIS accompagne la protection et le renforcement du système de santé afin de garantir le libre accès aux soins pour tous en permettant d'encadrer les prix des soins, aider à désengorger et renforcer les hôpitaux et la qualité des soins apportés mais aussi moderniser les pratiques afin d'utiliser les médecines de pointe.

## ➤ **POUR UNE MEILLEURE GESTION DES RESSOURCES DU TERRITOIRE**

### *Un aménagement raisonné et maîtrisé*

Il s'agit avant tout de trouver et assurer la faisabilité des réponses aux besoins économiques, d'habitats, de transport et environnementaux de la façon la plus cohérente et prospective possible.

Il en va donc de la responsabilité des politiques publiques de se montrer exigeantes à plusieurs égards afin de limiter l'étalement urbain et densifier les habitations pour faire face aux besoins en logements. Pour cela, la CIVIS est moteur dans la sanctuarisation des espaces naturels et agricoles avec une réglementation stricte pour l'établissement de toute forme d'habitat, de densifier les secteurs déjà urbanisés dans les cœurs de ville, d'encourager les programmes vertueux en matière d'habitats écologiques, économes en consommation d'énergie et de proscrire tous programmes provenant de promoteurs uniquement intéressés par la rentabilité financière des opérations.

Aussi, la problématique de l'aménagement du territoire dans le Grand Sud passe par une solidarité et une coopération en répartissant de manière équilibrée et rationalisée nos zones économiques et industrielles mais aussi nos équipements publics et culturels. L'objectif consiste donc à développer un équilibre territorial cohérent pour garantir la présence d'équipements et de services au public, soutenir l'attractivité et la compétitivité du territoire par l'investissement public, intégrer un rééquilibrage entre les territoires et valoriser le rôle de la centralité assuré par certaines communes du territoire.

Enfin, il faut s'appuyer sur les innovations pour connecter les territoires en misant sur une mobilité plus sobre et plus propre. La CIVIS accompagne la population vers de nouveaux modes de déplacement (Transports en commun, par câble, RRTG), les modes de déplacements alternatifs (vélo, à pied), le covoiturage et encourager le développement du télétravail pour limiter et rationaliser les déplacements.

## ➤ **VERS UNE NOUVELLE DYNAMIQUE TERRITORIALE**

### *Protéger et consolider nos emplois*

Pour favoriser l'économie locale, la CIVIS priorise le « Fabriqué à la Réunion » en limitant sur son territoire la grande distribution les grandes exploitations agricoles au profit des petits commerces et petites exploitations bien plus créateurs d'emplois.

Aussi, il convient de favoriser l'émergence de filières nouvelles permettant de produire localement et d'éviter la consommation à outrance de produits extérieurs synonymes de fortes émissions de CO<sup>2</sup> et d'impact sur l'environnement en valorisant la production locale.

Tendre vers l'équilibre territorial suppose de préserver et renforcer les services publics qui restent la meilleure garantie d'une plus grande égalité de tous sur notre territoire et de préservation du lien social.

### *Utiliser tout le potentiel des technologies de l'information et de la communication*

Les technologies de l'information et de la communication représentent ainsi une immense opportunité pour communiquer avec nos compatriotes de métropole et des autres territoires ultramarins, et du monde de



manière plus générale. La généralisation du très haut débit permettra progressivement à l'ensemble des réunionnais de compenser le recours systématique au transport aérien et provenant du monde entier en développant massivement la vidéo conférence, l'échange de technologies de pointe, de savoirs, et de programmes culturels.

### *La CIVIS intercommunalité solidaire*

L'échelle de l'intercommunalité permet sans équivoque de raccrocher le territoire institutionnel au territoire vécu, même si des évolutions restent à apporter, vers le Grand Sud notamment. Le rôle de l'agglomération, sa capacité financière sur les investissements permet ainsi à de petites communes de porter de grands projets, essentiels pour le territoire dans son ensemble. Les réflexions à mener sur une meilleure ouverture à la mer, sur des projets d'envergure d'aménagement touristique ou économique, sur la politique des transports ou des déchets ne peuvent se mener à l'échelle communale, tant d'un point de vue fonctionnel que financier.

Tendre vers l'équilibre territorial, c'est agir en faveur de la cohésion sociale et la préservation du vivre ensemble.

### **2.3 A l'échelle de Petite-Île**

La commune de Petite-Île se projette dans un XXIème siècle demandant de fortes capacités d'adaptation (transition écologique, numérique et économique, modification des modes de déplacement et de consommation, dépendances des personnes âgées, etc.).

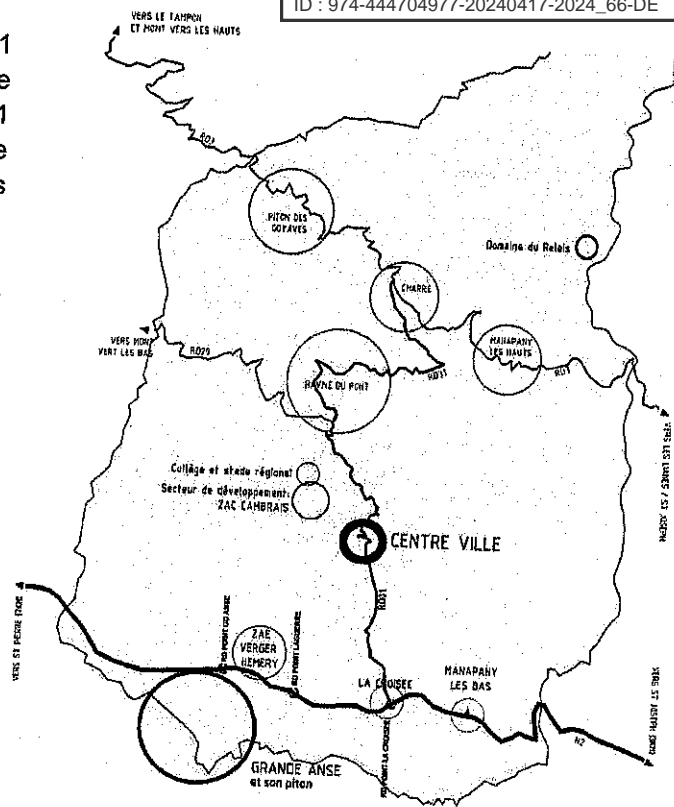
Avec une population totale de 12 401 habitants en 2020, Petite-Île se présente comme une petite commune du Département de La Réunion entourée de trois villes importantes : Saint-Pierre, Le Tampon et Saint-Joseph, comprenant respectivement 83 930 habitants, 80 778 habitants et 38 465 habitants. Elle est en constante augmentation démographique, bien qu'un ralentissement de cette augmentation soit perceptible depuis les années 2000, accompagné d'un vieillissement accru.

Ainsi, la commune de Petite-Île se situe dans un contexte territorial compétitif et attractif. Ceci est d'autant plus vrai que les deux communes limitrophes présentent des offres commerciales accessibles, variées et conséquentes (ZAC Canabady, centre-ville de Saint-Pierre pour les sorties et achats plaisir, centre commercial Les Terrass de Saint-Joseph,...).

A contrario, le centre-ville de Petite-Île se situe à 300m d'altitude, drainé par un axe unique - la RN1 - et est donc rarement fréquenté par les personnes extérieures à la commune.

Le diagnostic de l'étude urbaine réalisée dans le cadre du programme Petites Villes de Demain a mis en avant les points suivants :

- Un « village-rue », qui se greffe sur la RD31 (rue Mahe Labourdonnais), véritable colonne vertébrale du centre-ville. La RD31 est actuellement la porte d'entrée principale pour accéder à la commune et ses hauteurs.
- Des commerces et services dispersés le long de cet axe, posant des problèmes d'accès et de stationnement fréquents, avec une topographie marquée (pente régulière de 8 à 20 % en moyenne du littoral au sommet des montagnes)
- Un centre-ville très minéral, disposant d'aucun espace public structurant et souffrant de discontinuités piétonnes.
- Une offre en équipements publics et en services de proximité satisfaisante, mais une offre commerciale manquant d'attractivité.



Pourtant, malgré ces points négatifs, le centre-ville et plus largement la commune dispose de véritables atouts à exploiter : espaces naturels, centre-ville identifié, attachement des habitants à leur commune, identité agricole. L'identité agricole de la commune est un facteur d'attractivité, de différenciation positive, marquée par une richesse et une diversité de la production.

Ainsi, fort de ce diagnostic, les enjeux du projet de revitalisation du centre-ville sont de :

- Constituer un cœur de ville qui soit attractif, commerçant et touristique
- Requalifier et pacifier la RD31, colonne vertébrale du centre-ville
- Favoriser les mobilités douces, notamment piétonnes et cyclables
- Valoriser la richesse et la diversité agricole
- Répondre aux besoins en termes d'équipements/commerces/logements

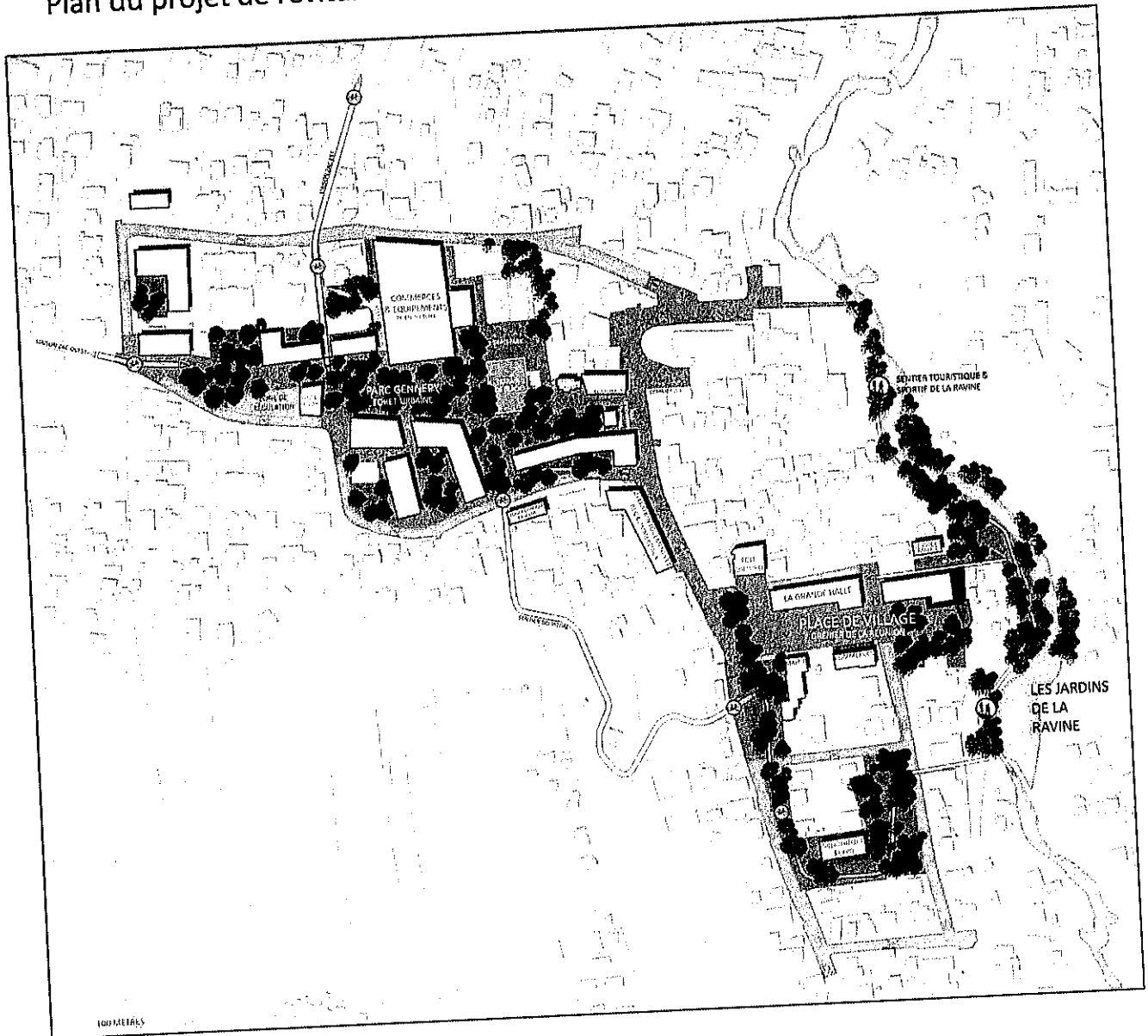
Pour y arriver, le projet prévoit les réalisations suivantes :

- Aménagement de la « Place du village du Vieux Moulin ». Cet espace public convergent sera situé au niveau de l'actuel parking du Vieux Moulin, en connexion avec la Mairie rénovée, l'équipement culturel « Le Fangourin », et la future Micro-Folie. Sous cet espace public sera aménagé un parking enterré de 180 places environ. Sur l'espace public, la construction d'une halle alimentaire aura vocation à devenir une des vitrines de Petite-Île.
- Aménagement du secteur de la « Forêt urbaine de Gennepy ». Ce secteur est caractérisé par un axe piéton est-ouest généreux et végétalisé, dénommé «forêt urbaine ». Il sera desservi par les transports en commun grâce à l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal, qui comprendra des quais supplémentaires pour les bus, une agence Alterneo, et un système de locations de vélos électriques.
- Requalification de la RD31 : Les travaux concerneront la mise en sens unique d'une portion de cet axe, l'élargissement des trottoirs, l'installation de mobiliers urbains adaptés, ainsi que la végétalisation.
- Pour arriver à cette requalification de la RD31, une voie de contournement sera réalisée, à partir de

la RN1 (Chemin Laguerre) jusqu'à l'extension de la tranche 3 de la ZA (Pont).

- Plus largement, une requalification de nombreuses rues sera effectuée, avec le même objectif de végétalisation et de favorisation de la mobilité douce.
- Renaturation des centres-villes : La végétalisation des espaces publics et des trottoirs sera systématiquement programmée. De plus, un barreau écologique de la biodiversité reliant les Pitons Calvaire et Rosile sera aménagé, afin de mettre en valeur les paysages naturels et agricoles de la commune. Enfin, le parcours de santé et sportif le long de la ravine du centre-ville poursuit le même objectif d'offrir des espaces naturels en plein cœur de village.
- De nombreux équipements publics (Mairie, Bibliothèque municipale, Ancienne mairie, Fangourin, etc..) seront réhabilités afin de répondre aux enjeux d'économies d'énergie et à l'adaptation au changement climatique.

### Plan du projet de revitalisation du centre-ville de Petite-Île



Convention cadre Petites villes de demain pour la commune de Petite-Île

Ce projet de revitalisation se traduit par 30 fiches actions qui sont présentées en annexes n°4 et 5 à cette convention.

Le projet de revitalisation est directement lié aux autres projets structurants portés par la commune, notamment (voir annexe n°2) :

- La tranche 3 et son extension de la ZAC Cambrai : réalisation de 400 logements environ et de plusieurs équipements publics (terrain de foot, EHPAD, salle des fêtes, SDIS, Groupe scolaire,...). La programmation est intrinsèquement liée au projet de revitalisation du centre-ville, car plusieurs équipements seront transférés du centre-ville vers le secteur de la ZAC. C'est pour cette raison que la ZAC a été intégrée dans le périmètre ORT (voir annexe n°1), afin de créer un zonage cohérent.
  - Le projet du Domaine du Relais : il est prévu de réaliser un projet agro-touristique, construit autour de l'identité agricole, des sports de nature et des loisirs itinérants. Ce projet se pose en équilibre du site de Grande Anse, déjà très attractif, en proposant aux usagers la découverte d'une autre partie de l'identité culturelle et naturelle de Petite-Île. A ce stade, le projet présente 4 secteurs à aménager : aire ludique des pitons (une aire de jeux en milieu naturel), plateau de la grande clairière (espace de détente en lisière de la forêt avec espace culturel associé), aire de stationnement généreusement plantée, et enfin secteur de parcours de vélos/BMX.
  - L'aménagement du Bassin de baignade de Grande Anse : la restauration de ce bassin de baignade doit permettre la pratique de la nage pour les scolaires, mais aussi pour les loisirs avec un parcours de sentier marin. L'objectif est de permettre aux enfants de Petite-Île de s'exercer à la nage sans avoir à se déplacer dans les communes voisines, de surcroît dans un milieu naturel, et de permettre aux baigneurs un apprentissage de l'écosystème marin très spécifique du bassin, grâce à un parcours jalonné et explicatif.
- Les enjeux de ces projets structurants sont directement liés à la revitalisation du centre-ville. Il s'agit d'améliorer le cadre de vie et l'attractivité de la commune, en puisant dans ses points forts que sont les espaces naturels, du littoral jusqu'aux hauteurs, en intégrant une dimension sportive, et son identité agricole, en proposant des lieux permettant d'apprécier la production alimentaire locale.

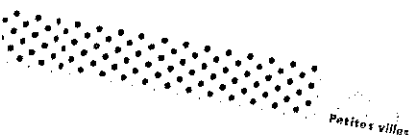
En plus de ces projets structurants, la commune porte avec ses partenaires d'autres projets d'importance que sont :

- L'extension de la ZAE Verger Emery, afin de favoriser l'implantation d'entreprises et de développer l'attractivité de la commune. Une aire de covoiturage sera aménagée à proximité de cette zone.
- La mise en place de l'assainissement relié à la station d'épuration de Saint-Joseph (à partir de 2026) afin d'améliorer le confort et d'optimiser la consommation foncière lors des futurs projets de construction.
- Le projet de complexe sportif de Charrié, avec la réalisation d'un terrain multisports, d'un pumptrack, d'un terrain de Padel, d'un terrain de boule et d'une station fitness. L'emprise de ce projet est de 4 500m<sup>2</sup>, elle permettra de doter les Hauts d'un espace sportif, en complément avec le projet du Domaine du Relais. Ceci se fait autant pour des raisons d'équilibre territorial que de volonté d'attirer les usagers vers les hauts.

Pour conclure, l'objectif de la commune est de définir une stratégie globale par le biais d'un projet de revitalisation du centre de village, qui mette en synergie les grands projets structurants de la commune. Le projet Petites Villes de Demain permet ainsi de construire une stratégie cohérente, qui fasse office de cap à suivre pendant les trente prochaines années.

Article 3 ... Les orientations stratégiques

présente convention fixe les orientations stratégiques du programme Petites Villes de Demain.



En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, celles-ci devront être validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

Les orientations stratégiques sont les suivantes :

- **Orientation 1 : Proposer une offre attractive et adaptée de l'habitat**

Une étude pré-opérationnelle OPAH est lancée sur le territoire de la CIVIS, à savoir les communes des Avirons, l'Etang-Salé, Cilaos, Saint-Louis et Petite-Île. L'objectif est d'identifier l'ensemble des habitations dégradées et de définir une stratégie d'amélioration des conditions de vie dans les logements. Cette étude devrait aboutir à la constitution d'un périmètre OPAH, afin que la réhabilitation des logements privés soit une priorité à l'échelle intercommunale, et en particulier dans les secteurs des centres-villes. Ceci sera permis grâce au financement d'une équipe de suivi-animation accompagnant les propriétaires dans leur projet de rénovation.

Par ailleurs, au-delà des programmes de réhabilitation, le projet PVD de Petite-Île prévoit la construction de nombreux logements, à savoir 260 environ, dont 60% de logements aidés, conformément au SAR. Parmi ces logements, une résidence étudiante est prévue. Les objectifs poursuivis sont de répondre à la demande en logements, d'accompagner la croissance démographique et de s'adapter à son évolution (personnes âgées, petites typologies...), ainsi que de densifier le centre-ville.

- **Orientation 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré**

L'enjeu des travaux d'aménagement (voirie et espaces publics) sont de créer les conditions favorables afin de créer un centre-ville attractif, propice à la déambulation, avec des offres commerciales diversifiées. Il s'agit donc d'inverser la tendance actuelle en transformant la lecture de la commune : travailler sur la qualification de la RD31, la composition d'un véritable parcours commercial dans le but de qualifier la pratique du centre-bourg.

Pour ce faire, l'un des projets phare est de construire une halle alimentaire au niveau de la place du village, véritable place piétonne animée et convergente, qui sera une des vitrines de Petite-Île, mettant en avant le village « grenier ». L'implantation de cette halle va permettre d'animer le cœur de village. Le principe est de proposer un lieu de vie dédié à l'alimentation. Avec une emprise au sol de 1000 m<sup>2</sup> maximum (à préciser avec une étude de programmation dédiée), le rez-de-chaussée pourra recevoir les étals des commerçants et un espace de dégustation libre, afin de pouvoir se restaurer sur place.

À l'étage, un restaurant de 400 m<sup>2</sup> environ pourra s'installer avec sa terrasse exposée sud et un espace polyvalent qui pourra accueillir des animations autour de la cuisine ou des associations. Ce lieu devrait proposer une programmation mixte avec une offre alimentaire et de restauration ouverte sur des horaires étendus permettant de répondre à l'ensemble des usagers.

En plus de ces opérations, l'ambition portée par la commune est de réserver les rez-de-chaussée des futures constructions du secteur de Gennepy à l'activité commerciale et artisanale, ainsi qu'aux services. Huit immeubles ont ainsi été pré-identifiés par l'étude commerciale afin de recevoir des activités de restauration (donnant sur l'esplanade) et de commerces de détails, suivant l'emplacement du bâtiment et son environnement proche. Le secteur a vocation à proposer des cellules commerciales de tailles variées allant de 40 m<sup>2</sup> à 200 m<sup>2</sup> au maximum, à l'exception de la « locomotive commerciale ».

En effet, au milieu de cet espace public, un bâtiment sera construit pouvant recevoir en son rez-de-chaussée une surface commerciale de 400 m<sup>2</sup>, pour l'établissement d'un supermarché qui deviendra la locomotive commerciale du centre-ville, ce qui permettra de préserver son attractivité. L'accès à ce commerce sera fait par la création d'un parking sur le toit, rendu possible grâce à la différence de niveau depuis la rue du St

Dans les actions à court terme, la commune porte la volonté de créer un office de commerce et de l'artisanat, destiné à renforcer les liens entre les commerçants, les artisans et la municipalité, au profit du développement d'actions en faveur du commerce de proximité et de la vitalité de la centralité.

La commune souhaite également créer une boutique à l'essai, qui sera un point de vente de courte durée, un concept qui vise à permettre à des professionnels, artisans, commerçants, prestataires de services ou artistes d'occuper de manière temporaire un pas de porte à des conditions financières avantageuses.

Enfin, la commune veut renforcer la communication en matière de commerce de proximité (référencement googlemap, communication sur les réseaux sociaux, etc.), ainsi que se doter d'une charte des devantures et enseignes commerciales permettant de sensibiliser, conseiller et accompagner les commerçants de Petite-Île dans un projet de création ou de rénovation de leur local commercial.

- **Orientation 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**

L'accessibilité et la mobilité sont un enjeu majeur pour la commune, qui se décline en 3 priorités qui sont de pacifier la RD31 (colonne vertébrale du centre-ville), qualifier la pratique piétonne, et créer des synergies commerciales et touristiques.

Concernant la pacification de la RD31 (rue Mahe Labourdonnais), celle-ci est directement liée à l'aménagement d'une voie de contournement par le Chemin Laguerre à l'Ouest. La voie de contournement, qui existe déjà en partie, sera recalibrée afin de fluidifier le trafic, favoriser la circulation douce, et moderniser/effacer les réseaux. C'est une condition préalable pour pacifier la RD31, l'objectif étant de reporter vers elle le trafic passant par le centre-ville.

L'opération de requalification de la RD31, quant à elle, consiste à mettre une portion de la voie en sens unique, afin d'élargir les trottoirs et de créer des espaces végétalisés, avec du mobilier urbain. L'objectif est de valoriser le parcours commercial et de favoriser la déambulation.

Concernant les mobilités douces, le but est de permettre la pratique piétonne dans les conditions les plus favorables possibles : élargissement/sécurisation des trottoirs, assurer la continuité piétonne, création de sentiers, ainsi que concentration du stationnement au niveau du parking souterrain de la place du Vieux Moulin. L'intérêt ici est de permettre aux personnes de se promener en centre-ville sans avoir à se déplacer en permanence leur voiture.

Enfin, les synergies touristiques seront possibles grâce aux boucles piétonnes, en plein centre-ville notamment : la boucle du piton calvaire, qui offre des points de vue sur les paysages exceptionnels, le lien futur avec le piton Rosile, le parcours santé le long de la ravine de Petite-Île. Ces projets ont pour but de remettre le piéton au cœur des projets en offrant la possibilité aux habitants de se déplacer de manière sécurisée et agréable.

D'une manière générale, plusieurs opérations de voiries sont prévues sur le rue Adenor Payet, rue Alfred Isautier, rue du Général De Gaulle, rue Joseph Suacot, rue du Casino, rue du Stade et bien sûr rue Mahe Labourdonnais (RD31), comme vu plus haut. Ces opérations visent le même objectif, à savoir une requalification des rues en élargissant les trottoirs, en réservant une place plus importante aux plantations d'arbres endémiques le long des linéaires, ou encore en remplaçant les réseaux et notamment l'enfouissement des réseaux électriques et télécom, pour une amélioration du cadre de vie et un embellissement du centre-ville. L'assainissement sera quant à lui implanté à partir de 2026. Des stationnements seront parfois supprimés.

Il est à noter le projet de parking souterrain possède le double objectif d'imposer un stationnement sur un espace central et de délester les voiries de parkings qui grignotent de l'espace pour les autres usages.

Au sujet des transports en commun, un pôle d'échanges multimodal sera situé en face de l'église. Ce pôle d'échange prévoit une mutation de la voirie en zone partagée, la création de quais d'attente pour les bus,

l'accueil de l'agence Alterneo dans la case créole réhabilitée, un dispositif de bornes pour les vélos électriques, ainsi que la valorisation du parvis de l'église, avec une meilleure ouverture sur la rue et une importante pour l'ombrage et la fraîcheur.

Une zone de régulation des bus créée à l'ouest permettra de permettre une rotation fluide, sans arrêts prolongés sur la voirie, ce qui cause de multiples désagréments.

- **Orientation 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

Deux espaces publics majeurs sont prévus et participent à cet effort de créer des lieux propices à la rencontre et l'animation du centre-ville.

Il s'agit dans un premier temps de l'espace public du « **Vieux moulin** », qui sera le cœur du village. Cet espace devient une place piétonne animée par une halle. Cette action s'accompagne de la requalification des bâtiments bordant la place (Mairie et Fangourin), et de la mise en place d'une Micro-Folie, créant ainsi une place concentrant les services publics, avec une dimension culturelle. Elle pourra s'ouvrir à long terme directement sur la ravine avec l'acquisition du foncier de l'école Les Alpinias.

La place du village se caractérise par une réaffirmation de la fonction identitaire de Petite-Île en tant que « Grenier de la Réunion », ce qui se traduit par un positionnement axé sur :

- La production locale et « bien-manger », grâce à la création de la halle, constituée d'une offre pérenne de commerces de bouche, principalement composée de productions locales et destinée à accueillir une offre différenciante et de destination.
- La fonction de rencontre et de convivialité propre à une centralité rurale, dans un cadre agréable, autour de la halle alimentaire, la création d'une esplanade piétonne susceptible d'accueillir des animations, mais aussi une offre de restauration de type brasserie.

Dans un second temps, la « **forêt urbaine de Gennepy** », sera un axe piéton est-ouest largement végétalisé le long duquel se situeront les futures constructions. Cette vaste esplanade arborée, animée de commerces en rez-de-chaussée, sera entièrement piétonne et transversale. Elle intègre les équipements sportifs actuels que sont le terrain de beach, le skatepark et les terrains de tennis.

Cet espace permettra de connecter l'église et son parvis réaménagé, à l'Est, au préau multi-activité qui servira à accueillir les événements culturels et festifs, à l'Ouest. Enfin, cet espace pourra recevoir un équipement nouveau intégrant un centre commercial (format super), une salle de sport/ de motricité à l'étage, et un parking sur le toit, accessible depuis la rue du Stade. Ce bâtiment se veut iconique dans son architecture.

- **Orientation 5 : Développer, et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics**

La réhabilitation de nombreux bâtiments publics vise à améliorer leur performance énergétique ainsi que l'accueil du public. Elle participe également à l'embellissement général du centre-ville. Plusieurs opérations sont prévues :

**Réhabilitation/extension de la mairie :**

Les travaux de réhabilitation / extension de la mairie intègrent :

- La réhabilitation du bâtiment, avec une rénovation thermique ambitieuse
- L'extension suite aux travaux de création de la place de village, avec une façade ouverte sur la place (entrée secondaire pour les services dédiés à l'accueil du public type Etat civil, Police municipale,...)
- La mise en accessibilité (dont une partie depuis le parking enterré)
- Les travaux d'aménagement extérieurs

### **Modernisation de la bibliothèque :**

Bâtiment historique, la bibliothèque municipale située au cœur du jardin public est aujourd'hui vétuste. Il est donc prévu sa modernisation avec possiblement une surélévation / extension pour améliorer sa visibilité depuis la RD. La création d'une buvette donnant sur le jardin public permettrait de renforcer l'attractivité de la bibliothèque nouvelle et des pratiques culturelles qui pourrait s'y voir développées à terme.

### **Réhabilitation de l'ancienne mairie :**

La mairie souhaite réaliser des travaux de réhabilitation de cette maison (ancienne mairie) qui accueillait jusque fin 2022 une PMI. Ces travaux permettront d'accueillir les bureaux du service « Epanouissement Humain » et d'offrir 2 salles d'expositions dont une Micro-Folie.

Le programme Micro-Folie est un dispositif de politique culturelle porté par le Ministère de la Culture et coordonné par la Villette en lien avec 12 institutions nationales, dont : le Centre Pompidou, le Festival d'Avignon, l'Institut du monde arabe, le Louvre, le musée d'Orsay, le Musée du quai Branly-Jacques Chirac, etc.

Ce musée numérique est équipé d'un écran HD, de tablettes, ou encore des casques, et propose des contenus culturels ludiques et technologiques. Ce dispositif permettrait à la population de Petite-Île et plus largement de disposer de toute la richesse culturelle des musées et instituts de métropole.

### **Réhabilitation d'une maison d'habitation vers une école de musique :**

Cette maison d'habitation située à la porte de la future forêt urbaine Gennepy a été récemment acquise par la commune. Elle va permettre de recevoir l'école de musique. La réhabilitation de la maison et sa mise en accessibilité vont permettre la pratique de la musique dans de bonnes conditions.

### **Réhabilitation du Fangourin :**

Le RDC du Fangourin est un dojo très polyvalent, utilisé par de nombreuses associations sportives et pour différents événements. Suite à la création de la place de village, le Fangourin va gagner en visibilité et se retrouver en limite directe de la nouvelle place. La mairie souhaite améliorer la visibilité de l'offre culturelle, notamment en rassemblant les fonctions culturelles sur le bâtiment du Fangourin et le bâtiment public voisin (ancienne PMI) situé en bordure de RD sur lequel est prévu la mise en place de deux salles d'exposition.

Un hall généreux permettrait de faire le lien avec l'espace public. L'installation de sanitaires à l'étage permettra d'apporter un confort utile aux Personnes à Mobilité Réduite.

## **Article 4 – Le plan d'action**

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet Petites Villes de Demain de Petite-Île, qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La définition du secteur d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de Petite-Île est présenté en annexe n°1.

### **4.1 Les actions**

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle



figurant en annexes n°4 & 5 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan

Parmi ces fiches actions, 5 sont considérées comme « matures ». Autrement dit, les études ont déjà démarré ou sont en cours de rédaction.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

#### 4.2. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

#### Article 5 -- Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

#### Article 6 - Engagements des partenaires

##### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les accompagnements inscrits dans les fiches sont prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

##### 6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la commune de Petite-Île assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans

**une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.**

Au sein de la commune, un chef de projet PVD est responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

La CIVIS et la commune de Petite-Île s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

### **6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du programme Petites Villes de Demain dans les conditions précisées à l'article 6.6 ci-après ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;

- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe n°7.

#### 6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

Il est à préciser que les aides de la Région sont susceptibles d'évolution sur la durée de la convention.

#### 6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

Il est à préciser que les aides du Département sont susceptibles d'évolution sur la durée de la convention.

## 6.6. Engagements de la Banque des Territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

## 6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## 6.8. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Il est à préciser que le tableau financier indique l'accompagnement des partenaires de manière indicative. Ce n'est en aucun cas un engagement formel des partenaires. L'accompagnement est mentionné à un instant T, et est susceptible d'évoluer dans les années à venir.

Le modèle de maquette financière figure en annexe n°7.

#### Article 7- Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie. Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Région, du Département, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

#### Article 8- Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

#### Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront

choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexes n°4 et 5. Par ailleurs, un tableau récapitulatif apparaît en annexe n°8.

#### Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La commune est invitée à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

#### Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

#### Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

#### Article 13 – Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage,

il peut être mis fin à la présente présent convention.

#### Article 14-- Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

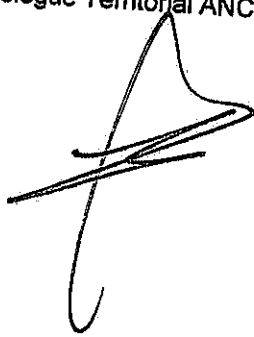


A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Saint-Pierre à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Saint-Pierre.

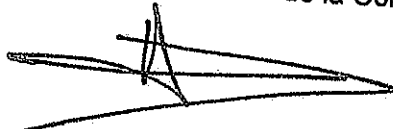
Article 15- Signatures

A Saint-Denis, le 26 Février 2024

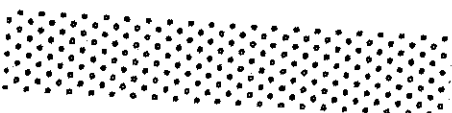
Convention signée en 4 exemplaires.

ÉTAT – ANCT	Commune de Petite-Ile	CIVIS
<p>Le Préfet de la Réunion, Délégué Territorial ANCT,</p> 	<p>Le Maire ou son représentant,</p> 	<p>Le Président ou son représentant,</p> 

En présence du  
 Directeur Général de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires,



Stanislas BOURRON





<p><b>Conseil Régional</b></p>	<p><b>Conseil Départemental</b></p>
<p>La Présidente ou son représentant,</p>	<p>Le Président ou son représentant,</p>
<p><b>Etablissement Public Foncier de la Réunion</b></p>	<p><b>Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion</b></p>
<p>La Directrice,</p>	<p>Le Président ou son représentant,</p>
<p><b>Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Réunion</b></p>	<p><b>Agence Française de Développement</b></p>
<p>Le Président ou son représentant,</p>	<p>La Directrice de l'Agence de Saint-Denis,</p>
<p><b>CDC - Banque des Territoires</b></p>	<p><b>ADEME</b></p>
<p>Le Directeur Régional,</p>	<p>Le Directeur Régional,</p>
<p><b>Action Logement</b></p>	<p><b>CEREMA</b></p>
<p>Le Président du Comité Territorial,</p>	<p>Le Directeur de l'Agence Océan Indien,</p>

## Sommaire des annexes

**Annexe 1 – Périmètre d'intervention de l'ORT**

**Annexe 2 – Projets structurants de la commune en cours et à venir**

**Annexe 3 – Tableau des fiches actions par orientations stratégiques**

**Annexe 4 – Fiches actions matures**

**Annexe 5 – Fiches actions**

**Annexe 6 – Calendrier prévisionnel**

**Annexe 7 – Maquette financière**

**Annexe 8 – Indicateurs de suivi par opération**

# CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

## Commune des Aviron

### ENTRE

#### La Commune des Aviron

Représentée par Monsieur Eric FERRERE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 1<sup>ER</sup> décembre 2023,

Ci-après désigné parla Commune,

#### La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS)

Représentée par Monsieur Michel FONTAINE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 13 Septembre 2023,

Ci-après désignée par la CIVIS,

D'une part,

### ET

#### Ci-après, les partenaires « financeurs » :

- L'Etat, représenté par le Préfet de la Région Réunion, Monsieur Jérôme FILIPPINI ;
- La Banque des Territoires, représentée par son Directeur Régional, Monsieur Nicolas BLANC ;
- L'Agence Nationale de l'Habitat, représentée par le Délégué Territorial dans le Département, Monsieur Jérôme FILIPPINI
- L'Agence Française de Développement, représentée par sa Directrice Régionale, Madame Patricia AUBRAS
- Le groupe Action Logement, représenté par son Président, François CAILLE
- Le Conseil Régional de la Réunion, représentée par sa Présidente, Madame Huguette BELLO
- Le Conseil Départemental de la Réunion, représenté par son Président, Monsieur Cyril MELCHIOR



**Les partenaires « locaux » :**

- La Chambre de Commerce et d'Industrie, représentée par son Président, Monsieur Pierrick ROBERT ;
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, représentée par son Président, Monsieur Bernard PICARDO ;
- L'Etablissement Public Foncier de la Réunion, représenté par son Président Monsieur Jacques TECHER ;
- L'Agence de la Transition Ecologique, ADEME, représentée par son Directeur Régional, Monsieur Frédéric GUILLOT ;
- Le CEREMA, représenté par son Directeur Agence Océan Indien – Antenne Réunion, Monsieur José Luis DELGADO

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites Villes de Demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de ville dynamique, respectueuse de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

## Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites Villes de Demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites Villes de Demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations et les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

### Commune des Aviron

La Commune des Aviron a souhaité s'engager dans le programme Petites Villes de Demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 08 Avril 2022.

Une étude urbaine a depuis été menée, avec la réalisation d'un diagnostic, la proposition d'un scénario d'aménagement du centre-ville, aboutissant sur un plan guide. Celui-ci a permis la définition d'un périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et la rédaction de 54 fiches actions qui sont présentées dans le cadre de la présente convention. Cette étude a été validée en Comité de Pilotage le 28 novembre 2023.

Sur la base de ces conclusions, le programme Petites Villes de Demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire une démarche de transformation à moyen et long terme. L'objectif étant le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performance et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

## Convention intercommunale ORT

Une convention intercommunale ORT, dite « chapeau », intègre, dans un principe de subsidiarité, les dispositifs existants : Action Cœur de Ville (ACV) sur Saint-Pierre, Petites Villes de Demain sur Les Avirons, Petite-Ile, L'Etang-Salé et Cilaos. La commune de Saint-Louis devrait pour sa part intégrer le programme ACV pour la période 2023-2026.

Cette convention chapeau a vocation à évoluer par avenant, afin de permettre aux communes de la CIVIS, dès qu'elles auront défini leur projet de revitalisation, d'être annexées à cette convention.

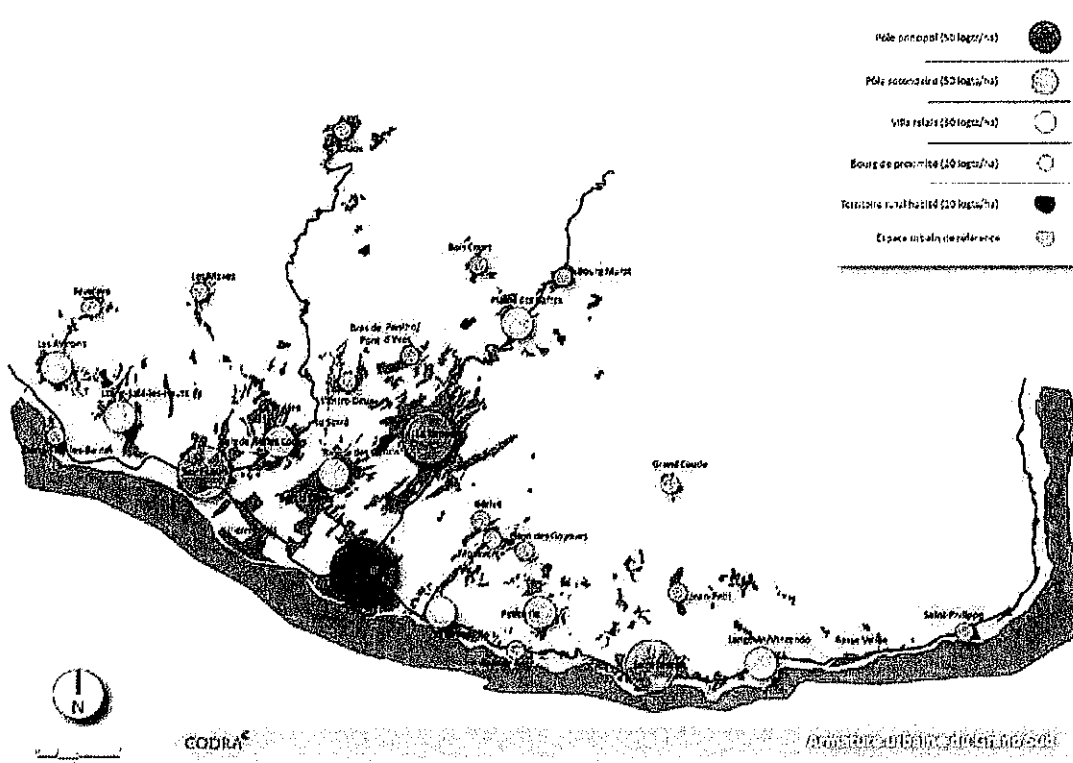
C'est le cas de la présente convention cadre de la Commune des Avirons, qui sera annexée par avenant à la convention intercommunale.

La présente convention est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

## Article 2 – Les ambitions du territoire

### A l'échelle du Grand Sud

Le Grand SUD est la plus grande micro-région de la Réunion composée de dix communes. Cette entité géographique qui compte aujourd'hui environ 300 000 habitants devrait continuer de connaître une croissance démographique soutenue, révélatrice d'un territoire attractif. A long terme, ce sont près de 100 000 nouveaux habitants qu'il conviendra d'accueillir.



L'enjeu majeur est de permettre à ces nouvelles populations mais également aux citoyens actuels de vivre, travailler, consommer, se déplacer, se divertir, au sein d'un cadre de vie préservé et d'un environnement régénéré.

Pour préserver son identité mais également encourager le développement du Grand Sud, il convient de s'appuyer sur :

- Un territoire qui, de par sa diversité, ses contrastes, son industrie (notamment agroalimentaire) présente un potentiel de « bio-économie ».
- Un développement devant être lié au tourisme. L'ossature verte et bleue du territoire, caractérisée par la richesse des Hauts et la qualité du littoral, doit être mise en valeur au risque d'un développement de l'activité touristique concentré dans l'Ouest.

Il appartient au Grand Sud d'inventer un nouveau modèle de développement, qui s'appuie sur la solidarité territoriale et qui maintient la cohésion sociale en traduisant son projet d'aménagement et de développement durable à travers les axes suivants :

- La préservation et la valorisation de l'espace et des ressources ;
- L'équipement du territoire pour un bassin de vie de 400 000 habitants à long terme ;
- Un développement économique affirmant le rayonnement du Grand Sud ;
- Un développement au profit du citoyen sudiste garant de la cohésion sociale et territoriale.

## A l'échelle de la CIVIS

L'ambition de l'Opération de Revitalisation Territoriale, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de la CIVIS, est d'apporter une cohérence dans les actions de revitalisation qui concourent aux objectifs d'équilibre et d'équité territoriale définis par le SCoT.

Grâce au dispositif d'ORT et de la boîte à outils mis à disposition, la CIVIS et les communes poursuivent la construction et la réalisation d'une stratégie territoriale cohérente, convergeant vers les mêmes objectifs de redynamisation : concrétiser un projet territorial avec un développement urbain raisonné, favoriser un appareil économique et commercial dynamique, diversifier et créer une offre de logements adéquate dans le respect de la mixité sociale et de la solidarité intercommunale.

Le projet de territoire de la CIVIS s'articule autour de l'équilibre territorial garant du vivre ensemble et de l'épanouissement à travers plusieurs axes :

### 1. LES BASES DU VIVRE ENSEMBLE

#### *Préserver l'identité et l'art de vivre*

Le mode de vie réunionnais représente un modèle de culture unique au monde dans lequel se côtoient, dans le plus grand respect, différentes pratiques culturelles et religieuses. La CIVIS est un acteur de l'enseignement et de l'apprentissage de cette culture afin de garantir le vivre ensemble sur notre territoire.

#### *Améliorer la qualité de notre alimentation*

Il est impératif d'apporter une réponse saine, adaptée et réfléchie à long terme aux besoins alimentaires de la population. La CIVIS garantit la qualité des produits en favorisant le maintien et la création de petites exploitations de proximité tout en contribuant à la transformation locale des aliments pour limiter les transports sur de grandes distances en renforçant les circuits courts.

## *Protéger et renforcer notre système de santé*

En partenariat avec les autorités compétentes, la CIVIS accompagne la protection et le renforcement du système de santé afin de garantir le libre accès aux soins pour tous en permettant d'encadrer les prix des soins, aider à désengorger et renforcer les hôpitaux et d'assurer la qualité des soins notamment par la modernisation des pratiques médicales.

## **2. POUR UNE MEILLEURE GESTION DES RESSOURCES DU TERRITOIRE**

### *Un aménagement raisonné et maîtrisé*

Il s'agit avant tout de trouver et d'assurer la faisabilité des réponses aux besoins économiques, environnementaux, d'habitats et de transport de la façon la plus cohérente et prospective possible.

Il en va donc de la responsabilité des politiques publiques de se montrer exigeantes à plusieurs égards, afin de limiter l'étalement urbain et de densifier les habitations pour répondre aux besoins en logements. Pour cela, la CIVIS est moteur dans la sanctuarisation des espaces naturels et agricoles avec une réglementation stricte pour l'établissement de toute forme d'habitat, dans la densification des secteurs déjà urbanisés en cœur de ville, dans l'encouragement des programmes vertueux en matière d'habitats écologiques, économes en consommation d'énergie et en proscrivant tous programmes provenant de promoteurs uniquement intéressés par la rentabilité financière des opérations.

Aussi, la problématique de l'aménagement du territoire dans le Grand Sud passe par une solidarité et une coopération en répartissant de manière équilibrée et rationalisée nos zones économiques et industrielles mais aussi nos équipements publics et culturels. L'objectif consiste donc à développer un équilibre territorial cohérent pour garantir la présence d'équipements et de services au public, soutenir l'attractivité et la compétitivité du territoire par l'investissement public, intégrer un rééquilibrage entre les territoires et valoriser le rôle de centralité assuré par certaines communes du territoire.

Enfin, il faut s'appuyer sur les innovations pour connecter les territoires en misant sur une mobilité plussobre et plus propre. La CIVIS accompagne la population vers de nouveaux modes de déplacement (Transports en commun, par câble, RRTG), les modes de déplacements alternatifs (vélo, à pied), le covoiturage et encourage le développement du télétravail pour limiter et rationaliser les déplacements.

## **3. VERS UNE NOUVELLE DYNAMIQUE TERRITORIALE**

### *Protéger et consolider nos emplois*

Pour favoriser l'économie locale, la CIVIS priorise le « Fabriqué à La Réunion » en limitant sur son territoire la grande distribution, les grandes exploitations agricoles au profit des petits commerces et petites exploitations bien plus créateurs d'emplois.

Aussi, il convient de favoriser l'émergence de filières nouvelles permettant de produire localement et d'éviter la consommation à outrance de produits extérieurs synonymes de fortes émissions de CO<sup>2</sup> et d'impact sur l'environnement en valorisant la production locale.

Tendre vers l'équilibre territorial suppose de préserver et renforcer les services publics qui restent la meilleure garantie d'une plus grande égalité de tous sur notre territoire et de préservation du lien social.

### *Avoir recours au potentiel des technologies de l'information et de la communication*

Les technologies de l'information et de la communication représentent ainsi une immense opportunité pour communiquer avec nos compatriotes de l'hexagone, des autres territoires ultramarins et du monde de manière plus générale. La généralisation du très haut débit permettra progressivement à l'ensemble des réunionnais de compenser le recours systématique au transport aérien et à l'acheminement de biens provenant du monde entier en développant massivement la vidéo conférence, l'échange de technologies de pointe, de savoirs et de programmes culturels.



## *La CIVIS intercommunalité solidaire*

L'échelle de l'intercommunalité permet sans équivoque de raccrocher le territoire institutionnel au territoire vécu, même si des évolutions restent à apporter, vers le Grand Sud notamment. Le rôle de la CIVIS, de par sa capacité financière d'investissements permet à de petites communes de porter de grands projets, essentiels pour le territoire dans son ensemble. Les réflexions à mener sur une meilleure ouverture à la mer, sur des projets d'envergure d'aménagement touristique ou économique, sur la politique des transports ou des déchets ne peuvent se mener à l'échelle communale, tant d'un point de vue fonctionnel que financier. Tendre vers l'équilibre territorial, c'est agir en faveur de la cohésion sociale et la préservation du vivre ensemble.

### **La Commune des Avirons**

La Commune des Avirons se projette dans un XXIème siècle demandant de fortes capacités d'adaptation (transition démographique, écologique, numérique et économique).

Le territoire de la commune s'étend sur une superficie de 2667 Ha et représente 1,2% de la surface du département. La Commune comptait 11 246 habitants en 2018.

Son centre-ville est situé à environ 400 mètres d'altitude et son économie est axée particulièrement vers l'agriculture, le commerce de proximité, les services et le tourisme.

Les quartiers des Avirons sont résidentiels et ruraux. Au cours de ces 30 dernières années, du fait de son évolution, la Commune a conforté sa vocation purement agricole. Avec plus de 3000 logements sortis de terre, elle est devenue une cité résidentielle. Néanmoins, sans une approche globale des problèmes liés au développement local et à l'aménagement du territoire, l'activité économique s'est effondrée.

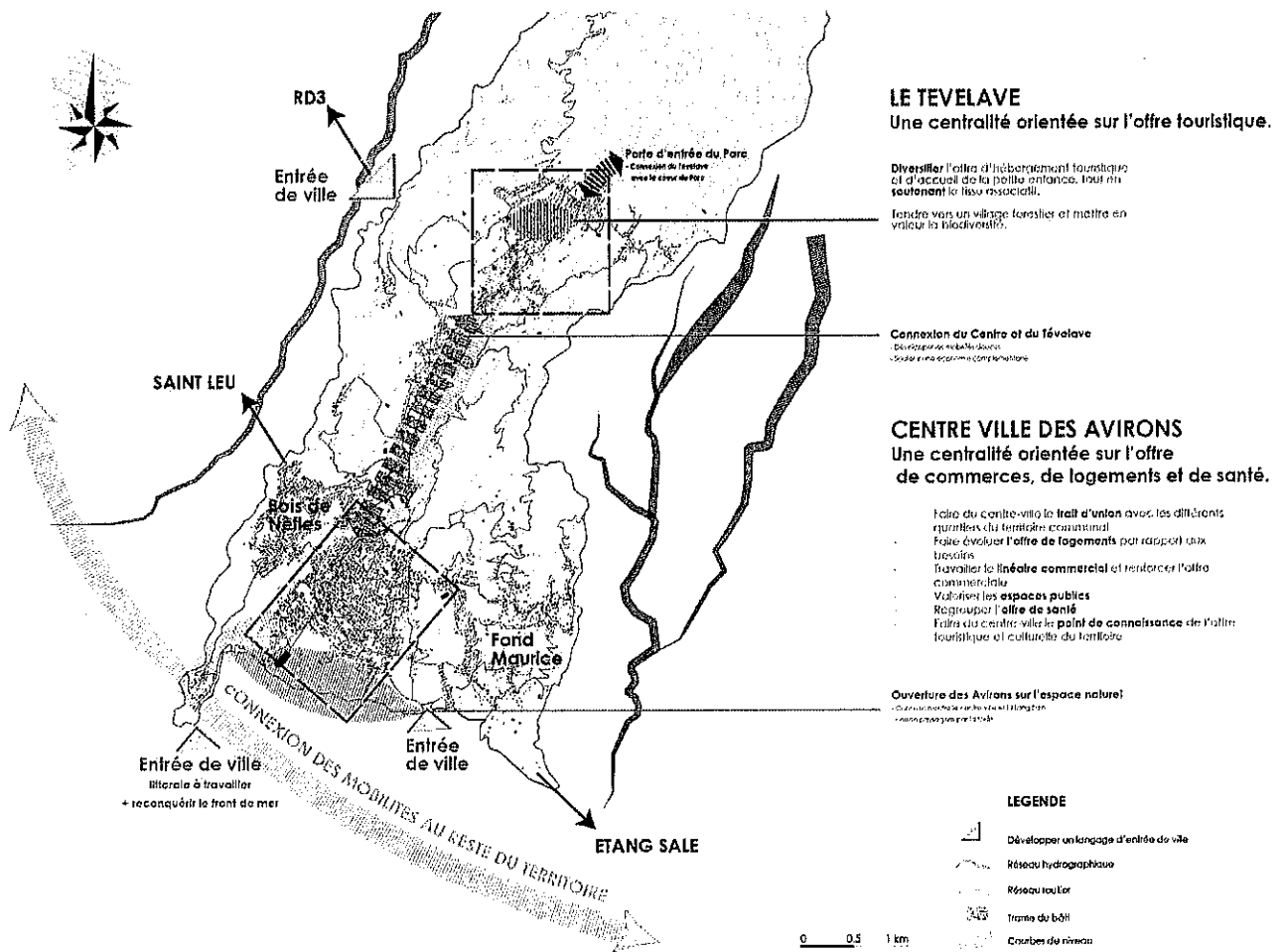
Le centre-ville souffre d'un manque de places de stationnement et d'un plan de circulation clair permettant le développement de commerces. Les pentes liées à la topographie de la commune rendent complexe l'intégration des notions d'accessibilité et de continuité des chaînes de déplacement.

Le taux de chômage de la population active est de 30% et il dépasse les 37% au Tévelave. La Commune comptabilise moins de 1% des capacités d'accueil du département et n'arrive pas à retenir les touristes et visiteurs dans son centre-ville, ni à les orienter vers le Tévelave, véritable vitrine touristique de la commune et porte d'entrée du parc National.

Le diagnostic de l'étude urbaine réalisée dans le cadre du programme Petites Villes de Demain a démontré que la liaison entre le bourg du Tévelave et le cœur de ville doit être le fer de lance de la stratégie de revitalisation de la commune.

En effet, les enjeux qui ressortent de cette phase de diagnostic sont les suivants :

- Mettre en valeur l'identité, le patrimoine naturel et paysager de la Commune,
- Favoriser les mobilités douces, notamment piétonnes et cyclables en proposant des poches de stationnement en centre-ville,
- Requalifier et pacifier la RD11, colonne vertébrale du centre-ville, et retravailler le linéaire commercial,
- Constituer un cœur de ville attractif, commerçant et pacifié en proposant des espaces publics de qualité,
- Proposer une offre de logement adaptée aux besoins du territoire, prenant en compte le vieillissement de la population,
- Recentrer l'offre de santé afin d'offrir une meilleure visibilité à l'offre de soin,
- Favoriser l'implantation d'une zone d'activité économique,
- Développer l'offre d'hébergement touristique,
- Faire du Tévelave un village forestier, vitrine touristique au service de la préservation de la biodiversité.



Pour y arriver, la stratégie de revitalisation de la Commune des Avirons repose sur un développement économique et touristique raisonné orienté vers la transition écologique et démographique. La Commune souhaite s'appuyer sur ces deux centralités qui, chacune aura un rôle majeur à jouer dans la redynamisation de son territoire.

### Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques du programme Petites Villes de Demain.

Les orientations stratégiques sont issues de la stratégie de développement du Plan Local d'Urbanisme en cours de révision de la Commune, de l'étude urbaine menée dans le cadre de Petites Villes de Demain et du projet de mandature de l'équipe municipale.

- **Orientation 1 : Proposer une offre attractive et adaptée de l'habitat**

Le parc immobilier subit une forte pression qui s'accroît ces dernières années due à l'attractivité résidentielle de la Commune et à sa position de carrefour entre le Sud et l'Ouest.

Au regard de ces constats, la Commune porte l'ambition dans le projet PVD :

- D'imposer dans le Plan Local d'Urbanisme des prescriptions de densification en Zone Ua,

Le projet de révision prévoit l'augmentation de 20% de l'emprise au sol, passant de 60 à 80%, l'augmentation de la hauteur maximale de construction de 10 mètres à 15 mètres au faitage et la suppression de la hauteur relative. De plus, pour les opérations consacrant au moins 50% de leur surface au logement social tel que défini à l'article L.302-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, une hauteur supplémentaire de 3 mètres au faitage est accordée.

- De rénover l'habitat insalubre via l'étude pré-opérationnelle OPAH lancée sur le territoire de la CIVIS,

Dans le centre-ville, 76 logements ont été identifiés dont 49 sont vacants ou en état d'abandon manifeste.

- De densifier les dents creuses afin d'augmenter l'offre de logements dans le centre-ville,

Dans le cadre de la révision du PLU, une étude a été menée sur les capacités de densification du territoire à travers les logements vacants, les friches urbaines, les dents creuses, l'intensification du tissu urbain existant et le potentiel constructible au sein des espaces urbains de référence du SCoT Grand Sud.

Parmi ces catégories, il a été recensé un potentiel de 195 logements en dents creuses et 45 logements en intensification du tissu urbain.

- De développer une nouvelle offre de logements adaptée aux besoins des habitants

La Commune souhaite développer une offre de petits logements, de logements sociaux et de logements adaptés au senior. Dans cette perspective, des discussions sont en cours avec des promoteurs privés.

## ● **Orientation 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré**

La Commune des Avirons ne dispose pas aujourd'hui d'un centre-ville commerçant. Certains commerces se sont développés de part et d'autre de la route départementale, mais l'offre reste très restreinte. L'hypercentre connaît un taux de rotation important de ses commerces accumulé à un taux de vacance commercial important. De plus, de nombreux professionnels de santé se sont installés de manière éparpillée sur le linéaire commercial, ne permettant pas d'offrir une place suffisante au développement d'autres commerces.

Le projet d'aménagement propose de créer des conditions favorables afin de créer un centre-ville attractif, propice à la déambulation, et à l'installation d'une offre commerciale diversifiée. Celui-ci vise à sortir du principe de la ville-rue à travers l'agrandissement de l'espace commerçant de l'hypercentre, de recentraliser l'offre de santé afin de récupérer des locaux et de créer un véritable parcours commercial.

Pour ce faire, le réaménagement de la RD11 doit permettre de renforcer le linéaire commercial en proposant une meilleure visibilité aux commerces, faciliter la déambulation et la consommation (terrasses, espaces publics, mobilier urbain). Sur la RD11, l'ouverture d'une halle des métiers de bouche (épicerie, boucher, poissonnier) permettra de compléter l'offre de proximité et la structuration du secteur économique doit permettre de concevoir une dynamique favorable à la remise en location des locaux vacants.

Le déplacement du carrefour market en périphérie immédiate de l'hypercentre est également un facteur important du projet de revitalisation. La commune souhaite ainsi proposer deux offres commerçantes distinctes :

- Une offre généraliste alimentaire en entrée de ville,
- Une galerie commerciale avec commerce de détail, offre de restauration et rooftop au cœur de la centralité,
- Une offre de stationnement avec la création d'un parking semi enterré en lieu et place du stade.

Enfin, la Commune souhaite mettre en place un outil numérique afin de rendre visible l'offre commerciale du centre-ville et se doter d'une charte des devantures et enseignes commerciales afin de sensibiliser, conseiller et accompagner les commerçants dans un projet de création ou de rénovation de leur local commercial.

Plusieurs autres projets sont à l'étude sur le territoire et participeront au projet de revitalisation :

- Etude sur le potentiel de création d'espace de co-working,

- Etude sur la construction de kiosques à caractère économique le long de la RD11,
- Etude d'implantation d'une zone d'activité économique et touristique,
- Des discussions avec des promoteurs privés pour l'implantation de résidences hôtelières.

- **Orientation 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**

La Commune souhaite rompre avec le principe de ville rue et étoffer l'offre de stationnement du centre-ville permettant aux usagers de consommer dans le centre-ville.

Pour ce faire, avec le déplacement du collège, la Commune souhaite créer une boucle de circulation dans le cœur de ville avec la requalification de la rue du Général de Gaulle, de la rue du Stade, de la rue Edouard Sartre et de la rue Henry Enault. Cette boucle en sens unique sera pacifiée et végétalisée afin de faciliter la déambulation piétonne et vélo.

La requalification de la RD11 consiste à mettre une portion de la voie en sens unique afin d'élargir les trottoirs et de créer des espaces végétalisés avec du mobilier urbain pour valoriser le parcours commercial et favoriser la déambulation. De plus, pour faciliter les connexions entre la partie haute et la partie basse de la nouvelle centralité, des ascenseurs urbains seront mis en place au niveau de la gare routière et du parking pour permettre à tous de se déplacer aisément malgré le dénivelé. Une large voie piétonne végétalisée sera également créée avec pour ambition d'être une artère arborée liant directement l'esplanade de la mairie et le pôle d'échanges.

La concentration du stationnement au niveau du parking semi-enterré à la place du stade permet une nouvelle répartition des flux poussant le consommateur à s'arrêter dans le centre-ville, de délester les voiries de places de stationnement et de s'assurer de la continuité piétonne au cœur de la centralité.

Concernant les transports en commun, la Commune souhaite que la gare routière évolue en un pôle d'échanges proposant les services afférants (agence alternéo, bornes vélos électrique, location de vélo, parking relais) permettant ainsi aux habitants des Aviron et plus globalement des utilisateurs des transports en commune ne plus avoir, systématiquement recours à la voiture pour se rendre dans l'hypercentre.

Plusieurs autres projets sont à l'étude sur le territoire et participeront au projet de revitalisation :

- Etude de définition d'un schéma directeur de covoiturage à l'échelle de la CIVIS,
- Etude de définition d'un schéma directeur vélo à l'échelle communale,
- Etude de faisabilité pour une liaison téléphérique entre Bois Blanc – Centre-Ville – Le Tévelave et Cilaos,
- Etude de définition d'un nouveau plan de circulation et de stationnement à l'échelle communale.

- **Orientation 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

Le projet de revitalisation est avant tout porté sur l'amélioration du cadre de vie, la création d'espace pour le vivre ensemble et la facilitation de l'accès à la culture.

Le centre-ville des Aviron ne dispose aujourd'hui que de très peu d'espaces publics. L'un des projets phares est de créer un poumon vert à la place du collège qui accueillera un théâtre de plein air et des microarchitectures à vocation économique. Cet espace à vocation sociale, culturelle et économique accueillera à terme, des manifestations telles que le marché forain, la fête de la musique, des concerts, des pièces de théâtre ou de comédie. Il a pour vocation d'être le cœur de l'animation du centre-ville. La configuration permet également de proposer aux habitants un espace où se poser et consommer dans un écrin de verdure arboré.

Le poumon vert sera accompagné par un ensemble de places publiques permettant une déambulation aisée dans toute la nouvelle centralité, guidée par des cheminements piétons végétalisés. La Maison HOARAU qui revêt un intérêt patrimonial sera conservée et réhabilitée pour en faire un lieu de valorisation du patrimoine local.

Concernant Le Tévelave, avec le projet de la maison de la biodiversité, de création d'un arboretum à espèces indigènes et endémiques ainsi que l'étude en cours pour la définition du village forestier, l'ambition est de faire du village un haut lieu de préservation et de pédagogie autour de la thématique de la biodiversité et du mode de vie des hauts. La municipalité souhaite que Le Tévelave soit pionnier dans le domaine, afin d'en faire une attraction pour inciter les visiteurs à se déplacer aux Avirons. Le déplacement de l'école permet aussi de repenser l'entrée de village et de proposer un nouvel espace public.

La reconquête du littoral et de l'entrée de ville littorale fait également partie intégrante du projet. En effet, la CIVIS est lauréate de l'opération France Vue Sur Mer qui va permettre de repenser la pointe des Avirons et son interaction avec les usagers. Pour ce faire, une étude est en cours pour définir la création d'espaces d'observation de la faune et la flore, repenser la mobilité vers et depuis l'espace ainsi que sensibiliser aux préoccupations environnementales.

#### • **Orientation 5 : Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics**

La présence d'équipements et de services, notamment liés à la santé, est une condition indispensable pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants, attirer de nouveaux résidents et faire émerger de nouvelles activités économiques.

La Commune fournit aux habitants du territoire une offre diversifiée d'équipements et de services publics qui concourent au bon vivre de la commune et à l'attractivité du territoire.

Afin de garder cette dynamique, la Commune porte l'ambition de moderniser et développer son offre d'équipements et de services, prioritairement au centre-ville et à ses abords, pour conforter et renforcer son rôle de centralité.

L'accès aux équipements et services occupe une place importante dans la stratégie de revitalisation du territoire. Le maintien et le développement de ses infrastructures, notamment de l'offre culturelle, sportive et sanitaire (avec la réhabilitation des plateaux sportifs, de la salle Georges Brassens, la médiathèque, l'hôtel de ville, la construction d'un EHPAD, d'une halle multi-usages, d'un centre social, d'un bâtiment administratif) participera à la vitalité et à la création de flux sur des espaces stratégiques, propices au soutien de l'activité commerciale, à enrichir l'offre et plus globalement, participera aux changements de la configuration du centre-ville.

Pour compléter cette démarche, la municipalité a également signé une Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027 avec la Caisse d'Allocations Familiales couvrant les domaines de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, l'accompagnement à la parentalité, l'accès aux droits et aux services, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale, l'insertion sociale et professionnelle et l'amélioration du cadre de vie.

#### • **Orientation 6 : Thématiques transversales**

Le projet de mandature de l'équipe municipale est tourné vers la Petite Ville de Demain, il est fortement influencé par les principes du développement durable.

Plusieurs projets importants sont en cours d'études sur le territoire comme PRODEO, la rénovation énergétique des équipements publics municipaux, le déploiement de dispositif de récupération des eaux de pluies et la création d'une déchetterie.

Ces orientations s'intègrent en cohérence avec la stratégie de territoire définie dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la CIVIS.

## Article 4 –Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La définition des secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville et le Tévelave figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 3.

### 4.1 Les actions

Les actions du programme Petites Villes de Demain sont décrites dans des fiches actions. ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE de la CIVIS.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le Préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet et transmise à la direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT.

AXES SECTORIELS - CONVENTION D'ADHESION	N°	ACTIONS	PORTEURS	NIVEAU DE PRIORITE	STATUT	PERIMETRE D'INTERVENTION
<i>Axe 1 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</i>	1	Imposer un cahier strict des prescriptions architecturales local au PLU	Commune	Moyen	Engagée	Action transversale
	2	Réhabiliter l'ancienne Maison du Dr HOAREAU pour valoriser le patrimoine	Commune	Fort	Engagée	ORT Centre-ville
	3	Créer un poumon vert dans le centre-ville en lieu et place du collège	Commune	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	4	Renaturer le centre-ville notamment sur les espaces publics (aire de jeux, parc boisé et végétaliser les abords de voirie)	Commune	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	5	Créer la maison de la biodiversité sur le Tévelave	Département	Fort	En projet	Hors périmètre
	6	Etude pour réhabiliter et valoriser le foncier de la maison blanche au Tévelave d'un point de vue touristique	CIVIS	Moyen	En projet	ORT Tévelave
	7	Etudier le concept de village forestier sur le Bourg du Tévelave	Commune	Fort	Engagée	ORT Tévelave
	8	Création d'un arboretum d'espèces indigènes et endémiques dans le bourg du Tévelave à vocation pédagogique	Commune	Fort	Engagée	ORT Tévelave
	9	Etudier le potentiel de renaturation des centres-villes à l'échelle communautaire	CIVIS	Fort	En projet	ORT Centre-ville
<i>Axe 2 : Proposer une offre attractive et adaptée de l'habitat</i>	10	Développer des nouvelles formes de logements sur le territoire	Commune	Fort	En projet	Action transversale
	11	Favoriser l'installation de résidences pour	Commune	Fort	Engagée	Action transversale

		personnes âgées				
	12	Mener une étude pré-opérationnelle « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » (OPAH)	CIVIS	Fort	Engagée	ORT Centre-ville
	13	Elaborer une charte du bien vieillir en partenariat avec le RFVAA	Commune /CCAS	Fort	Engagée	Action transversale
	14	Mise en place d'un EHPAD	Département	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	15	Réhabiliter l'hôtel de ville	Commune	Moyen	En projet	ORT Centre-ville
	16	Créer des maisons de quartiers sur la Commune (Fond Maurice / Tévelave)	Commune	Moyen	En projet	Hors périmètre
	17	Réhabilitation de l'école Paul Hermann	Commune	Moyen	En projet	ORT Centre-ville
	18	Créer une maison de santé	Privé	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	19	Mettre en place un contrat de sécurité et un CLSPD	Commune	Fort	Validée	Action transversale
	20	Développer les actions de concertation citoyenne sur le territoire	Commune	Moyen	En projet	Action transversale
	21	Créer un théâtre de plein air sur la parcelle en lieu et place du collège	Commune	Moyen	En projet	ORT Centre-ville
	22	Restructurer et moderniser l'offre culturelle notamment avec la réhabilitation de la salle Georges Brassens, la médiathèque et des extérieurs	Commune	Moyen	En projet	ORT Centre-ville
	23	Créer 3 city-stades afin de conforter l'offre sportive de proximité	Commune	Moyen	En projet	ORT Centre-ville

*Axe 3 :  
Développer et  
faciliter l'accès  
aux équipements  
et aux services  
publics*



		dans le centre-ville				
	24	Construction d'un bâtiment administratif regroupant CCAS et Police Municipale	Commune	Moyen	Engagée	ORT Centre-ville
	25	Mettre en place la Convention Territoriale Globale (CTG)	CCAS	Fort	Engagée	Action transversale
	26	Mettre en place un centre social dans le centre-ville	CCAS	Fort	Engagée	ORT Centre-ville
	27	Rénover / Proposer des équipements sportifs de proximité dans les différents quartiers (plateau sportif, mur d'escalade, gradin)	Commune	Moyen	Engagée	Hors périmètre
	28	Construire une nouvelle école dans le bourg du Tévelave	Commune	Moyen	En projet	ORT Tévelave
	29	Construction d'un nouveau collège	Département	Fort	En projet	ORT Centre-ville
<i>Axe 4 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</i>	30	Structurer le secteur économique pour concevoir une dynamique commerciale	Commune	Fort	En projet	Action transversale
	31	Mettre en place un outil numérique rendant visible l'offre commerciale et touristique disponible dans le centre-ville	Commune	Moyen	En projet	Action transversale
	32	Ouvrir une halle des métiers de bouche (alimentaire) dans le centre-ville	Commune / CCI	Fort	Engagée	ORT Centre-ville
	33	Etudier la construction des kiosques à caractère économique le long de la RD11	CIVIS	Fort	En projet	Hors périmètre
	34	Etudier l'implantation d'une Zone d'Activité Economique /	CIVIS	Fort	En projet	ORT Centre-ville

		<b>touristique</b>				
	35	Etudier le potentiel pour la création d'espace de co-working	CIVIS	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	36	Elaborer une charte des devantures et enseignes commerciales	Commune	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	37	Implanter une galerie commerciale (R+1) et une halle multi-usage rooftop (R+2) au cœur du centre-ville en lieu et place du stade (Parcelle 421)	Commune	Moyen	En projet	ORT Centre-ville
	38	Créer des microarchitectures à vocation économique sur la parcelle du collège	Commune	Moyen	En projet	ORT Centre-ville
	39	Déplacer la surface commerciale existante	PRIVE	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	40	Favoriser l'implantation de résidences hôtelières sur le territoire	PRIVE	Fort	En projet	Action transversale
<b>Axe 5 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</b>	41	Créer une boucle de circulation au cœur du centre-ville avec la requalification de la Rue du Général de Gaulle, de la Rue du Stade, de la Rue Edouard Sartre et de la Rue Henry Enault et piétonner la Rue Edouard Sartre et une partie de la Rue du Stade	Commune / Département	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	42	Définir un plan de mobilités/stationnement à l'échelle de la Commune	Commune	Fort	En projet	Action transversale
	43	Réaliser une étude de définition d'un schéma directeur de covoiturage et de mobilités douces sur le territoire	CIVIS	Fort	Engagée	Action transversale

	44	Restructurer et moderniser la gare routière en Pôle d'Echanges	CIVIS	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	45	Mettre en place deux ascenseurs urbains	Commune	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	46	Créer un parking (R+0) en lieu et place du stade	Commune	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	47	Etude de définition d'un schéma directeur vélo à l'échelle communale	Commune	Fort	En projet	Action transversale
	48	Proposer une offre de mobilité pour les séniors	Commune / Département	Fort	En projet	Action transversale
	49	Lancer une étude de faisabilité pour développer de nouvelles mobilités sur la Commune - Téléphérique	CIVIS	Fort	En projet	Action transversale
<i>Thématiques transversales</i>	50	Lancer un appel à projet urbains innovants (APUI) pour la redynamisation commerciale du centre-ville	Commune	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	51	Reconquérir le front de mer et apaiser l'entrée de ville littorale (France Vue sur Mer)	CIVIS	Fort	En projet	Hors périmètre
	52	Rénovation énergétique des équipements publics communaux	Commune	Fort	En projet	Action transversale
	53	Déployer des dispositifs de récupérations des eaux de pluie sur les équipements publics	Commune	Fort	En projet	Action transversale
	54	Créer une déchetterie sur le territoire	CIVIS	Fort	En projet	Hors périmètre

### 4.3. Projets en maturation

Des projets de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

### 4.4. Les périmètres d'Opération de Revitalisation du Territoire

L'Opération de Revitalisation des Territoires est un outil mis à la disposition des collectivités locales pour faciliter et soutenir les projets de revitalisation de leur centre-ville, voire d'autres secteurs à enjeux sur le territoire.

L'ORT vise à faciliter la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, ainsi qu'à favoriser un renouvellement du tissu urbain pour créer un cadre de vie attractif propice à la mixité sociale et à un développement durable du territoire.

En réponse, le Plan Guide du territoire met en exergue deux secteurs à enjeux :

- Le centre-ville, qui comprend la majorité des activités économiques, des services et équipements du territoire. Il intègre les actions du projet de territoire situées sur le centre-ville,
- Le bourg du Tévelave, qui tend à devenir un village forestier pionnier en termes de pédagogie et de préservation de la biodiversité.

Les cartes de projets des secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville des Avirons et le village du Tévelave, sont présentées en annexe 4. Ces deux centralités doivent fonctionner de concert pour œuvrer à la revitalisation de la commune des Avirons.

#### **Le centre-ville, vers une mixité fonctionnelle vecteur d'attractivité**

Le centre-ville comprend la majorité des équipements et services de la Commune, cependant l'activité économique a du mal à se développer. Principalement à caractère résidentiel, la volonté de la municipalité est d'offrir aux habitants et usagers du centre-ville une mixité fonctionnelle à travers une nouvelle centralité axée sur le développement économique, la culture et le social.

Le projet de revitalisation nécessite donc l'usage d'outils forts pour mener à bien la stratégie foncière favorisant la densification, le renforcement de l'activité commerciale et la simplification des procédures administratives pour faciliter l'essor des projets.

Sur le secteur du centre-ville, plusieurs outils de l'ORT seront mobilisés :

- Favoriser la réhabilitation de l'habitat:
  - Le dispositif « Denormandie dans l'ancien » sur tout le territoire communal et ainsi impulser l'investissement locatif pour les bâtis anciens dégradés,
  - Une étude pré-opérationnelle pour déterminer les objectifs et échéances d'une opération d'amélioration de l'habitat (OPAH),
- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville :
  - Encadrement des baux commerciaux,
  - Simplification des projets d'implantation en centre-ville,
  - Stratégie commerciale en ORT et dispense de CDAC à l'échelle de l'EPCI,
- Renforcer les outils de maîtrise foncière :
  - Renforcement du Droit de Préemption Urbain (DPU),
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux :
  - Procédure intégrée pour mise en compatibilité des documents d'urbanisme en ORT (PIORT),
  - Dérogations à l'application de certaines règles du PLU,
  - Permis d'aménager multi-sites.

## **Le Télélave, un village forestier à vocation touristique au service de la préservation de la biodiversité**

Porte d'entrée du Parc National, le Télélave est un secteur prisé pour le développement agricole du territoire, son patrimoine naturel, sa biodiversité typique des territoires des hauts et son attractivité touristique. Le Village compte près de 1900 habitants et doit conforter son offre de services et d'équipements de proximité tout en se développant d'un point de vue touristique.

En effet, la démarche de « Mise en Tourisme et aménagement des portes et itinéraires du Parc National et du bien inscrit au patrimoine mondial » a pour premier objectif de « révéler le caractère et la valeur patrimoniale des territoires composant à la fois le « cœur » du Parc National et sa zone d'adhésion ainsi que le « bien » inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO » par la mise en découverte des « itinéraires et portes du Parc National ».

La Commune des Avirons, par la signature de la convention d'application de la Charte du Parc National, le 4 juillet 2018, a conforté son engagement pour la mise en valeur de ce territoire situé aux portes du cœur du Parc National de La Réunion.

Le projet de revitalisation du territoire s'appuie sur le Télélave comme étant la locomotive touristique de la commune. La stratégie d'aménagement vise à une mise en valeur environnementale, paysagère, patrimoniale et urbanistique du bourg du Télélave, en lien avec la forêt attenante, permettant de positionner le bourg comme un lieu original, attractif pour les habitants, les visiteurs et les touristes, où la nature serait présente et la biodiversité préservée.

En effet, le bourg du Télélave tend à garder sa vocation de bourg de proximité dans une atmosphère apaisante, afin d'en faire un village pionnier en termes de pédagogie autour de la préservation de l'environnement et des espèces indigènes et endémiques de La Réunion.

L'objectif étant que l'ensemble des flux générés dans le cadre de cette attractivité touristique transite par l'hyper-centre et soit en partie capté pour consommer et déambuler dans la nouvelle centralité qui se sera renforcée d'un point de vue commercial, culturel et social.

Au-delà de cette ambition de restructuration du bourg, deux projets phares sont en cours d'études sur le bourg du Télélave à savoir :

- La maison de la biodiversité,
- La définition du concept de village forestier et du mode de vie y afférant,

Sur ce secteur, le droit de préemption urbain renforcé sera mobilisé pour mener à bien cette stratégie de structuration, de renaturation, de préservation et de mise en valeur de la biodiversité du territoire.

Aussi, Le Télélave souffre d'une rotation importante de son tissu commercial. La Commune souhaite donc pouvoir bénéficier du droit de préemption sur les locaux commerciaux et de l'encadrement de ces baux pour renforcer l'attractivité commerciale à destination du tourisme.

### **Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisations propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à soutenir la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêts, d'avances ou de subventions, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la Commune des Avirons assume son rôle de centralité, au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentour, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Au sein de la Commune des Avirons, un chef de projet PVD est responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

La CIVIS et la Commune des Avirons s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...), afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

### 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de

projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites Villes de Demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des Dépôts peut mobiliser la Banque des Territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'ANAH peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le CEREMA peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), la Banque Publique d'Investissement (BPIFRANCE), l'Agence Française de Développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 8.

#### **6.4. Engagements de la Région**

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

*La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.*



## 6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets. Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

*Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.*

Il est à préciser que les aides du Département sont susceptibles d'évolution sur la durée de la convention.

## 6.6. Engagements de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires accompagne la CIVIS dans la réalisation de son étude pré opérationnelles OPAH à hauteur de 24% du montant global.

## 6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes sur l'environnement et l'emploi. Ils sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## 6.8. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Il est à préciser que le tableau financier indique l'accompagnement des partenaires de manière indicative. Ce n'est en aucun cas un engagement formel des partenaires. L'accompagnement est mentionné à un instant T, et est susceptible d'évoluer dans les années à venir.

La maquette financière figure en annexe n°8.



<b>Nombre de projets déclinés dans la maquette financière</b>	<b>54</b>
<b>Montant prévisionnel total des projets</b>	69 625 952,00 dont : 9 projets non chiffrés 7 projets ne nécessitant pas de participation financière 3 projets privés
<b>Participation CIVIS</b>	Accompagnement sur 10 projets Participation chiffrée connue à ce jour : 280 725,00
<b>Participation ETAT</b>	Accompagnement sur 08 projets Participation via ANAH, ANS, Fonds Vert, ANCT, DETR, DAAF, DAC Participation chiffrée connue à ce jour 1 232 725,00
<b>Participation Région Réunion :</b>	Accompagnement sur 0 projets Participation chiffrée connue à ce jour : 0,00
<b>Participation Département de la Réunion :</b>	Accompagnement sur 5 projets Participation chiffrée connue à ce jour : 0,00
<b>Montant total des participations connues à ce jour, correspondant à des subventions déjà acquises :</b>	1 485 650,00 €

## Article 7– Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'ANAH, du CEREMA, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites Villes de Demain, et des représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

## Article 8- Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme régulièrement renseigné est établi, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

## Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 9.

## Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites Villes de Demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

## **Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité**

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

## **Article 12– Evolution et mise à jour du programme**

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

## **Article 13- Résiliation du programme**

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

## **Article 14– Traitement des litiges**

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du Code de la Justice Administrative du différend qui les oppose et de saisir le Président du Tribunal Administratif de Saint-Denis à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Saint-Denis.

**Article 15– Signatures**

A \_\_\_\_\_, le

Convention signée en 13 exemplaires.

Commune des Aviron	CIVIS
ETAT	Agence Nationale de l'Habitat
Conseil Régional	Conseil Départemental
Etablissement Public Foncier de la Réunion	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Réunion	Agence Française de Développement
ADEME	CEREMA

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

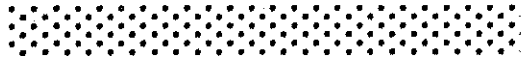
Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 974-444704977-20240417-2024\_66-DE



## Action Logement



## **Sommaire des annexes**

**Annexe 1 – Plan Guide du territoire**

**Annexe 2 – Tableau des fiches actions par orientations stratégiques**

**Annexe 3– Présentation des périmètres des secteurs d'intervention des ORT**

**Annexe 4 – Carte « Projet » sur les périmètres des secteurs d'intervention ORT**

**Annexe 5– Plan d'aménagement du cœur de ville**

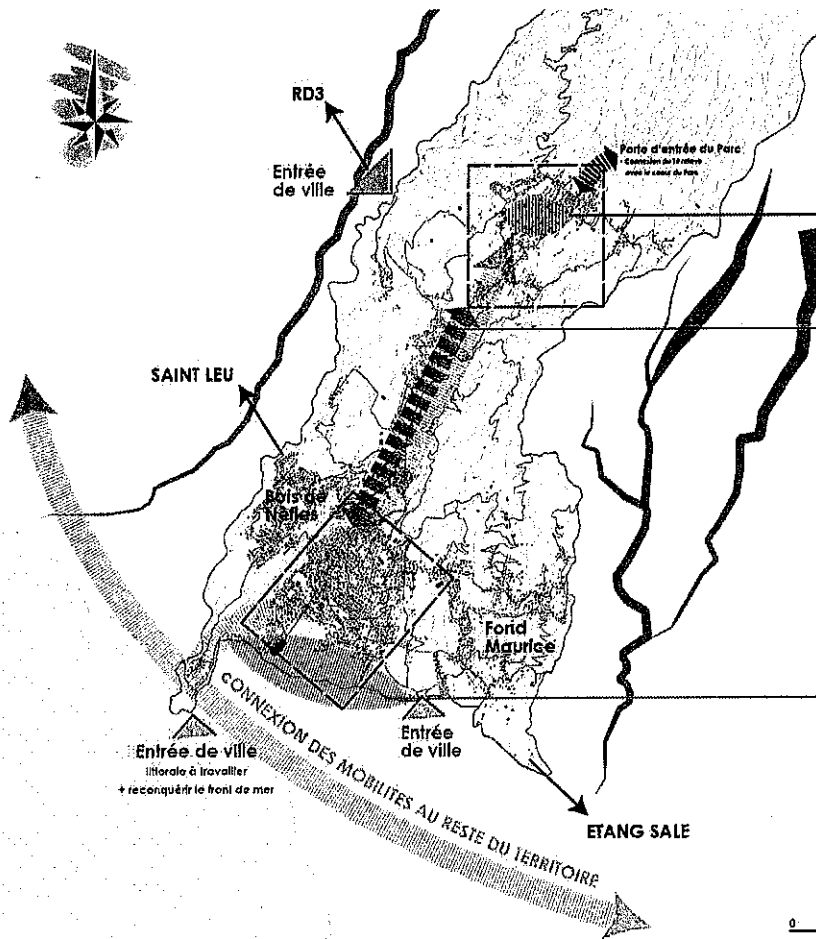
**Annexe 6 - Fiches actions**

**Annexe 7 – Calendrier des actions**

**Annexe 8 - Maquette financière**

**Annexe 9 – Indicateurs de suivi par opérations**

# Annexe 1 – Plan guide du territoire



## LE TEVELAVE

Une centralité orientée sur l'offre touristique.

Diversifier l'offre d'hébergement touristique et d'accueil de la petite enfance, tout en soulignant le tissu associatif.  
Fonder vers un village touristique et mettre en valeur la biodiversité.

Connexion du Centre et du Tevelave  
Développer les mobilités douces  
Structurer des actions complémentaires

## CENTRE VILLE DES AVIRONS

Une centralité orientée sur l'offre de commerces, de logements et de santé.

- Faire du centre-ville le trait d'union avec les différents quartiers du territoire communal
- Faire évoluer l'offre de logements par rapport aux besoins
- Travailler la finalité commerciale et renforcer l'offre commerciale
- Valoriser les espaces publics
- Regrouper l'offre de santé
- Faire du centre-ville le point de connaissance de l'offre touristique et culturelle du territoire

Ouverture des Avirons sur l'espace naturel  
Connexion entre la côte, via l'Etang Sale,  
vers le parc régional de l'Ardenne

### LEGENDE

- ▲ Développer un langage d'entrée de ville
- ~ Réseau hydrographique
- Réseau routier
- ▣ Trame du bâti
- Courbes de niveau

0 0.5 1 km

**Annexe 2 – Tableau des fiches actions par orientations stratégiques**

AXES SECTORIELS - CONVENTION D'ADHESION	N°	ACTIONS	PORTEURS	NIVEAU DE PRIORITE	STATUT	PERIMETRE D'INTERVENTION
<i>Axe 1 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</i>	1	Imposer un cahier strict des prescriptions architecturales local au PLU	Commune	Moyen	Engagée	Action transversale
	2	Réhabiliter l'ancienne Maison du Dr HOAREAU pour valoriser le patrimoine	Commune	Fort	Engagée	ORT Centre-ville
	3	Créer un poumon vert dans le centre-ville en lieu et place du collège	Commune	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	4	Renaturer le centre-ville notamment sur les espaces publics (aire de jeux, parc boisé et végétaliser les abords de voirie)	Commune	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	5	Créer la maison de la biodiversité sur le Tévelave	Département	Fort	En projet	Hors périmètre
	6	Etude pour réhabiliter et valoriser le foncier de la maison blanche au Tévelave d'un point de vue touristique	CIVIS	Moyen	En projet	ORT Tévelave
	7	Etudier le concept de village forestier sur le Bourg du Tévelave	Commune	Fort	Engagée	ORT Tévelave
	8	Création d'un arboretum d'espèces indigènes et endémiques dans le bourg du Tévelave à vocation pédagogique	Commune	Fort	Engagée	ORT Tévelave
	9	Etudier le potentiel de renaturation des centres-villes à l'échelle communautaire	CIVIS	Fort	En projet	ORT Centre-ville
<i>Axe 2 : Proposer une offre attractive et adaptée de</i>	10	Développer des nouvelles formes de logements sur le territoire	Commune	Fort	En projet	Action transversale



<i>l'habitat</i>	11	Favoriser l'installation de Résidences pour Personnes Agées	Commune	Fort	Engagée	Action transversale
	12	Mener une étude pré-opérationnelle « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » (OPAH)	CIVIS	Fort	Engagée	ORT Centre-ville
	13	Elaborer une charte du bien vieillir en partenariat avec le RFVAA	Commune /CCAS	Fort	Engagée	Action transversale
	14	Mise en place d'un EHPAD	Département	Fort	En projet	ORT Centre-ville
<i>Axe 3 : Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics</i>	15	Réhabiliter l'hôtel de ville	Commune	Moyen	En projet	ORT Centre-ville
	16	Créer des maisons de quartiers sur la Commune (Fond Maurice / Tévelave)	Commune	Moyen	En projet	Hors périmètre
	17	Réhabilitation de l'école Paul Hermann	Commune	Moyen	En projet	ORT Centre-ville
	18	Créer une maison de santé	Privé	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	19	Mettre en place un contrat de sécurité et un CLSPD	Commune	Fort	Validée	Action transversale
	20	Développer les actions de concertation citoyenne sur le territoire	Commune	Moyen	En projet	Action transversale
	21	Créer un théâtre de plein air sur la parcelle en lieu et place du collège	Commune	Moyen	En projet	ORT Centre-ville
	22	Restructurer et moderniser l'offre culturelle notamment avec la réhabilitation de la salle Georges Brassens, la médiathèque et des extérieurs	Commune	Moyen	En projet	ORT Centre-ville
	23	Créer 3 city-stades afin de conforter l'offre	Commune	Moyen	En projet	ORT Centre-ville

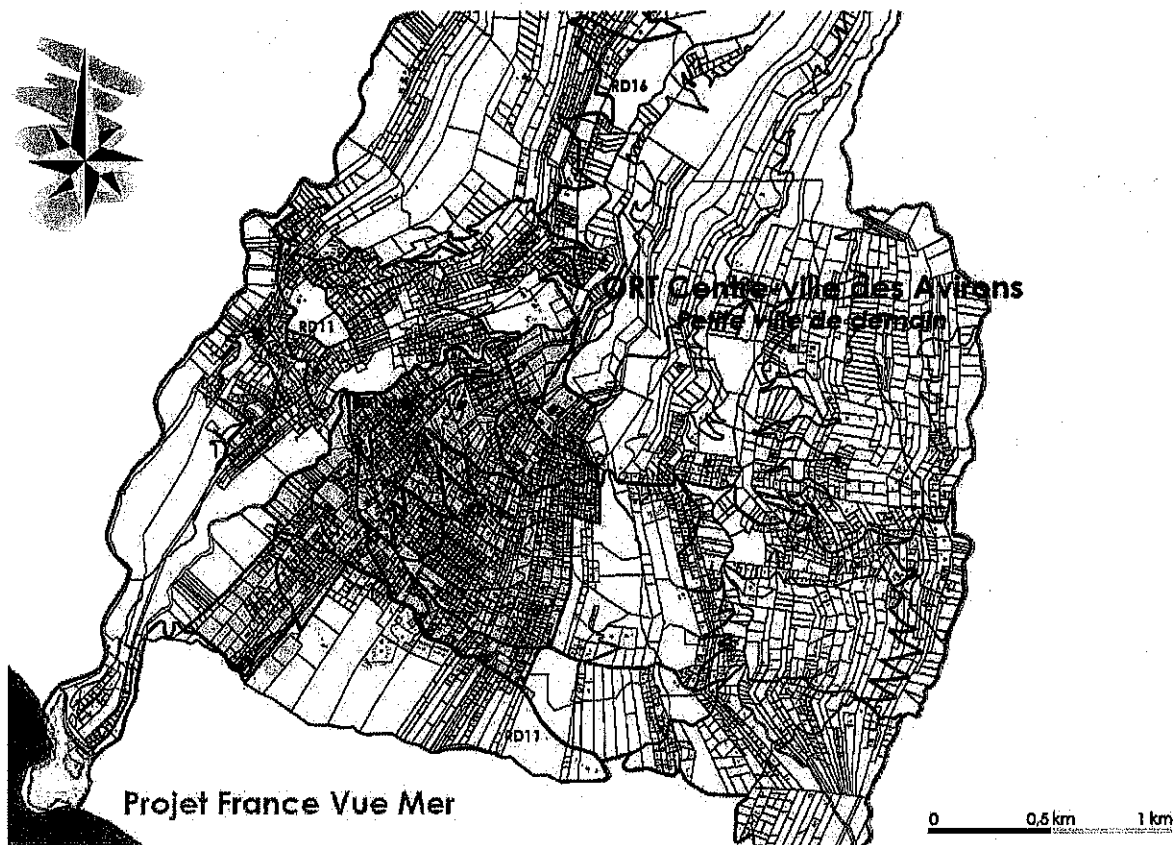
		sportive de proximité dans le centre-ville				
	24	Construction d'un bâtiment administratif regroupant CCAS et Police Municipale	Commune	Moyen	Engagée	ORT Centre-ville
	25	Mettre en place la Convention Territoriale Globale (CTG)	CCAS	Fort	Engagée	Action transversale
	26	Mettre en place un centre social dans le centre-ville	CCAS	Fort	Engagée	ORT Centre-ville
	27	Rénover / Proposer des équipements sportifs de proximité dans les différents quartiers (plateau sportif, mur d'escalade, gradin)	Commune	Moyen	Engagée	Hors périmètre
	28	Construire une nouvelle école dans le bourg du Tévelave	Commune	Moyen	En projet	ORT Tévelave
	29	Construction d'un nouveau collège	Département	Fort	En projet	ORT Centre-ville
<i>Axe 4 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</i>	30	Structurer le secteur économique pour concevoir une dynamique commerciale	Commune	Fort	En projet	Action transversale
	31	Mettre en place un outil numérique rendant visible l'offre commerciale et touristique disponible dans le centre-ville	Commune	Moyen	En projet	Action transversale
	32	Ouvrir une halle des métiers de bouche (alimentaire) dans le centre-ville	Commune / CCI	Fort	Engagée	ORT Centre-ville
	33	Etudier la construction des kiosques à caractère économique le long de la RD11	CIVIS	Fort	En projet	Hors périmètre
	34	Etudier l'implantation d'une Zone d'Activité Economique /	CIVIS	Fort	En projet	ORT Centre-ville

		touristique				
	35	Etudier le potentiel pour la création d'espace de co-working	CIVIS	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	36	Elaborer une charte des devantures et enseignes commerciales	Commune	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	37	Implanter une galerie commerciale (R+1) et une halle multi-usage rooftop (R+2) au cœur du centre-ville en lieu et place du stade (Parcelle 421)	Commune	Moyen	En projet	ORT Centre-ville
	38	Créer des microarchitectures à vocation économique sur la parcelle du collège	Commune	Moyen	En projet	ORT Centre-ville
	39	Déplacer la surface commerciale existante	PRIVE	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	40	Favoriser l'implantation de résidences hôtelières sur le territoire	PRIVE	Fort	En projet	Action transversale
<b>Axe 5 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</b>	41	Créer une boucle de circulation au cœur du centre-ville avec la requalification de la Rue du Général de Gaulle, de la Rue du Stade, de la Rue Edouard Sartre et de la Rue Henry Enault et piétonniser la Rue Edouard Sartre et une partie de la Rue du Stade	Commune / Département	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	42	Définir un plan de mobilités/stationnement à l'échelle de la Commune	Commune	Fort	En projet	Action transversale
	43	Réaliser une étude de définition d'un schéma directeur de covoiturage et de mobilités douces sur le territoire	CIVIS	Fort	Engagée	Action transversale

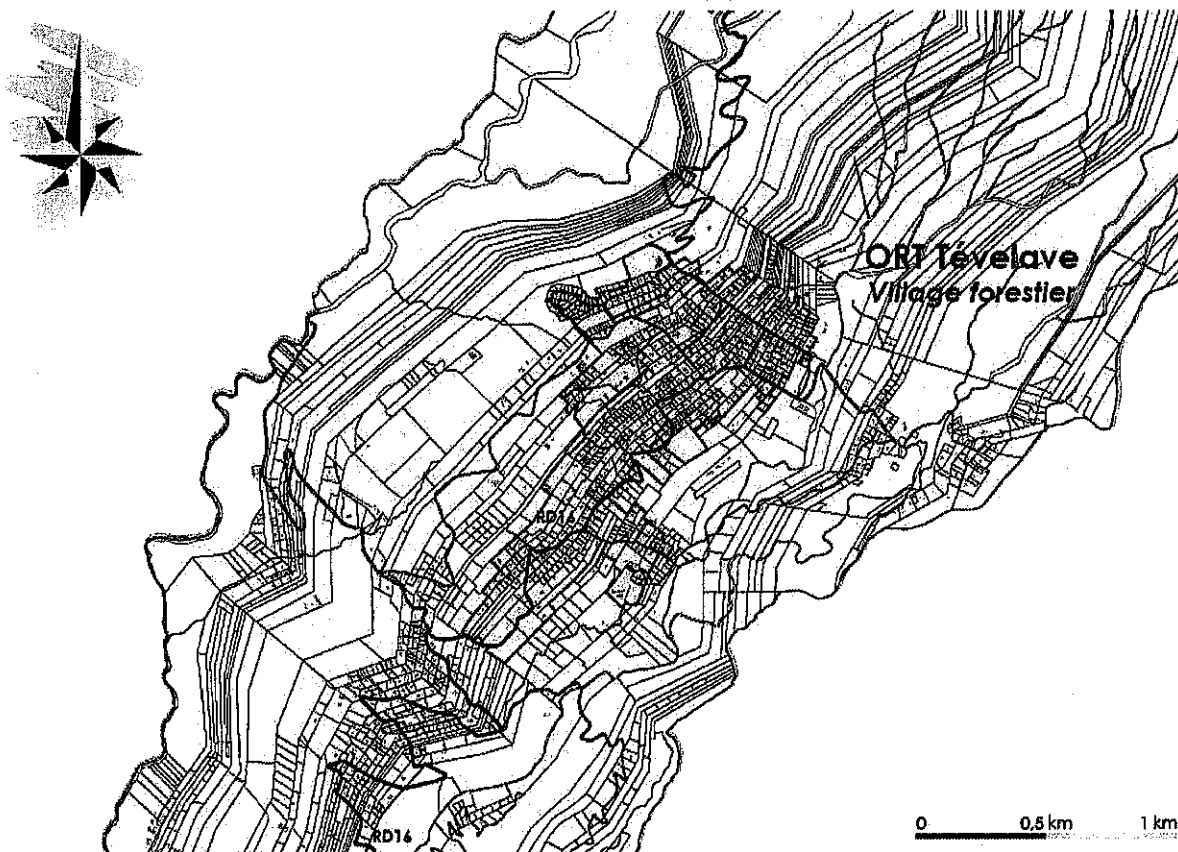


	44	Restructurer et moderniser la gare routière en Pôle d'Echanges	CIVIS	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	45	Mettre en place deux ascenseurs urbains	Commune	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	46	Créer un parking (R+0) en lieu et place du stade	Commune	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	47	Etude de définition d'un schéma directeur vélo à l'échelle communale	Commune	Fort	En projet	Action transversale
	48	Proposer une offre de mobilité pour les seniors	Commune / Département	Fort	En projet	Action transversale
	49	Lancer une étude de faisabilité pour développer de nouvelles mobilités sur la commune - Téléphérique	CIVIS	Fort	En projet	Action transversale
<i>Thématiques transversales</i>	50	Lancer un appel à projet urbains innovants (APUI) pour la redynamisation commerciale du centre-ville	Commune	Fort	En projet	ORT Centre-ville
	51	Reconquérir le front de Mer et apaiser l'entrée de ville littorale (France Vue sur Mer)	CIVIS	Fort	En projet	Hors périmètre
	52	Rénovation énergétique des équipements publics communaux	Commune	Fort	En projet	Action transversale
	53	Déployer des dispositifs de récupérations des eaux de pluie sur les équipements publics	Commune	Fort	En projet	Action transversale
	54	Créer une déchetterie sur le territoire	CIVIS	Fort	En projet	Hors périmètre

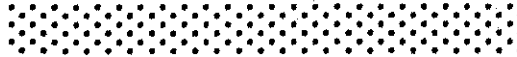
### Annexe 3 – Périmètres des secteurs d'intervention des ORT



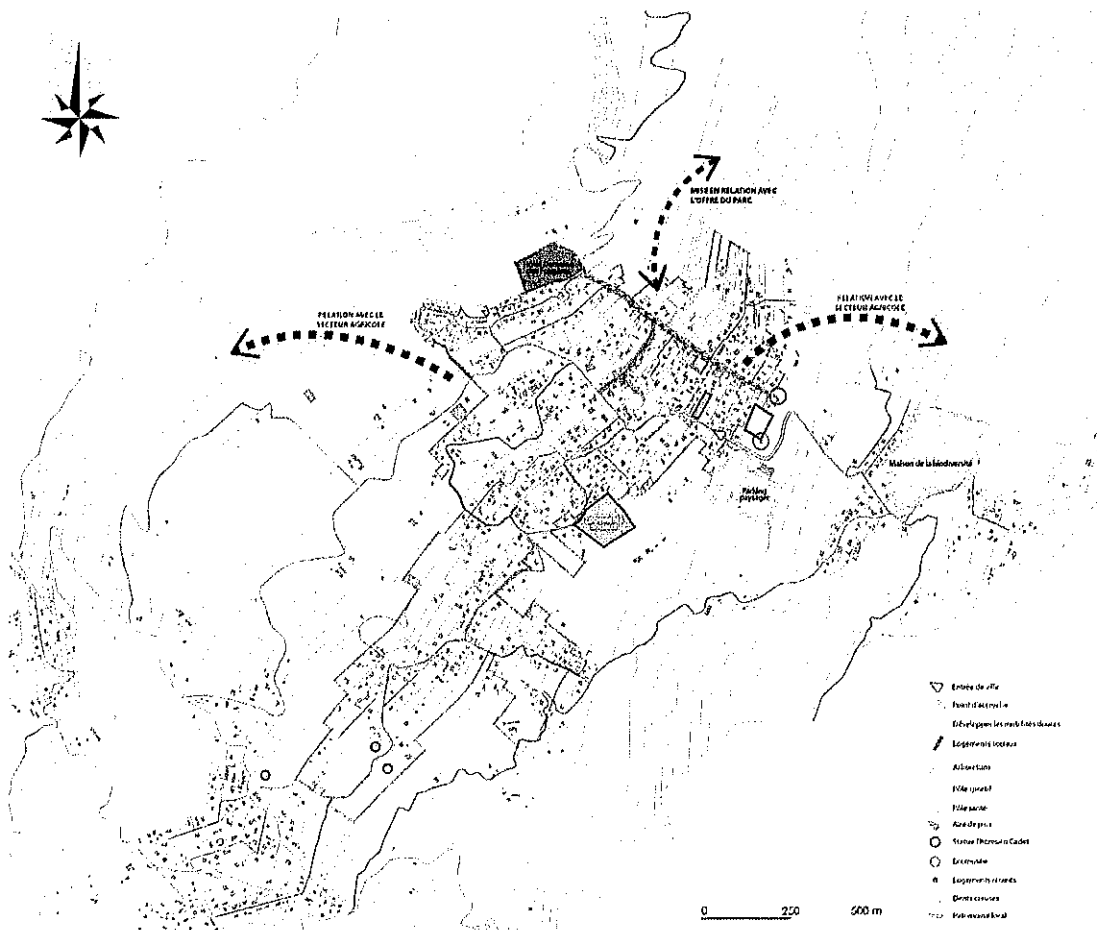
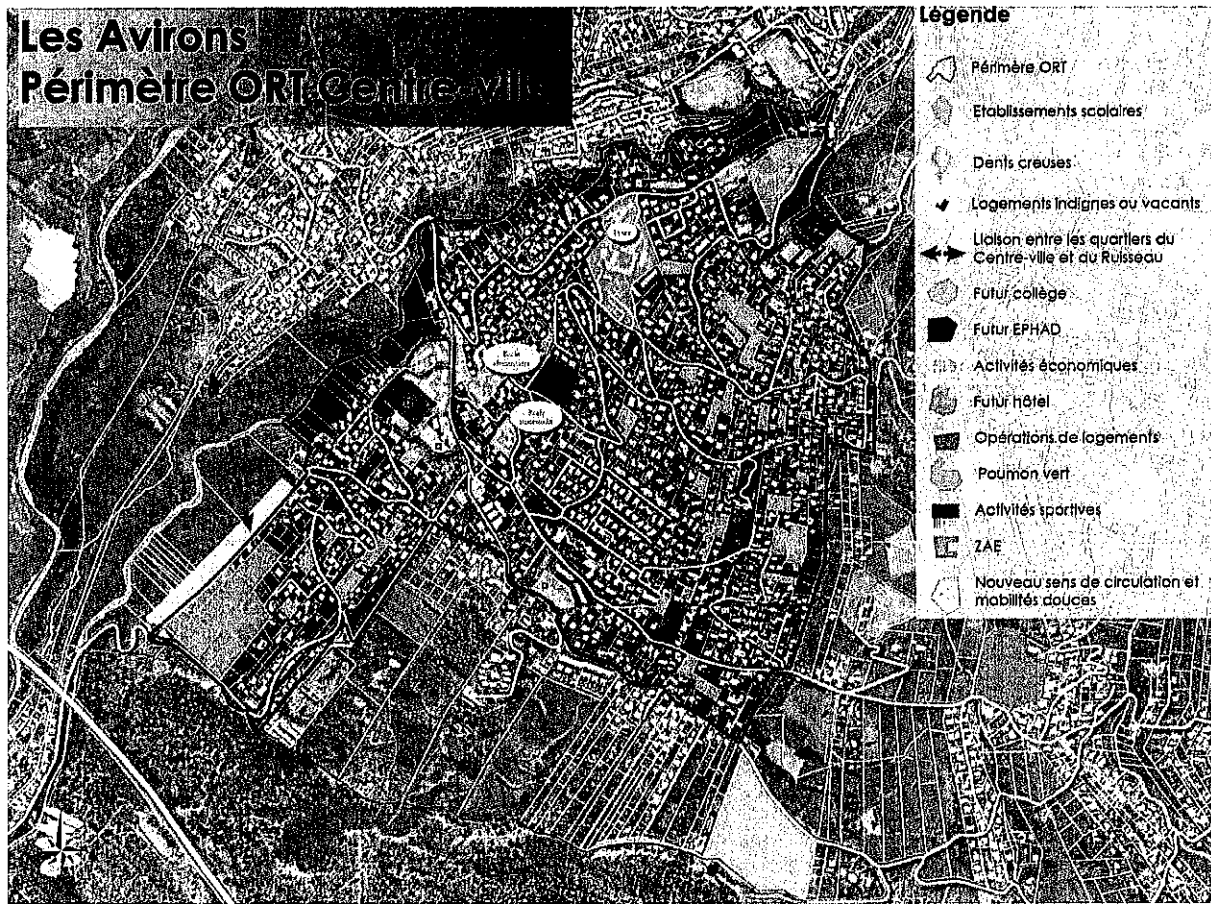
**Centre-ville des Aviron's - Périmètre ORT**



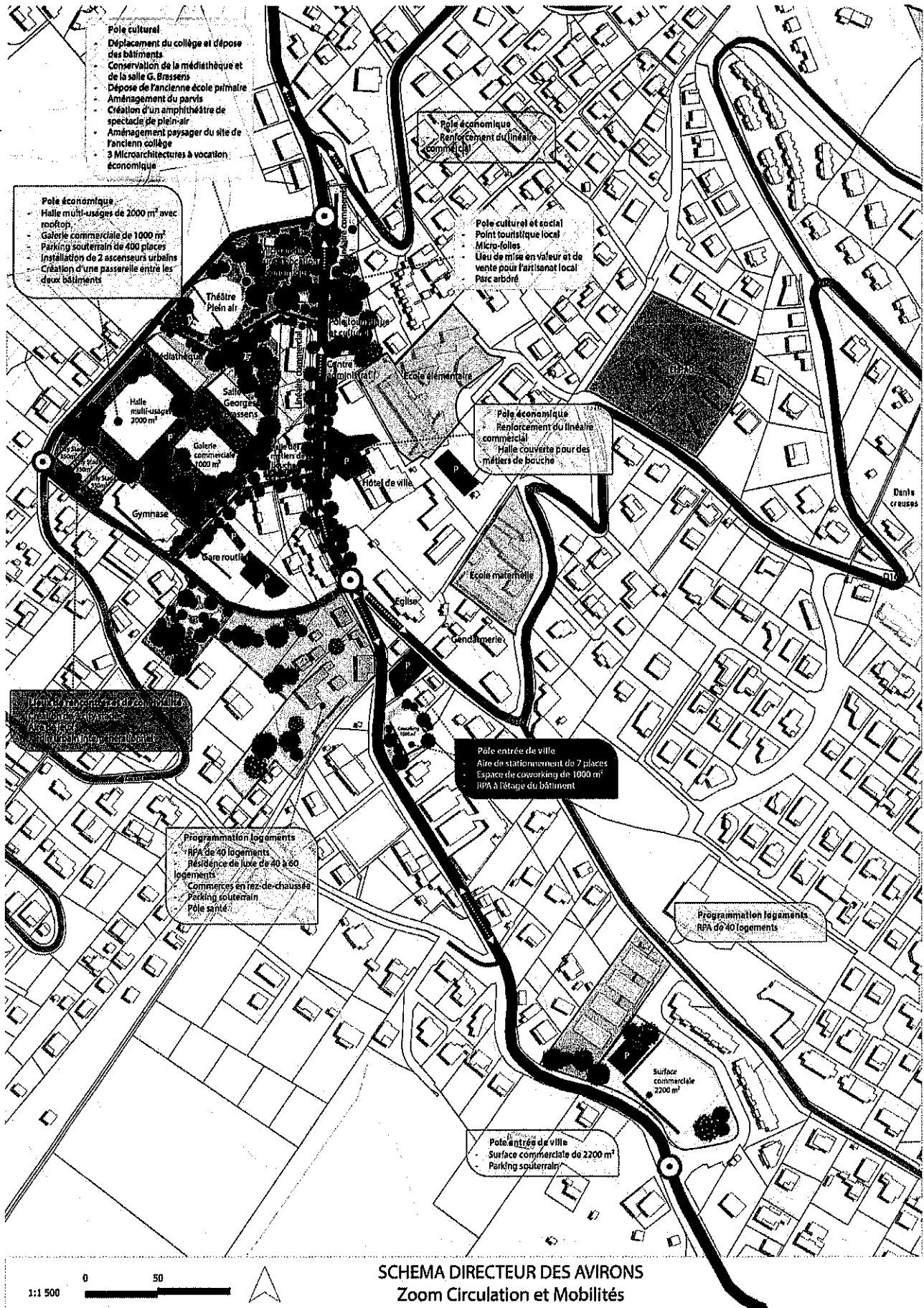
**Tévelave - Périmètre ORT**



# Annexe 4 – Carte projet des secteurs d'intervention ORT



# Annexe 5 – Plan d'aménagement du cœur de ville



**2023**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 974-444704977-20240417-2024\_66-DE

**COMMUNE DES AVIRONS**

**Petites Villes de Demain**

**[ANNEXE 6 – FICHES ACTIONS]**

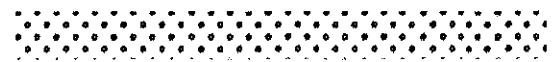
Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire et se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document est évolutif et comprend des fiches actions validées et des projets en maturation.



## FICHE ACTION N° 01

### CAHIER DE PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

Orientation stratégique	<i>Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine »</i>
Action nom	Imposer un cahier des prescriptions architecturales au PLU
Action n°	01
Statut	En projet
Niveau de priorité	moyen
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Le cahier de prescriptions architecturales permet d'avoir un diagnostic architectural et patrimonial des constructions sur le territoire et de répertorier toutes les prescriptions pour protéger l'identité de commune des Aviron (maison créole..).</p> <p>Ce document permet ainsi aux porteurs de projets d'être en cohérence avec l'ensemble des constructions du territoire.</p> <p>Il s'agit dans un premier temps de présenter et faire comprendre la philosophie dans laquelle s'inscrit le territoire, puis d'informer sur les prescriptions architecturales (obligations supplémentaires au règlement du PLU) pour vous aider à construire votre projet.</p> <p>Ce document explicite les prescriptions et recommandations applicables à l'ensemble des constructions. C'est un outil à destination des résidents voulant rénover leurs biens et des concepteurs des futures constructions.</p>
	<p>La commune pourra être accompagnée du CAUE, expert en architecture locale et leur insertion dans le milieu environnant pour réaliser ce cahier des prescriptions.</p> <p>L'Etat accompagnera également la commune dans le cadre de la révision du PLU et pourra avoir un avis sur ce document.</p> <p>Ces partenariats sont à initier.</p>
Dépenses prévisionnelles	8 000 €
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2023/2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action s'inscrit dans le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Préserver, sauvegarder et valoriser le Patrimoine, la Culture et l'Art de vivre du Sud »



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'ensemble des projets du programme Petites Villes de Demain élaborés à l'échelle de la commune des Aviron s'intégreront dans cette ambition, plaçant la protection du patrimoine et la préservation de l'identité de la commune au cœur des problématiques.</p> <p>Cette action permettra de renforcer la cohérence architecturale et de renforcer la visibilité et l'attractivité de la centralité.</p>
Annexes	

**FICHE ACTION N° 02**

**REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAISON DU DOCTEUR  
HOAREAU**

Orientation stratégique	« <i>Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</i> »
Action nom	Réhabilitation de l'ancienne maison du docteur Hoareau
Action n°	02
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>La maison Hoareau est une maison d'architecture créole remarquable située au cœur du centre-ville des Avirons. Elle fait partie du patrimoine de la commune.</p> <p>Cette maison dispose également d'un superbe parc créant un poumon vert au cœur du centre-ville des avirons.</p> <p>L'objectif principal est de conserver ce patrimoine et de créer un point d'accroche pour la mise valeurs de l'offre touristique et culturelle sur le territoire des avirons.</p> <p>Elle accueillera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un point d'information touristique local</li> <li>- Un point de vente des produits artisanaux avironnais</li> <li>- Une micro-folie</li> </ul> <p>Le jardin sera conservé et deviendra un espace public de respiration partie intégrante de la nouvelle centralité.</p>
Partenaires	<p>Partenaires institutionnels : COMMUNE, DESTINATION SUD, DAC OI, ABF, CMA ...</p> <p>Autres partenaires : Artisans, agriculteurs, prestataires de services touristiques, ...</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Les principaux postes de dépenses sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les études :</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les travaux (VRD, AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS, BATIMENTS) : 600 000 € HT</li> </ul>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A déterminer</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement des consultations maîtrise d'œuvre : premier semestre 2024</li> <li>- Démarrage des études : second semestre 2024</li> <li>- Démarrage des travaux des acquisitions du site</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés.	Cette action s'inscrit dans le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Préserver, sauvegarder et valoriser le Patrimoine, la Culture et l'Art de vivre du Sud »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Offrir une visibilité de l'offre touristique et culturelle du territoire des avirons</p> <p>Créer un point d'accroche sur le centre-ville</p>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 03

### CREATION D'UN POUJON VERT

Orientation stratégique	« <i>Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</i> »
Action nom	Création d'un poumon vert dans le centre ville
Action n°	03
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie des Aviron
Description de l'action	<p>Lors des différentes phases de diagnostic et de concertation réalisées dans le cadre de l'étude, les habitants, les élus et les commerçants ont exprimé leurs besoins en espaces publics qualitatifs, en lieux de proximité végétalisés et aménagés pour se détendre et se retrouver en famille.</p> <p>La ville des Aviron, caractérisée par une grande minéralité de ses aménagements, souhaite profiter de la libération du foncier du collège pour aménager un grand poumon vert au cœur du centre-ville en lieu et place du collège actuel.</p> <p>L'établissement scolaire sera entièrement déposé pour permettre le réaménagement global de la parcelle (cf. fiches action n°4, n°23 et n°40).</p> <p>Les objectifs de la création de ce parc urbain seront multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un espace de respiration et de rencontre à proximité du pôle économique renforcé du centre-ville ;</li> <li>• Ramener la nature en ville ;</li> <li>• Désimperméabiliser les sols en adéquation avec le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ;</li> <li>• Accueillir une multitude d'activités économiques, culturelles, de loisirs ;</li> <li>• Générer du lien social ;</li> <li>• Rendre le centre-ville plus attractif en incitant la population à rester.</li> <li>•</li> </ul>
Partenaires	Porteur du projet : Commune



	Partenaires institutionnels : CIVIS, ABF, DEPARTEMENT ... Autres partenaires : Association de quartier, habitants ...
Dépenses prévisionnel/définitif	Les principaux postes de dépenses sont : - Les études : - Les travaux (VRD, AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS, DEMOLITION) : 3 600 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non connu
Calendrier	- LANCEMENT DES CONSULTATIONS MAITRISE D'ŒUVRE : PREMIER SEMESTRE 2024 - DÉMARRAGE DES ÉTUDES : SECOND SEMESTRE 2024 - DÉMARRAGE DES TRAVAUX DES DÉPLACEMENT DU COLLÈGE
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action s'inscrit dans le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Préserver, sauvegarder et valoriser le Patrimoine, la Culture et l'Art de vivre du Sud »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Créateur de lien social Centralité verte Attractivité du centre-ville comme espace de loisirs et de détente
Annexes	

## FICHE ACTION N° 04

### RENATURATION DU CENTRE-VILLE

Orientation stratégique	« <i>Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</i> »
Action nom	Renaturation des espaces publics du centre-ville
Action n°	04
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie des Aviron
Description de l'action	<p>Les centres urbains, le centre-ville des Aviron ne faisant pas exception, se sont aménagés ces dernières décennies en déconnection totale avec la nature. L'arbre et la végétation ont été longtemps absents des réflexions en lien avec le développement des villes. Or, dans les centres urbains, les problématiques liées au changement climatique, à la perte de biodiversité, aux effets de la vie citadine sur la santé, à la dégradation des conditions de vie explosent.</p> <p>A l'heure de l'objectif national Zéro Artificialisation nette (ZAN), urbaniser autrement et renaturer les villes sont deux stratégies incontournables à mettre en œuvre.</p> <p>Le projet de renaturation du centre-ville dans le cadre de PVD consistera à un retour à l'état naturel ou semi-naturel des espaces urbains en s'appuyant sur la trame d'espaces publics existants ou à créer. Que ce soit à travers la création d'un parc intergénérationnel, la valorisation du parc boisé attenant à la maison du Dr Hoareau, futur point touristique local, la création d'un poumon vert à la place du collège, la végétalisation des abords de voirie dans le cadre de la requalification de la Rue Général de Gaulle et de la création d'une nouvelle boucle de circulation, la reconquête des espaces artificialisés – revêtements bétonnés et imperméables, trottoirs, espaces verts peu qualitatifs, etc.</p>



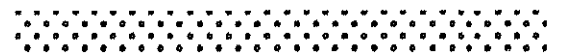
	<p>Il répondra à une demande sociétale forte avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'amélioration du cadre de vie,</li> <li>• La création d'îlots de fraîcheur permettant de faire diminuer la température,</li> <li>• Le renforcement de la présence de l'eau en contribuant à la lutte contre le ruissellement et les inondations,</li> <li>• La restauration de la biodiversité en ville,</li> <li>• La désimperméabilisation des sols,</li> <li>• La densification des trames vertes, bleues et brunes,</li> <li>• La restauration des fonctions du sol,</li> <li>• La participation au bien-être des habitants et des usagers,</li> <li>• L'amélioration de la santé.</li> </ul>
Partenaires	<p>Porteur du projet : Commune</p> <p>Partenaires institutionnels : ABF, DEPARTEMENT, DEAL, CIVIS...</p> <p>Autres partenaires : Association de quartier, habitants ...</p>
Dépenses prévisionnel	<p>Les principaux postes de dépenses sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les études :</li> <li>- Les travaux (VRD, AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS) :</li> </ul> <p>1 300 000 €</p>
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A déterminer</li> <li>- Fonds vert (axe 2) avec le fonds de renaturation des villes et des villages</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement des consultations maitrise d'œuvre : premier semestre 2024</li> <li>- Démarrage des études : second semestre 2024</li> <li>- Démarrage des travaux des 2025</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action s'inscrit dans le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Préserver, sauvegarder et valoriser le Patrimoine, la Culture et l'Art de vivre du Sud »</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Biodiversité</p> <p>Centralité verte</p> <p>Attractivité du centre-ville comme espace de loisirs et de détente</p> <p>Création d'îlots de fraîcheur</p>
Annexes	Renaturation des espaces publics du centre-ville



## FICHE ACTION N° 05

### LA MAISON DE LA BIODIVERSITE

Orientation stratégique	<i>Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine »</i>
Action nom	Création d'une maison de la biodiversité
Action n°	05
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Département
Description de l'action	<p>La maison de la Biodiversité a pour vocation de sensibiliser à la préservation de l'environnement et au respect de la biodiversité à travers une démarche pédagogique adaptée et innovante.</p> <p>Elle sera ciblée sur la biodiversité des hauts de la Réunion avec les espèces locales (Pétrel de Barau...) avec un volet faune et un volet flore.</p> <p>Animée par les services municipaux et ses partenaires institutionnels et associatifs ; la maison de la Biodiversité accueillera tout au long de l'année une grande variété d'expositions, d'ateliers, de conférences et d'animations destinés aux adultes et aux enfants.</p>
Partenaires	<p>La Région Réunion, le Département et l'Agence Française de la Biodiversité, ainsi que l'Etat (Fond Vert).</p> <p>Ce projet pourra compter d'autres partenaires techniques ou financiers à cibler au fur et à mesure de son avancée. Ces partenariats sont à engager.</p>
Dépenses prévisionnelles	Non connu
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2024/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Promouvoir l'écologie urbaine et rurale ».</li> <li>- le PCAET à travers l'action « mettre en oeuvre la démarche DAUPI »</li> <li>- le CRTE à travers l'orientation 10 portant sur l'équilibre environnemental du territoire.</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

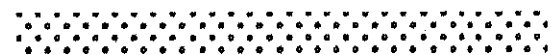


ID : 974-444704977-20240417-2024\_66-DE

Conséquence sur la fonction de centralité	Valoriser le territoire en préservant la biodiversité et en mettant en valeur le patrimoine naturel.  C'est l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité de la centralité.
Annexes	

**FICHE ACTION N° 06**
**ETUDE POUR LA VALORISATION DE LA MAISON  
BLANCHE**

Orientation stratégique	« <i>Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</i> »
Action nom	Etude pour réhabiliter et valoriser la le foncier de la maison blanche au Tévelave d'un point de vue touristique
Action n°	06
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CIVIS
Description de l'action	<p>L'espace de la maison blanche au Tévelave revêt un caractère patrimonial fort. Aujourd'hui l'espace est en partie occupé par l'éco-musée. La maison blanche elle, est abandonnée.</p> <p>L'étude doit permettre de valoriser la maison blanche et de reconfigurer l'espace afin d'en faire un point d'attrait touristique pour le Tévelave.</p>
Partenaires	CIVIS
Dépenses prévisionnelles	50 000 €
Plan de financement prévisionnel	//
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action s'inscrit dans le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Préserver, sauvegarder et valoriser le Patrimoine, la Culture et l'Art de vivre du Sud »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permettra de valoriser le patrimoine communal et de renforcer la visibilité et l'attractivité de la centralité du Tévelave. Elle permettra également de valoriser d'un point de vue touristique le lieu.
Annexes	/



## FICHE ACTION N° 07

### ETUDIER LE CONCEPT DE VILLAGE FORESTIER

Orientation stratégique	Axe 1 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace et le patrimoine
Action nom	Réalisation d'une étude d'aménagement du bourg du Télélave en village forestier-Commune des Aviron
Action n°	07
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune des Aviron
Description de l'action	<p>La démarche de « Mise en Tourisme et aménagement des portes et itinéraires du Parc National et du bien inscrit au patrimoine mondial » a pour premier objectif de « révéler le caractère et la valeur patrimoniale des territoires composant à la fois le « cœur » du Parc National et sa zone d'adhésion ainsi que le « bien » inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO » par la mise en découverte des « itinéraires et portes du Parc National ».</p> <p>La commune des Aviron, par la signature de la convention d'application de la Charte du Parc National, le 04 juillet 2018, a conforté son engagement pour la mise en valeur de ce territoire situé aux portes du cœur du Parc National de La Réunion.</p> <p>Il s'agit de proposer une stratégie d'aménagement visant une mise en valeur environnementale, paysagère, patrimoniale et urbanistique du bourg du Télélave, en lien avec la forêt attenante, permettant de positionner le bourg comme un lieu original, attractif pour les habitants, les visiteurs et les touristes, où la nature serait présente et la biodiversité préservée, dans une atmosphère apaisante.</p>



	<p>Afin de mieux valoriser ses atouts (naturels, culturels...) et d'améliorer l'expérience de visite (promenade, détente, activités ludiques, loisirs, tourisme...), la municipalité souhaite définir une stratégie d'aménagement du Tévelave en lien avec la forêt. Ce lien n'étant pas visible actuellement.</p> <p>Il est attendu que ce projet contribue à améliorer le cadre de vie des habitants et participe au rayonnement et à l'attractivité du Tévelave pour les publics extérieurs (touristes, visiteurs, nouveaux arrivants...).</p> <p>Le Tévelave doit devenir un site de référence en terme de mise en valeur de la biodiversité.</p> <p>Ce projet devra contribuer à la politique globale en faveur d'un tourisme durable.</p> <p>L'étude pourra ainsi permettre de redéfinir collectivement les contours du village forestier, en y intégrant les notions de qualité paysagère, de protection de la biodiversité.</p>
Partenaires	<p>Les partenaires ci-après sont déjà engagés sur le programme Porte de Parc du Tévelave depuis 2018. Ils pourront alimenter l'étude et émettre un avis sur l'étude.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Commune des Avirons ;</li> <li>- La CIVIS;</li> <li>- Le Parc National ;</li> <li>- Destination Sud Réunion ;</li> <li>- L'Office National des Forêts ;</li> <li>- La Région Réunion ;</li> <li>- Le Conseil Départemental ;</li> <li>- Ile de la Réunion Tourisme ;</li> <li>- Association Développement Rural Réunion (AD2R) ;</li> <li>- Comité d'Orientation Stratégique d'Aménagement et de Développement des Hauts (COSDAH) ;</li> <li>- Le GAL Grand SUD ;</li> <li>- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ;</li> <li>- Les chambres consulaires (CCIR, CMA, Chambre d'Agriculture de la Réunion) ;</li> <li>- L'agence d'Urbanisme AGORAH ;</li> <li>- Les associations et toutes autres organisations ayant pour objet la valorisation du territoire ;</li> <li>- Les habitants du Tévelave ;</li> <li>- Les élèves de l'école Marcel LE GUEN</li> </ul>

	-
Dépenses prévisionnelles/définitif	40 000 €HT.
Plan de financement prévisionnel / définitif	fonds vert de l'Etat : 32 000 €HT Commune des Avirons : 8 000€ HT
Calendrier	2023 /2024 Le délai global maximum d'exécution de l'étude est fixé à 6 mois hors aléa et hors validation des documents par le maître d'ouvrage.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le cadre du dispositif Porte de Parc du Tévelave avec le Parc National. La fiche s'inscrit également dans le projet de territoire de la CIVIS.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	On se trouve sur une localité stratégique pour la Commune des Avirons car ce bourg de proximité représente l'atout touristique majeur de la Commune. D'ailleurs, le Tévelave s'inscrit dans une zone de revitalisation rurale (ZRR) partiellement classée en 2017.  En effet, la Commune souhaite à travers cette étude mettre en œuvre un schéma d'aménagement paysager autour de la thématique « village forestier » permettant un tourisme durable. Cette centralité secondaire constitue une interaction forte entre le centre-ville et les Hauts de l' Ouest .
Annexes	Néant

## FICHE ACTION N° 08

### CRÉATION D'UN ARBORETUM

Orientation stratégique	« Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine »
Action nom	Création d'un arboretum d'espèces indigènes et endémiques dans le bourg du Tévelave à vocation pédagogique et touristique
Action n°	08
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>La végétalisation contribue à rafraîchir les villes en luttant contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains.</p> <p>Dans l'objectif d'adaptation au changement climatique, la renaturation doit participer à la réduction des vulnérabilités en ciblant des solutions fondées sur la nature en ville.</p> <p>La volonté municipale est de faire du Tévelave un village forestier à vocation pédagogique autour de la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Ce projet va permettre d'ancrer sur le village un espace de découverte d'espèces indigènes et endémiques de La Réunion.</p>
Partenaires	Etat (Fond Vert) avec le financement prévisionnel de 80%.
Dépenses prévisionnelles	1 500 000 €
Plan de financement prévisionnel	- 1 200 000€ Etat (via Fond vert) - 300 000€ Commune
Calendrier	2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Promouvoir l'écologie urbaine et rurale ».</li> <li>- le PCAET à travers l'action « concilier gestion des sols, de l'eau, encourager la végétalisation et lutter contre les îlots de chaleur »</li> <li>- le CRTE à travers l'orientation 10 portant sur l'équilibre environnemental du territoire.</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de	Développer le confort climatique grâce aux espaces de nature à



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 974-444704977-20240417-2024\_66-DE

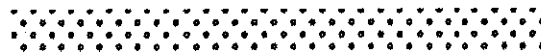
centralité	proximité du centre bourg. Permettre la possibilité aux habitants et touriste de s'arrêter dans le village et de découvrir des espèces indigènes et endémiques.
Annexes	/



## FICHE ACTION N° 09

### ETUDE DE RENATURATION DES CENTRES-VILLES

Orientation stratégique	« Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine »
Action nom	Etude de renaturation des centres-villes
Action n°	09
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CIVIS
Description de l'action	<p>La végétalisation contribue à rafraîchir les villes en luttant contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains.</p> <p>Dans l'objectif d'adaptation au changement climatique, la renaturation doit participer à la réduction des vulnérabilités en ciblant des solutions fondées sur la nature en ville.</p> <p>L'étude est répartie en trois phases : un état des lieux des espaces urbanisés et du potentiel de renaturation des centres villes, l'élaboration du schéma directeur de renaturation des centres villes, et enfin l'élaboration d'un programme d'actions pluriannuel.</p>
Partenaires	<p>CIVIS</p> <p>Etat (Fond Vert) avec le financement prévisionnel de 80% de l'étude.</p>
Dépenses prévisionnelles	350 000 €
Plan de financement prévisionnel	<p>- 280 000€ Etat (via Fond vert)</p> <p>- 70 000€ CIVIS</p>
Calendrier	2023/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Promouvoir l'écologie urbaine et rurale ».</li> <li>- le PCAET à travers l'action « concilier gestion des sols, de l'eau, encourager la végétalisation et lutter contre les îlots de chaleur »</li> <li>- le CRTE à travers l'orientation 10 portant sur l'équilibre environnemental du territoire.</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 974-444704977-20240417-2024\_66-DE

Conséquence sur la fonction de centralité	Développer le confort climatique grâce aux espaces de nature à proximité du centre bourg. Permettre la possibilité aux habitants de s'arrêter en centre-ville et de profiter d'îlots de fraîcheur;
Annexes	/

## FICHE ACTION N° 10

### DEVELOPPER DES NOUVEAUX LOGEMENTS POUR TOUS

Orientation stratégique	<i>Proposer une offre attractive et adaptée de l'habitat »</i>
Action nom	Développer des nouvelles formes de logements sur le territoire
Action n°	10
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>La municipalité souhaite développer une offre de logements diversifiée et adaptée pour tous : logements sociaux, logements pour personnes âgées et personnes en situation d'handicap, logements libres plus respectueux de l'environnement...</p> <p>Pour ce faire, l'EPFR accompagne la commune pour l'acquisition de foncier et la construction de logements sociaux. En parallèle, la commune travaille également avec des promoteurs privés.</p>
Partenaires	<p>La commune est accompagnée par l'EPFR pour l'acquisition du foncier. Un Plan d'Action Foncière a été réalisé. L'Etat accompagne également la commune dans la programmation et le financement des opérations de logements sociaux.</p> <p>Ces partenariats sont engagés. Ce projet pourra compter d'autres partenaires techniques ou financiers à cibler au fur et à mesure de son avancée.</p>
Dépenses prévisionnelles	/
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2023/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial »</li> <li>- Le PLH à travers l'objectif « Relancer la production de logements sociaux »</li> <li>- Le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions »</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Situés, dans l'enveloppe urbaine, les terrains identifiés pour accueillir des projets de constructions nouvelles viendront requalifier la centralité en contribuant à améliorer le dynamisme



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 974-444704977-20240417-2024\_66-DE



	<p>et en assurant un renouvellement de la ville. Cette nouvelle offre de logements adaptée pour tous participera à l'attractivité résidentielle du territoire.</p>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 11

### CRÉATION DE RÉSIDENCES PERSONNES ÂGÉES

Orientation stratégique	<i>Proposer une offre attractive et adaptée de l'habitat »</i>
Action nom	Favoriser la création d'une résidence personnes âgées
Action n°	11
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>La municipalité souhaite développer une offre de logements diversifiée et adaptée pour tous : logements sociaux, logements pour personnes âgées et personnes en situation d'handicap, logements libres plus respectueux de l'environnement...</p> <p>La résidence pour personnes âgées répond à une demande grandissante sur le territoire en lien avec le vieillissement de la population. Ce projet permet aux personnes âgées de rester sur leur territoire et de bénéficier de nouveaux services (soins médicalisés, activités...).</p>
Partenaires	<p>La commune est accompagnée par l'EPFR pour l'acquisition du foncier. Un Plan d'Action Foncière a été réalisé.</p> <p>L'Etat accompagne également la commune dans cette action. Le Département et l'ARS pourront accompagner la commune dans la mise en place de ce type de structure. Ces partenariats sont à initier.</p> <p>Ce projet pourra compter d'autres partenaires techniques ou financiers à cibler au fur et à mesure de son avancée.</p>
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2023/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial »</li> <li>- Le PLH à travers l'objectif « Relancer la production de logements sociaux »</li> <li>- Le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions »</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de	Situés, dans l'enveloppe urbaine, les terrains identifiés pour



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



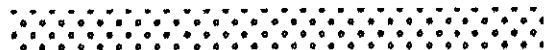
ID : 974-444704977-20240417-2024\_66-DE

centralité	accueillir des projets de constructions nouvelles viendront requalifier la centralité en contribuant à améliorer le dynamisme et en assurant un renouvellement de la ville. Cette nouvelle offre de logements adaptée pour tous participera à l'attractivité résidentielle du territoire.
Annexes	

## FICHE ACTION N° 12

### ETUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE OPAH

Orientation stratégique	Proposer une offre attractive et adaptée de l'habitat
Action nom	Etude pré-opérationnelle « Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat »
Action n°	12
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CIVIS
Description de l'action	<p>Cette étude concerne les communes PVD de la CIVIS ainsi que Saint Louis. sur l'habitat, puis dans un second temps de déterminer l'opportunité de mise en place d'une OPAH et sa nature (OPAH classique, OPAH RU,..). Une OPAH consiste à proposer, au sein d'un périmètre, un programme d'intervention qui définit les objectifs quantitatifs de réhabilitation, voire de démolition-reconstruction, et les stratégies à mettre en place sur les différents volets à traiter.</p> <p>Enfin, dans un troisième temps, si l'étude confirme la nécessité d'une OPAH, elle débouche alors sur la signature d'une convention entre l'ANAH, la CIVIS, les communes concernées et l'ensemble des partenaires financeurs.</p>
Partenaires	ANAH, Banque des territoires
Dépenses prévisionnelles	117 050 €
Plan de financement prévisionnel	ANAH : 58 525€ Banque des territoires : 27 800 € CIVIS : 30 725 €
Calendrier	2023/2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLH-PILHI
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité des centres-villes grâce à la réhabilitation du bâti
Annexes	/



## FICHE ACTION N° 13

### ELABORER UNE CHARTE DU BIEN VIEILLIR

Orientation stratégique	« <i>Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</i> »
Action nom	Elaborer une charte du bien vieillir
Action n°	13
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	La charte du bien vieillir est un cahier des charges de prescription qui a pour objectif de décrire les caractéristiques d'un nouveau modèle d'habitat à destinations des seniors, à destination des bailleurs sociaux et des promoteurs privés afin que les logements soient adaptés.
Partenaires	CCAS / RFVAA
Dépenses prévisionnelles	25 000 €
Plan de financement prévisionnel	20 000 € : demande de financement RFVAA 5 000 € : commune des Aviron
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial »</li> <li>- Le PLH à travers l'objectif « Faciliter le parcours résidentiel senior »</li> <li>- Le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions »</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permettra de répondre de manière qualitative aux vieillissements structurels de la population de la commune des Aviron.
Annexes	/





## FICHE ACTION N° 14

### CONSTRUCTION D'UN EHPAD

Orientation stratégique	« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »
Action nom	Construction d'un EHPAD dans le centre ville des Avirons
Action n°	14
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Département
Description de l'action	<p>Les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) sont des maisons de retraites médicalisées qui propose un accueil en chambre. Ils s'adressent à des personnes généralement âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien.</p> <p>La réunion comptabilise une petite vingtaine d'EHPAD, un nombre largement insuffisant au regard de la révolution démographique en cours. Dans une étude publiée en décembre 2020, la DREES a estimé que 108 000 nouvelles places seront nécessaires dans les 10 ans qui viennent. Aussi, il n'y a que 7 EHPAD répartis dans le sud et l'Ouest de l'île, donc aucun entre Saint-Louis et Saint-Paul.</p> <p>En ce sens, et en partenariat avec l'ARS et le Département, la commune des Avirons souhaite l'installation de cette structure au sein de son centre-ville proche des commerces, des services de proximité et des équipements publics.</p>
Partenaires	Le département, l'ARS, l'ETAT sont des partenaires clés pour la création de cette structure.
Dépenses prévisionnelles	Non connu
Plan de financement prévisionnel	//
Calendrier	2025/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Valoriser et amplifier les solidarités intergénérationnelles et l'action sociale »</li> <li>- le CRTE à travers l'orientation 6 « Améliorer l'accessibilité des Services au Public »</li> <li>- le PLH à travers l'action « Faciliter le parcours résidentiel sénior »</li> </ul>



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Vecteur de création d'emploi et générateurs de flux, cet équipement viendra renforcer le projet de revitalisation du territoire et conforter le rôle de centralité de l'hyper-centre.
Annexes	

## FICHE ACTION N° 15

### RÉHABILITATION DE L'HÔTEL DE VILLE

Orientation stratégique	« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »
Action nom	Réhabilitation de l'hôtel de ville
Action n°	15
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Le projet prévoit plusieurs modifications afin de permettre un meilleur accueil du public, une meilleure accessibilité et connexions entre les services.</p> <p>L'entrée principale sera modifiée pour créer un espace d'accueil dans le prolongement du hall. Le hall d'entrée est préservé et libre d'aménagement afin de servir d'espace d'accueil et d'attente du public. Le service d'accueil redevient le point d'entrée de la Mairie des Avirons.</p> <p>Au rez-de-chaussée, deux petites salles de réception du public seront mises à disposition. Ces deux salles pourront être aménagées en une seule pièce si besoin.</p> <p>Des cloisons légères coulissantes et pivotantes pourront être proposées.</p> <p>La salle des mariages sera conservée et aura un accès sur le jardin.</p> <p>Un ascenseur situé entre les deux corps de bâtiments sera implanté pour se mettre en conformité accessibilité PMR et desservira tous les niveaux. Une passerelle sera créée afin de relier les deux bâtiments.</p> <p>La gestion des flux est donc hiérarchisée à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès PMR dans les services se fait depuis l'accueil à l'intérieur du bâtiment.</li> <li>• Pour des manifestations sporadiques, l'accès à la salle des mariages est totalement indépendant. Pour des raisons d'accessibilité PMR, elle est aussi accessible depuis le nouveau Hall d'accueil de la mairie.</li> <li>• Les accès vers l'ensemble des services publics peuvent se faire</li> </ul>



	<p>depuis l'accueil néanmoins ils fonctionnent également de manière indépendante. Les toilettes communes PMR sont accessibles sur la façade de l'entrée principale de la mairie depuis l'extérieur.</p> <p>Un R+2 sera construit afin de créer des salles de réunions et accueillir les bureaux de directions.</p> <p>Un parking souterrain est également prévu et sera dédié aux agents communaux.</p>
Partenaires	Les partenariats sont à engagés.
Dépenses prévisionnelles	3 960 000 €
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2024/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet de territoire de la CIVIS</li> <li>- le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions »</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Nouveaux services disponibles pour les habitants mettant en valeur l'offre disponible dans la centralité venant renforcer l'attractivité résidentielle.
Annexes	

## FICHE ACTION N° 16

### CRÉATION DE MAISONS DE QUARTIERS

Orientation stratégique	« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »
Action nom	Créer des maisons de quartiers
Action n°	16
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>La commune des Avirons porte une action sociale et territorialisée sur son territoire. Ainsi, afin de renforcer le lien social, promouvoir la culture et augmenter l'implication citoyenne, la municipalité porte l'ambition de construire deux nouvelles maisons de quartiers au Tévelave et à Fond Maurice.</p> <p>La commune des Avirons dispose d'un tissu associatif dynamique qui a des besoins de locaux pour leurs activités.</p> <p>Véritable soutien aux familles, ces établissements auront pour objet de proposer des services et des activités spécifiques favorisant l'inclusion sociale.</p>
Partenaires	Les partenariats sont à engager.
Dépenses prévisionnelles	2 000 000,00 €
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le « Contribuer à l'équilibre territorial »</li> <li>- le CRTE à travers l'orientation 6 « Améliorer l'accessibilité des Services au Public »</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Nouveaux services disponibles pour les habitants mettant en valeur l'offre disponible dans la centralité venant renforcer l'attractivité résidentielle.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 17

### RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE PAUL HERMANN

Orientation stratégique	« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »
Action nom	Réhabilitation de l'école Paul Hermann
Action n°	17
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>L'école Paul Herman est composée de 3 Bâtiments. Les bâtiment A et B sont principalement constitués de salles de cours et de locaux administratifs alors que le bâtiment C est dédié à la restauration. Le projet porte sur l'amélioration des performances thermiques et énergétiques des bâtiments A et B.</p> <p>En effet, les parois verticales des bâtiments A et B sont actuellement peu protégées et/ou dispose de protection peu efficaces. Aussi, les luminaires existants sont des luminaires à tube fluorescent très énergivores qui dégagent beaucoup de chaleurs. Les salles de classe sont équipées de quelques brasseurs d'air muraux qui sont peu efficace pour assurer le confort thermique des usagers.</p> <p>En ce sens, la commune a décidé d'engager des travaux de réhabilitation pour répondre à l'ensemble de ces problématiques. Le projet de réhabilitation va permettre de réduire la consommation énergétique de 11 686kWh/an et de réduire la quantité d'émission de gaz à effet de serre à hauteur de 806 kgCO2/an.</p>
Partenaires	ETAT (Fonds Vert et DETR)
Dépenses prévisionnelles	1 373 902 €
Plan de financement prévisionnel	Etat Fonds Vert : 314 400,00 €



	ETAT DETR : 400 000,00€ Commune : 659 502 160,80
Calendrier	2024/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action s'inscrit dans : - le projet de territoire de la CIVIS - le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer l'image d'une collectivité engagée dans la transition écologique.
Annexes	

## FICHE ACTION N° 18

### CREATION D'UNE MAISON DE SANTE

Orientation stratégique	« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »
Action nom	Création d'une maison de santé
Action n°	18
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Privé
Description de l'action	<p>Une Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) est un mode d'exercice collectif et coordonné qui regroupe plusieurs professionnels de santé de premier recours, comme les médecins généralistes, les infirmières, les pharmaciens, les kinésithérapeutes, les chirurgiens-dentistes, les orthophonistes, etc.</p> <p>La structure peut aussi comporter des travailleurs sociaux. L'objectif sur la commune est de mutualiser les professionnels de santé situés au centre-ville dans une même structure avec un matériel récent et moderne, limiter la désertification médicale sur le territoire et soutenir le monde médical avec des aides financières des différents partenaires.</p>
Partenaires	L'ARS est un partenaire clé pour la création de ce dispositif sur le territoire. Les partenariats sont à engager.
Dépenses prévisionnelles	Non connu
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2024/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le « Contribuer à l'équilibre territorial »</li> <li>- le CRTE à travers l'orientation 6 « Améliorer l'accessibilité des Services au Public »</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Nouveaux services disponibles pour les habitants mettant en valeur l'offre disponible dans la centralité venant renforcer l'attractivité résidentielle.
Annexes	





## FICHE ACTION N° 19

### MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE SÉCURITÉ ET D'UN CLSPD

Orientation stratégique	« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »
Action nom	Mettre en place un contrat de sécurité et un CLSPD
Action n°	19
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Les conventions Petites Villes de Demain peuvent intégrer un volet sécurité. Ces contrats de sécurité permettent d'organiser la sécurité sur le territoire en prenant en compte les problématiques locales et en consolidant les liens entre forces de la gendarmerie et la population.</p> <p>Sur la commune des Avirons, le contrat de sécurité est approuvé et en parallèle un travail est cours sur la mise en place du Conseil Local de sécurité et de prévention de la délinquance.</p>
Partenaires	<p>L'Etat et la gendarmerie accompagneront la commune dans la réalisation de cette action.</p> <p>Les partenariats sont à engager.</p>
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel	//
Calendrier	2023/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le CRTE à travers l'orientation 6 « améliorer l'accessibilité des services au public »</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Lien renforcé entre les forces de l'ordre et la population avec des nouveaux services à la population disponibles dans la centralité.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 20

### ACTIONS DE CONCERTATION CITOYENNE

Orientation stratégique	« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »
Action nom	Développer les actions de concertation citoyenne sur le territoire
Action n°	20
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Tout au long de la démarche Petites Villes de Demain, la commune s'attache à présenter le projet de territoires aux différents acteurs (aux associations, agriculteurs, acteurs sociaux, acteurs du tourisme...).</p> <p>La commune s'appuie notamment sur la plateforme PURPOZ.</p> <p>En effet, grâce à un partenariat noué avec la start up Cap Collectif, la Banque des Territoires offre un accès gratuit pendant un an à une palette de solutions de participation citoyenne en ligne.</p> <p>Appel à projets, débats, consultations, boîtes à idées, votations, budgets participatifs... Une série d'outils est mise à disposition pour permettre de renforcer le dialogue avec les citoyens et de s'adresser à un public qui n'a pas l'habitude de se rendre aux réunions de concertation classiques.</p>
Partenaires	Banque des Territoires via la plateforme Purpoz. ANCT via les marchés d'ingénierie. Les partenariats sont à engager.
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel	//
Calendrier	2023/206
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le CRTE à travers l'orientation 7 « imaginer une stratégie de déploiement des grandes fonctions intégrant le caractère multipolaire du territoire »</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Faire participer les résidents à la réalisation du projet de territoire pour renforcer la centralité.
Annexes	



**FICHE ACTION N° 21**

**CREATION D'UN THÉÂTRE DE PLEIN AIR**

Orientation stratégique	« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »
Action nom	Création d'un théâtre de plein air
Action n°	21
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Mairie des Avirons
Description de l'action	<p>La commune dispose depuis 2001 de la salle Georges Brassens, un équipement culturel municipal de 268 places assises destiné à la diffusion et à la création du spectacle vivant.</p> <p>Dès son ouverture, le service culturel de la mairie a souhaité que ce lieu participe à l'accueil et à la diffusion de spectacles professionnels, présente tous les genres artistiques, avec une programmation adaptée à tous les publics, notamment le « jeune public » et la possibilité d'accueillir des artistes en résidence.</p> <p>Cette politique culturelle a permis à la salle de rencontrer un vif succès auprès de nombreux publics mais sa capacité d'accueil limitée est devenue un frein à l'ambition de la commune des Avirons de conforter et de développer son offre culturelle (fiche action n°22) et de répondre à la demande accrue de la population.</p> <p>La création d'un théâtre de plein-air concrétisera ainsi la volonté de proposer une autre manière de faire spectacle, de sortir des murs, d'offrir une nouvelle plateforme d'expression culturelle, plus accessible, plus attractive pour un nouveau public.</p> <p>La réorganisation spatiale de la ville et de ses espaces publics (fiche action n°4) dont la création d'un poumon vert en centre-ville (fiche action n°3) permettra l'implantation de cet équipement</p>

	<p>sur un espace multifonctionnel.</p> <p>Ce nouvel aménagement deviendra à la fois une extension de la salle Georges Brassens mais également un espace évènementiel à destination de différents publics et différents utilisateurs (Association, Commune, privé...).</p>
Partenaires	<p>Porteur du projet : Commune</p> <p>Partenaires institutionnels : ABF, DEPARTEMENT, DEAL, CIVIS...</p> <p>Autres partenaires : Association de quartier, habitants ...</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Les principaux postes de dépenses sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les études :</li> <li>- Les travaux (VRD, AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS) :</li> <li>- 1 500 000 €</li> </ul>
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A déterminer</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement des consultations maitrise d'œuvre : premier semestre 2024</li> <li>- Démarrage des études : second semestre 2024</li> <li>- Démarrage des travaux des le déplacement du collège</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial »</li> <li>- le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions »</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Création d'une identité culturelle forte</p> <p>Pole attractif avec un rayonnement au-delà des limites communales</p>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 22

# RESTRUCTURER ET MODERNISER L'OFFRE CULTURELLE

Orientation stratégique	« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »
Action nom	Restructurer et moderniser l'offre culturelle (Salle G. Brassens et Médiathèque)
Action n°	22
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>La commune dispose en plein centre-ville de deux équipements à vocation culturelle majeurs : Une salle de spectacle et une médiathèque. Néanmoins ces deux équipements sont situés en arrière plan du centre-ville et ne sont pas très visible. Aussi, ces deux équipements nécessitent un rafraichissement afin d'offrir aux administrés des équipements de pointes et moderne.</p> <p>Le projet de revitalisation du centre-ville prévoit d'ouvrir l'espace et de donner plus de visibilité à ces deux équipements. En lien avec le poumon vert et le théâtre de plein air, la municipalité souhaite créer un véritable pôle social et culturelle en plein cœur de sa nouvelle centralité. La boucle de circulation qui sera mise en place avec la création d'un parking souterrain permettra de faciliter l'accès aux équipements.</p> <p>Les deux équipements ne communiquent pas et sont aujourd'hui orientés cotés montagne. Dans le cadre du projet de réhabilitation, une attention particulière sera portée sur la recomposition architecturale des bâtis afin de diminuer la consommation énergétique, améliorer la fonctionnalité, l'insertion dans la nouvelle centralité et offrir une vue mer.</p>
Partenaires	ETAT / Région / Département / CAF
Dépenses prévisionnel/définitif	3 500 000 €
Plan de financement prévisionnel /	Non connu



définitif	
Calendrier	2026/2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action s'inscrit dans : - le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial » - le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Expliciter en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n'est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme PVD validé. S'inscrit-elle dans un secteur d'intervention prioritaire ?
Annexes	

## FICHE ACTION N° 23

### CREATION DE 3 CITY-STADES

Orientation stratégique	« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »
Action nom	Création de 3 city-stades
Action n°	23
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Mairie des Aviron
Description de l'action	<p>Le projet de revitalisation prévoit la réaffectation du foncier du stade à d'autres usages. Afin conserver une offre sportive extérieure (et de proximité) en complément du gymnase et satisfaire les besoins des écoles du centre-ville, le programme d'aménagement prévoit la création de trois city stade.</p> <p>L'objectif étant une diversification de l'offre sportive en permettant sur une même emprise de pratiquer différents types de sport (Basket-Ball, Handball, Volley-Ball, football ...).</p> <p>Les city-stades seront également un lieu de rencontre pour les habitants du quartier et un point de convergence au cœur de la centralité véritable levier pour favoriser le vivre ensemble.</p> <p>Les trois city-stade créés auront respectivement une surface de 320 m<sup>2</sup>. Deux city stade proposeront du basket-ball, du handball et du football.</p> <p>Un city stade proposera du Volley-ball, du tennis et du badminton</p>
Partenaires	<p>Porteur du projet : Commune</p> <p>Partenaires institutionnels : ABF, DEPARTEMENT, DEAL, CIVIS, DRAJES...</p> <p>Autres partenaires : Association sportives, habitants, ...</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Les principaux postes de dépenses sont :



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les études : 50 000€ HT</li> <li>- Les travaux (VRD, AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS) : 250 000€ HT</li> </ul>
Plan de financement prévisionnel / définitif	- A déterminer
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- LANCEMENT DES CONSULTATIONS MAITRISE D'ŒUVRE : PREMIER SEMESTRE 2024</li> <li>- DÉMARRAGE DES ÉTUDES : SECOND SEMESTRE 2024</li> <li>- DÉMARRAGE DES TRAVAUX DES LIVRAISON DU NOUVEAU COLLÈGE</li> <li>- 300 000 €</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés.	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial »</li> <li>- le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions »</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Maintenir une offre sportive en centre-ville</p> <p>Diversifier l'offre sportive</p>
Annexes	



**FICHE ACTION N° 24**

**CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ADMINISTRATIF**

Orientation stratégique	« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »
Action nom	Construction d'un bâtiment administratif
Action n°	24
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>La commune des Avirons mène une action sociale forte par le biais de son CCAS. La construction de ce bâtiment en cœur de ville et jouxtant l'actuel CCAS va permettre une extension des locaux qui ne sont plus adaptés.</p> <p>Le projet prévoit d'intégrer les locaux de la police municipale. Ainsi, le local occupé actuellement par la police municipale sur la RD11 pourra être remis sur le marché pour conforter le linéaire commercial.</p> <p>Le bâtiment proposera des places de stationnement en souterrain afin d'éviter que les employés ne stationne sur la rue.</p>
Partenaires	Les partenariats sont à engager.
Dépenses prévisionnelles	3 000 000,00 €
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le « Contribuer à l'équilibre territorial »</li> <li>- le CRTE à travers l'orientation 6 « Améliorer l'accessibilité des Services au Public »</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Nouveaux services disponibles pour les habitants mettant en valeur l'offre disponible dans la centralité venant renforcer l'attractivité résidentielle.
Annexes	

## FICHE ACTION N° 25

### CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Orientation stratégique	« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »
Action nom	Mettre en place la convention globale territoriale
Action n°	25
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune / CAF
Description de l'action	<p>La Ville des Avirons fait du domaine de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, et personnes âgées une priorité majeure de leurs politiques publiques.</p> <p>La Convention Territoriale Globale formalise les orientations stratégiques partagées définies par la collectivité, la CAF et le CIAS pour une durée de cinq ans.</p> <p>La convention CTG couvre les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La petite enfance, l'enfance et la jeunesse,</li> <li>- L'accompagnement à la parentalité,</li> <li>- L'accès aux droits et aux services,</li> <li>- L'inclusion numérique,</li> <li>- L'animation de la vie sociale,</li> <li>- Le logement et l'amélioration du cadre de vie,</li> <li>- L'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle</li> </ul>
Partenaires	La CAF, CCAS et le CIAS. Les partenariats sont engagés
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel	//
Calendrier	2022/2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Poursuivre, encourager et accompagner le développement et l'aménagement des hauts »</li> <li>- le CRTE à travers l'orientation 6 « Améliorer l'accessibilité des Services au Public »</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Nouveau service disponible pour les habitants mettant en valeur l'offre disponible et venant renforcer son attractivité.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 26

### OUVERTURE D'UN CENTRE SOCIAL

Orientation stratégique	« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »
Action nom	Mettre en place un centre social dans le centre ville
Action n°	26
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune / CAF
Description de l'action	<p>L'ouverture d'un centre social dans le centre-ville d'une collectivité présente de nombreux avantages et peut jouer un rôle crucial dans le développement et le bien-être de la population locale.</p> <p>Le centre social sera situé en centre-ville et facilement accessible pour les résidents de toutes les quartiers, ce qui est essentiel pour favoriser l'inclusion sociale.</p> <p>Il s'agit d'un espace de rassemblement pour les habitants de la collectivité. Il favorise la création de liens sociaux, renforce le tissu communautaire et encourage la solidarité entre les résidents de différents quartiers.</p> <p>Il permet d'offrir un lieu de rencontre et d'activités pour les personnes âgées, les familles, les jeunes et les nouveaux arrivants peuvent y trouver un environnement accueillant pour se connecter avec d'autres membres de la communauté.</p>
Partenaires	La CAF, CCAS et le CIAS. Les partenariats sont engagés.
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel	//
Calendrier	2022/2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Poursuivre, encourager et accompagner le développement et l'aménagement des hauts »</li> <li>- le CRTE à travers l'orientation 6 « Améliorer l'accessibilité des Services au Public »</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9



<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>L'ouverture d'un centre social en centre-ville est un investissement dans le bien-être, la cohésion sociale, et le développement global d'une collectivité.</p> <p>Il permet de créer un espace où les résidents peuvent se connecter, apprendre, s'entraider et contribuer au progrès de leur communauté.</p>
<p>Annexes</p>	

## FICHE ACTION N° 27

### RENOVER / PROPOSER DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ

Orientation stratégique	« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »
Action nom	Rénover / Proposer des équipements sportif de proximité dans les différents quartiers
Action n°	27
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Privé
Description de l'action	<p>La municipalité a engagé les travaux de réhabilitation et ou de construction de tous les plateaux sportifs du territoire.</p> <p>Ces travaux ont pour objectif de mettre à neuf les équipements et de proposer de nouvelles installations comme des vestiaires ou des parcours street workout, des gradins et des plateaux sportifs dans tous les quartiers.</p>
Partenaires	<p>La Région et l'UE sont des partenaires clés pour la création de cet équipement.</p> <p>Les partenariats sont engagés.</p>
Dépenses prévisionnelles	634 000 €
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2024/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial »</li> <li>- le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions »</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Nouveaux services disponibles pour les habitants mettant en valeur l'offre disponible dans la centralité venant renforcer l'attractivité résidentielle.</p>
Annexes	



## FICHE ACTION N° 28

### CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE AU TÉVELAVE

Orientation stratégique	« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »
Action nom	Construction d'une nouvelle école au Tévelave
Action n°	28
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>L'école primaire publique Marcel Le Guen est située en entrée de bourg du Tévelave. Elle accueille aujourd'hui 238 élèves.</p> <p>L'équipement est vieillissant et n'est plus fonctionnel pour accueillir un effectif aussi important. En ce sens, la commune des Aviron souhaite construire un groupe scolaire comprenant 10 classes, des locaux annexes, un espace de récréation et un service de restauration.</p> <p>Ce projet permettra également de libérer la parcelle en cœur de bourg pour d'autres usages. Etant dans la volonté de faire du Tévelave un village forestier, la municipalité sera attentive à la programmation architecturale du bâti.</p>
Partenaires	Les partenariats sont à engager.
Dépenses prévisionnelles	3 500 000,00 €
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le « Contribuer à l'équilibre territorial »</li> <li>- le CRTE à travers l'orientation 6 « Améliorer l'accessibilité des Services au Public »</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Nouveaux services disponibles pour les habitants mettant en valeur l'offre disponible dans la centralité venant renforcer l'attractivité résidentielle.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 29

### CONSTRUIRE UN NOUVEAU COLLÈGE

Orientation stratégique	« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »
Action nom	Construire un nouveau collège dans le centre-ville
Action n°	29
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Département
Description de l'action	Le collège Adrien Cadet situé en cœur de ville n'est plus fonctionnel, vieillissant, exigüe et vétuste. Il ne permet plus de répondre de manière optimale à l'accueil des collégiens. En ce sens, le conseil départemental a prévue la construction d'un nouveau collège, proche du complexe sportif et du lycée afin de répondre à ces différentes problématiques.
Partenaires	Europe / Etat / Région/ Département / Commune des Aviron
Dépenses prévisionnelles	20 000 000 €
Plan de financement prévisionnel	Département, FEDER, DSID
Calendrier	2026-2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action s'inscrit dans : - le projet de territoire de la CIVIS à travers le « Contribuer à l'équilibre territorial » - le CRTE à travers l'orientation 6 « Améliorer l'accessibilité des Services au Public »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Equipement d'intérêt majeur venant confirmer le rôle de centralité du centre-ville







**FICHE ACTION N° 30**

**CRÉATION D'UNE ASSOCIATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES**

Orientation stratégique	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	Création d'une association des acteurs économiques
Action n°	29
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme petites villes de demain et de son projet de revitalisation du territoire, la commune des Avirons doit engager des réflexions sur les modalités à mettre en œuvre pour favoriser un développement économique et commercial équilibré.</p> <p>Les conclusions du Diagnostic Territorial mené sur la commune montrent qu'il existe un grand nombre d'acteurs économique sur le territoire (1 305 établissements au 1<sup>er</sup> Janvier 2023 d'après la base SIREN de l'INSEE).</p> <p>Il est donc nécessaire pour la commune des Avirons de structurer le tissu économique et de faire une mise en réseau pour faire émerger des initiatives privées aidant à la redynamisation du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Représenter le monde économique auprès des instances locales ;</li> <li>- Faire vivre le partenariat avec la collectivité et les chambres insulaires ;</li> <li>- Echanger autour de problématiques partagées mais surtout réagir collectivement en faveur du dynamisme économique ;</li> <li>- Etre au contact de ceux qui entreprennent et les accompagner dans leur développement ;</li> <li>- Etre un relais d'information pour les entreprises ;</li> </ul>

	- Mettre en place un programme d'actions, d'animations économiques et commerciales ;
Partenaires	CIVIS, CCI, CMA
Dépenses prévisionnelles	Non connu
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'attractivité du centre-ville, mettre en valeur les commerces et l'artisanat, renforcement du lien entre les acteurs économiques, animation commerciale du centre-ville
Annexes	

## FICHE ACTION N° 31

### MISE EN PLACE D'UN OUTILS NUMERIQUE

Orientation stratégique	« Favoriser un développement économique et commercial équilibré »
Action nom	Mise en place d'un outil numérique rendant visible l'offre commerciale et touristique disponible dans le centre ville.
Action n°	30
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>En lien avec le manager de commerce, la création d'un outil numérique permettra de regrouper et rendre visible l'offre des commerces, des restaurants, des boutiques, entreprises ou autres services (médecins, pharmacie...) disponibles sur le territoire.</p> <p>L'application devra également proposer différents services : réservations de tables, prise de RDV, commande...</p>
Partenaires	Les partenariats sont à engager.
Dépenses prévisionnelles	20 000 €
Plan de financement prévisionnel	//
Calendrier	2023/2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial »</li> <li>- le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions »</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	L'outil numérique permettra de rendre visible l'offre commerciales et touristique pour renforcer le dynamisme économique et renforcer l'attractivité du centre-ville.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 32

### LA HALLE DES PRODUITS FRAIS

Orientation stratégique	« Favoriser un développement économique et commercial équilibré »
Action nom	Ouvrir une halle des métiers de bouche dans le centre-ville
Action n°	31
Statut	En projet
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	CCI
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la revitalisation commerciale de son centre-ville, la Ville des Avirons a pour ambition d'ouvrir une halle des produits frais en lieu et place de l'ancien local des services techniques.</p> <p>Le principe du projet est de répondre aux ambitions de dynamisme que souhaite insuffler la ville par l'ouverture d'une halle couverte, d'accueillir un espace gourmand dédiée aux plus beaux produits à vocation alimentaires du territoire et de participer au développement des circuits courts.</p> <p>Situé sur la parcelle cadastré AS 1448 en plein centre-ville, le bâtiment dispose d'une position stratégique. Accessible directement par la Rue du Générale Lambert, celui-ci s'impose comme une véritable porte d'entrée dans le cœur de ville.</p> <p>Ce bâtiment s'inscrit dans le prolongement d'un axe structurant allant de la place de la Mairie à la gare routière.</p>
Partenaires	CCI
Dépenses prévisionnelles	Non connu
Plan de financement prévisionnel	//
Calendrier	2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial »</li> <li>- le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions »</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9



<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	<b>Offrir aux habitants et usagers du centre-ville un commerce de proximité pour les achats du quotidien.</b> <b>Il n'y actuellement pas de boucherie, d'espaces de ventes de produits locaux, de primeur ou encore de poissonnerie sur la commune.</b>
<b>Annexes</b>	

## FICHE ACTION N° 33

### KIOSQUES A CARACTERES ECONOMIQUE

Orientation stratégique	« Favoriser un développement économique et commercial équilibré »
Action nom	Etude d'implantation d'espaces économique le long de la RD11
Action n°	32
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	CIVIS
Description de l'action	<p>Soutenant la démarche porte de Parc au Tévelave depuis 2018, la Civis souhaite valoriser l'itinéraire d'accès jusqu'au centre bourg tout en favorisant la découverte des grands sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.</p> <p>La volonté d'un développement éco touristique a clairement été exprimée par la commune des Avirons. Elle souhaite favoriser l'implantation d'activités économiques viables tout en permettant la découverte du territoire et la valorisation du patrimoine local.</p> <p>À ce titre, quatre espaces ont été identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La parcelle AM 1670 d'une surface d'environ 8 928 m<sup>2</sup> ;</li> <li>▪ Les parcelles AI 1010 et AI 320 d'une surface d'environ 5 660 m<sup>2</sup> ;</li> <li>▪ La parcelle AR 540 d'une surface d'environ 46 900 m<sup>2</sup> ;</li> </ul>
Partenaires	CIVIS
Dépenses prévisionnelles	50 000 €
Plan de financement prévisionnel	//
Calendrier	2023/2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial »</li> <li>- le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions »</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Créer un cheminement de découverte du paysage de l'entrée de ville des Avirons jusqu'au Tévelave.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 34

### CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES

Orientation stratégique	« Favoriser un développement économique et commercial équilibré »
Action nom	Etude pour la création d'une zone d'activité économique
Action n°	33
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CIVIS
Description de l'action	<p>Afin de renforcer son attractivité économique et de répondre aux attentes des entreprises du territoire, la commune des Aviron souhaite réaliser deux Zones d'Activités Economiques.</p> <p>Elle a classé deux zones dans le projet de révision du PLU afin d'accueillir ces deux ZAE (voir en annexe) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une zone d'environ 3 hectares en AUE</li> <li>- Une zone d'environ 5 hectares en AUE</li> </ul> <p>Il sera donc nécessaire de déterminer les conditions techniques, juridiques et financières garantissant la réussite de ces opérations.</p> <p>L'objectif est donc de définir le programme d'aménagement, le périmètre et le bilan d'aménagement en recettes et dépenses des deux ZAE. Le programme des travaux devra donc être défini avec la mise en place d'un planning pour la réussite de l'opération.</p>
Partenaires	<p>Partenaires institutionnels : COMMUNE,CCI, CMA, REGION,DEAL, ...</p> <p>Autres partenaires : Association des acteurs économiques, ...</p>
Dépenses prévisionnel	- 50 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	- CIVIS
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalisation de cette opération de dépendra de la maîtrise foncière du projet.</li> <li>- Les études de faisabilité sont en cours pour définir le programme. Une étude de maîtrise d'œuvre sera lancée à la suite.</li> </ul>



Lien autres programmes et contrats territorialisés.	Cette action s'inscrit dans : - le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial » - le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Le développement d'une zone d'activité économique contigu au centre-ville va permettre de ramener des emplois sur la commune, contribuer à la diminution de la dépendance aux flux migratoire vers les communes avoisinantes et inciter à la consommation dans le cœur de ville.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 35

### ETUDE D'IMPLANTATION D'ESPACES DE COWORKING

Orientation stratégique	« Favoriser un développement économique et commercial équilibré »
Action nom	Etude d'implantation d'espaces de lieu de travail ou de formations sur le territoire de la CIVIS.
Action n°	34
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	CIVIS
Description de l'action	<p>Afin d'accompagner et d'encadrer le phénomène du coworking, la CIVIS souhaite la réalisation d'une étude relative à l'implantation de ces espaces.</p> <p>Les objectifs sont de déterminer quels espaces de coworking peuvent se développer sur le territoire intercommunal, sous quelle forme et pour quel public.</p> <p>Pour ce faire, le prestataire devra réaliser dans un premier temps une étude de marché, qui permettra de définir les besoins et potentiels du territoire, puis, dans un deuxième et dernier temps, élaborer un programme d'implantation de ces espaces, en détaillant leur typologie, leur portage et le modèle économique privilégié.</p>
Partenaires	Les partenariats sont à engager.
Dépenses prévisionnelles	50 000 €
Plan de financement prévisionnel	//
Calendrier	2023/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial »</li> <li>- le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions »</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Permettre aux habitants qui le désirent de travailler non loin de leur lieu d'habitation. Resserrement de l'activité économique au niveau des centres-villes et amélioration de l'attractivité des commerces.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 36

### ELABORATION D'UNE CHARTE DES DEVANTURES ET ENSEIGNES COMMERCIALES

Orientation stratégique	« Favoriser un développement économique et commercial équilibré »
Action nom	Elaboration d'une charte des devantures et enseignes commerciales
Action n°	35
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>La qualité des devantures participe à l'image de votre rue, à la perception globale de la ville et à la qualité du cadre de vie. Une devanture et une enseigne de qualité sont les premiers moyens simples et efficaces de séduire en un clin d'œil les clients, visiteurs ou touristes, et d'inciter le passant à entrer dans un établissement. Proposer une devanture soignée, c'est contribuer à la qualité du cadre urbain dans l'intérêt général.</p> <p>Ainsi, la mise en œuvre d'une charte des devantures et des enseignes à destination des commerçants est un levier important pour répondre aux enjeux cités ci-dessus.</p> <p>La charte prendra la forme d'un guide pour les tous les porteurs de projet souhaitant réaliser des travaux d'embellissement de leur façade ou de leur devanture. Elle est un outil d'aide à la conception pour les propriétaires et les commerçants ainsi qu'un outil d'aide à la décision pour les services instructeurs qui délivrent les autorisations d'urbanisme pour la bonne mise en œuvre des travaux.</p>
Partenaires	<p>Partenaires institutionnels : CIVIS, CCI, CMA, REGION, DEAL, ...</p> <p>Autres partenaires : Association des acteurs économiques, CAUE, ...</p>

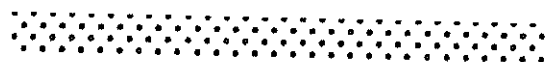


Dépenses prévisionnel/définitif	8 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	- A déterminer
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"><li>- Lancement des consultations : Premier semestre 2024</li><li>- Réalisation de l'étude : Second semestre 2024</li><li>- Signature de la charte : Début 2025</li></ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés.	Cette action s'inscrit dans : <ul style="list-style-type: none"><li>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial »</li><li>- le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions »</li></ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement du linéaire commercial Amélioration du cadre de vie
Annexes	

## FICHE ACTION N° 37

### IMPLANTATION D'UNE GALERIE COMMERCIALE ET D'UNE HALLE MULTI USAGES

Orientation stratégique	« Favoriser un développement économique et commercial équilibré »
Action nom	Implantation d'une galerie commerciale et d'une halle multi usage
Action n°	36
Statut	En projet
Niveau de priorité	MOYEN
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Le site du stade du centre-ville est un atout majeur pour la commune et représente un levier de développement pour le territoire des Avirons par sa situation géographique mais également la taille du foncier.</p> <p>Dans l'objectif de renforcer son attractivité notamment en terme économique, le site du stade accueillera une galerie commerciale (1 000 m<sup>2</sup>) permettant de compléter l'offre commerciale sur les Avirons mais également une halle multifonction (2 000 m<sup>2</sup>) qui offrira la possibilité d'organiser des manifestations diverses.</p> <p>La halle multifonction accueillera également un rooftop offrant ainsi une nouvelle offre de services sur le centre-ville en matière d'activités diurnes et nocturnes (restaurants, animations, etc.)</p>
Partenaires	<p>Partenaires institutionnels : CIVIS, CCI, CMA, REGION, DEAL, ...</p> <p>Autres partenaires : Association des acteurs économiques, ...</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Les principaux postes de dépenses sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes de Maîtrise d'œuvre et de positionnement économique</li> <li>- Travaux : VRD, Aménagement paysager, Infrastructure et etc.</li> </ul> <p>15 000 000 €</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	- A déterminer
Calendrier	- Lancement des consultations : Second semestre 2024



	<ul style="list-style-type: none"><li>- Lancement des études : Premier semestre 2025</li><li>- Début des travaux : Second semestre 2026</li></ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés.	Cette action s'inscrit dans : <ul style="list-style-type: none"><li>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial »</li><li>- le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions »</li></ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité du centre-ville notamment en matière économique Développement de l'offre d'équipement sur le territoire
Annexes	

## FICHE ACTION N° 38

### CREER DES MICROARCHITECTURES A VOCATION ECONOMIQUE

Orientation stratégique	« Favoriser un développement économique et commercial équilibré »
Action nom	Créer Des Microarchitectures A Vocation Economique
Action n°	38
Statut	En projet
Niveau de priorité	MOYEN
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Le déplacement du collège permettra de libérer un foncier stratégique au cœur du centre-ville.</p> <p>L'implantation d'un poumon vert sur ce secteur offre la possibilité d'installer des microarchitectures à vocation économique sur le secteur. Ces installations qui accueilleront des activités économiques (snacking, glacier et etc.) offriront une offre unique sur le territoire de la commune.</p> <p>Ces installations viendront en complément de la fiche action n°21.</p>
Partenaires	<p>Partenaires institutionnels : CIVIS,CCI, CMA, REGION,DEAL, ...</p> <p>Autres partenaires : Association des acteurs économiques, ...</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Les principaux postes de dépenses sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes de Maîtrise d'œuvre et de positionnement économique</li> <li>- Travaux : VRD, Infrastructure et etc.</li> </ul> <p>35 000 €</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	- A déterminer
Calendrier	- Conditionné par le déplacement du collège
Lien autres programmes et contrats territorialisés.	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial »</li> <li>- le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions »</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 974-444704977-20240417-2024\_66-DE

<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	<b>Renforcement de l'attractivité du centre-ville notamment en matière économique</b> <b>Améliorer le cadre de vie des habitants</b>
<b>Annexes</b>	

## FICHE ACTION N° 39

### DEPLACER LA SURFACE COMMERCIALE EXISTANTE

Orientation stratégique	« Favoriser un développement économique et commercial équilibré »
Action nom	Déplacer la surface commerciale existante
Action n°	39
Statut	En projet
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Privé
Description de l'action	<p>La surface commerciale du centre-ville est un levier important d'attractivité sur le centre-ville. De plus, c'est la seule surface commerciale sur les Avirons. Cependant, elle montre ses limites de part son dimensionnement, son emplacement et son manque de place de stationnement.</p> <p>Le propriétaire souhaite construire une surface commerciale plus grande avec une offre de stationnement adaptée en entrée de ville.</p>
Partenaires	<p>Partenaires institutionnels : COMMUNE, CIVIS, CCI, CMA, REGION, DEAL, ...</p> <p>Autres partenaires : Association des acteurs économiques, ...</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	//
Plan de financement prévisionnel / définitif	//
Calendrier	2024/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés.	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial »</li> <li>- le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions »</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité du centre-ville notamment en matière économique
Annexes	





## FICHE ACTION N° 40

### FAVORISER L'IMPLANTATION DE RESIDENCES HOTELIERES

Orientation stratégique	« Favoriser un développement économique et commercial équilibré »
Action nom	Favoriser l'implantation de résidences hôtelières sur le territoire
Action n°	41
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Privé
Description de l'action	<p>La commune des Avirons comptabilise moins de 1% des capacités d'accueil du département et n'arrive pas à retenir les touristes et visiteurs. Pourtant, le patrimoine naturel, les paysages avec la vue sur la mer et la montagne mais aussi la présence du village du Tevelave donne un charme inconstatable permettant le développement de l'offre en hébergement touristique.</p> <p>Aussi, la commune souhaite par le développement de ce type de structure, attirer les touristes et les voyageurs d'affaires, pour stimuler l'économie locale en générant des revenus touristiques, des emplois dans l'industrie de l'hôtellerie, et des dépenses dans les commerces avoisinants.</p> <p>Par ailleurs, la gestion d'une résidence hôtelière nécessite du personnel pour l'entretien, la sécurité, la restauration, ce qui créera des opportunités d'emploi estimés entre 100 et 150 selon la taille de la structure, sans compter les emplois indirects pour les futurs fournisseurs et la période de chantier.</p> <p>Aussi, la commune souhaite proposer des événements culturels et sportifs de grande ampleur sur son territoire, l'augmentation du nombre de chambres d'hébergement peut contribuer à soutenir l'organisation de ces événements locaux en permettant d'accueillir en masse des participants, contribuant ainsi au succès</p>



	de ces événements et à leur attractivité. Enfin, l'existence d'une résidence hôtelière peut aider à promouvoir la région en tant que destination touristique, attirant ainsi plus de visiteurs et d'investissements.
Partenaires	Les partenariats sont à initier.
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2023/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action s'inscrit dans le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Préserver, sauvegarder et valoriser le Patrimoine, la Culture et l'Art de vivre du Sud », à travers le pilier «Contribuer à l'équilibre territorial» et le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	L'accueil d'une résidence hôtelière peut stimuler l'économie locale, créer des emplois, augmenter les recettes fiscales, améliorer l'infrastructure, et promouvoir la commune en tant que destination touristique, ce qui profite à la collectivité dans son ensemble et renforce son rôle de centralité.
Annexes	

## FICHE ACTION N° 41

### CREATION D'UNE BOUCLE DE CIRCULATION AU CŒUR DU CENTRE-VILLE

Orientation stratégique	« Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions »
Action nom	Création d'une boucle de circulation au cœur du centre-ville
Action n°	41
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>La RD11 traverse le centre-ville des avirons d'Est en Ouest reliant l'Etang-Salé à Saint-Leu. Le centre-ville est dans un profil type de ville rue, laissant une place prépondérante à l'automobile. Cette configuration n'incite pas les habitants à s'arrêter dans le centre-ville et met en péril le tissu commercial présent qui est déjà fortement fragilisé. De plus, cette typologie urbaine combiné à un fort taux d'équipement dans le centre engendre des situations conflictuels et des embouteillages.</p> <p>L'objectif de la création de cette boucle de circulation est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pacifier la circulation en centre-ville;</li> <li>- Développer les circulations douces entre les différents quartiers des Avirons ;</li> <li>- Réduire la place de la voiture dans le mode circulation au sein des Avirons ;</li> <li>- Proposer une offre de stationnement cohérente ;</li> <li>- Développer la mobilité piétonne au centre-ville à travers la création de cheminements piétons sécurisés ;</li> <li>- Développer un pôle multimodal dans le centre-ville des Avirons.</li> </ul> <p>Dans le nouveau plan de circulation, la RD11 sera en sens unique montant de l'église à la poste. Une nouvelle voie de contournement sera créée après le déplacement du collège qui viendra se reporter sur la rue Edouard Sarthe et interconnectée la boucle de circulation, le parking souterrain du centre-ville et la gare routière, pour inciter d'une part à s'arrêter et consommer dans le centre, mais aussi favoriser l'intermodalité.</p>



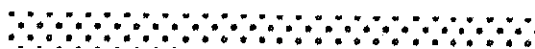
	Cette configuration permettra également de donner plus de place aux modes doux de déplacements et la végétalisation du centre-ville.
Partenaires	Porteur du projet : COMMUNE Partenaires institutionnels : CIVIS, DEAL, DEPARTEMENT Autres partenaires : Commerçants, habitants, CAUE....,
Dépenses prévisionnel/définitif	Les principaux postes de dépenses sont : - Les études : - Les travaux (VRD, AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS,) : 3 900 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	- A déterminer
Calendrier	- Démarrage des travaux a la livraison du nouveau collège - Lancement des consultations maitrise d'œuvre : premier semestre 2024 - Démarrage des études : second semestre 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés.	Cette action s'inscrit dans : - le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Mobilité et Déplacements » - le CRTE à travers l'orientation 5 concernant les mobilités
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Fluidifier la circulation Améliorer l'attractivité du centre-ville
Annexes	



**FICHE ACTION N° 42**

**DEFINIR UN PLAN DE MOBILITES/STATIONNEMENT A L'ECHELLE DE LA COMMUNE**

Orientation stratégique	« Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions »
Action nom	Définir un plan de mobilités/stationnement à l'échelle de la commune
Action n°	42
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Dans le cadre du projet PVD, une réflexion a été portée sur la reconfiguration des déplacements dans l'hyper-centre. Néanmoins, sans une réflexion à l'échelle communale, les orientations prises pour le centre-ville pourraient ne pas être totalement fonctionnelles.</p> <p>Aussi, le plan de mobilités/stationnement devra contribuer à réduire la congestion routière en encourageant des modes de transport alternatifs, tels que la marche, le vélo, les transports en commun, le covoiturage, tout en régulant le stationnement.</p> <p>Cette initiative doit permettre à la commune d'être plus agréable à vivre en réduisant le bruit et en favorisant des déplacements plus rapides et moins stressants. Cela peut également encourager les habitants à être plus actifs physiquement.</p> <p>Aussi, en rendant la commune plus accessible et attrayante, en favorisant les commerces de proximité et en facilitant l'accès aux entreprises locales, le plan de mobilités contribuera au développement économique.</p> <p>Enfin, en optimisant l'utilisation de l'espace disponible, en réduisant la pression sur le stationnement en voirie, et en encourageant l'utilisation de parkings en ouvrage, un plan de mobilités permet de mieux gérer l'espace urbain, objectif</p>



	important dans le cadre de l'objectif ZAN.
Partenaires	Banque des territoires
Dépenses prévisionnelles	40 000 €
Plan de financement prévisionnel	//
Calendrier	2023/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action s'inscrit dans : - le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Mobilité et Déplacements » - le CRTE à travers l'orientation 5 concernant les mobilités
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie par le biais de l'aménagement de la voirie, fluidification du trafic et aménagement d'espace dédiés au stationnement des résidents et des visiteurs du territoire.
Annexes	

## FICHE ACTION N° 43

### ETUDE DE DEFINITION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE COVOITURAGE

Orientation stratégique	« Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions »
Action nom	Réaliser une étude de définition d'un schéma directeur de covoiturage
Action n°	43
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CIVIS
Description de l'action	<p>L'étude a pour objet l'élaboration d'un schéma directeur d'aires de covoiturages afin de matérialiser la création de lignes dédiées.</p> <p>L'objectif est d'étudier le potentiel de covoiturage, de définir une stratégie de rabattement et d'étudier l'adaptation infrastructures et équipements publics existants nécessaires à l'essor de ce type de déplacement.</p>
Partenaires	<p>Accompagnement par l'Etat va le Fond Vert. Les communes et la CIVIS travailleront en partenariat.</p> <p>Ce projet pourra compter des partenaires techniques ou financiers à cibler au fur et à mesure de son avancée.</p>
Dépenses prévisionnelles	150 000 €
Plan de financement prévisionnel	<p>Fond Vert : 120 000 €</p> <p>CIVIS : 30 000 €</p>
Calendrier	2023/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Mobilité et Déplacements »</li> <li>- le CRTE à travers l'orientation 5 concernant les nouveaux modes de mobilité.</li> <li>- Le Plan de Mobilité de la CIVIS à travers l'action « expérimentation des solutions innovantes de covoiturage et d'autopartage »</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Diminuer le nombre de voiturages faisant des déplacements domicile – travail, ou les trajets touristiques amélioration du cadre de vie des centres en diminuant le trafic.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 44

### RESTRUCTURER ET MODERNISER LA GARE ROUTIÈRES EN PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL

Orientation stratégique	« Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions »
Action nom	Restructurer et moderniser la gare routière en Pôle d'Échanges Multimodal
Action n°	44
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	CIVIS
Description de l'action	La création d'un pôle d'échange multimodal prévoit une mutation d'un secteur en centre-bourg pour l'accueil des voyageurs, l'aménagement de la voirie et des espaces publics, la création de quais d'attente pour les bus, d'un bâtiment d'environ 600m <sup>2</sup> sur trois niveaux et ses abords accueillant diverses activités dont l'accueil de l'agence Alterneo ou encore des boutiques valorisant l'artisanat local.
Partenaires	Région (FEDER), Département, CIVIS Ce projet pourra compter des partenaires techniques ou financiers à cibler au fur et à mesure de son avancée.
Dépenses prévisionnelles	2 500 000 €
Plan de financement prévisionnel	//
Calendrier	2023/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action s'inscrit dans : - le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Mobilité et Déplacements » - le CRTE à travers l'orientation 5 concernant les nouveaux modes de mobilité. - Le Plan de Mobilité de la CIVIS à travers l'action « hiérarchiser le réseau, renforcer les axes principaux et améliorer la visibilité de l'offre »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie par l'aménagement de la voirie, fluidification du trafic et aménagement d'un espace partagé, agence Alternéo et des nouvelles offres de service. Renforcement de l'accessibilité du territoire.
Annexes	





## FICHE ACTION N° 45

### METTRE EN PLACE DEUX ASCENSEURS URBAINS

Orientation stratégique	« Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions »
Action nom	Mettre en place deux ascenseurs urbains
Action n°	47
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	La topographie actuelle du centre-ville des Avirons impact grandement l'accessibilité piétonne entre sa partie haute et sa partie basse. Afin de permettre un accès piéton plus aisé depuis le stade actuel jusqu'à la RD 11, deux ascenseurs urbains doivent être aménagés. Aujourd'hui, la liaison existante n'offre pas d'accès PMR depuis la gare routière jusqu'à la RD 11, lieu des principaux services et commerces du centre-ville.
Partenaires	Partenaires institutionnels : CIVIS, REGION, ... Autres partenaires : Association des acteurs économiques, ...
Dépenses prévisionnel/définitif	Les principaux postes de dépenses sont : Études et travaux (VRD, AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS) : 500 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	A déterminer
Calendrier	Lancement des études : 1 <sup>er</sup> semestre 2024 démarrage des travaux : 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés.	Cette action s'inscrit dans : - le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Mobilité et Déplacements » - le CRTE à travers l'orientation 5 concernant les nouveaux modes de mobilité. - Le Plan de Mobilité de la CIVIS à travers l'action « hiérarchiser le réseau, renforcer les axes principaux et améliorer la visibilité de l'offre »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 8
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration des conditions de mobilités douces dans le centre ville favorisant la déambulation.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 46

### CREATION D'UN PARKING EN LIEU ET PLACE DU STADE DE FOOTBALL

Orientation stratégique	« Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions »
Action nom	Création d'un parking en lieu et place du stade de football
Action n°	46
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie des Avirons
Description de l'action	<p>Le stationnement constitue aujourd'hui une problématique importante au niveau du Centre-ville des Avirons. Les places situées le long de la RD 11 et à proximité du collège sont fortement occupées avec une faible rotation. Elles sont majoritairement occupées par les personnels des différents services et commerces.</p> <p>De plus la modification du sens de circulation va nécessiter de créer des places de parking supplémentaires afin de faciliter l'accès aux commerces et services du centre-ville.</p> <p>Ainsi le terrain de football, situé au cœur du centre-ville, constitue un emplacement stratégique pour la création de 400 places de parking environs.</p>
Partenaires	Partenaires institutionnels : CIVIS, DEAL, ABF Autres partenaires : Commerçants, habitants,
Dépenses prévisionnel/définitif	Les principaux postes de dépenses sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les études : 150 000€ € HT</li> <li>- Les travaux (VRD, AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS,) : 2 400 000€ HT</li> </ul>
Plan de financement prévisionnel / définitif	- A déterminer
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement des consultations pour études : Second Semestre 2024</li> <li>- Démarrage des études : 1<sup>er</sup> semestre 2025</li> <li>- Démarrage des travaux : second semestre 2026</li> </ul>
Lien autres programmes et	Cette action s'inscrit dans :



contrats territorialisés.	<ul style="list-style-type: none"><li>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Mobilité et Déplacements »</li><li>- le CRTE à travers l'orientation 5 concernant les nouveaux modes de mobilité.</li><li>- Le Plan de Mobilité de la CIVIS à travers l'action « hiérarchiser le réseau, renforcer les axes principaux et améliorer la visibilité de l'offre »</li></ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer l'offre de stationnement</li><li>• Améliorer l'attractivité du centre-ville et mettre fin au fonctionnement de la ville rue</li><li>• Pacifier les déplacements au centre-ville</li><li>• Améliorer l'accessibilité au centre-ville</li></ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 47

### ETUDE DE DÉFINITION D'UN SCHEMA DIRECTEUR VÉLO

Orientation stratégique	« Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions »
Action nom	Etude de définition d'un schéma directeur vélo à l'échelle communale
Action n°	47
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Un schéma directeur cyclable, ou plan vélo, s'inscrit dans le cadre d'une politique cyclable globale. C'est un outil de programmation et de planification qui permet de définir les actions à mettre en place à court, moyen et long terme pour améliorer et encourager la pratique cyclable et de programmer les investissements dans un plan pluriannuel.</p> <p>Ce schéma doit permettre de mettre en cohérence avec les pratiques d'aujourd'hui et celles souhaitées demain. Il mettra l'accent sur la pratique du vélo utilitaire (déplacements quotidiens) tout en cherchant les synergies possibles avec des usages loisirs ou touristiques.</p> <p>Le schéma directeur cyclable proposera des réponses aux besoins en aménagements cyclables (pistes cyclables, voies vertes, bandes cyclables, zones apaisées,...), aux besoins en stationnements vélo, en services (vente, réparation, location,...) et à toutes les animations et actions de communication qui peuvent encourager et favoriser la pratique du vélo au quotidien afin d'en faire un mode de déplacement attractif.</p>
Partenaires	<p>Banque des territoires.</p> <p>Les partenariats sont à initier.</p>
Dépenses prévisionnelles	35 000 €
Plan de financement prévisionnel	//
Calendrier	2024



Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action s'inscrit dans : <ul style="list-style-type: none"><li>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Mobilité et Déplacements »</li><li>- le CRTE à travers l'orientation 5 concernant les nouveaux modes de mobilité.</li><li>- Le Plan de Mobilité de la CIVIS à travers l'action « hiérarchiser le réseau, renforcer les axes principaux et améliorer la visibilité de l'offre »</li></ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe
Conséquence sur la fonction de centralité	Diminuer le nombre de voiturages faisant des déplacements domicile – travail, amélioration du cadre de vie des centres en diminuant le trafic.
Annexes	/

## FICHE ACTION N° 48

### PROPOSER UNE OFFRE DE MOBILITE POUR LES SENIOR

Orientation stratégique	« Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions »
Action nom	Proposer une offre de mobilité pour les séniors
Action n°	
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Avec le vieillissement de la population réunionnaise et la construction de résidence pour personnes âgées dans le centre-ville des Avirons, il est impératif de proposer une offre de mobilité pour les séniors afin de faciliter leurs déplacements vers et depuis le centre-ville, les équipements publics, les services et commerces
Partenaires	Les partenariats sont à initier.
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2023/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action s'inscrit dans : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial »</li> <li>- Le PLH à travers l'objectif « Relancer la production de logements sociaux »</li> <li>- Le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions »</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	En facilitant la mobilité des seniors dans l'hyper-centre, l'activité commerciale du centre-ville sera renforcée.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 49

### ETUDE DE FAISABILITE TELEPHERIQUE URBAIN

Orientation stratégique	« Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions »
Action nom	Lancer une étude de faisabilité pour développer de nouvelles mobilités sur la commune - Téléphérique
Action n°	49
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	CIVIS
Description de l'action	<p>Afin d'apporter une réponse durable aux habitants des Avirons sur le volet transport, la commune souhaite porter une réflexion sur la réalisation d'une ligne de téléphérique allant de Bois Blanc (entrée littoral) à Cilaos en passant par centre ville et le Tévelave.</p> <p>Ce projet revêt plusieurs avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir un moyen de transport alternatif durable</li> <li>- Réduire la pollution et la congestion automobile</li> <li>- Développer l'attractivité touristique avec la liaison jusqu'à Cilaos</li> <li>- Permettre le désenclavement de Cilaos par une solution innovante et durable</li> <li>- Créer de l'emploi (exploitation et maintenance de l'équipement)</li> </ul> <p>Ce projet permettra de rejoindre le Tevelave en 22 minute puis Cilaos en moins de 45min.</p>
Partenaires	//
Dépenses prévisionnelles	Non connu
Plan de financement prévisionnel	//
Calendrier	2023/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Mobilité et Déplacements »</li> <li>- le CRTE à travers l'orientation 5 concernant les mobilités</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie par le biais de l'aménagement d'un mode de transport innovant et durable, fluidification du trafic et aménagement d'espace dédiés au stationnement des résidents et des visiteurs du territoire.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 50

### LANCER UN APUI

Orientation stratégique	« <i>Thématiques transversales</i> »
Action nom	Lancer un appel à projets urbains innovants
Action n°	50
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>La commune des Avirons dispose de nombreux foncier dans le centre-ville. En ce sens, l'étude urbaine menée dans le cadre de petites villes de demain a donné les grandes orientations quant à la destination de ces sols pour la revitalisation de la commune.</p> <p>La municipalité souhaite lancer un appel à projets sur ces fonciers afin d'impliquer des acteurs privés et créer une dynamique créative pour le centre ville de demain des Avirons. En effet, les appels à projet encouragent l'innovation et la créativité en incitant les parties prenantes à élaborer des solutions nouvelles et novatrices pour répondre aux défis locaux. Cela peut conduire à des projets plus efficaces et plus adaptés aux besoins de la collectivité.</p> <p>Ce type de procédure permet également d'attirer des financements ou des compétences extérieures à la collectivité contribuant à la mise en œuvre de projets ambitieux qui dépassent les capacités financières ou techniques locales.</p>
Partenaires	Les partenariats sont à engager.
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel	//
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le PCAET de la CIVIS</li> <li>- Le projet de territoire</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce type d'initiative permet de mettre en avant un territoire à l'échelle nationale. L'innovation territoriale est un fort levier d'attractivité pour un territoire et permet de renforcer le caractère de centralité d'une commune.
Annexes	





## FICHE ACTION N° 51

### FRANCE VUE SUR MER

Orientation stratégique	« <i>Thématiques transversales</i> »
Action nom	Reconquête du front de mer et apaisement de l'entrée de ville - projet France vue mer
Action n°	51
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CIVIS
Description de l'action	<p>La CIVIS regroupe six communes membres dont la commune des Avirons, ainsi que les communes de L'Étang-Salé, de Saint-Louis, de Saint-Pierre, de Cilaos et de Petite-Ile.</p> <p>Dans le cadre du projet France Vue Sur Mer, financé par le programme national France Relance, la CIVIS souhaite mettre en place une réflexion sur la valorisation de sa longue façade maritime en créant des lieux d'observation et de découverte des grands paysages et des richesses naturelles et patrimoniales de son littoral exceptionnel. L'intercommunalité voudrait innover dans l'exploitation de son linéaire littoral, le valoriser et redynamiser certains des espaces qui le composent.</p> <p>Le projet a pour ambition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appropriier les lieux pour proposer des espaces de respiration au service de la population,</li> <li>• Améliorer l'accueil du public, notamment des personnes PMR,</li> <li>• Créer de nouveaux linéaires longitudinaux, transversaux et boucles pédestres,</li> <li>• Créer des espaces d'observation de la faune et de la flore,</li> <li>• Promouvoir l'écomobilité, véritable atout de découverte du territoire,</li> <li>• Etoffer les activités touristiques disponibles dans le Sud,</li> <li>• Être au service du site,</li> <li>• Sensibiliser les visiteurs, usagers aux préoccupations de développement durable et de protection de l'environnement,</li> <li>• Et les sensibiliser aux risques naturels.</li> </ul> <p>Sur le territoire avironnais, cette action vise à reconquérir la seule interface littorale de la commune, de créer une continuité avec les communes limitrophes, d'offrir une nouvelle porte d'entrée</p>

	<p>qualitative sur les Avirons avec la création d'une boucle pédestre rejoignant la Ravine des Avirons et de pacifier l'accès au littoral.</p> <p><i>(Les scénarios du projet en annexe.)</i></p>
Partenaires	<p>Porteur du projet : CIVIS</p> <p>Partenaires institutionnels : COMMUNE DES AVIRONS, COMMUNE DE L'ETANG-SALE, DEAL, CONSERVATOIRE DU LITTORAL, REGION, ONF...</p> <p>Autres partenaires : habitants de la Pointe des Avirons, associations environnementales ...</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Les principaux postes de dépenses sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les études :</li> <li>- Les travaux (AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS, RENATURATION) :</li> </ul>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A déterminer</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- LANCEMENT DES CONSULTATIONS MAITRISE D'ŒUVRE : PREMIER SEMESTRE 2023</li> <li>- DÉMARRAGE DES ÉTUDES : SECOND SEMESTRE 2023</li> <li>- DÉMARRAGE DES TRAVAUX DES 2024</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le PCAET de la CIVIS</li> <li>- Le projet de territoire</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Redonner une image positive et attractive de la commune</p> <p>Offrir un parcours de découverte du territoire qui aurait le centre-ville comme point d'accroche</p>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 52

### RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS COMMUNAUX

Orientation stratégique	« <i>Thématiques transversales</i> »
Action nom	Rénovation énergétique des équipements publics communaux
Action n°	52
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	La municipalité a lancé un vaste programme de relamping et de rénovation énergétique des équipements communaux. L'objectif est de réduire l'empreinte environnementale et la facture énergétique de la collectivité.
Partenaires	Région, Etat
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel	//
Calendrier	2023/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action s'inscrit dans : e projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « créer des pôles énergétiques dans le Grand Sud » - le CRTE à travers l'orientation 10 « veiller au maintien des grands équilibres environnementaux du territoire pour faire face aux défis environnementaux » - le PCAET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Permettre au territoire d'accéder à l'autonomie énergétique et confirmer le rôle de moteur de la centralité dans la transition du cirque.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 53

### INSTALLATIONS DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIES

Orientation stratégique	« <i>Thématiques transversales</i> »
Action nom	Etude portant sur l'installation de récupérateurs d'eaux de pluies sur les bâtiments publics
Action n°	55
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Les récupérateurs d'eau de pluie permettent de prélever et d'utiliser l'eau de pluie pour des besoins non potables, tels que l'arrosage des espaces verts, le nettoyage des voiries, ou encore le remplissage des fontaines publiques. Cela contribue à la préservation des ressources en eau douce, en particulier dans les régions sujettes à la sécheresse ou aux restrictions d'eau.</p> <p>En utilisant l'eau de pluie gratuitement pour les besoins de la collectivité, la commune a pour ambition de réduire sa facture d'eau potable. Cela représente une économie budgétaire significative à long terme.</p> <p>Aussi, es systèmes de récupération d'eau de pluie peuvent contribuer à la gestion des inondations en stockant temporairement l'eau de pluie, ce qui réduit la pression sur les systèmes d'égout pluvial en cas de fortes précipitations. Cela peut aider à prévenir les débordements et les dégâts matériels.</p> <p>Enfin, l'installation de récupérateurs d'eau de pluie sur les bâtiments communaux peut servir d'exemple pour les résidents et les entreprises locales. Cela encourage l'adoption de pratiques durables et incite d'autres à investir dans des technologies similaires.</p> <p>En résumé, l'installation de récupérateurs d'eau de pluie sur les bâtiments communaux représente un investissement judicieux pour une collectivité, offrant des avantages environnementaux, financiers et sociaux importants tout en contribuant à une gestion durable de l'eau et à la résilience face aux défis climatiques.</p>
Partenaires	Région, Etat



Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel	//
Calendrier	2023/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action s'inscrit dans : - le CRTE à travers l'orientation 10 « veiller au maintien des grands équilibres environnementaux du territoire pour faire face aux défis environnementaux » - le PCAET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de centralité	Permettre au territoire de mieux gérer ces ressources et confirmer le rôle de moteur de la centralité dans la transition écologique de la commune.
Annexes	

## FICHE ACTION N° 54

### CRÉATION D'UNE DÉCHETTERIE

Orientation stratégique	« <i>Thématiques transversales</i> »
Action nom	Création d'une déchetterie
Action n°	54
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CIVIS
Description de l'action	<p>Afin d'améliorer la gestion des différents types de déchets générés par ses habitants (cela inclut les déchets ménagers, les déchets verts, les déchets encombrants, les déchets électroniques, les matériaux recyclables, etc.), la CIVIS en collaboration avec la commune des Avironns prévoit la réalisation d'une déchetterie sur le territoire.</p> <p>La déchetterie sera équipée de zones de tri sélectif, ce qui encourage les habitants à recycler davantage en séparant les matériaux recyclables des déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération. Cela contribue à l'atteinte des objectifs de recyclage et de réduction des déchets.</p> <p>Ce projet doit permettre de minimiser les risques de décharges sauvages et de pollution de l'environnement en donnant aux habitants un endroit approprié pour se débarrasser de leurs déchets de manière responsable.</p>
Partenaires	CIVIS / Commune
Dépenses prévisionnel/définitif	Non connu
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non connu
Calendrier	2024/2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le CRTE à travers l'orientation 10 « veiller au maintien des grands équilibres environnementaux du territoire pour faire face aux défis environnementaux »</li> <li>- le PCAET</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cf Annexe 9
Conséquence sur la fonction de	Permettre au territoire de mieux gérer ces ressources et confirmer le rôle de moteur de la centralité dans la transition



Envoyé en préfecture le 17/04/2024


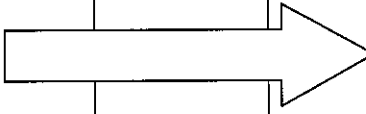
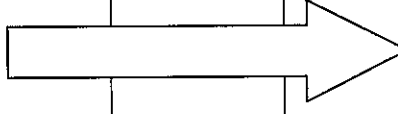
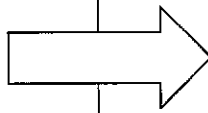
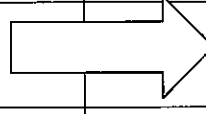
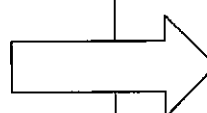
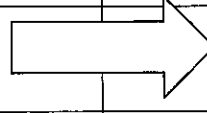
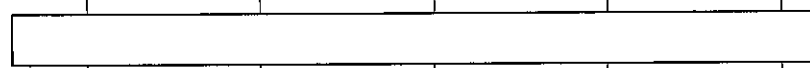
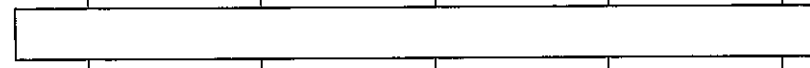
Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

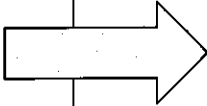
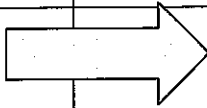
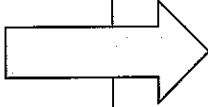
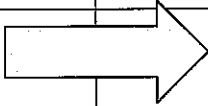
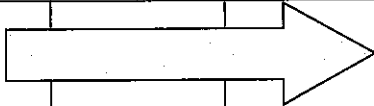
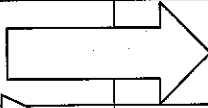
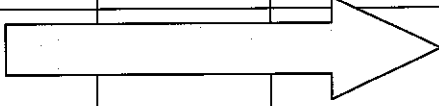

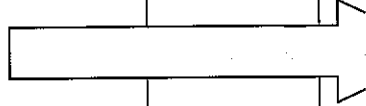
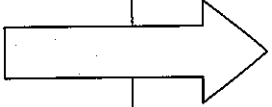
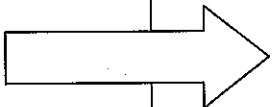


ID : 974-444704977-20240417-2024\_66-DE

centralité	écologique de la commune.
Annexes	

VISIONNEL		2023		2024		2025	
	PORTEURS						
strict des urales local au	Commune						
Maison du Dr r le patrimoine (755)	Commune						
dans le centre- e du collège	Commune						
notamment sur e de jeux, parc (S 178, 180, 181 bords de voirie)	Commune						
odiversité sur le e AD443)	Département						
et valoriser la le i blanche au vue touristique	CIVIS						
lage forestier sur velave	Commune						
tum d'espèce dans le bourg du pédagogique	Commune						
enaturation des communautaire	CIVIS						
elles formes de territoire	Commune						
de résidences s âgées	Commune						



opérationnelle « d'Amélioration (OPAH)	CIVIS						
bien vieillir en le RFVAA	Commune /CCAS						
in EHPAD	Département						
al de ville	Commune						
quartiers sur la ice / Tévelave)	Commune						
e Paul Hermann	Commune						
i de santé	Commune / Privé						
trat de sécurité 'D	Commune						
de concertation territoire	Commune						
lein air sur la ice du collège 04 et 1461)	Commune						
arniser l'offre ent avec la alle Georges èque et des 262, 422 et 537)	Commune						
n de conforter ximité dans le lle AS 420)	Commune						
ent administratif (1481)	Commune						

Conventionale (CTG)	CCAS							
Centre social dans le	CCAS							
Équipements dans les différents (sportif, mur radin)	Commune							
École dans le								
Collège dans le								

Économique pour	Commune							
Équipement numérique commerciale et dans le centre-	Commune							
Ateliers de bouche de centre-ville (L448)	Commune / CCI							
Installation des kiosques à long de la RD11	CIVIS							
Installation d'une Zone / touristique	CIVIS							
Appui pour la création working	CIVIS							
Aménagement des devantures et commerciales	Commune							
Aménagement commerciale (R+1) : rooftop (R+2) en lieu et place (Ile 421)	Commune							

ures à vocation celle du collège (1461 et 1461)	Commune							
commerciale (AS 1338)	PRIVE							
on de résidences territoire	PRIVE							
ulation au cœur equalification de aule, de la Rue ard Sartre et de étonniser la Rue partie de la Rue	Commune / Département							
an de t à l'échelle de la e	Commune							
définition d'un voiturage et de le territoire	CIVIS							
erniser la gare 'Echanges	CIVIS							
censeurs urbains	Commune							
en lieu et place lle 421)	Commune							
d'un schéma lle communale	Commune							
obilité pour les	Commune / Département							
aisabilité pour s mobilités sur la	CIVIS							

phérique								
ojet urbains redynamisation entre-ville	Commune							
Mer et apaiser (France Vue sur	CIVIS							
étique des communaux	Commune							
ositifs de de pluie sur les ublics	Commune							
sur le territoire	CIVIS							

## ANNEXE 8 - MAQUETTE FINANCIERE

ACTIONS	Maître d'Ouvrage	Montant prévisionnel Total (HT)	Commune	CIVIS	ETAT
prescriptions architecturales local au PLU	Commune	8 000,00	X		
du Dr Hoareau pour valoriser le patrimoine	Commune	600 000,00	X		X
le centre-ville en lieu et place du collège	Commune	3 600 000,00	X		
espaces publics (aire de jeux, parc boisé sur les parcelles AS 5, végétaliser les abords de voirie)	Commune	1 300 000,00	X		Fond Vert 2024 – demande de subvention à 80%
diversité sur le Tévelave (Parcelle AD443)	Département	à définir			
ancier de la maison blanche au Tévelave d'un point de vue touristique	CIVIS	50 000,00		50 000,00	
lage forestier sur le Bourg du Tévelave	Commune	40 000,00	80 000,00		Fond Vert 2023 : 32 000,00
ndémique dans le bourg du Tévelave à vocation pédagogique	Commune	1 500 000,00			Fond Vert 2024 – demande de subvention à 80%
on des centres-villes à l'échelle communautaire	CIVIS	350 000,00		70 000,00	Fond Vert 2023 : 280 000,00
is formes de logements sur le territoire	//	Temps agents			
de résidences pour personnes âgées	//	Temps agents			
ration Programmée d'Amélioration de l'Habitat » (OPAH)	CIVIS	117 050,00		30 725,00	58 525,00
ien vieillir en partenariat avec le RFVAA	Commune /CCAS	25 000,00	5 000,00		
HPAD dans le centre-ville	Département	à définir			
biliter l'hôtel de ville	Commune	3 960 000,00	X		
s sur la commune (Fond Maurice / Tévelave)	Commune	2 000 000,00	X		
on de l'école Paul hermann	Commune	1 373 902,00	659 502,00		Fonds vert 2023 (314 400) + DETR 2023 (400 000) 714 400,00
une maison de santé	Privé	//			
contrat de sécurité et un CLSPD	Commune	Temps agents			
concertation citoyenne sur le territoire	Commune	Temps agents			
en lieu et place du collège (Parcelles AS 98, 404 et 1461)	Commune	1 500 000,00	X		
amment avec la réhabilitation de la salle Georges Brassens, la érieurs (Parcelles AS 262, 422 et 537)	Commune	3 500 000,00	X		
sportive de proximité dans le centre-ville (Parcelle AS 420)	Commune	300 000,00	X		
ent administratif (CCAS + PM AS 1481)	Commune	3 000 000,00	X		
vention Territoriale Globale (CTG)	CCAS	Temps agents	X		
centre social dans le centre-ville	CCAS	à définir	X		

Proximité dans les différents quartiers (plateau sportif, mur d'escalade, gradin)	Commune	634 000,00			
École dans le bourg du Tévelave	Commune	3 500 000,00	X		
Niveau collège dans le centre-ville	Département	20 000 000,00			
Plan pour concevoir une dynamique commerciale	Commune	Temps agent			
Améliorer l'offre commerciale et touristique disponible dans le centre-ville	Commune	20 000,00	x		
Marché (alimentaire) dans le centre-ville (Parcelle AS 1448)	CCI	à définir			
Travaux à caractère économique le long de la RD11	CIVIS	50 000,00		50 000,00	
Création d'une Zone d'Activité Economique	CIVIS	50 000,00		50 000,00	
Appuyer la création d'espace de co-working	CIVIS	50 000,00			
Travaux devantures et enseignes commerciales	Commune	8 000,00	x		
Création d'une halle multi-usage rooftop (R+2) au cœur du centre-ville en face du stade (Parcelle 421)	Commune / Privé	15 000 000,00	X		
Travaux architecturaux sur la parcelle du collège (Parcelles AS 98, 404 et 1461)	Commune	35 000,00	X		
Travaux commerciaux existants (Parcelle AS 1338)	PRIVE	//			
Travaux de résidences hôtelières sur le territoire	PRIVE	//			
Travaux de réhabilitation du centre-ville avec la requalification de la Rue du Général de Gaulle, de la Rue du Général de Gaulle et de la Rue Henry Enaut et piétonniser la Rue de la Gare et une partie de la Rue du Stade	Commune / Département	3 900 000,00	X		
Travaux de réhabilitation du stationnement à l'échelle de la commune	Commune	35 000,00	X		
					Fonds Vert 2023
Travaux de mise en place d'un directeur de covoiturage et de mobilités douces sur le territoire	CIVIS	150 000,00		30 000,00	120 000,00
Travaux de mise en place de la gare routière en Pôle d'Echanges	CIVIS	à définir		X	
Travaux de mise en place de deux ascenseurs urbains	Commune	500 000,00	X		
Travaux de réhabilitation de l'espace en lieu et place du stade (Parcelle 421)	Commune	2 400 000,00	X		
Travaux de mise en place d'un schéma directeur vélo à l'échelle communale	Commune	35 000,00	X		
Travaux de mise en place d'une offre de mobilité pour les seniors	Commune / Département	à définir	X		
Travaux de mise en place d'un réseau de nouvelles mobilités sur la commune - Téléphérique	CIVIS	à définir		X	
Travaux de mise en place d'un plan (APUI) pour la redynamisation commerciale du centre-ville	Commune	Temps agents	X		
Travaux de mise en place de la mer et apaiser l'entrée de ville littorale	Commune	à définir	X	X	
Travaux de mise en place de nouveaux équipements publics communaux	Commune	à définir	X		Fond Vert 2024 – demande de subvention
Travaux de mise en place de nouvelles solutions des eaux de pluie sur les équipements publics	Commune	à définir	X		
Travaux de mise en place d'une échetterie sur le territoire	CIVIS	à définir			
ET		69 590 952,00	744 502,00	280 725,00	1 204 925,00

accompagner la commune dans la réalisation de ce projet. Les modalités d'intervention resteront à définir. Les travaux seront réalisés en plusieurs phases. L'accompagnement est mentionné à un instant T et est susceptible d'évoluer dans les années à venir.

**ANNEXE 8 - MAQUETTE FINANCIERE**

**Fiches actions par phases**

Temps 1 : 2023 -2024

Temps 2 : 2024-2026

	Temps 1 : 2023 -2024	Temps 2 : 2024-2026
LU		
communautaire		
Amélioration de l'Habitat » (OPAH)		
commerciale		
le long de la RD11		
usage et de mobilités douces sur le territoire		
inoïne		
de jeux, parc boisé sur les parcelles AS 178, 180, 181		
le au Tévelave d'un point de vue touristique		
bourg du Tévelave à vocation pédagogique		
Tévelave)		
is différents quartiers (plateau sportif, mur d'escalade,		
rciale et touristique disponible dans le centre-ville		
tre-ville (Parcelle AS 1448)		

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 974-444704977-20240417-2024\_66-DE

une		
chelle communale		
nalités sur la commune - Téléphonique		
amisation commerciale du centre-ville		
ge		
)		
llège (Parcelles AS 98, 404 et 1461)		
éhabilitation de la salle Georges Brassens, la		
dans le centre-ville (Parcelle AS 420)		
ge rooftop (R+2) au cœur du centre-ville en lieu et		
lle du collège (Parcelles AS 98, 404 et 1461)		
esqualification de la Rue du Général de Gaulle, de la Rue lser la Rue Edouard Sartre et une partie de la Rue du		
s équipements publics		



## ANNEXE 9 – INDICATEURS DE SUIVI PAR FICHE ACTIONS

	Indicateur 1 (indicateur de suivi)	Périodicité	Indicateur 2 (indicateur d'évaluation)	Source	Unité	Indicateur 3 (indicateur d'évaluation)
architecturales	Lancement de la consultation – concertation – rédaction du cahier des charges	Tous les 6 mois	Evolution du nombre de déclarations préalables déposées en mairie en	Mairie	Nombre/	Quelle image perçue par les habitants s'agit-elle de l'architecture
au pour favoriser le rôle culturel,	Lancement des études pré-opérationnelles – définition du programme – lancement des études préliminaires et de MOE – concertation et validation – lancement des travaux – réception des travaux	Tous les 6 mois	Evolution de la fréquentation	Mairie	Nombre /mois	
centre-ville.	Lancement des études pré-opérationnelles – définition du programme du parc – lancement des études préliminaires et de MOE – concertation et validation – lancement des travaux – réception des travaux	Tous les 6 mois	Surface végétalisée	Mairie	M <sup>2</sup>	Evolution de la fréquentation commerciale urbaine
des espaces publics (parcs et jardins de voirie)	Lancement des études pré-opérationnelles – définition du programme du parc – lancement des études préliminaires et de MOE – concertation et validation – lancement des travaux – réception des travaux	Tous les 6 mois	Surface végétalisée	Mairie	M <sup>2</sup>	Evolution de la fréquentation commerciale urbaine
de Tévelave)	Lancement des études pré-opérationnelles – définition du programme du parc – lancement des études préliminaires et de MOE – concertation et validation – lancement des travaux – réception des travaux	Tous les 6 mois	Evolution de la fréquentation touristique	Département	Nombre/ mois	
de Tévelave	Lancement des études pré-opérationnelles – définition du programme du parc – lancement des études préliminaires et de MOE – concertation et validation – lancement des travaux – réception des travaux	Tous les 6 mois	Evolution de la fréquentation touristique	CIVIS	Nombre/ mois	
du Bourg du	Fin de l'étude – Elaboration du concept autour du village forestier	1 fois par an	Evolution de la fréquentation touristique	Mairie	Nombre/ mois	Avis des habitants sur le concept de village forestier
et endémique pédagogique	Fin de l'étude – Elaboration du concept autour du village forestier	1 fois par an	Nombre d'espèce indigène et endémique préservée et replantée	Mairie	Nombre	Evolution de la fréquentation
centre-ville	Fin de l'étude – Elaboration du programme de renaturation	1 fois par an	Surface végétalisée	CIVIS	M <sup>2</sup>	Impact direct et indirect de la végétalisation sur le bien-être des habitants
interventions sur le	Etude d'opportunité – définition du projet et des nouvelles typologies de logements – recherche d'investisseurs – travaux – livraison des logements	1 fois par an	SDP des nouveaux logements créés par typologie		SDP	Evolution des typologies de logements créés dans la commune
adaptée pour (41)	Etude d'opportunité – définition du projet et des nouvelles typologies de logements – recherche d'investisseurs – travaux – livraison des logements	1 fois par an	Nombre de personnes âgées bénéficiant de la résidence		Nombre	Nombre d'emplois créés suite à la mise en œuvre de la résidence
« Opération Habitat » (OPAH)	Rendu de l'étude pré opérationnelle Formalisation de la convention OPAH	Tous les 6 mois	Nombre de dossiers de subventions validés par l'ANAH		Nombre	Nombre de logements réhabilités dans le cadre de la convention (propriétaires occupants/locataires)
en lien avec le	Lancement de la consultation – concertation – rédaction du cahier des charges	Tous les 6 mois	Evolution du nombre de déclarations préalables déposées en mairie en lien avec les	Mairie	Nombre/ Mois	Quelle image perçue par les personnes âgées s'agit-elle de l'architecture des bâtiments dans la

	Définition du projet - réalisation du plan d'actions - lancement de la démarche	1 fois par an	Nombre d'âgés bénéficiant de la résidence		Nombre	suite à la mise en de la réside
AS 82)	Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance	Tous les 6 mois	Nombre de visiteurs		Moyenne/ mois	Quelle image personnes héber l'équipeme
mmune (Fond	Fin des travaux - livraison	1 fois par an	Nombre de personnes utilisant ces équipements rénovés	Mairie		
mann	Lancement des études pré-opérationnelles - définition du programme du parc - lancement des études préliminaires et de MOE - concertation et validation - lancement des travaux - réception des travaux	Tous 6 mois	Evolution de la consommation énergétique de l'équipement	Mairie	Kw/an	
AS 525)	Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance	1 fois par an	Evolution du nombre maximal de professionnels de santé regroupés dans un rayon de 1km <sup>2</sup>	Evolution de la durée moyenne de l'exercice des professionnels de santé	mois/ an	Evolution des sp de soins proposé la maison de s
et un CLSPD	Lancement du diagnostic - réalisation du plan d'actions - convention signée	1 fois par an	Nombre de COFIL	Mairie	/an	Nombre d'action en place
oyenne sur le	Définition des événements/réunions/ateliers en lien avec les différents projets de la commune - réalisation	Tous les ans	Nombre d'événements mis en place	Commune	Nombre	Nombre de per participant à différents action en place
en lieu et place t 1461)	Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance	Tous les 3 mois	Nombre de visiteurs	Mairie	Moyenne/ mois	
Ile notamment ; Brassens, la AS 262, 422 et	Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance	Tous les 3 mois	Nombre de visiteurs	Mairie	Moyenne/ mois	
420)	Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance	Tous les 6 mois	Nombre de visiteurs	Mairie	Moyenne/ mois	Quelle image pr personnes s l'équipeme
(CCAS + PM AS	Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance	Tous les 6 mois	Nombre de visiteurs	Mairie	Moyenne/ mois	Quelle image pr personnes héber l'équipeme

Globale (CTG)	Mise en place du dispositif	1 fois par an	Nombre de projets réalisés cités dans la convention	Mairie		
centre-ville	Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance	1 fois par an	Nombre de visiteurs	CCAS	Moyenne/mois	Quelle image pour personnes hébergées sur l'équipement
portif de proximité	Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance	1 fois par an	Nombre d'utilisateurs des équipements	Mairie	Moyenne/mois	Quelle image pour personnes utilisant sur l'équipement
du Télévase	Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance	1 fois par an	Avis des usagers sur le confort thermique et acoustique des nouveaux locaux	Mairie	Nombre	Economie d'énergie
centre-ville	Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance	1 fois par an	Avis des usagers sur le confort thermique et acoustique des nouveaux locaux	Mairie	Nombre	Quelle image pour personnes utilisant sur l'équipement
concevoir une	Mise en place d'une association des acteurs économiques des Avirons	4 fois par an	Evolution du nombre d'adhérents à l'association	Mairie	/an	Nombre de projets pour mettre en œuvre le commerce et l'artisanat
visible l'offre	Etudes "stratégie commerciale" - définition d'un programme - consultation des entreprises - lancement de la création de l'outil numérique	Tous les 6 mois	Evolution du nombre de clients dans les commerces des Avirons	Commerçants	/an	Nombre de réalisations sur l'ap
imentaire) dans	Etudes "stratégie commerciale" - définition d'un programme -	1 fois par an	Evolution du nombre de clients dans les commerces des Avirons	Commerçants	/an	Chiffre d'affaires commerce
nique le long de	Etudes "stratégie commerciale" - définition d'un programme -	1 fois par an	Evolution du nombre de clients dans les commerces des Avirons	Commerçants	/an	Chiffre d'affaires commerce
ité Economique	Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance	1 fois par an	Commercialisation des terrains viabilisés	CIVIS	Prix/m2	Nombre d'entrées installées dans
de co-working	Définition du concept / Etablissement du budget/ Recherche du lieu/ Design intérieur du lieu et équipements / Mise en service	Tous les 6 mois	Evolution de la fréquentation du lieu	CIVIS	/mois	Nombre d'entrées installées dans le co-working
t enseignes	Etudes "stratégie commerciale" - définition d'un programme - consultation des entreprises	1 fois par an	Evolution du nombre de clients dans les commerces des Avirons	Mairie	/an	Chiffre d'affaires commerce

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 974-444704977-20240417-2024\_66-DE

une halle multi-ville en lieu et )	Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance	1 fois par an	Evolution du nombre de clients dans les commerces des Avirons	Mairie	/an	Chiffre d'affaire commerce
onomique sur la J4 et 1461)	Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance	1 fois par an	Evolution du nombre de clients dans les commerces des Avirons	Commerçants	/an	Chiffre d'affaire commerce
ie (Parcelle AS	Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance	1 fois par an	Evolution du nombre de clients dans les commerces des Avirons	Privé	/an	Chiffre d'affaire commerce
hôtelières sur le	Rencontrer des promoteurs privés pour favoriser l'implantation de résidences hôtelières sur le territoire	Durée du mandat	Evolution du nombre de chambre à vocation d'hébergement touristique sur la commune	Privé	/mandat	Evolution de fréquentation de
centre-ville avec maille, de la Rue la Rue Henry et une partie de	Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance	1 fois par an	Evolution du trafic et de la congestion automobile dans le centre-ville	Mairie / Département		Evolution de la densité du trafic en heure de pointe et heure creuse Comptage
ment à l'échelle	Lancement de l'étude - élaboration du plan de circulation- validation et mise en place du nouveau plan de circulation	Tous les 6 mois	Evolution du nombre de places de stationnement dans le centre bourg	Mairie		Evolution de la densité du trafic en heure de pointe et heure comptage
na directeur de le territoire	Fin de l'étude - Elaboration d'un programme de covoiturage- Identification d'une aire de co-voiturage- Mise en place de la signalétique	1 fois par an	Evolution du nombre de personnes de la commune inscrites sur Karos pour faire des trajets non réguliers	Karos	/semaine	Nombre de vo utilisant l'ain covoiturage par week-end/ sen vacances
rière en Pôle 3)	Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance	1 fois par an	Evolution de l'utilisation des transports en communs	CIVIS	/an	Evolution de l'ut du vélo à assis électrique
urbains	Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance	1 fois par an	Evolution du nombre de personnes utilisant le service	Commue	Moyenne/ mois	

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

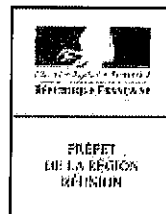


ID : 974-444704977-20240417-2024\_66-DE

stade (Parcelle	Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance	1 fois par an	Evolution du nombre de personnes utilisant le service	Commune	Moyenne/ mois	Nombre de vo utilisant le park mois ( week+ semaine/ vaca
na directeur vélo	Lancement de l'étude - élaboration du plan de vélo- validation et mise en place du nouveau plan de circulation	1 fois par an	Evolution du nombre de pratiquant du vélo à l'échelle communale	Commune	Moyenne/ mois	Evolution du repr modal
es séniors	Lancement de l'étude de définition d'une offre de mobilité pour senior	1 fois par an	Evolution de la fréquentation du mode de transport	Commune / CCAS	Moyenne/ mois	Enquête auprès c usagers sur le mc transport propos
velopper de éléphérique	Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison	1 fois par an	Nombre de mètre linéaire de transport par câble crée	CIVIS		Evolution de la fréquentation de l'équipement
is (APUI) pour la ntre-ville	Lancement de l'appel à projet -- analyse des offres reçues -	1 fois	Nombre de candidature reçu	Commune	Nombre	
entrée de ville r)	Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison	1 fois par an	Evolution de la fréquentation du site	Commune	Moyenne/ mois	
ents publics	Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison	Durée du mandat	Evolution de l'économie d'énergie	Commune	KW/an	
es eaux de pluie	Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison	Durée du mandat	Evolution de la consommation d'eau potable	Commune	M3/an	
itoire	Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison	1 fois par an	Volume de déchets	CIVIS	M3/an/ha bitant	Fréquentation i

# OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE MULTISITES DE LA CIVIS

## CONVENTION CADRE ORT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES VILLES SOLIDAIRES DU SUD (LA REUNION)



## ENTRE

ci-après, « les Collectivités bénéficiaires » ;

- **La CIVIS**, représentée par son Président, Monsieur Michel FONTAINE
- **La Commune de Saint-Pierre**, représentée par son Maire, Monsieur Michel FONTAINE
- **La Commune de Saint-Louis**, représentée par son Maire, Madame Juliana M'DOIHOMA
- **La Commune de Petite-Ile**, représentée par son Maire, Monsieur Serge HOAREAU
- **La Commune de L'Etang-Salé**, représentée par son Maire, Monsieur Mathieu HOARAU
- **La Commune des Avirons**, représentée par son Maire, Monsieur Eric FERRERE
- **La Commune de Cilaos**, représentée par son Maire, Monsieur Jacques TECHER

## ET

Ci-après, les « Partenaires financeurs »

- **L'Etat**, représenté par le Préfet de la Région La Réunion, Monsieur Jérôme FILIPPINI
- **Le groupe Caisse des Dépôts et Banque des Territoires**, représenté par son Directeur Régional, Monsieur Nicolas BLANC
- **L'Agence Nationale de l'Habitat**, représentée par le Délégué Territorial dans le département, Monsieur Jérôme FILIPPINI ou son représentant
- **L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires**, représentée par le Délégué Territorial dans le département, Monsieur Jérôme FILIPPINI ou son représentant
- **L'Agence Française de Développement**, représentée par la directrice de l'Agence de Saint-Denis, Madame Marie Pierre NICOLET
- **Le groupe Action logement**, représenté par son Président, François CAILLE

## ET

Ci après, « les « Partenaires locaux »

- **Le Conseil Régional de la Réunion**, représenté par sa Présidente, Madame Huguette BELLO
- **Le Conseil Départemental de la Réunion**, représenté par son Président, Monsieur Cyril MELCHIOR
- **La Chambre de Commerce et d'Industrie**, représenté par son Président, Monsieur Pierrick ROBERT
- **La Chambre des Métiers et de l'Artisanat**, représentée par son Président, Monsieur Bernard PICARDO
- **L'Etablissement Public Foncier de La Réunion**, représenté par sa Directrice, Madame Christelle PARAMÉ
- **L'ADEME**, représenté par son Directeur d'Agence Océan Indien, Monsieur José Luis DELGADO
- **Le CEREMA**, représenté par son Directeur Régional, Monsieur Frédéric GUILLOT

Il est convenu ce qui suit.

## Sommaire

PREAMBULE.....	4
ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION.....	6
ARTICLE 2. ENGAGEMENT DES PARTIES .....	8
ARTICLE 3. ORGANISATION DES COLLECTIVITES .....	9
3.1 Gouvernance générale .....	9
3.2 Organisation de la direction de projet de la convention ORT .....	10
ARTICLE 4. DUREE, EVOLUTION ET FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA CONVENTION .....	12
4.1 Durée de la convention .....	12
4.2 Evolution de la convention .....	12
4.3 Evaluation .....	13
ARTICLE 5. LA STRATEGIE TERRITORIALE.....	14
5.1 Le SCoT Grand SUD .....	14
5.2 Le projet de territoire de la CIVIS .....	16
ARTICLE 6. DEFINITION DES SECTEURS D'INTERVENTIONS .....	22
6.1 Le secteur d'intervention opérationnel de la ville de Saint-Pierre.....	22
<b>6.1.1 Spécificités et enjeux de la ville de Saint-Pierre .....</b>	<b>24</b>
6.2 Le secteur d'intervention opérationnel de la ville de Petite-Île .....	27
<b>6.2.1 Spécificités et enjeux de la ville de Petite-Ile .....</b>	<b>28</b>
6.3 Les secteurs d'intervention opérationnels de la ville de Cilaos.....	33
<b>6.3.1 Spécificités et enjeux de la ville de Cilaos .....</b>	<b>35</b>
6.4 Phase de préfiguration : périmètres d'intervention intégrables ultérieurement par avenant.....	39
<b>6.4.1 Saint-Louis .....</b>	<b>39</b>
<b>6.4.2 L'Etang-Salé.....</b>	<b>51</b>
<b>6.4.3 Les Avirons .....</b>	<b>54</b>
ARTICLE 7. TRAITEMENT DES LITIGES .....	56
ARTICLE 9. SIGNATURE DES DIFFERENTES PARTIES.....	57
ANNEXES .....	59



## PREAMBULE

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est un outil créé par la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), mis à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes et centres-bourgs.

L'ORT vise à une requalification d'ensemble d'un territoire dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement du tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme des centres-villes et centres-bourgs.

L'élaboration et la mise en place de l'ORT sur le Territoire de la Communauté des Villes Solidaires du Sud (CIVIS) permet d'asseoir la politique de revitalisation et de cohérence territoriale portée par l'intercommunalité.

D'abord formalisée dans le **Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) puis à travers le Projet de Territoire de la CIVIS ainsi que son CRTE**, cette politique est effectivement complétée par l'ORT en construisant un projet de territoire détaillé à l'échelle de l'intercommunalité et des communes.

Il s'agit de conduire une intervention publique dans la durée, sur des champs d'actions complémentaires qui associent renouvellement urbain, valorisation du cadre de vie, revitalisation économique, adaptation de l'offre commerciale et de services mais aussi l'accompagnement social.

Cela suppose également d'inscrire le développement des centralités dans une stratégie globale à l'échelle du bassin de vie, impliquant une priorisation de l'action publique et une recherche de complémentarités entre les pôles, comme exposée dans le SCOT et le Projet de Territoire de la CIVIS.

La signature d'une convention ORT met à disposition de la CIVIS et des communes signataires de nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment en termes d'autorisation d'exploitation commerciale, d'aides à l'amélioration de l'habitat et de maintien des services publics.

### **Les bénéfices de l'ORT pour le Territoire de la CIVIS**

L'ORT est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation des centres-villes et des secteurs prioritaires au sein de la CIVIS : modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, lutte contre la vacance et l'habitat indigne, réhabilitation de friches urbaines, valorisation du patrimoine bâti... Le tout dans une perspective d'équilibre territorial, de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

L'ORT permet donc d'intervenir de manière concertée et transversale sur l'habitat, l'urbanisme, le commerce, l'économie, les politiques sociales, etc.

La CIVIS et les six communes membres qui la composent, portent une véritable ambition pour l'attractivité et le développement de leur territoire. La redynamisation de leur centre-ville et centre-bourg, est un des enjeux majeurs de cette attractivité.

Ainsi, dans la continuité des documents de planification intercommunaux et communaux et dans la perspective de concrétiser plus finement les orientations stratégiques, il est indispensable de définir des périmètres prioritaires à l'échelle de la CIVIS et à celle des communes.

**Le périmètre de la stratégie territoriale est celui de l'intercommunalité, cadre des politiques d'aménagement et de développement (SCoT, PLH-PILHI, PDM, PCAET, etc).**

C'est le périmètre retenu pour l'ORT de la CIVIS qui est l'échelle de réflexion permettant de conforter le projet urbain, économique et social de revitalisation sur laquelle repose le projet de redynamisation des polarités d'équilibre et de proximité au sein de l'armature urbaine.

**Aussi, compte tenu de :**

- **l'article 157 de la loi Elan instaurant les ORT**
- **l'avenant à la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Saint-Pierre du 19 Novembre 2021 valant ORT,**

**le territoire de la CIVIS déploiera une ORT multi sites au sein d'une dynamique collective avec la commune de Saint-Pierre, commune « Action Cœur de Ville », les quatre communes lauréates du programme « Petites villes de demain » : Les Aviron, L'Etang-Salé, Cilaos et Petite-Ile, ainsi que la commune de Saint-Louis, aujourd'hui hors dispositif**

En effet, la CIVIS soutient la demande de la Commune de Saint-Louis de bénéficier du programme Action Cœur de Ville 2, elle sera à ses côtés pour faire aboutir la démarche puis l'accompagnera au même titre que les autres communes.

***L'ambition de l'Opération de Revitalisation Territoriale à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de la CIVIS, est d'apporter une cohérence dans les actions de revitalisation qui concourent aux objectifs d'équilibre et d'équité territoriale définis par le SCoT.***

***Grâce au dispositif d'ORT et de la boîte à outils mis à disposition, la CIVIS et les communes poursuivent la construction et la réalisation d'une stratégie territoriale cohérente et convergente vers les mêmes objectifs de redynamisation : concrétisation d'un projet territorial avec un développement urbain raisonné, en favorisant un appareil économique et commercial dynamique et diversifié tout en créant une offre de logements adéquate dans le respect de la mixité sociale et de la solidarité intercommunale.***

***C'est donc une convention ORT qui se veut multisites intégrant dans un principe de subsidiarité, les dispositifs existants et à venir : Action Cœur de Ville (ACV), Action Cœur de Ville 2 (ACV 2) et Petites Villes de Demain (PVD).***

***Cette convention a vocation à évoluer par avenant, afin de permettre aux communes de Saint-Louis, Les Aviron et L'Etang-Salé de proposer de nouveaux périmètres de projets constitutifs à terme, de l'Opération de Revitalisation Territoriale de la CIVIS.***

## ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention-cadre ORT a pour objectif de définir la stratégie territoriale de la CIVIS et de décrire les modalités de mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) à l'échelle de son territoire (périmètre de la stratégie territoriale) et des communes membres.

Elle précise les enjeux retenus pour la mise en œuvre du programme « Petites villes de demain », la poursuite du programme « Action cœur de ville » et l'engagement du programme « Action Cœur de Ville 2 » sur le territoire de la CIVIS. Elle précise les secteurs d'interventions et de revitalisation, l'articulation entre les programmes et la gouvernance mise en place.

**C'est une convention reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire (ORT) sur les périmètres d'intervention au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.**

Les parties s'entendent pour que cette convention cadre ORT permette d'individualiser la convention cadre « Action Cœur de Ville » préexistante sur la commune de Saint-Pierre et sa poursuite à travers « Actions Cœur de Ville 2 », la future convention cadre « Action Cœur de Ville 2 » à venir sur la commune de Saint-Louis et les conventions cadre « Petites villes de demain », ainsi que leurs avenants éventuels.

La présente convention ORT multisites, dite convention ORT chapeau, abroge et se substitue à l'homologation le 19/11/2021 de la convention-cadre ACV de Saint-Pierre.

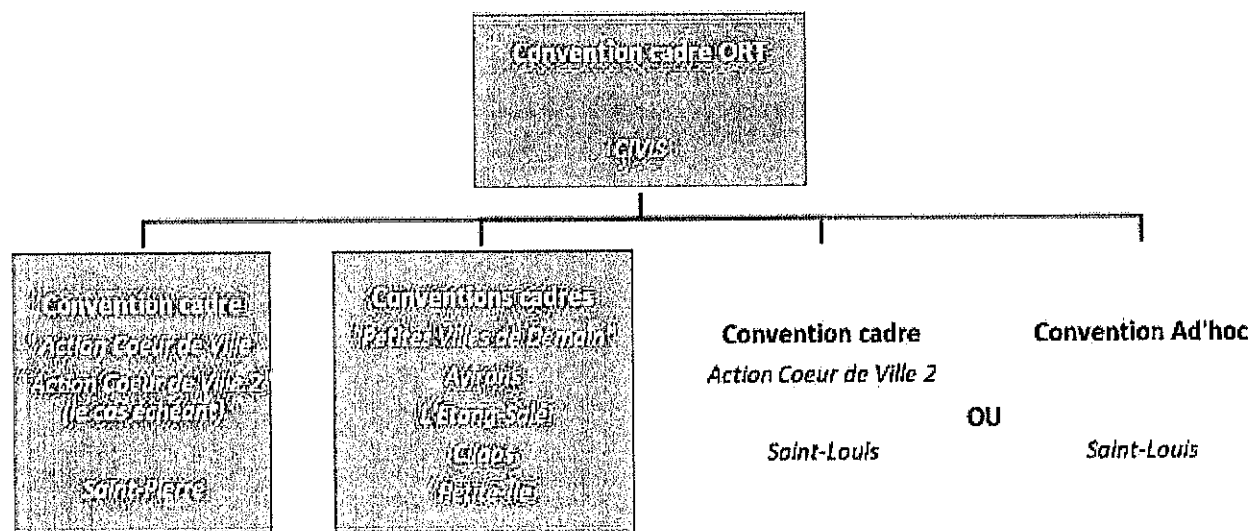
Les effets liés aux secteurs d'interventions définis sur la ville de Saint-Pierre se poursuivront dans l'ORT chapeau de la CIVIS.

Au regard des programmes ACV et PVD déjà engagés respectivement sur les villes de Saint-Pierre, Petite-Ile et Cilaos avec la définition des stratégies de revitalisation et des secteurs d'intervention ORT, la présente convention intégrera d'abord ces communes dans un souci de cohérence.

Dans un second temps, il est prévu que les villes de Saint-Louis, L'Etang-Salé et Les Avirons intègrent la convention ORT de la CIVIS par avenant, dès qu'elles auront défini leur stratégie territoriale ainsi que leurs actions de redynamisation en cohérence avec le projet global établi à l'échelle intercommunale.

Compte tenu de la disparité des communes en matière d'avancement de la réflexion, la CIVIS a décidé de produire une Convention cadre ORT permettant ainsi de compléter par des avenants au fur et à mesure de l'avancement et de la validation politique des réflexions dans les communes.

### Articulation entre la convention cadre ORT et les dispositions spécifiques à chaque commune



Le schéma ci-dessus met en avant l'articulation entre la convention cadre ORT et les dispositifs spécifiques à chaque commune.

En fonction de l'engagement ou non de la ville de Saint-Louis dans le programme « Action Cœur de Ville 2 », la contractualisation de la stratégie, des secteurs d'intervention ORT et du plan d'actions, pourra se faire soit à travers une convention cadre « Action Cœur de Ville 2 » soit via une convention ad'hoc si la commune est hors dispositif.

➤ **Convention cadre ORT - présente convention.**

La CIVIS s'assurera de la bonne coordination des partenaires et dispositifs sur le territoire, et notamment de la cohérence et de la complémentarité entre les projets de revitalisation portés par les communes dans le cadre des dispositifs « Action Cœur de Ville » / « Action Cœur de Ville 2 » et « Petites Villes de Demain » et le projet de territoire de la CIVIS.

➤ **Conventions cadre « Action Cœur de Ville » / « Action Cœur de Ville 2 », « Petites Villes de Demain » et « Ad' hoc » :**

Chaque commune signataire s'engage à exposer :

- Les éléments de diagnostics et enjeux propres à la revitalisation de son centre-ville/centre-bourg,
- La stratégie et les objectifs poursuivis.
- Les secteurs d'intervention ORT retenus et leur justification.  
Les secteurs d'intervention, dans lesquels les effets de l'ORT seront mobilisables, sont définis pour chacune des communes. La définition des secteurs d'interventions repose sur une cohérence d'action et de stratégie à l'échelle intercommunale, tout en prenant en considération les problématiques et enjeux identifiés dans les stratégies de revitalisation de centres-villes et centre-bourgs des communes signataires.
- Le plan d'actions phasé décliné sous forme de fiches actions précisant la nature du projet, les objectifs poursuivis, les partenaires et financeurs potentiels et les engagements financiers afférents.

**Les effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire sont d'application immédiate, à la signature de la présente convention.**

## **ARTICLE 2. ENGAGEMENT DES PARTIES**

Les parties s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin d'assurer la réalisation des stratégies et des actions inscrites dans la présente convention.

**LES COLLECTIVITES** s'engagent à mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme stratégique et opérationnel défini pour leur territoire.

Enfin, les collectivités s'engagent à réaliser un suivi semestriel des études et des actions initiées en formalisant cet état d'avancement dans des documents de pilotage (mise à jour des fiches action, tableau de bord...).

Elles s'engagent également à exercer un suivi régulier des orientations stratégiques définies dans la présente convention et à les adapter selon les conclusions des études et les impacts d'un projet.

Au regard des enjeux locaux, la CIVIS s'engage plus particulièrement à porter éventuellement, selon les conclusions de l'étude pré-opérationnelle OPAH, la mise en place d'une OPAH Multisites.

**L'ETAT** s'engage à animer le réseau des partenaires de la présente convention afin de faciliter son élaboration et sa mise en œuvre.

Aussi, l'Etat coordonne l'instruction et le suivi des projets en désignant au sein de ses services un référent. Enfin, l'Etat s'engage à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le programme stratégique et le plan d'actions de la présente convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits disponibles de l'Etat.

## **ARTICLE 3. ORGANISATION DES COLLECTIVITES**

Dans l'objectif d'assurer le bon ordonnancement général de la présente convention, un pilotage efficace des études de diagnostic, le suivi de la stratégie ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (communes et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après.

### **3.1 Gouvernance générale**

#### **Le comité de cohérence**

La Communauté d'Agglomération CIVIS, en lien avec les communes membres institue un comité de cohérence pour suivre l'avancement de l'ORT multisites de la CIVIS.

Le comité de cohérence est composé du Président de l'EPCI et des 6 maires des communes, du Préfet et des partenaires cosignataires de la présente convention-cadre ORT.

Il est co-présidé par le Préfet et le Président de l'EPCI, en présence des maires des 6 communes membres et associe l'ensemble des partenaires impliqués dans le cadre de la mise en œuvre de l'ORT multisites. Les partenaires désignent chacun un référent chargé de participer au comité de cohérence.

Le comité de cohérence est le garant :

- de la cohérence globale du projet de territoire décliné au travers de l'ORT multisites et des complémentarités nécessaires entre EPCI et communes membres,
- des périmètres ORT arrêtés sur chaque commune et des programmes d'actions qui seront validés au sein de chaque comité de projet local des 6 communes.

Il se réunit a minima une fois par an.

#### **Les comités de projets (locaux)**

En complémentarité, chaque commune conserve une gouvernance propre au sein d'un comité de projet local.

La Commune de Saint-Pierre poursuit, en lien avec l'EPCI, la mise en œuvre du programme « Action cœur de ville » valant ORT déclinée dans la convention cadre pluriannuelle signée le 19 Novembre 2021, ainsi que le déploiement du programme « Action Cœur de Ville 2 ».

Les communes lauréates du programme « Petites villes de demain » et la commune de Saint-Louis, ayant d'ailleurs fait part de sa candidature au programme « Action Cœur de Ville 2 », en lien avec l'EPCI, instituent des comités de projets locaux pour suivre le projet d'ORT et mettre en œuvre les programmes d'actions déclinés dans chaque commune.

Ainsi il est créé 6 comités de projets locaux.

Le comité de projet local valide le projet porté par la commune, élabore la convention cadre pluriannuelle intégrant l'engagement général des parties, le diagnostic, la stratégie de revitalisation et le plan d'actions déployés, au plus tard à la fin de la phase d'initialisation.

**Il est souverain et valide lorsque cela est nécessaire la modification, l'ajout et/ou la suppression d'actions émanant du plan d'actions déployé dans le cadre du projet porté par la commune.**

Il suit l'avancement et la mise en œuvre du dispositif.

Il rend compte annuellement de l'état d'avancement des projets au comité de cohérence. Il se réunit a minima une fois par an.

Le comité de projet est composé du représentant de l'EPCI, du maire de la commune, de l'Etat ou de son représentant.

Il est présidé par le maire de la commune et associe l'ensemble des partenaires impliqués dans le cadre de la mise en œuvre de l'ORT et des programmes ACV / ACV2 et PVD.

Chaque comité de projet local s'appuie sur un comité technique et une équipe projet dédiée qu'il aura lui-même constitué, ainsi que les partenaires associés en tant que de besoin, tel que précisé dans chaque convention cadre pluri-annuelle.

### 3.2 Organisation de la direction de projet de la convention ORT

La direction de projet ORT est piloté par la Direction de l'Innovation Territoriale (DIT) de la CIVIS avec l'appui des membres référents au sein de chaque commune. Elle assure notamment l'animation et la coordination de la démarche, la préparation des instances de décisions ainsi que le suivi opérationnel de la présente convention.

La Direction de l'Innovation Territoriale veille à ce qu'avant chaque comité les dossiers de suivi et d'aide à la décision soient mis à jour (fiches actions, tableau de bord...); elle s'assure de la bonne transmission des documents nécessaires aux membres des comités. Elle mobilise l'ensemble des partenaires opérationnels et financiers pour dresser l'état d'avancement trimestriel des actions réalisées par chaque commune dans le cadre de l'ORT. Elle a ainsi une vue globale sur les stratégies communales et intercommunales ainsi que sur les leviers d'action à mettre en œuvre sur les thématiques de l'habitat, du commerce, des espaces publics, de la mobilité, du tourisme et du développement durable.

La Direction de l'Innovation Territoriale désignée initialement, s'appuie également sur une équipe pluridisciplinaire interne à l'intercommunalité et aux communes. Dans l'objectif d'assurer un suivi régulier et complet, la direction de projet est en contact permanent avec les référents qui seront désignés par les communes.

La Direction de l'Innovation Territoriale garantit d'une part la bonne communication entre les collectivités signataires de la présente convention, et d'autre part, l'organisation efficiente entre les différentes gouvernances ORT, ACV / ACV 2 / PVD et commune(s) hors dispositif le cas échéant en procédant à la synthèse des comités de projet menés conjointement par les communes. En conséquence, elle organise et met au point des outils de suivi et de reporting en collaboration avec les référents qui seront désignés par les communes.

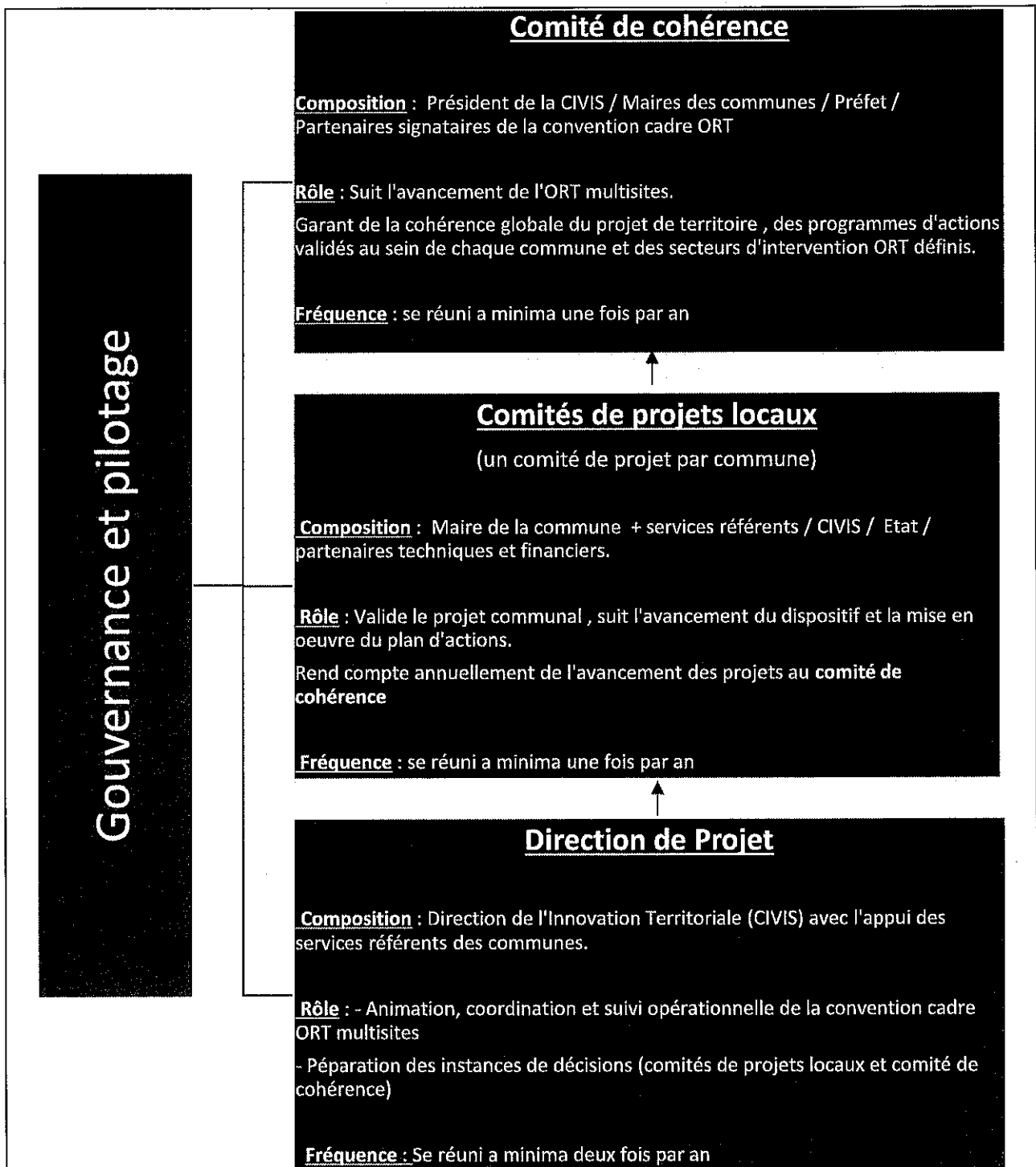
Le cas échéant la direction de projet s'adjoit des responsables des services impliqués dans l'ORT (habitat, commerce, urbanisme, mobilité...) de l'intercommunalité et des communes signataires. Par ailleurs, elle s'adapte à l'évolution des actions et des stratégies définies par les communes et peut associer d'autres membres au cours de la démarche et en fonction des besoins (chambres consulaires...).

Les services de l'Etat sont étroitement associés en cas de changement au sein de la direction de projet.

La direction de projet se réunira au moins 2 fois par an. Elle informera de ses ordres du jour les référents identifiés à la DEAL, au SGAR et à la sous-préfecture de Saint-Pierre. Elle les associera régulièrement afin d'assurer un lien entre l'équipe locale et les services de l'Etat accompagnant les collectivités.

En fonction des ordres du jour, la direction de projet ORT pourra solliciter les référents techniques identifiés des partenaires privés et publics à savoir les services urbanismes/aménagement/économique des communes mais aussi les chambres consulaires (CCIR, CMAR, Chambre d'Agriculture), la Banque des Territoires, l'ANAH, Action logement, les bailleurs sociaux...

### Schéma de gouvernance et pilotage de la présente convention





## **ARTICLE 4. DUREE, EVOLUTION ET FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA CONVENTION**

### **4.1 Durée de la convention**

La présente convention prendra effet à compter de la signature de chaque représentant politique des collectivités bénéficiaires et de chaque représentant des partenaires financeurs et partenaires locaux. La présente convention prendra effet pour **une durée minimum de cinq ans**.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par avenant avec l'accord des parties.

### **4.2 Evolution de la convention**

Toute évolution du contenu de la convention cadre ORT ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action transversales à l'échelle communautaire lorsqu'elles existent, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la présente convention.

Les fiches action transversales à l'échelle communautaire sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage concerné (communes ou intercommunalité) et les éventuels partenaires financiers. Parallèlement, l'évolution des actions dites « structurantes », impactant de manière significative le plan d'actions en nécessitant une modification de la stratégie territoriale, sera soumise au préalable à l'analyse du comité de cohérence.

À tout moment, les collectivités signataires peuvent soumettre au comité de cohérence l'ajout d'une action transversales à l'échelle communautaire au plan d'action initial. A la suite de l'analyse de sa cohérence et de sa contribution au projet global de revitalisation, cette action supplémentaire pourra alors être annexée à la présente convention par avenant. La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

**Toute évolution des périmètres des secteurs d'intervention, comme toute nouvelle action transversale à l'échelle communautaire, peuvent être intégrés à la convention ORT seulement par voie d'avenant après avis du comité de cohérence.**

La présente convention cadre ORT étant vouée à évoluer par différents avenants, il est proposé d'inclure une clause de révision permettant de limiter les signatures systématiques pour chaque partenaire déjà signataire à l'exception de la CIVIS.

Ainsi, l'objectif est de fluidifier le processus d'évolution et d'enrichir a posteriori cette présente convention à travers des thématiques contribuant à la revitalisation des périmètres d'intervention pré-identifiés (santé, commerce, paysage, valorisation patrimoniale...).

Par ailleurs, dans le cas de figure d'une intégration d'un nouveau partenaire à la convention cadre ORT dans le cadre des modifications par avenants bilatéraux, seules les délibérations de la CIVIS et des partenaires entrants seront nécessaires. Les partenaires déjà signataires seront informés de l'avenant bilatéral sans pour autant nécessiter une délibération de leur part.

### **4.3 Evaluation**

Le dispositif ORT sera soumis à une évaluation annuelle par les parties afin d'assurer le bon ordonnancement du dispositif sur la durée inscrite. Pour ce faire, des indicateurs de réussite seront définis au préalable selon une méthodologie partagée par l'ensemble des parties.

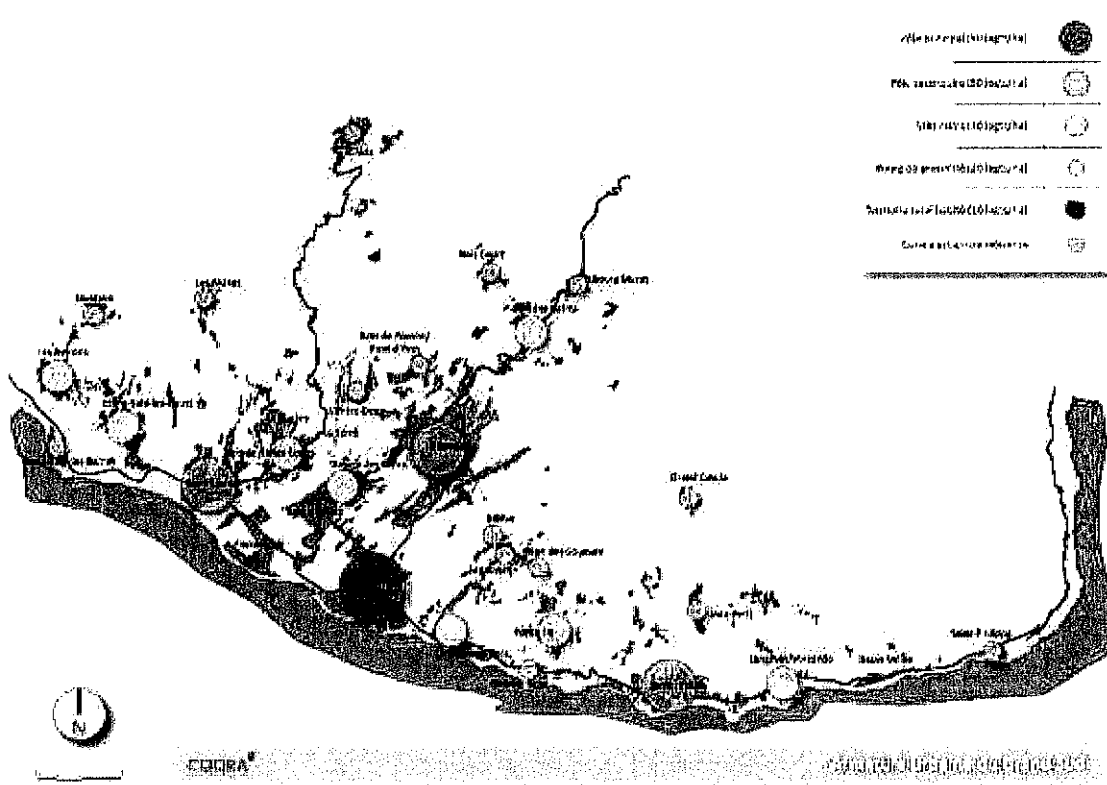
## ARTICLE 5. LA STRATEGIE TERRITORIALE

Le périmètre de la stratégie territoriale comprend l'ensemble de l'intercommunalité de la CIVIS. Cette stratégie s'intègre pleinement dans la vision portée au sein du SCoT Grand SUD et du Projet de Territoire de l'intercommunalité.

Un seul secteur d'intervention opérationnel est défini pour le moment et concerne le programme Action Cœur de Ville de la commune de Saint-Pierre.

### 5.1 Le SCoT Grand SUD

Le Grand SUD est la plus grande microrégion de la Réunion, avec dix communes. Cette entité géographique qui compte aujourd'hui environ 300 000 habitants devrait continuer de connaître une croissance démographique soutenue, révélatrice d'un territoire attractif. A long terme, ce sont près de 100 000 nouveaux habitants qu'il conviendra d'accueillir.



L'enjeu majeur est de permettre à ces nouvelles populations mais également aux citoyens actuels de vivre, travailler, consommer, se déplacer, se divertir, etc. au sein d'un cadre de vie préservé et d'un environnement régénéré.

Pour préserver son identité mais également encourager le développement du Grand Sud, il convient de s'appuyer sur :

- un territoire qui, de par sa diversité, ses contrastes, son industrie (notamment agroalimentaire) présente un potentiel de « bio-économie ». **Il est indispensable d'exploiter ce patrimoine pour assurer le développement du territoire ;**
- un développement lié au tourisme. L'ossature verte et bleue du territoire, caractérisée par la richesse des Hauts et la qualité du littoral, doit être mise en valeur au risque de voir l'activité touristique uniquement se développer dans l'Ouest. **Il est indispensable d'effectuer la mise en tourisme du territoire.**

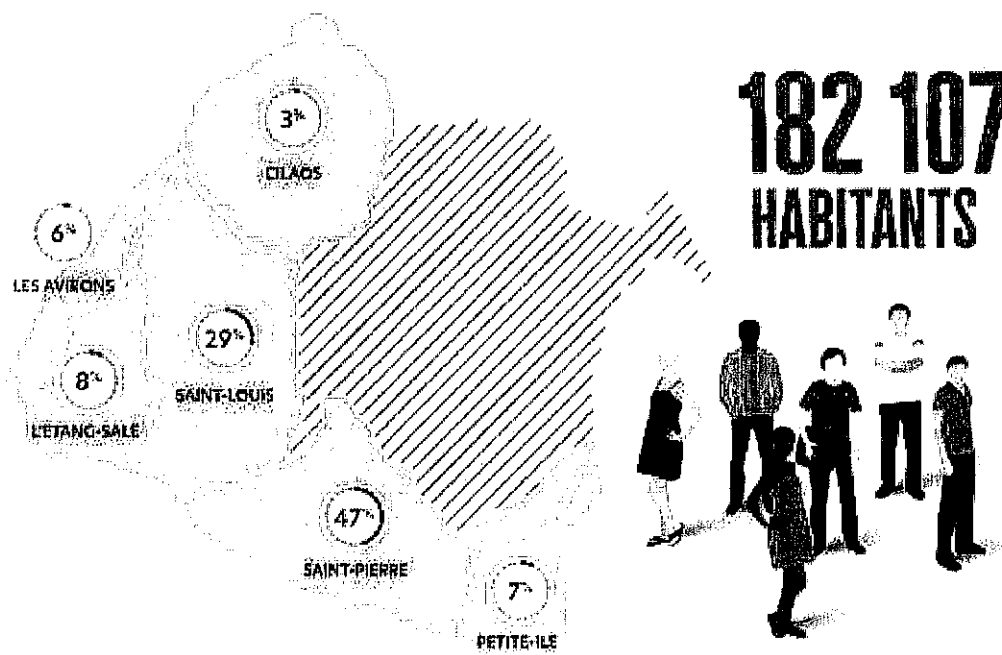
Face aux besoins de développement, le retard structurel constaté au niveau des infrastructures constitue non pas un handicap mais une chance. En effet, l'expérience doit permettre de ne pas reproduire les erreurs du passé, ni faire ce qui se fait ailleurs. Il appartient au Grand Sud de **concevoir un nouveau modèle de développement**, en s'appuyant sur la solidarité territoriale tout en maintenant la cohésion sociale. Cela se traduit à travers dans projet d'aménagement et de développement durable à travers les axes suivants :

- préservation et valorisation de l'espace et des ressources
- l'équipement du territoire pour un bassin de vie de 400 000 habitants à long terme
- un développement économique affirmant le rayonnement du Grand Sud
- un développement au profit du citoyen sudiste garant de la cohésion sociale et territoriale

## 5.2 Le projet de territoire de la CIVIS

### Le territoire CIVIS

La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) est une Communauté d'Agglomération, véritable outil de développement de la microrégion Sud de La Réunion. **Ses communes membres sont** : Saint-Pierre, Saint-Louis, L'Étang-Salé, Petite-Île, Cilaos et Les Aviron.



• Saint-Pierre : 84 982	• L'Etang-Salé : 14 059	• Les Aviron : 11 440
• Saint-Louis : 53 693	• Petite-Île : 12 395	• Cilaos : 5 538

Le **profil géographique** de la CIVIS est diversifié. Il comprend :

- **Le littoral** avec la recherche d'une armature urbaine structurée, organisée et hiérarchisée ; L'armature urbaine de la bande littorale de la CIVIS s'articule toutefois fortement autour de trois éléments majeurs : un parc de logements en très forte progression, la réalisation du Transport en Commun en Site Propre (TCSP) et la création et modernisation des zones d'activités et des zones industrielles.
- **Les mi-pentes**; elles constituent le nouvel espace de conquête urbaine du fait de la saturation du littoral, d'où l'apparition de nouvelles villes sur les mi-pentes. Leur développement et leur armature restent à organiser : enjeux de gestion publique, de grands paysages...
- **Les hauts**, un patrimoine rural de grande qualité.

Les **compétences** principales exercées par la CIVIS sont :

- le développement économique ;
- l'aménagement de l'espace communautaire ;
- l'équilibre social de l'habitat ;
- la politique de la ville ;
- les voiries et parcs de stationnement ;
- la gestion du cycle de l'eau (eau, assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales urbaines, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ;
- la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- les équipements culturels et sportifs ;
- l'action sociale

Au regard de ses compétences et dans son rôle d'aménagement et de développement du territoire, la CIVIS a fait le choix de se doter d'un Projet de Territoire destiné à structurer l'action de la collectivité pour les prochaines années dans l'objectif de dessiner les contours de ses ambitions et de son territoire.

Le projet de territoire de la CIVIS, et la stratégie intercommunale qui y est déclinée, s'inscrit en parfaite cohérence avec les enjeux de transition écologique actuel et vient ainsi nourrir le **CRTE** de la CIVIS.

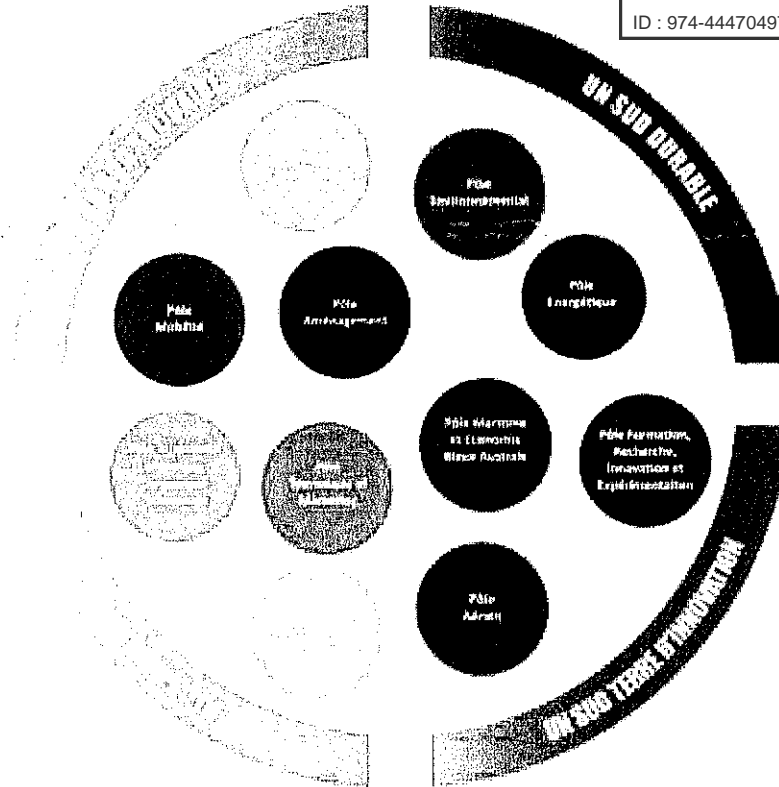
Socle stratégique, et vision à dix ans de la dynamique « territoire », le projet de territoire recherche le développement équilibré et maîtrisé des communes membres dans une approche globale des enjeux environnementaux, économiques et territoriaux.

Il se caractérise par la présence d'atouts et de ressources rendant le territoire à la fois unique et dans la capacité de relever les défis de la transition écologique, en prenant notamment en compte les enjeux de durabilité ainsi que les enjeux sociaux et énergétiques, par une écoute et une forte contribution des populations et des usagers.

Le projet de Territoire de la CIVIS est donc un projet de développement et d'aménagement ambitieux, durable, équilibré, solidaire et partagé, à la fois pour les institutions, les acteurs économiques et les citoyens, qu'il se propose de fédérer autour d'un projet commun.

Il est constitué d'un diagnostic, de stratégies et de fiches action. Il s'articule autour de quatre axes stratégiques fondés et rassemblés sur une prise en compte des besoins humains, au travers des dimensions sociale, environnementale et économique :

- Un Sud Solidaire,
- Un Sud Durable,
- Un Sud Terre d'Innovations,
- Un Sud Compétitif.



### Les grandes orientations stratégiques du projet de territoire de la CIVIS

La micro région Sud est confrontée à une croissance importante de la population et de ses besoins. Afin de tendre vers la notion d'équilibre territorial, doit être moteur d'un système basé sur la rationalisation et la réduction des besoins, de la consommation et de l'impact sur l'environnement. Il faut donc nécessairement changer de modèle économique et remettre l'humain au centre de toutes choses.

Le projet de territoire de la CIVIS œuvre ainsi dans le sens d'un équilibre territorial garant du vivre ensemble et de l'épanouissement à travers plusieurs axes :

#### ➤ LES BASES DU VIVRE ENSEMBLE

##### *Préserver notre identité et notre art de vivre*

Le mode de vie réunionnais représente un modèle de culture unique au monde dans lequel se côtoient dans le plus grand respect différentes pratiques culturelles et religieuses. La CIVIS doit être un acteur de l'enseignement et de l'apprentissage de cette culture pour garantir le vivre ensemble sur notre territoire.

##### *Améliorer la qualité de notre alimentation*

Il est impératif d'apporter une réponse aux besoins alimentaires de la population une réponse sur le long terme qui soit saine, adaptée et réfléchie.

La CIVIS doit donc :

- **Garantir la qualité des produits** en favorisant le maintien et la création de petites exploitations de proximité
- **Renforcer les circuits courts** en contribuant à la transformation locale des aliments et ainsi limiter les transports sur de grandes distances.

### *Protéger et renforcer notre système de santé*

En partenariat avec les autorités compétentes, la CIVIS doit accompagner la protection et le renforcement du système de santé afin de garantir le libre accès aux soins pour tous en permettant **d'encadrer les prix des soins, aider à désengorger et renforcer les hôpitaux et la qualité des soins apportés** mais aussi **moderniser les pratiques afin d'utiliser les médecines de pointe.**

#### ➤ **POUR UNE MEILLEURE GESTION DES RESSOURCES DU TERRITOIRE**

##### *- Un aménagement raisonné et maîtrisé*

Il s'agit avant tout de trouver et assurer la faisabilité des réponses aux besoins économiques, d'habitats, de transports et environnementaux de la façon la plus cohérente et prospective possible.

Il en va donc de la responsabilité des politiques publiques de se montrer exigeantes à plusieurs égards afin de **limiter l'étalement urbain et densifier les habitations pour faire face aux besoins en logements.** Pour cela, la CIVIS doit être moteur dans la sanctuarisation des espaces naturels et agricoles avec une réglementation stricte pour l'établissement de toute forme d'habitat, de densifier les secteurs déjà urbanisés dans les cœurs de ville, d'encourager les programmes vertueux en matière d'habitats écologiques, et économes en consommation.

Aussi, la problématique de l'aménagement du territoire dans le Grand Sud passe par une solidarité et une coopération **en répartissant de manière équilibrée et rationalisée nos zones économiques et industrielles mais aussi nos équipements publics et culturels.** L'objectif consiste donc à développer un équilibre territorial cohérent pour garantir la présence d'équipements et de services au public, soutenir l'attractivité et la compétitivité du territoire par l'investissement public, intégrer un rééquilibrage entre les territoires et valoriser le rôle de centralité assuré par certaines communes du territoire.

Enfin, il faut s'appuyer sur les innovations pour connecter les territoires en misant sur une **mobilité plus sobre et plus propre.** La CIVIS doit donc accompagner la population vers de nouveaux modes de déplacement (transports en commun, par câble, RRTG), les modes de déplacements alternatifs (vélo, marche à pied), le covoiturage et encourager le développement du télétravail pour limiter et rationaliser les déplacements.

##### *- Limiter la consommation d'énergie et nos déchets.*

Limiter la consommation d'énergie et augmenter notre production d'énergies renouvelables.

Limiter et valoriser les déchets

#### ➤ **VERS UNE NOUVELLE DYNAMIQUE TERRITORIALE**

##### *Protéger et consolider nos emplois*

Pour favoriser l'économie locale, la CIVIS doit **prioriser le « Fabriqué à la Réunion »** en limitant sur son territoire la grande distribution et les grandes exploitations agricoles au profit des petits commerces et des petites exploitations bien plus créateurs d'emplois.

Aussi, il conviendrait de favoriser l'émergence de filières nouvelles permettant de produire localement pour éviter la consommation à outrance de produits extérieurs synonymes de fortes émissions de CO<sup>2</sup> et d'impact sur l'environnement, en **valorisant la production locale.**



Tendre vers l'équilibre territorial suppose de **préserver et renforcer nos services publics** qui restent la meilleure garantie d'une plus grande égalité de tous sur notre territoire et de préservation du lien social.

#### *Utiliser tout le potentiel des technologies de l'information et de la communication*

Les technologies de l'information et de la communication représentent ainsi une immense opportunité pour communiquer avec nos compatriotes de métropole, des autres territoires ultramarins, et du monde de manière plus générale. La généralisation du très haut débit permettra progressivement à l'ensemble des réunionnais d'éviter le recours systématique au transport aérien et à l'acheminement de biens provenant du monde entier en développant massivement la vidéo conférence, l'échange de technologies de pointe, de savoirs, et de programmes culturels.

#### *La CIVIS intercommunalité solidaire*

L'échelle de l'intercommunalité permet sans équivoque de raccrocher le territoire institutionnel au territoire vécu, même si des évolutions restent à apporter, vers le Grand Sud notamment. Le rôle de l'agglomération, sa capacité financière sur les investissements permet ainsi à de petites communes de porter de grands projets, essentiels pour le territoire dans son ensemble. Les réflexions à mener sur une meilleure ouverture à la mer, sur des projets d'envergure d'aménagement touristique ou économique, sur la politique des transports ou des déchets ne peuvent se mener à l'échelle communale, tant d'un point de vue fonctionnel que financier.

Tendre vers l'équilibre territorial, c'est agir en faveur de la cohésion sociale et du vivre ensemble.

Ce sont ainsi dix (10) grandes orientations qui émanent de ce projet de territoire :

- **Orientation n° 1** : Poursuivre le développement d'un outil intercommunal fort, capable de faire entendre la voix du territoire et de défendre ses intérêts spécifiques du Grand Sud dans l'espace régional
- **Orientation n° 2** : Développer simultanément des coopérations supra territoriales permettant de mettre en œuvre des politiques publiques qui réclament une échelle territoriale plus large que l'échelle communautaire
- **Orientation n° 3** : Organiser un meilleur équilibre entre habitat et emploi
- **Orientation n° 4** : Organiser un meilleur équilibre entre habitat et services
- **Orientation n° 5** : Favoriser le développement d'une mobilité plus durable
- **Orientation n° 6** : Améliorer l'accessibilité des Services au Public et des usagers au Service Public
- **Orientation n° 7** : Imaginer une stratégie de déploiement des grandes fonctions (habitat, emplois, services) intégrant le caractère multipolaire du territoire

- **Orientation n° 8** : Doter le territoire de nouveaux outils de planification permettant de préserver durablement l'identité du territoire et répondre aux défis des transitions environnementales et sociétales.
- **Orientation n° 9** : Organiser une réflexion spécifique sur les formes urbaines et la préservation des paysages, constitutif de l'identité du Grand Sud
- **Orientation n° 10** : Veiller au maintien des grands équilibres environnementaux du territoire pour faire face aux défis environnementaux



Les secteurs d'interventions s'articulent autour de 3 logiques principales :

- Le développement de la ville en bordure de son littoral balnéaire et touristique,
- L'articulation des différents secteurs entre une zone littorale au bas relief et une zone en amont marquée par les premières pentes
- Une armature urbaine qui se structure entre deux entrées de ville, une ligne TCSP, un cœur et deux pôles à connecter fortement au cœur.

**La convention, l'avenant du programme ACV Saint-Pierre ainsi que son programme d'action figure en ANNEXE 1 de la présente convention.**

Parallèlement, et dans le cadre du programme Action Cœur de Ville et son avenant valant ORT, la commune de Saint-Pierre, la CIVIS, l'Etat et l'ANAH ont signé une convention OPAH-RU (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) le 5 aout 2022.

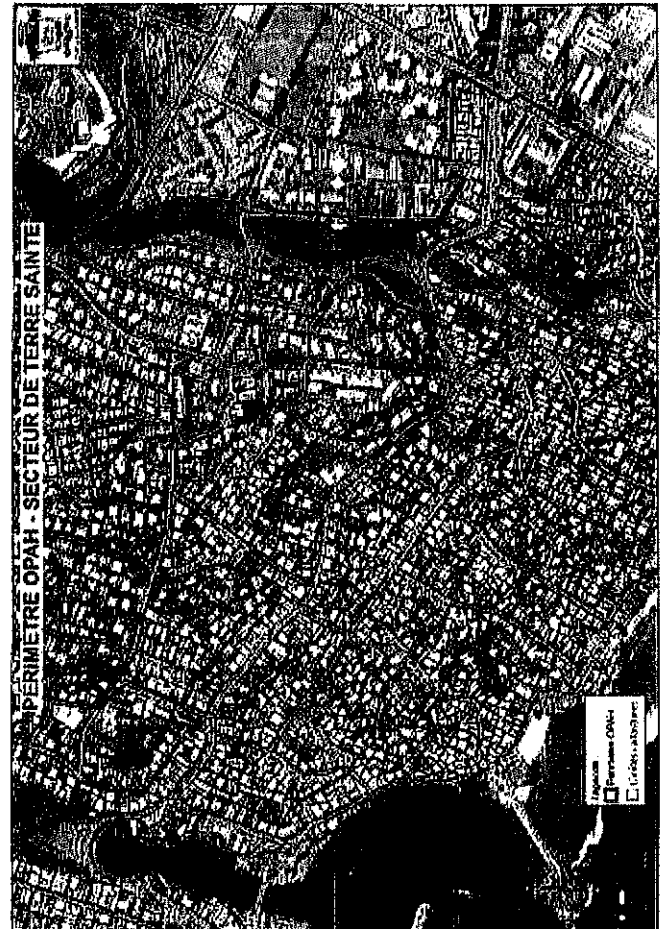
Par le biais de cette convention les partenaires ont souhaité avoir une action forte en matière d'habitat et de relever ainsi le défi de l'habitat dégradé afin de :

- S'inscrire dans l'axe 1 de la convention ACV : DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION : VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE
- Proposer à tous les particuliers une solution adaptée à leur situation en termes d'amélioration de l'habitat
- Développer un savoir-faire reproductible sur d'autres secteurs de la ville de Saint-Pierre et notamment sur le périmètre de Bois d'Olivres objet d'un programme NPNRU

Cette OPAH-RU comporte trois volets :

- **Volet Urbain** : aménagement des espaces publics, amélioration des mobilités douces, etc.
- **Volet Immobilier** : offre de location à loyer conventionnés pour les propriétaires bailleurs, remise sur le marché de logements vacants, accompagnement des propriétaires occupants et occupants sans titre.
- **Volet énergie et précarité énergétique** : mise en œuvre du programme habiter mieux

Les objectifs quantitatifs globaux en termes de réhabilitation sont évalués à 264 logements minimums. En sus des instances de pilotages définies, une équipe de suivi-animation a été mise en place afin de mener à bien cette opération.



**La convention OPAH RU de Saint-Pierre figure en ANNEXE 2 de la présente convention.**

### 6.1.1 Spécificités et enjeux de la ville de Saint-Pierre

Avec ses 86 000 habitants et une superficie totale de 10 000 ha, la Ville de Saint Pierre connaît une croissance soutenue depuis le début des années 2000 et attirant de nombreuses entreprises nouvelles et de nouveaux ménages.

Le centre-ville historique au plan en damier caractéristique des villes de l'époque coloniale, s'est peu à peu étendu avec des opérations menées au début des années 60 (Ravine Blanche notamment).

La ville possède un patrimoine architectural et paysager encore riche, mais menacé, et de nombreux facteurs d'attractivité :

- un pôle universitaire et de recherche (IUT, ESIROI...)
- un pôle de santé et de formation médicale

- Un aéroport
- Une offre culturelle (manifestations, festivals...) importante et de qualité.

Cependant, la politique d'urbanisation et les opérations d'aménagement des années 80 à 2000 ont été menées au détriment du centre-ville qui a accumulé des signes de vieillissement et de dysfonctionnement. Au début des années 2000 on compte 17 ha de friches, un réseau d'assainissement insuffisant, un habitat peu attractif, une sous-densification, une offre de logement social insuffisante voire inexistante, des difficultés de circulation et de stationnement, une détérioration des espaces publics, une activité économique en perte de vitesse accentuée par le développement des commerces de périphérie.

En 2001 la municipalité nouvellement élue se donne pour ambition de redynamiser son centre-ville.

L'enjeu est de taille : à l'horizon 2030, la micro région Sud comptera plus de 300 000 habitants, soit 40 000 nouveaux ménages, plus de 70 000 véhicules supplémentaires sur le réseau routier, des déplacements majoritairement internes au sud et convergents vers Saint-Pierre centre-ville.

Saint Pierre doit par conséquent planifier et prévoir son développement pour lui permettre de conserver son rôle central dans le bassin Sud.

Centre économique et ville d'histoire, Saint-Pierre ambitionne d'être une « ville-centre », culturelle, touristique, sportive, ouverte, tolérante, animée et festive, exploitant toutes les richesses que lui offrent son climat, son front de mer balnéaire et sa population accueillante. Cela ne peut pas se faire sans un cœur de ville moderne et dynamique.

Le cœur de ville doit être consolidé et repeuplé, il doit améliorer son attractivité pour pouvoir rayonner sur les autres espaces périphériques et leur faire bénéficier d'une nouvelle compétitivité.

La politique de reconquête du centre-ville est lancée dès 2003 avec le Programme de Revitalisation du Centre-Ville (PRCV).

Les objectifs du PRCV sont :

- La **requalification de ses espaces publics** et la mise à niveau de ses réseaux (eaux usées par exemple),
- Le **renforcement du poids démographique** du centre-ville et une offre de logements de qualité et diversifiée,
- La **construction d'un appareil commercial, de services et d'équipements publics performants**,
- Un **plan de déplacement et de mobilité** redonnant de la fluidité au centre et sa place au piéton,
- La **reconquête des friches** et des **délaissés centraux**,
- La constitution, d'une **armature urbaine reliant entre eux les principaux pôles de la ville**.

Parmi les actions déjà réalisées et engagées sur le centre-ville au titre du PRCV on peut citer :

- Le PRU Centre-Ville (Jardins de la Plage, requalification de la Rue des Bons Enfants notamment),

- La ZAC du Mail (en grande partie réalisée),
- et d'autres projets en cours de réflexions (Ilots Providence, Gendarmerie Front de Mer, Marché couvert, Rivière d'Abord).

Toutefois et malgré ces efforts importants, le centre-ville souffre encore de difficultés :

- Une qualité urbaine très inégale (qualité des espaces publics, accessibilité PMR, trottoirs, mobilier et « aménités urbaines » en général),
- Une circulation automobile de plus en plus problématique,
- Des zones de stationnement insuffisantes et des espaces de circulation piétonne réduits,
- Une offre commerciale encore incomplète,
- Un retard dans les domaines de l'e-service et de l'e-commerce,
- Aucune offre importante en termes de locaux pour des séminaires ou des congrès...

Ainsi et afin de poursuivre le travail engagé, c'est à travers le programme Action Cœur de Ville que la ville de Saint-Pierre décline un programme d'action permettant :

- La reconquête des ilots sous densifiés en habitats et en commerces,
- La mise en œuvre d'une opération OPAH-RU,
- La consolidation d'un volet écologie urbaine des espaces publics et des cheminements doux,
- La modernisation et l'accompagnement au numérique par le renforcement des infrastructures et la création d'outils innovants dans le domaine du e-service et du e-commerce,
- La mise en œuvre d'une scénographie du patrimoine et des espaces publics pour une ville attractive et moderne,
- Le développement d'une offre de mobilité et de stationnement interconnectée accompagné d'infrastructures adaptées,

Pour ce faire la stratégie de redynamisation du centre-ville de Saint-Pierre s'est construite autour des cinq axes sectoriels suivants :

- Axe 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville,
- Axe 2- Favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- Axe 3- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- Axe 4- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
- Axe 5- Renforcer l'accès aux équipements et services publics.

Ils sont complétés par 2 axes transversaux :

- Action transversale 1 – Mise en œuvre de la Smart City
- Action transversale 2 – Evaluation

## 6.2 Le secteur d'intervention opérationnel de la ville de Petite-Île

La ville de Petite-Île a signé le 08 avril 2022 la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain. Il s'agit d'un engagement dans la démarche vers la définition d'une stratégie de redynamisation / revitalisation du centre-ville ainsi que la définition d'un périmètre d'Opération de Revitalisation de territoire (ORT).

Suite aux études réalisées sur la commune un plan d'action a été établi.

Les différents partenaires du programme, le conseil municipal de la commune de Petite-Île et le conseil communautaire de la CIVIS ont validé, respectivement en date du 09 Juin 2023 et du 12 Juillet 2023, la convention-cadre communale valant ORT intégrant la stratégie de revitalisation, le plan d'action et la maquette financière associée ainsi que le secteur d'intervention ORT.

**Un secteur d'intervention ORT a donc été défini et arrêté.**

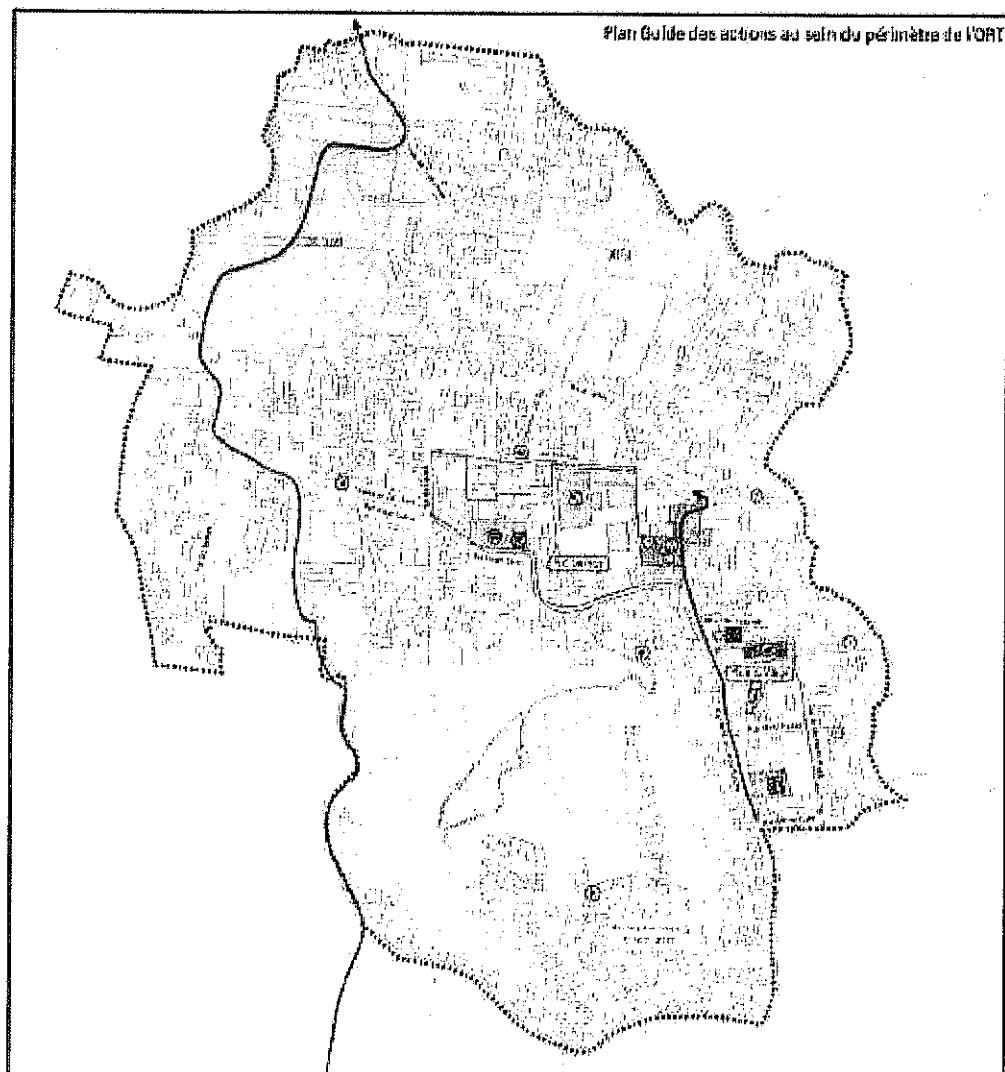
Il est délimité de la manière suivante :

- Le point de départ est situé au niveau la rue Adenor PAYET, au sud-est, qui d'après le diagnostic urbain marque l'entrée symbolique du centre-ville avec l'implantation des premiers commerces et services.
- A l'Est, il remonte ensuite en longeant la ravine, limite naturelle.
- Au Nord, il rejoint la RD31 et intègre ainsi le collège Joseph Suacot, équipement structurant. Il englobe surtout le périmètre de la tranche 3 et de son extension de la ZAC Cambrai. Il est important que la ZAC Cambrai fasse partie de l'ORT, car la revitalisation du centre-ville est directement liée au projet d'aménagement de ce secteur. Les deux sont interconnectés (transfert et création d'équipements publics, liaisons viaires et piétonnes, équilibre dans la programmation des deux projets).
- A l'Ouest, le périmètre suit les limites de l'urbanisation et de la zone U du PLU.
- Il intègre ensuite au sud-ouest le Piton Calvaire, poumon vert du centre-ville, puis longe la rue F. HOAREAU, pour enfin rejoindre la RD31 et remonter jusque la rue Adenor Payet.

D'une manière générale, le périmètre ORT possède pour colonne vertébrale la RD31 autour de laquelle la ville s'est construite. Il intègre ainsi la grande majorité de la structure commerciale du centre-bourg ainsi que les services et administrations.

Les principaux secteurs à enjeux du centre-ville sont ainsi compris dans ce périmètre, afin d'atteindre au mieux l'objectif d'amélioration de l'attractivité du centre-ville.





## Périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

La convention-cadre Petites Villes de Demain de la commune de Petite-Île ainsi que son programme d'action figure en ANNEXE 3 de la présente convention.

### 6.2.1 Spécificités et enjeux de la ville de Petite-Île

Avec une population totale de 12 401 habitants en 2020, Petite-Île se présente comme une petite commune du Département de La Réunion entourée par trois villes importantes : Saint-Pierre, Le Tampon et Saint-Joseph, comprenant respectivement 83 930 habitants, 80 778 habitants et 38 465 habitants. Elle est en constante augmentation démographique, bien qu'un ralentissement de cette augmentation soit perceptible depuis les années 2000.

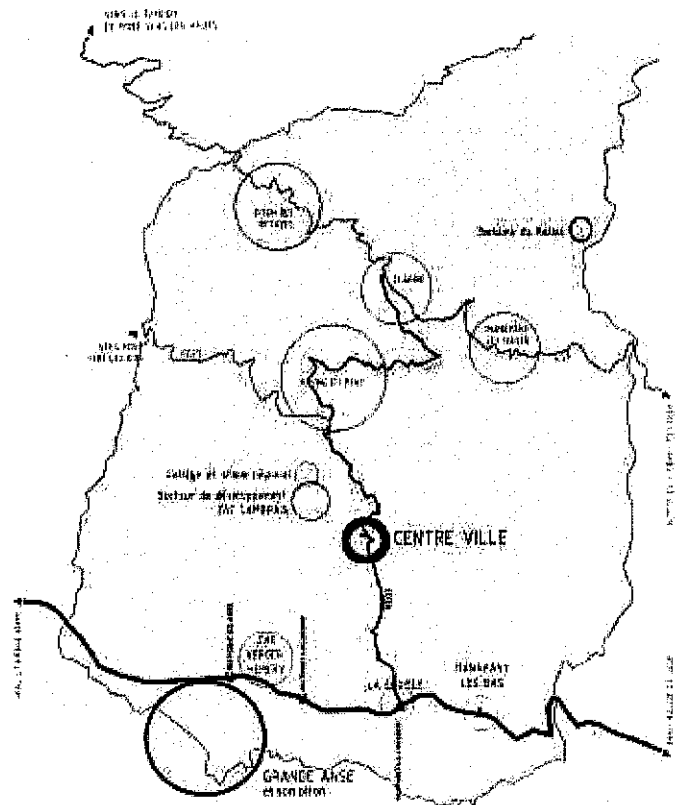
Ainsi, la commune de Petite-Île se situe dans un contexte territorial compétitif et attractif. Ceci est d'autant plus vrai que les deux communes limitrophes présentent des offres commerciales accessibles,

variées et conséquentes (ZAC Canabady, centre-ville de Saint-Pierre pour les sorties et shopping, centre commercial « Les Terrass » de Saint-Joseph,...).

A contrario, le centre-ville de Petite-Île se situe à 300m d'altitude, drainé par un axe unique - la RN1 – et est donc rarement fréquenté par les personnes extérieures à la commune.

Le diagnostic de l'étude urbaine réalisée dans le cadre du programme Petites Villes de Demain a mis en avant les points suivants :

- Un « village-rue », qui se greffe sur la RD31 (rue Mahe Labourdonnais), véritable colonne vertébrale du centre-ville. La RD31 est actuellement la porte d'entrée principale pour accéder à la commune et ses hauteurs.
- Les commerces et services sont dispersés le long de cet axe, ce qui pose des problèmes d'accès et de stationnements fréquents, avec une topographie marquée.
- Un centre-ville très minéral, qui ne dispose d'aucun espace public structurant et souffre de discontinuités piétonnes.
- Une offre en équipements publics et en services de proximité satisfaisante, mais une offre commerciale en manque d'attractivité.



Pourtant, malgré ces points négatifs, le centre-ville et plus largement la commune dispose de véritables atouts à exploiter : espaces naturels exceptionnels, relative densité du centre-ville, attachement des habitants à leur commune. Ainsi, l'identité agricole de la commune est un facteur d'attractivité, de différenciation positive, marquée par une richesse et une diversité de la production agricole. Il s'agit donc d'en tirer parti et d'en faire un facteur de développement.

### Les ambitions de la commune et de son projet de revitalisation

La commune de Petite-Île se projette pleinement dans un XXIème siècle demandant de fortes capacités d'adaptation (transition écologique, numérique et économique, modification des modes de déplacement et de consommation, dépendances des personnes âgées, etc.).

Les enjeux identifiés sur le territoire de la commune sont les suivants :

- D'ordre topographique – Petite Ile est une commune avec une pente régulière de 8 à 20 % en moyenne du littoral au sommet des montagnes

- D'ordre démographique : - Commune dynamique mais la plus vieillissante de l'île, avec une part des séniors importante (+ 20%).
- D'ordre d'éloignement géographique du bassin d'emploi principal de la ville centre qu'est Saint-Pierre : Actuellement les déplacements en voiture individuelle sont privilégiés (flexibilité) mais induisent une très forte augmentation des temps de parcours
- D'ordre de biodiversité et de développement touristique : le développement d'espaces touristiques souvent mis en opposition à la protection d'espèces endémiques tant faunistiques que floristiques.
- D'ordre organisationnel : entre le développement de l'urbain et la préservation des milieux agricoles.

Pour y répondre, les ambitions du territoire sont les suivantes :

- Une ville solidaire pour accompagner les personnes les plus fragiles, soutenir la vie associative et contribuer à son développement, préserver le cadre de vie rural, traditionnel ;
- Une ville connectée et durable pour renforcer la démocratie locale, élaborer une stratégie énergétique et poursuivre les efforts pour l'aménagement paysager et le développement de la biodiversité du territoire ;
- Une ville rurale et touristique pour mettre l'agriculture au cœur du développement de la commune, soutenir le tissu économique et asseoir le développement touristique ;
- Une ville équipée, dynamique pour porter des projets structurants du territoire et construire de nouveaux équipements de proximité.

Concernant plus spécifiquement le programme Petites Villes de Demain, l'objectif de la commune est de définir une stratégie globale par le biais d'un projet de revitalisation du centre de village, qui mette en synergie les grands projets structurants de la commune. Le projet Petites Villes de Demain permet ainsi de construire une stratégie cohérente, qui fasse office de cap à suivre pendant les trente prochaines années.

En ce qui concerne le secteur du centre-ville, les enjeux du projet de revitalisation sont de :

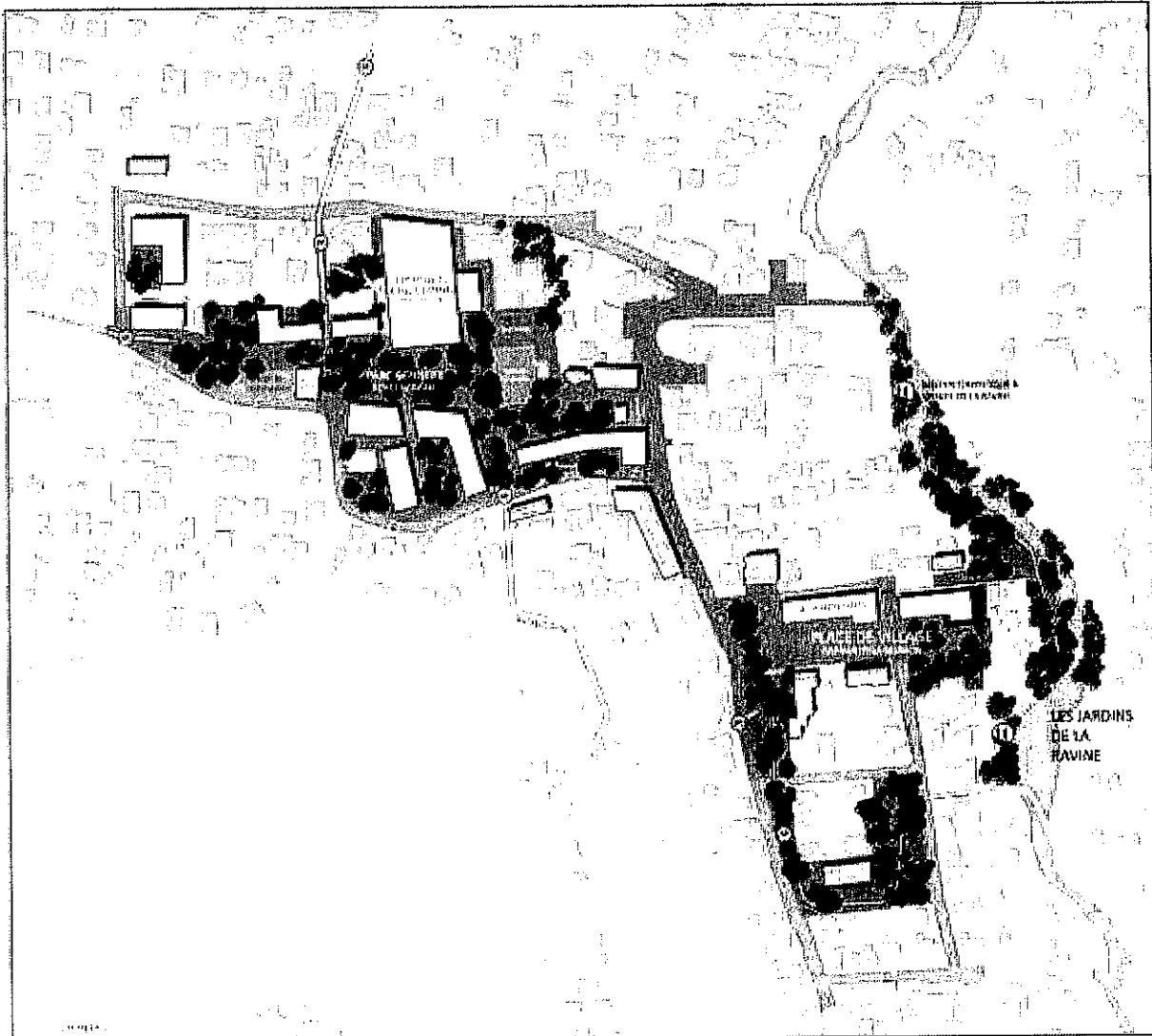
- Constituer un cœur de ville qui soit attractif, commerçant et touristique
- Requalifier et pacifier la RD31, colonne vertébrale du centre-ville
- Favoriser les mobilités douces, notamment piétonnes et cyclables
- Valoriser la richesse/diversité agricole
- Répondre aux besoins en termes d'équipements/commerces/logements

Pour y arriver, le projet prévoit les réalisations suivantes (détails sur la carte ci-dessous) :

- Aménagement de la « Place du village ». Cet espace public convergent sera situé au niveau de l'actuel parking du Vieux Moulin, en connexion avec la mairie rénovée, l'équipement culturel « Le Fangourin », et la future Micro-Folie. Sous cet espace public sera aménagé un parking souterrain de 180 places environ. Sur l'espace public, la construction d'une halle alimentaire aura vocation à devenir la vitrine de Petite-Île. Cette structure pourra accueillir différents commerces alimentaires et locaux, avec la possibilité de se restaurer sur place.

- Aménagement du secteur « Gennepy ». Cet aménagement comprendra de nombreux logements (260 environ, dont 60% de logements aidés conformément au SAR) avec en rez-de-chaussée des locaux, pour la plupart commerciaux, destinés aux services de proximité. Une résidence étudiante sera également implantée. Ce secteur sera caractérisé par un axe piéton est-ouest large, ouvert et végétalisé, dénommé « forêt urbaine », intégrant les équipements sportifs actuels que sont le beach, le skatepark et les terrains de tennis. Il permettra de connecter l'église et son parvis réaménagé, à l'Est, au préau multi-activité (structure abritée) qui servira à accueillir les événements culturels et festifs, à l'Ouest. Ce secteur sera desservi par les transports en commun grâce à l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal, qui comprendra des places supplémentaires pour les bus, une agence alterneo, et un dispositif de locations de vélos électriques.
- Requalification de la RD31. Les travaux concerneront la mise en sens unique d'une portion de cet axe, l'élargissement des trottoirs, l'installation de mobiliers urbains adaptés, ainsi que la végétalisation. L'objectif sera de valoriser les commerces, de faciliter la circulation piétonne et de créer des espaces de fraîcheur et ombragés.
- Pour arriver à cette requalification de la RD31, une voie de contournement sera réalisée, à partir de la RN1 (Chemin Laguerre) jusqu'à l'extension de la tranche 3 de la ZAC Cambrai (Entrée Ravine du Pont). Cette voie, qui existe déjà en partie, sera recalibrée afin de fluidifier le trafic, de favoriser la circulation douce, et de moderniser/effacer les réseaux. Son objectif est de décharger le trafic du centre-ville afin de le pacifier.
- Plus largement, une requalification de nombreuses routes sera effectuée : rue Général De Gaulle, Suacot, Adenor Payet, etc. Le même objectif de végétalisation et de facilitation de la mobilité douce sera recherché. L'objectif sera également d'enterrer les réseaux, pour améliorer le cadre de vie, et d'implanter le réseau d'assainissement qui sera progressivement mis en place à partir de 2026.
- Renaturation des centres-villes : Barreau écologique de la biodiversité reliant les Pitons Calvaire et Rosile, ainsi que l'aménagement de la Ravine du centre-ville en parcours de santé et sportif.
- Rénovation énergétique de nombreux équipements publics qui seront réhabilités afin de répondre aux défis écologiques : mairie, bibliothèque, ancienne PMI, etc.

## Projet de revitalisation du centre-ville de Petite-Île



Ce projet de revitalisation se traduit par une trentaine de fiches actions.

Le projet de revitalisation est directement lié aux autres projets structurants portés par la commune, notamment : la tranche 3 et son extension de la ZAC Cambrai, le projet agro-touristique du Domaine du Relais, l'aménagement du bassin de baignade de Grande Anse.

La ZAC Cambrai, avec la réalisation de 400 logements environ et de plusieurs équipements publics (terrain de foot, EHPAD, salle des fêtes, SDIS, Groupe scolaire, etc.) est intrinsèquement liée au projet de revitalisation du centre-ville présenté ci-dessus. C'est pour cette raison que la ZAC a été intégrée dans le périmètre ORT, afin de créer un zonage cohérent (voir carte ci-dessous).

Enfin, pour ce qui concerne les projets du Domaine du Relais et du bassin de baignade de Grande Anse, les objectifs sont d'améliorer l'attractivité de la commune, de valoriser les espaces naturels et agricoles, et ainsi d'inciter les personnes extérieures à fréquenter le centre-ville et à s'y arrêter.

### 6.3 Les secteurs d'intervention opérationnels de la ville de Cilaos

La ville de Cilaos a signé le 08 avril 2022 la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain. Il s'agit d'un engagement dans la démarche vers la définition de stratégie de redynamisation / revitalisation du centre-bourg ainsi que la définition de périmètres d'Opération de Revitalisation de territoire (ORT).

Suite aux études réalisées sur la commune dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, un plan d'action a été établi.

Les différents partenaires du programme, le conseil municipal de la commune de Cilaos et le conseil communautaire de la CIVIS ont validé, respectivement en date du 29 août 2023 et du 13 septembre 2023, la convention-cadre communale valant ORT intégrant la stratégie de revitalisation, le plan d'action et la maquette financière associée ainsi que les secteurs d'intervention ORT.

**En réponse au projet de territoire, mettant en exergue trois secteurs concernant :**

- Le centre-bourg pour le développement résidentiel et touristique du territoire,
- Palmiste Rouge pour le développement de l'activité agricole,
- Bras-Sec pour la préservation des zones naturelles et de la biodiversité du territoire,

La commune de Cilaos a travaillé sur la mise en place de trois secteurs ORT pour faciliter la réalisation de son projet de territoire :

- 1) **Un périmètre ORT sur le centre-bourg** (et Mare Sèche) qui comprend 60% de la population, ainsi que la majorité des activités économiques et touristiques du territoire. Ce périmètre correspond au cœur de ville avec tous les services et équipements, attractif pour les résidents comme pour les visiteurs du territoire, et intègre les actions du projet de territoire situées sur le centre-bourg (cf annexe 3).

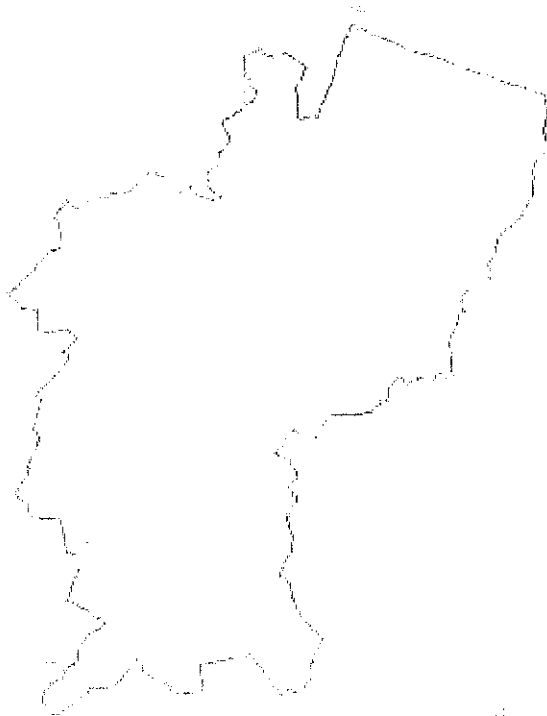
La ville souhaite appliquer ce périmètre pour faciliter la réalisation de son projet de territoire en déployant les outils de l'ORT, notamment pour :

- Favoriser la réhabilitation de l'habitat avec notamment :
    - Le dispositif « Denormandie dans l'ancien » sur tout le territoire communal et ainsi impulser l'investissement locatif pour les bâtis anciens dégradés.
    - Une étude pré opérationnelle pour déterminer les objectifs et échéances d'une Opération d'amélioration de l'habitat (OPAH).
  - Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville en développant le Droit de Prémption Urbain sur l'offre commerciale.
  - Mieux maîtriser son foncier grâce au dispositif « Bien Sans Maître » et notamment au recul du délai d'acquisition par la collectivité ramené à 10 ans.
- 2) **Un périmètre ORT sur Palmiste Rouge** qui comprend plus de 1 400 habitants avec ses équipements et services de proximité. Secteur prisé pour le développement agricole du territoire,

il comprend des projets de développement d'agriculture biologique sur le territoire, ainsi qu'une majorité de parcelles agricoles qui peuvent constituer un foncier important dans le cadre de la réalisation du projet de territoire participant à l'autonomie alimentaire du territoire. L'outil « Bien Sans Maître » est à mobiliser dans ce périmètre pour l'acquisition du foncier agricole.

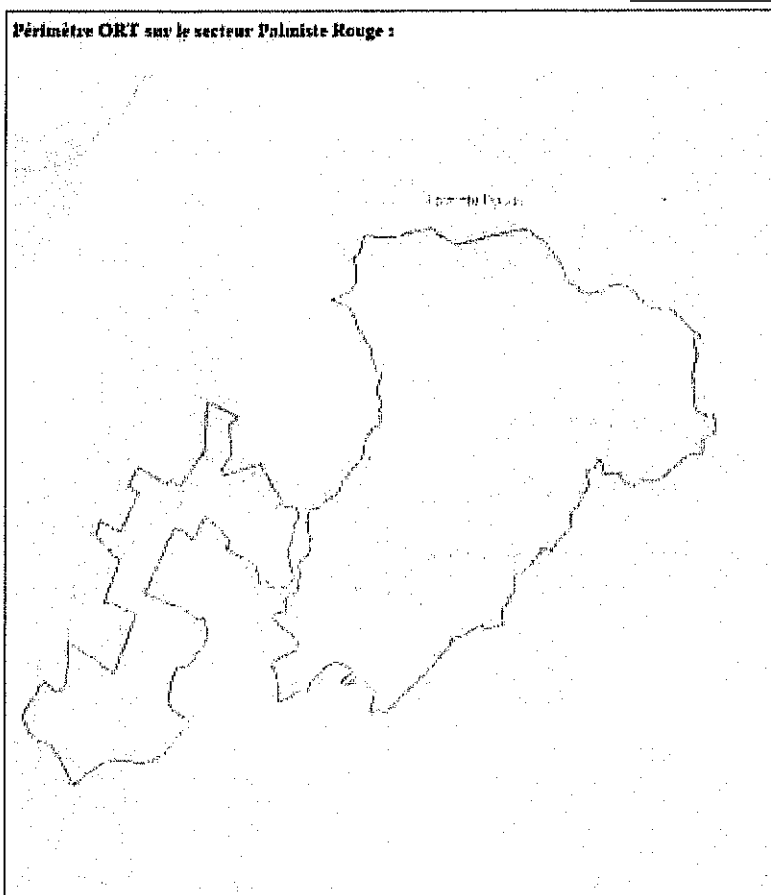
- 3) **Un périmètre ORT sur Bras-Sec**, porte d'entrée du Parc National de la Réunion, secteur prisé pour son patrimoine naturel, sa biodiversité typique des territoires des hauts et les nombreux sentiers de randonnée, qui participent à la stratégie de revitalisation globale du territoire. Le projet de territoire prévoit la préservation naturelle de ce secteur, Bras Sec étant au coeur de la biodiversité, avec notamment la fermeture aux véhicules de la RD241 ou la création de la maison de la biodiversité sur la commune. L'outil « Bien Sans Maître » est à mobiliser dans ce périmètre dans le cadre de la renaturation et la mise en valeur de la biodiversité du territoire.

Périmètre ORT du centre-bourg :



Périmètre ORT sur le secteur Bras-Sec :





**La convention-cadre Petites Villes de Demain de la commune de Cilaos ainsi que son programme d'action figure en ANNEXE 4 de la présente convention.**

### **6.3.1 Spécificités et enjeux de la ville de Cilaos**

#### **Un territoire emblématique des hauts**

La commune de Cilaos, au cœur de l'île de la Réunion, est située dans le centre du cirque à 1 200 mètres d'altitude au pied du Piton des Neiges, entouré des hauts remparts. Sa superficie s'étend sur 84.40 km<sup>2</sup> dans un patrimoine naturel exceptionnel. Commune rurale et isolée, elle a une densité de 66 hab/km<sup>2</sup> et fait partie des communes peu denses au sens de l'INSEE.

Le cirque de Cilaos et ses remparts sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le patrimoine naturel et la biodiversité du territoire sont typiques des hauts de la Réunion et sont souvent peu connus par les visiteurs. Le territoire bénéficie d'une porte d'entrée vers le Parc National de la Réunion avec le secteur de Bras Sec et propose de nombreux sentiers de randonnées vers les sites emblématiques de l'île et les cirques voisins.

Aujourd'hui, les sites naturels rencontrent des difficultés d'entretien suite aux nombreux passages des randonneurs et vient mettre en danger la préservation de la biodiversité du territoire. Ces secteurs méritent une protection renforcée.



## **Une dynamique démographique à conforter**

Les 5 568 habitants du territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (INSEE) sont répartis sur les quatre quartiers principaux, constituant des polarités au rayonnement divers :

- Le centre-ville (comprenant Mare Sèche),
- L'Îlet à Cordes,
- Palmiste Rouge,
- Bras Sec

Le centre-bourg concentre 61% de la population de Cilaos, avec 3 364 habitants et la majorité des équipements et services à la population.

La commune a subi un déclin démographique depuis le début des années 2000. Cependant entre 2013 et 2018, la population a été relativement stable avec une croissance de 0,38% par an. Ce taux positif cache malgré toute la difficulté de retrouver une certaine attractivité résidentielle avec un solde migratoire qui reste négatif (-0,4%).

La population à Cilaos est vieillissante, en raison d'une diminution du poids des tranches d'âges jusqu'à 44 ans, surtout pour les moins de 20 ans, et de l'augmentation du poids des tranches au-delà de 44 ans, qui représentent 42.5% de la population en 2020. La taille des ménages diminue progressivement, elle est passée de 2.63 à 2,45 personnes par ménage entre 2014 et 2020. La part des personnes vivant seules au sein des ménages est passée de moins de 28.2% en 2014 à 32.3% en 2020.

En conséquence, malgré la diminution du nombre d'habitants, la commune compte une quarantaine de ménages supplémentaires par an depuis 2014, générant des besoins en logements nouveaux, en volume, en typologie et notamment pour des ressources modestes et très modestes.

Ainsi, la commune s'est engagée dans une politique foncière volontariste en matière de construction de logements sociaux et de créations d'équipements publics pour répondre aux besoins des habitants, en partenariat avec l'EPFR et la CIVIS.

## **Une économie marquée par le tourisme et l'agriculture**

Cilaos compte 1 331 emplois en 2020 (INSEE), soit une augmentation de 11.5% depuis 2014 qui s'explique notamment par l'offre d'emplois dans le secteur touristique qui tend à augmenter, notamment dans le centre-bourg. En raison de l'isolement du territoire, la majorité des résidents occupent un emploi sur la commune avec un indicateur de concentration d'emploi à 95.8%. La mairie est le premier employeur de la commune.

En parallèle, le taux de chômage de la population s'élève à 46.9% en 2020 (INSEE) et rejoint le taux de pauvreté de la population de 49% en 2020.

La commune concentre de nombreux services, équipements publics et commerces de proximité jouant un rôle important dans la vitalité du territoire et répondant à une demande résidentielle : collège, salle multimédia, piscine municipale, terrains de sport, hôpital de proximité...

L'activité économique repose essentiellement sur les secteurs d'activités du tourisme et de l'agriculture que la municipalité souhaite développer de façon raisonnée pour accompagner la qualité des offres proposées.

En effet, avec plus de cent exploitants agricoles sur le territoire qui cultivent notamment la lentille ou la vigne, l'activité agricole est réputée sur le territoire. La commune s'appuie sur son Projet Alimentaire Territorial depuis 2021 pour favoriser l'acquisition de foncier agricole dans les écarts, notamment à Palmiste Rouge, et développer l'agriculture biologique. L'objectif est d'atteindre l'autonomie alimentaire sur le territoire.

L'activité touristique s'intensifie depuis 2020 sur la commune, et notamment dans le centre bourg qui concentre les activités et équipements culturels les plus visités du cirque (office de tourisme, maison de la broderie, archipel des métiers, chai de Cilaos, points de départ de nombreuses randonnées...). Aujourd'hui, plus de 500 000 visiteurs par an viennent sur le territoire. Par conséquent, les meublés de tourisme explosent sur le marché immobilier (plus de 60 demandes de création de meublés de tourisme en 2022).

### **Une accessibilité au territoire contrainte**

L'accessibilité du territoire est aussi prisée que craint par les visiteurs qui doivent emprunter la RN5 et ses fameux 400 virages pour accéder à la commune. Plus de 2 000 véhicules par jour sont comptabilisés par la Région Réunion sur la route, complété du réseau de bus Alternéo avec la ligne 60 qui est régulièrement sur-fréquentée.

Ainsi, pour renforcer l'attractivité du territoire, la municipalité porte un projet d'aménagement et de développement durable qui s'articule autour de 6 axes :

### **CILAOS, TERRE DE CULTURES**

#### **I) METTRE EN SCENE ET PRESERVER L'AUTHEMATICITE DU CIRQUE DE CILAOS**

- Améliorer l'identité de la ville et sa fonctionnalité
- Préserver les espaces naturels emblématiques et valoriser la biodiversité du territoire

#### **II) RENFORCER LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMELIORATION DE L'HABITAT**

- Favoriser la réhabilitation de l'habitat insalubre
- Développer une offre de logement adaptée et diversifiée

#### **III) FAVORISER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS DE CILAOS**

- Fournir l'accès aux équipements et services publics
- Développer les services de santé sur le territoire

#### **IV) STRUCTURER L'ECONOMIE DU CIRQUE AUTOUR DE SA SINGULARITE**

- Soutenir l'activité commerciale et artisanale de proximité et les emplois locaux
- Soutenir une stratégie touristique durable
- Favoriser l'autonomie alimentaire avec le Projet Alimentaire Territoriale

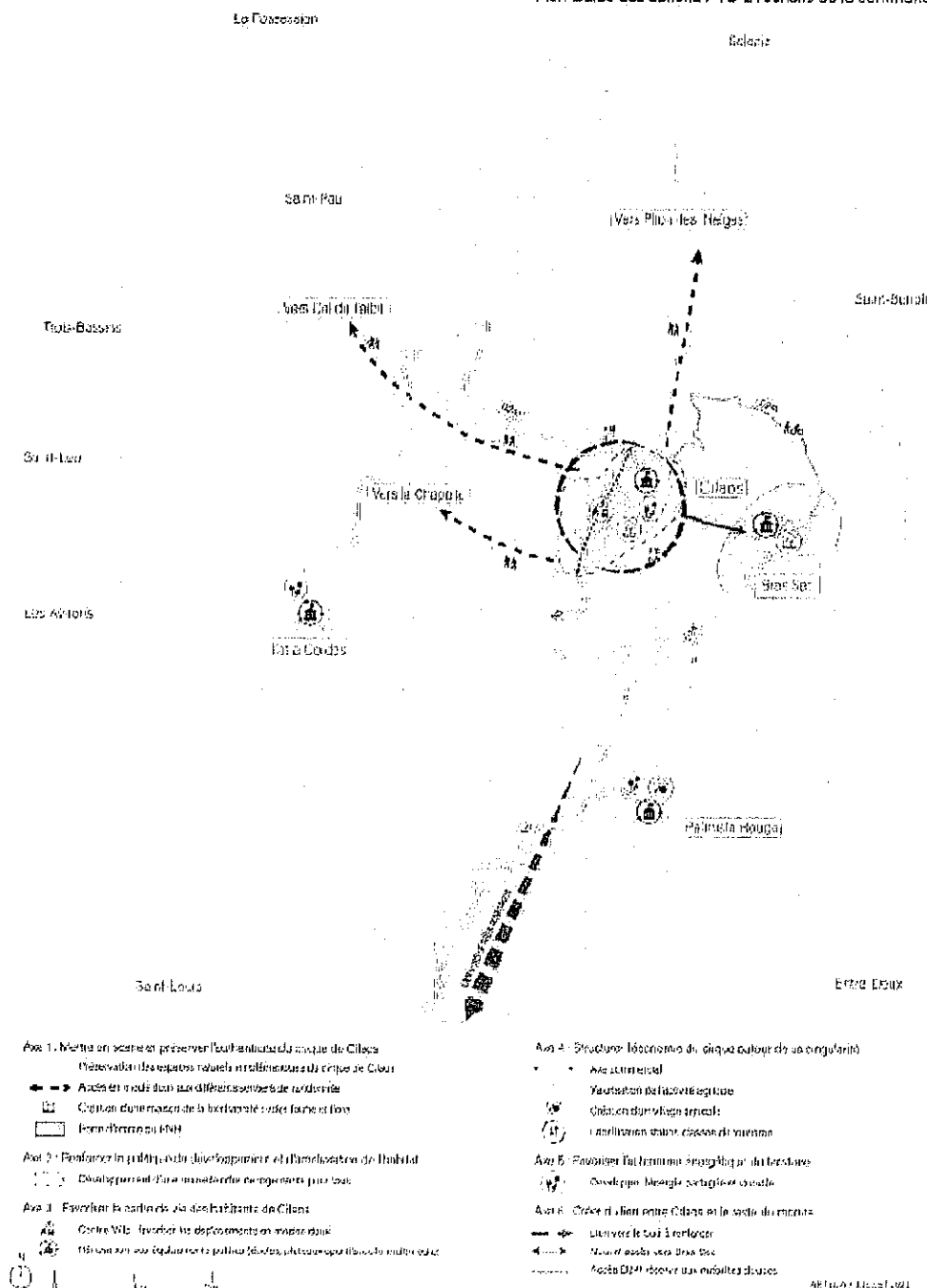
### V) FAVORISER L'AUTONOMIE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

- Développer l'énergie partagée

### VI) CREER DU LIEN ENTRE CILAOS ET LE RESTE DU TERRITOIRE

- Assurer l'accès sécurisé du cirque pour tous
- Faciliter l'éco mobilité dans le centre-ville
- Favoriser la transition numérique du territoire

Plan Guide des actions PVD à l'échelle de la commune



## 6.4 Phase de préfiguration : périmètres d'intervention intégrables ultérieurement par avenant

### 6.4.1 Saint-Louis

#### Une commune spécifique avec 2 polarités – Saint-Louis & La Rivière

##### Géographie – démographie

D'une superficie totale de 9 923 hectares (3,9% du territoire de l'île), la commune est la sixième de l'île en importance démographique (53 120 habitants) et représente 29% des habitants de la CIVIS.

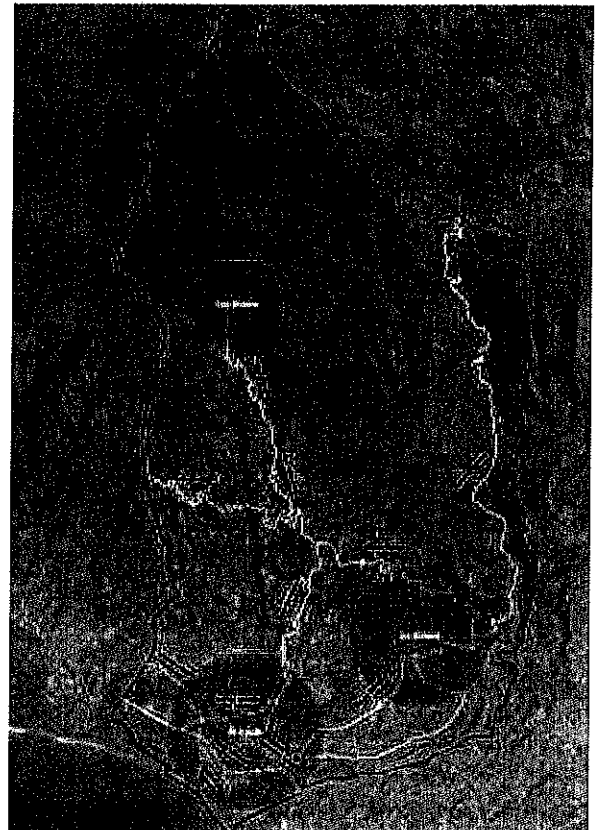
C'est un territoire qui s'étire depuis le littoral sur une bande relativement limitée jusqu'à la forêt primaire des Makes dans l'aire d'adhésion du Parc National. Le secteur Bois de Nèfles Cocos et l'entrée de ville sont les seuls espaces de développement majeurs de la Commune au regard du cadre réglementaire actuel (Zone Préférentielle d'Urbanisation du SAR, Zéro Artificialisation nette,...).

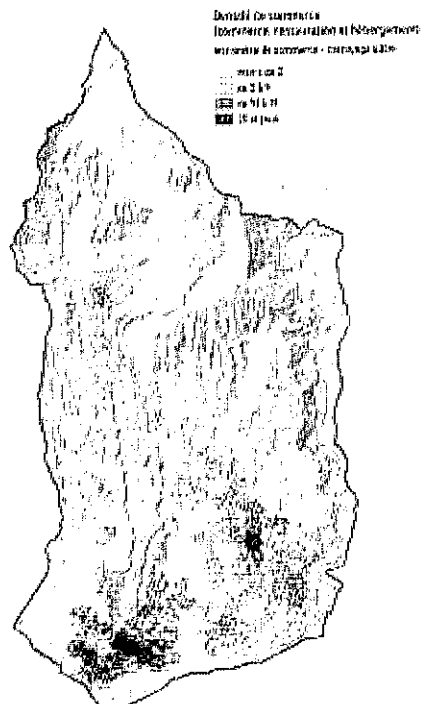
La Commune est structurée autour de 2 polarités, Saint-Louis et la Rivière. Le Makes est un village structurant des Hauts. Le cœur vivant de ce territoire correspond au centre-ville de Saint-Louis, néanmoins celui de La Rivière représente une véritable polarité de proximité structurant les mi-pentes.

Le territoire communal est également marqué par des indicateurs socio-économiques très dégradés (80% du centre-ville de Saint-Louis est en QPV et plus de 1/3 pour le centre de La Rivière).

Avec 10 004 habitants, le centre-ville de Saint-Louis reste le quartier le plus peuplé. Toutefois, si l'hypercentre a gagné en population ces 20 dernières années (croissance de +0,5% par an), on constate que les périphéries ouest et est du centre-ville tendent légèrement à perdre en habitant (entre -0,1% et -0,2% par an).

Les pôles de La Rivière centre (+0,6%/an), de Bois de Nèfles (+0,7%/an) et particulièrement de Bel-Air (+2,1%/an) sont ceux ayant connu la plus forte augmentation de population en proportion depuis les années 2000. Les mi-pentes (Le Gol les Hauts, Tapage/Hauts de la Rivière, le Petit Serré/ilet Furcy, le Ruisseau) ainsi que les Hauts (les Makes, zone forestière des Hauts) connaissent une croissance démographique positive, bien que maîtrisée (de +0,1% à 0,5% par an).





## Activités & services

Les activités de commerces et services de l'hypercentre de Saint-Louis représentent moins de la moitié des activités de ce type à l'échelle de la commune. Le poids du centre-ville de Saint-Louis est ainsi notable mais pas aussi marqué que d'autres communes notamment au regard des quartiers de la Rivière ou de Bel Air qui assurent une offre en commerces et services de proximité. Néanmoins, au regard de son rôle administratif, le centre-ville reste néanmoins le plus grand pourvoyeur d'emplois de la commune. Les zones d'activités économiques environnantes (Bel-Air) constituent également un bassin d'emplois industriels et d'artisanat à l'échelle de la commune. Dans une moindre mesure, des centralités de quartiers (La Rivière Saint-Louis, Bois de Nèfles Coco, Roche Maigre) offrent également une concentration d'emplois.

**Au regard de ces premiers indicateurs, il apparaît que les fonctions de centralités sont essentiellement existantes sur le cœur de ville de Saint-Louis. C'est pourquoi un focus spécifique est porté sur ce territoire dans le cadre de la démarche ORT.**

Cependant, il semble également nécessaire de porter une attention spécifique sur la polarité rivieroise afin de s'inscrire dans une logique de développement équilibré du territoire (rattrapage et équité territoriale). Aussi, le centre-ville de La Rivière fera l'objet d'une analyse dans le cadre de l'ORT afin d'étudier les possibilités d'inclusion de ce périmètre.



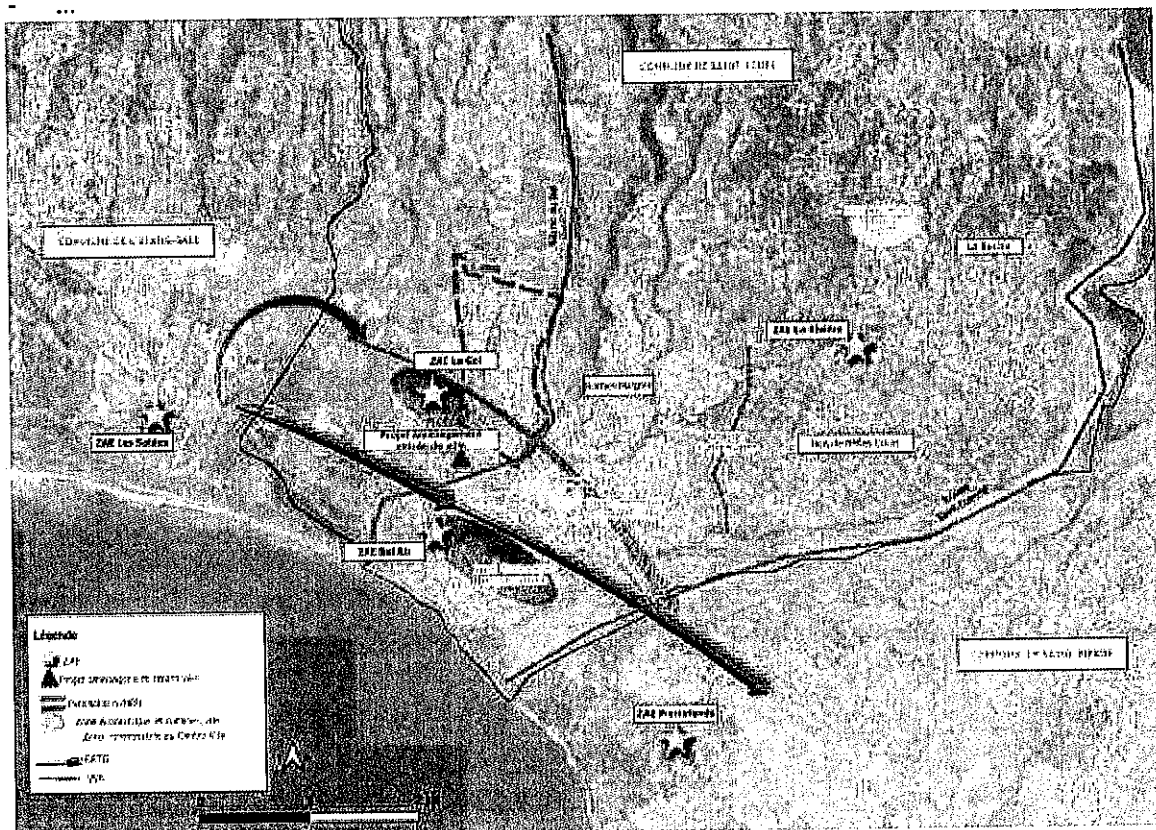


Il est nécessaire aujourd'hui de s'engager dans un projet global structurant une vision d'ensemble sur le centre-ville avec une approche croisée de développement local socio-économique et structurelle (aménagement, requalification, recyclage foncier,...). Cette démarche dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) portée à l'échelle de la CIVIS permettra l'articulation et la complémentarité des politiques publiques et ainsi d'harmoniser le positionnement des différentes polarités.

### Un territoire fracturé & sous tension

*La commune de Saint-Louis au regard de sa localisation et des dynamiques d'aménagement du territoire se trouve aujourd'hui soumise à de nombreux enjeux structurants :*

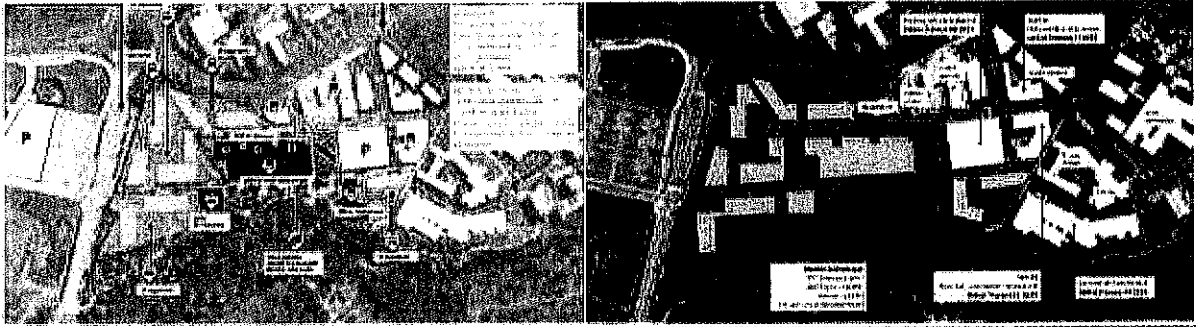
- la réalisation de la RN1 (2X 2 voies) marque une rupture dans le tissu urbain et a déplacé la dynamique de développement vers la zone d'activité de Bel Air.
- une concurrence exacerbée des périphéries (ZAE de Pierrefonds, ZAE des Sables, zones commerciales de Saint-Pierre ou du Portail à saint-Leu,...) & des villes voisines (centre-ville de Saint-Pierre & de l'Etang Salé).
- une concurrence exacerbée de la Ville centre du Grand Sud qui polarise les principaux équipements, services et espaces commerciaux.
- un développement de plus en plus impactant de la zone mixte (activité / commerciale) de Bel Air (extension de Auchan avec la création de 30 cellules commerciales, installation d'enseignes comme S'Center, Super polygone, KitM,...)
- un paysage et une entrée de ville marqués par les infrastructures routières, commerciales et industrielles qui impactent l'image du territoire.
- un territoire de passage qui souffre d'un manque d'attractivité (plus de 400 000 véhicules/an en direction de Cilaos).



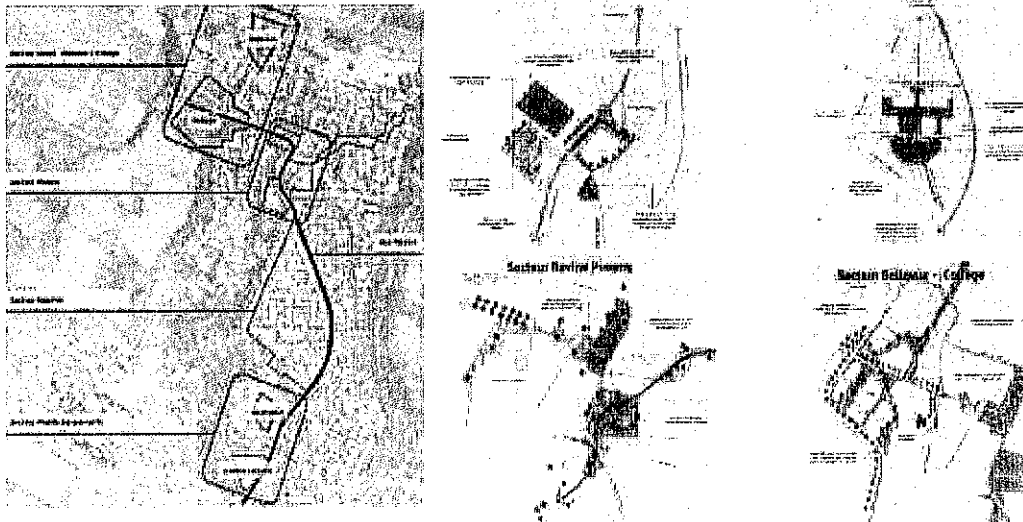
**L'entrée de ville : une opportunité à saisir / la nécessité d'une complémentarité avec le centre-ville**

*Ce secteur connaît aujourd'hui de nombreuses dynamiques de transformation qu'il est nécessaire d'articuler afin de bâtir un développement cohérent et source de synergies :*

- un projet urbain en cours de développement en entrée de ville porté par un propriétaire privé qui doit être bâti en cohérence avec les enjeux de redynamisation du centre-ville (plus de 300 logements, 1 hôtel, 1 hall marchande de 2000m<sup>2</sup>, des commerces & services de proximité de 1000m<sup>2</sup>, 4900m<sup>2</sup> de bureaux, 1 pôle médical,...).



- une articulation avec le NPNRU du GOL afin de bâtir un projet de territoire cohérent



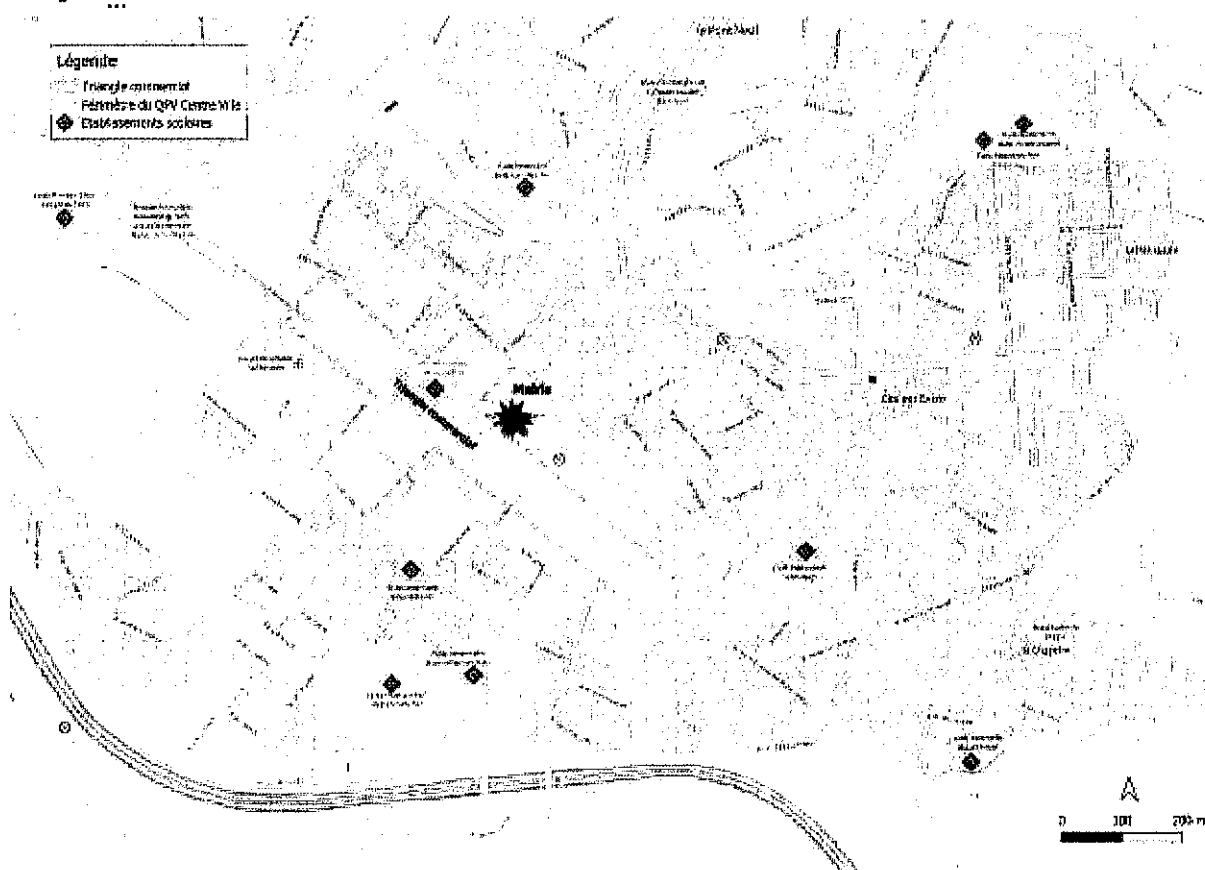
- une forte visibilité depuis la 2X 2 voies, un potentiel d'effet vitrine à structurer
- un marqueur de l'identité : l'usine sucrière du Gol, le patrimoine industriel (pont de chemin de fer) et de peuplement (calbanons, ancien hôpital,...)
- un cadre paysager et environnemental révélant l'identité saint-Louisienne (ravine du Gol, grand paysage)
- un pôle multimodale en devenir (extension du TCSP, Voie Vélo Régionale, Réseau Régional de Transport Guidé,...)
- un des rares secteurs de développement possible de la commune (ZAN, sobriété foncière) : un potentiel stratégique pour répondre aux besoin du territoire
- ...



## Une population fragile

*Avec des indicateurs socio-économiques très dégradés, le centre-ville concentre les difficultés qu'il sera nécessaire de prendre en compte dans une approche globale de redynamisation :*

- une population en situation de fortes fragilités socio-économiques
- 10 000 habitants dans le centre-ville : le potentiel d'un centre-ville habité
- plus de 8 000 habitants en QPV
- un fort enjeu de mixité sociale et de diversification



## Habitat : des îlots d'insalubrité marqués

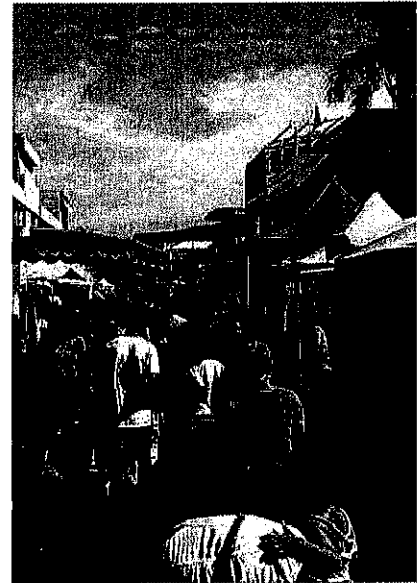
*La dimension habitat (concentration de logements sociaux, mal logement,...) est une problématique très forte à l'échelle du centre-ville :*

- plus de 320 bâtis indignes dont 48% de vacants (données de 2016 en cours d'actualisation)
- une opération de RHI démarrée il y a 20 ans sans concrétisation opérationnelle et finalement abandonnée il y a 7 ans faute d'équilibre financier et d'ingénierie interne
- des opérations logements qui rencontrent des difficultés à se concrétiser
- des situations inquiétantes de type « marchand de sommeil »
- ...

### Une activité commerciale peu qualitative et en souffrance

*Bien qu'identifié au cœur de l'armature urbaine, le cœur commerçant du centre-ville pâtit de difficultés structurelles :*

- un centre-ville qui peine à se démarquer et à trouver une lisibilité sur son offre commerciale malgré plus de 300 commerces avec un taux de vacance de plus de 16%.
- un appareil commercial vieillissant, une offre commerciale peu diversifiée et segmentisée pour une clientèle populaire, captive à faible pouvoir d'achat, et entraînant de facto la fuite des ménages CSP+ vers d'autres zones de chalandises plus fournies et plus adaptées à leurs exigences et à leurs besoins.
- Absence d'offre culturelle et d'activités complémentaires aux commerces et services (offre de restauration extrêmement pauvre en soirée de même pour les lieux de sortie et de détente.) permettant au centre-ville d'attirer un éventail d'usagers plus importants.
- un marché couvert peu qualitatif & un site à vocation économique (O'Baradiar) en état de quasi abandon.
- un marché forain à redynamiser.
- ...



### Des équipements publics inadaptés aux besoins des administrés

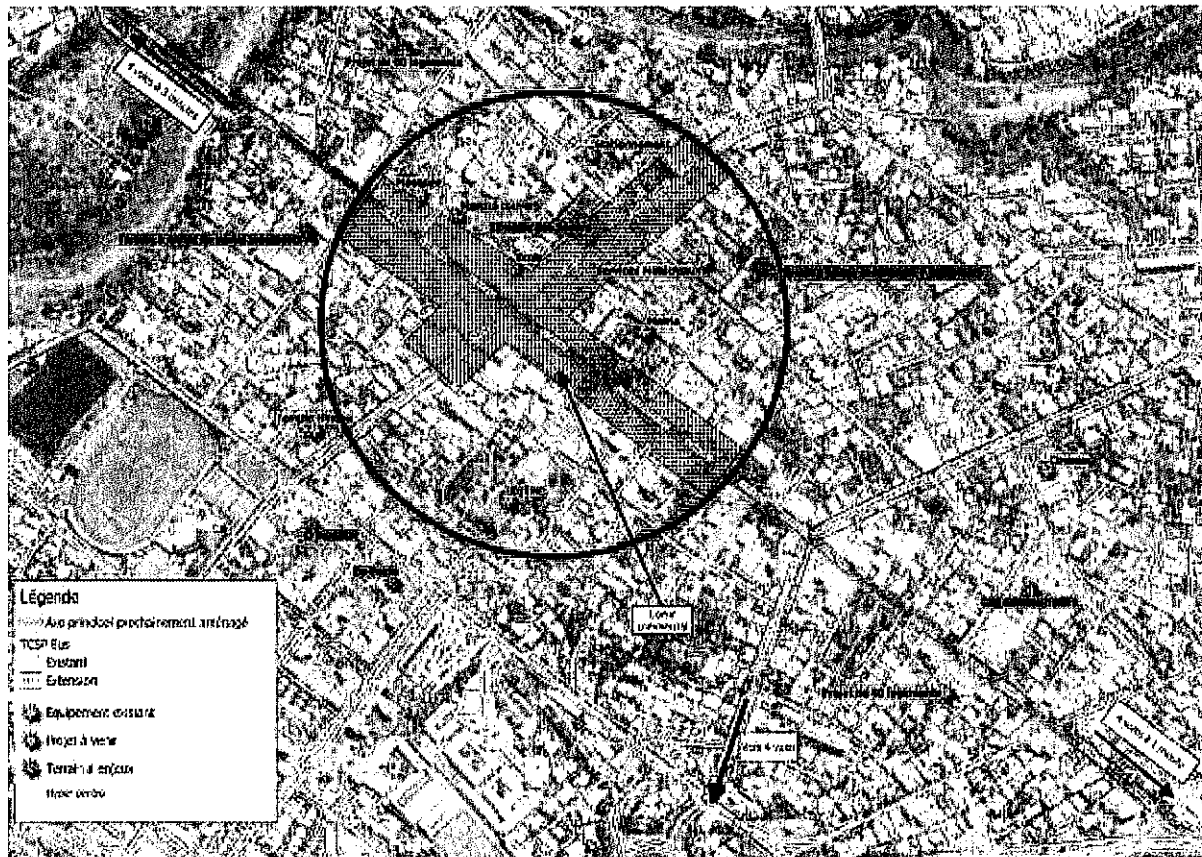
*Malgré les fonctions de centralités essentiels (mairie, école, lieux de culte,...), le centre-ville est dépourvu d'équipements adaptés au standard d'une ville de plus de 50 000 habitants :*

- l'absence de structure à vocation micro-régionale
- un taux d'équipement alarmant (9,5/1000) comparativement aux autres communes de l'EPCI
- des bâtiments publics dégradés souffrant d'un manque d'entretien (des bâtiments entiers inutilisables)
- un manque d'espace pour les services communaux & une contrainte dans les gestion des services publics
- ...

### Des friches urbaines qui marquent négativement le territoire

*Le centre-ville se compose de nombreuses friches, petites ou grandes, qui illustre le déficit d'attractivité du territoire :*

- une opportunité de refaire la ville dans une logique de sobriété foncière
- une nouvelle image pour le centre-ville
- de grands ténements à l'abandon et un chapelet de « petits délaissés urbains » qui impactent négativement le territoire (saleté, dépôt sauvage, prolifération de nuisible, risques sanitaires,...)
- ...



### Une inadaptation du territoire aux enjeux du changement climatique

*Saint-Louis, au climat tropical marqué, est régulièrement impacté par les aléas climatiques (fermeture de radiers,...) et la composition urbaine ou architecturale récente illustre une prise en compte sommaire de la Ville Tropical Résiliente :*

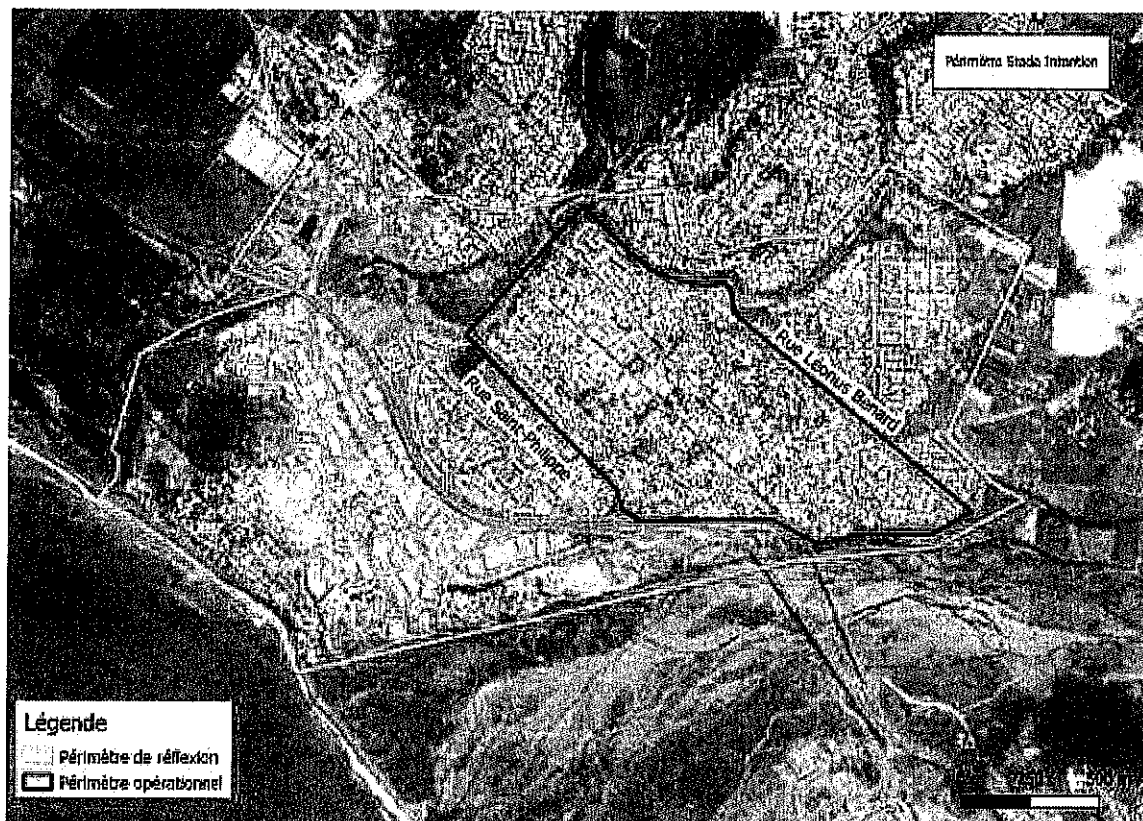
- un climat tropical caractérisé par d'importantes variations au cours de l'année
- des bâtiment vétustes (passoir thermique)
- l'absence d'îlot de fraîcheur et d'espace public végétalisé
- ...

### Des espaces publics dégradés et très routiers

*L'état général du centre-ville de Saint-Louis, aussi bien perçu que vécu, engendre des conflits d'usages et également un évitement de ce secteur :*

- des voies peu adaptées à la pratiques des modes doux
- une saturation des principaux axes de circulation
- des transports en commun peu attractifs malgré l'arrivée du TCSP en périphérie du centre-ville
- peu de confort citoyen favorisant (espaces piétons en mauvais état, mobiliers urbains inexistantes ou dégradés, rues encombrées,)
- ...

## Les objectifs de la redynamisation du Cœur de Ville de Saint-Louis



### **Bâtir un nouvel élan pour le centre-ville de Saint-Louis nécessitera des actions transversales et multi-sectorielles fondées sur :**

#### **1) Le repositionnement du centre-ville et l'entrée de ville à l'échelle du Grand Sud**

- valoriser les spécificités du territoire ;
- capitaliser sur sa localisation stratégique de ce territoire (2° ville du Grand Sud, proximité de la Route Nationale, unique accès pour se rendre à Cilaos,...) ;
- façonner des complémentarités à l'échelle du Grand Sud entre les différentes polarités ;
- ...

#### **2) L'entrée de Ville comme un moteur de la redynamisation du centre-ville**

- bâtir une complémentarité entre les différents projets portés par les pouvoirs publics et les acteurs privés ;
- capitaliser sur l'effet vitrine de l'entrée de ville et la visibilité depuis la Route Nationale ;
- valoriser l'usine du Gol (1 des 2 usines sucrière de l'île et lien fort avec la culture de la canne à sucre), les marqueurs historiques et paysagers comme substrat de développement ;
- bâtir un projet autour de la valorisation et de la transformation de la production agricole en lien avec l'usine du Gol : l'Agripôle « un cluster de l'agriculture résiliente de demain » / bâtir un plan d'action stratégique « Terre Nourricière » ;
- assurer la cohérence entre NPNRU du Gol, entrée de Ville et Centre-Ville : une opportunité unique d'aménagement cohérent et complémentaire ;
- accompagner les projets structurants du secteur (aménageur privé, NPNRU, extension du TCSP, Voie Vélo Régionale, Réseau Régional de Transport Guidé,...) pour bâtir une nouvelle vitrine de Saint-Louis et renforcer son attractivité.

### 3) Le renforcement des fonctions de centralité

- attirer de nouveaux services publics en centre-ville et en entrée de ville ;
- développer une offre culturelle adaptée (absence de médiathèque, salle de spectacle,...) pour notamment
- accompagner le spectacle vivant ;
- accompagner la mutation du cinéma actuel dont la pérennité est remise en cause au regard de l'installation d'un multiplexe dans une zone d'activité à 5 km ;
- poursuivre la réflexion sur la création d'un pôle de la fonction publique en entrée de ville.
- ...

### 4) L'Habitat - l'enjeu de la mixité et de l'amélioration

- lutter contre l'habitat insalubre en accompagnant le déploiement de l'OPAH et bâtir un projet cohérent de renouvellement urbain (OPAH-RU) ;
- accompagner les opérateurs (privés, bailleurs,...) afin de faciliter l'éclosion des projets ;
- diversifier l'offre de logement en permettant un véritable parcours résidentiel et en encourageant la mixité sociale ;
- étudier la possibilité de mobiliser l'outil « Vente d'Immeuble à Rénover » ou le « Dispositif d'Intervention Immobilière et Foncière (DIIF) »,..
- ...

### 5) La dynamisation de l'offre commerciale

- structurer le « carrefour commerçants » en capitalisant sur l'armature existante pour donner une visibilité et une dynamique au cœur commerçant ;
- développer une fonction de manager de centre-ville pour bâtir un nouvel élan pour le centre-ville avec les acteurs du territoire ;
- lutter contre la vacance commerciale en identifiant précisément les besoins ;
- identifier un certain nombre de cellules commerciales sur lesquelles portées une attention particulière afin
- d'accompagner l'installation de nouveaux commerces ;
- accompagner l'embellissement des devantures commerciales (plan façade, signalétique,...) ;
- lancer un appel à projet pour la reconversion du site économique du Ô Baradiar ;
- attirer une population avec des revenus supérieurs pour favoriser l'arrivée d'activités et de commerces diversifiés en conduisant une politique de redynamisation multi-sectorielle ;
- accompagner le développement de l'association des commerçants ;
- renforcer les animations commerciales afin de s'inscrire dans une véritable démarche de dynamisation ;
- renforcer et structurer le marché forain et créer un marché de producteurs ;
- étudier la possibilité de mobiliser l'outil de « mise en demeure de procéder à la réhabilitation au sein de zones d'activités économiques » ;
- ...

### 6) Le développement socio-économique résilient

- accompagner le développement économique de proximité et les porteurs de projets ;
- favoriser la création d'activité économique ;
- soutenir le développement de l'Economie Sociale & Solidaire ;
- mettre en place un plan de structuration de l'économie informelle ;
- accompagner les habitants en situation de fragilité en conduisant une politique volontaire en matière d'insertion en mettant en cohérence les différents dispositifs de la politique de la ville (Cité de l'emploi, Cité Educative, Quartier Productif,...) ;
- étudier la possibilité de mise en place de « l'exonération de taxes pour les PME » au cœur du

périmètre ORT

- ...

#### 7) L'adaptation aux changement climatique – une ville durable

- solliciter le « fonds verts » afin de permettre l'essor de projets éco-responsables
- mettre en place un plan de réhabilitation (notamment thermique) des bâtiments publics et privés ;
- poursuivre les efforts engagés par la collectivité en matière de maîtrise des consommations énergétiques (schéma directeur pour l'amélioration du confort thermique)
- créer des îlots de fraîcheur & des espaces de respiration afin de réduire la température ressentie en ville ;
- façonner un centre-ville vert en développant un plan de renaturation urbain ;
- poursuivre la structuration architecturale de la rue principale avec les arcades permettant de s'abriter du soleil et d'offrir un espace propice au commerce ;
- renaturer des espaces délaissés peu qualitatifs et générateur d'une mauvaise image ;
- soutenir les mobilités actives & alternatives aux déplacements carbonés ;
- mettre en place un plan de mobilité électrique (borne de recharge, autopartage,...)
- ...

#### 8) La requalification des fonciers délaissés

- agir pour plus de sobriété foncière et s'inscrire dans la démarche « zéro artificialisation nette » ;
- lancer des études sur le recyclage des grands fonciers délaissés sous maîtrise d'ouvrage publique ou en accompagnant les acteurs privés (Parking Vieux Moulin, centre de tri de la Poste, Baradiar, ex-PMI, Hôpital ,... ) ;
- mettre en place une stratégie d'occupation temporaire de ces espaces afin d'initier une dynamique de revitalisation (urbanisme éphémère) ;
- aménager les espaces délaissés par une renaturation active ;
- solliciter le « fonds friches » afin de faciliter la concrétisation des opérations ;
- étudier la possibilité de mobiliser le dispositif « permis d'aménager multi-sites » ou « permis d'innover » ;
- ...

#### 9) La reconquête des espaces publics

- requalifier les espaces publics de centralité (jardin de la Mairie, parvis du marché couvert,..) afin de marquer les polarités du centre-ville pour donner des usages à ces lieux à forts potentiels ;
- initier une réflexion sur l'embellissement et l'appropriation de l'espace public (design actif) ;
- remettre à niveau les voiries et trottoirs qui sont aujourd'hui particulièrement dégradés ;
- réaménager les parcs publics (monuments aux Mort,.....) pour permettre leur appropriation et faire vivre la nature en ville ;
- repenser les projets d'espaces publics afin de s'inscrire dans le cadre du « fonds verts » sur le volet renaturation ;
- ...

#### 10) La mise en place d'une politique active de mobilité & de déplacement

- accompagner les projets de transport en commun structurant afin de bâtir une alternative sérieuse à la voiture (TCSP, lien avec le RRTG, VVR, gare routière) ;
- promouvoir la pratique du vélo en offrant des espaces de circulation sécurisés et adaptés ;
- faciliter le cheminement des piétons dans un espace urbain qui est fortement saturé par la voiture individuelle ;
- mettre en place une politique de gestion du stationnement, notamment avec des parc-relais aux entrées de ville ;

- accompagner les projets de mobilités innovants ;
- ...

### **11) Le développement des aménités urbaines**

- améliorer la propreté urbaine ;
- rattraper le retard en matière de « mobiliers urbains » de première nécessité (poubelles, sanitaires,...) ;
- favoriser la qualité d'usages du centre ville (ombrage, point d'information, aménagement des espaces publics,...) ;
- améliorer la sécurité (vidéoprotection, médiation, point info sécurité,...) ;
- -...

### **12) La protection & valorisation du Patrimoine**

- capitaliser sur le patrimoine classé (Villa Edwards, Eglise, Temple, Mosquée,..) ;
- mettre en valeur le patrimoine remarquable du 20° siècle ;
- sauvegarder le petit patrimoine créole (cases, boutiques,...) ;
- ...

### **13) Changement d'image – marketing territorial**

- mettre en place une stratégie de communication de promotion du centre-ville ;
- valoriser les spécificités et l'identité créole : l'authenticité d'un centre-ville ;
- favoriser la mise en tourisme du territoire ;
- soutenir les événements festifs et commerciaux ;
- -....

## 6.4.2 L'Etang-Salé

La Commune de L'Etang-Salé a signé la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain le 8 avril 2022, qui engage la mise en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie urbaine et économique de revitalisation.

Dans un premier temps, la réalisation d'un diagnostic pré-opérationnel permettra d'identifier et de prioriser les divers enjeux thématiques. Les résultats de ces analyses permettront de formaliser les leviers à actionner et de hiérarchiser les opérations à programmer.

### Le contexte : une ville, des territoires

Située au Sud-Ouest de La Réunion, la commune de L'Etang-Salé s'étend sur environ 3 865 hectares, du bord de mer jusqu'à son point culminant à 1790 mètres d'altitude, entre Les Avirons et St-Louis. Ses 14 000 habitants sont répartis entre différents quartiers qui structurent le territoire, du littoral aux mi-pentes.

Les principaux indicateurs sociaux économiques du territoire relatent une évolution de la population en constante croissance, avec 41% de moins de 30 ans et 15 % de 60 ans et plus.

La commune compte près de 2 200 demandeurs d'emplois (indice de chômage 31%). En 2021, 33% de la population vit sous le seuil de pauvreté. Il existe une forte dichotomie sociale entre L'Etang-Salé les Bains et L'Etang-Salé les Hauts.

La commune est marquée par :

- Une alternance de paysages, fonction du gradient altitudinal mais également des espaces qui ont su être préservés et qui représentent un atout indéniable du cadre de vie de L'Etang-Salé.
- Un développement urbain différencié :
  - o L'Etang-Salé les Bains et son développement contenu. Station balnéaire et touristique agréable, elle se retrouve confrontée au flux de population et de véhicules qui ternissent l'image paisible du village de pêcheurs d'autrefois. Cet espace mérite d'être conforté et préservé, avec des aménagements de qualité permettant de structurer le développement tout en poursuivant l'accueil touristique et en limitant la place de la voiture sur des axes stratégiques.
  - o L'Etang-Salé les Hauts et son urbanisation croissante, une centralité qui souffre d'un manque de lisibilité, d'une densification non maîtrisée, d'une banalisation de ses constructions, d'une perte d'identité. Malgré la prédominance de commerces, services, équipements, ce centre-ville perd de son attractivité au regard des difficultés de circulation, stationnement, d'absence d'espaces publics de qualité, ... L'image urbaine est à travailler avec une vision d'ensemble qui permette de se projeter dans une centralité apaisée avec des formes urbaines adaptées. Il s'agira notamment de redonner la place aux piétons, aux espaces de respiration, à la nature en ville.
  - o Les quartiers des mi-pentes : entre développement circonscrit autour d'un noyau central, développement linéaire de part et d'autre d'un axe structurant et, étalement urbain vers le centre-ville.



Le territoire communal doit se confronter à une dualité dans l'accompagnement du développement urbain entre d'une part son quartier de L'Etang-Salé les Bains tourné vers les activités balnéaires, touristiques et résidentielles, et d'autre part, le centre-ville, les quartiers des mi-pentes (Ravine Sèche, Les Canots, Bois de Nèfles Ravine Scheunon, Le Lambert, Maniron, ainsi que le nouveau quartier de la ZAC du collège) et les zones d'activités des Sables et des Dunes.

Le fort développement urbain de ces dernières années, notamment marqué par des opérations au gré des opportunités foncières ; les quartiers des mi-pentes sans lien entre eux et perdant peu à peu leur âme, la congestion en termes de déplacements, tendent vers une perte de lisibilité du fonctionnement et de l'image du territoire.

### Enjeux et objectifs

L'enjeu territorial est de redonner du sens et une vision d'ensemble des projets, à valoriser l'image urbaine, à rassurer quant au devenir du centre-ville et à son attractivité, à prendre en compte l'offre en services, commerces et équipements. La prise en compte des habitants, de l'environnement et du développement durable, est primordiale pour conserver et conforter la qualité de vie qui existe sur L'Etang-Salé et à laquelle la population est très attachée.

L'objectif est d'accompagner la collectivité dans l'ambition de mettre en exergue le dynamisme, la variété de projets, l'engagement de la commune dans un modèle de développement plus écologique. Le développement durable, la maîtrise de l'énergie sont des axes stratégiques à impulser également dans le domaine du logement ainsi que dans les projets privés.

Le développement futur doit être pensé de manière à réduire les inégalités territoriales et sociales, à tendre vers plus de cohésion, à travers des projets prenant en compte la petite enfance, le vieillissement de la population, les jeunes, l'offre de services de proximité, de logements adaptés, l'identité des quartiers, l'accès à la culture pour tous, le patrimoine, à renforcer une cohérence d'ensemble par une urbanisation maîtrisée avec un projet de territoire global et des déplacements apaisés.

Le développement ne doit pas se faire au détriment de la qualité de vie des habitants. Les aménagements doivent permettre une accessibilité aisée et confortable par la mise en valeur des liaisons douces, des espaces publics de déambulations, de transition, de respiration, la prise en compte des piétons et des personnes à mobilité réduite. La densité doit être pensée pour être vivable, en veillant notamment au maintien et au développement de la nature en ville.

Ainsi, et de manière plus spécifique, la stratégie de revitalisation du territoire de L'Etang-Salé se concentre principalement autour de quatre axes :

- ▶ **Axe 1 : revitalisation commerciale et touristique des cœurs de ville de L'Etang-Salé les bains et L'Etang-Salé les hauts et connexion entre les deux :**
  - L'Etang-Salé les bains : développement de l'attractivité touristique avec le réaménagement de l'arrière plage et le développement d'un projet d'hôtelier ;
  - L'Etang-Salé les hauts : réaménagement de la place autour de la Mairie, aménagement d'un pôle d'échange et création d'un pôle commercial et de bureaux ;
  - Amélioration des connexions entre les deux centralités avec le développement des mobilités alternatives ;

- ▶ **Axe 2 : développement de la ZAE ;**
- ▶ **Axe 3 : renforcement et amélioration de l'offre d'équipements et de logements à L'Etang-Salé les hauts et désenclavement des quartiers des hauts ;**
- ▶ **Axe 4 : valorisation du patrimoine culturel et naturel et protection aux risques naturels.**

### 6.4.3 Les Avirons

La ville des Avirons est lauréate du programme « Petites Villes de Demain ». Celui-ci doit permettre à la commune d'élaborer une stratégie globale et intégrée de revitalisation de son territoire comprenant un plan d'action global et adapté dont la mise en œuvre sera accompagnée par l'ensemble des partenaires co-financeurs du programme.

Dans une première phase, la réalisation d'un diagnostic pré-opérationnel pour identifier et prioriser les enjeux pluri-thématiques est nécessaire. Il devra permettre d'établir une feuille de route pertinente et de formaliser les leviers à actionner ainsi que les opérations à programmer.

#### **La ville des Avirons, entre ruralité et cité résidentielle**

Le territoire de la commune des Avirons s'étend sur une superficie de 2667 Ha et représente 1,2% de la surface du département. La commune compte, en 2015, 12 239 habitants.

Son centre-ville est situé à environ 400 mètres d'altitude et son économie est axée particulièrement vers l'agriculture, le commerce de proximité, les services et le tourisme. Le centre-ville souffre d'un manque de place de stationnement et d'un plan de circulation claire permettant le développement de commerces. Les pentes liées à la topographie de la commune rend complexe l'intégration des notions d'accessibilité et de continuité des chaînes de déplacement.

Les quartiers des Avirons sont résidentiels et ruraux. On distingue, Tévelave Haut et Tévelave Bas, Fond Creux, le centre-ville, Ruisseau, Bois Blanc, Lotrobor, Ravine Sèche, et Fond Maurice.

Au cours de ses 30 dernières années, de par son évolution, la commune a conforté sa vocation purement agricole et avec plus de 3000 logements sortis de terre, est devenue une cité résidentielle. Néanmoins, sans une approche globale des problèmes liés au développement local et à l'aménagement du territoire, l'activité économique s'est effondrée.

Le taux de chômage de la population active est de 30% et ce taux dépasse les 37% au Tévelave. La commune comptabilise moins de 1% des capacités d'accueil du département et n'arrive pas à retenir les touristes et visiteurs dans son centre-ville, ni à les orienter vers le Tévelave, véritable vitrine touristique de la commune et porte d'entrée du parc National.

#### **La ville des Avirons, un projet de territoire avec le développement durable comme fer de lance**

Pour répondre à ces différentes problématiques, la municipalité actuelle porte un projet d'aménagement et de développement durable qui s'articule autour de 5 axes :

- créer une ville attractive en réunissant les conditions pour impulser et développer l'attractivité économique du territoire,
- créer une ville patrimoniale en agissant sur la mise en valeur du patrimoine historique et naturel de du territoire,
- créer une ville engagée dans le développement durable : en préservant les ressources en eau, favorisant le recours aux énergies renouvelables, optimisant la gestion des déchets dans le respect de l'environnement et en préservant les continuités écologiques.
- préserver le cadre de vie tout en offrant un parc de logements diversifiés, dispersé sur l'ensemble du territoire tout en préservant sa tranquillité,
- conforter l'offre d'équipements publics.

Les communes de Saint-Louis, des Avirons et de L'Etang-Salé, ont des rôles stratégiques au sein de l'armature urbaine de la CIVIS.

Elles mènent actuellement des projets structurants avec pour objectif de dynamiser leur centre-ville et leurs quartiers et répondre ainsi aux enjeux partagés à l'échelle de l'intercommunalité CIVIS.

**C'est pourquoi, au regard des réflexions et opérations de revitalisation menées, ces communes pourront intégrer à leur tour la convention cadre ORT par avenant.**

Dans cette optique un travail préalable sera réalisé par les communes afin de définir les enjeux et orientations stratégiques à mettre en œuvre pour y parvenir.

Un ou des périmètres d'intervention (dit secteurs d'intervention opérationnel) seront également définis pour chaque commune dans le but de concentrer les actions prioritaires ainsi que les moyens humains et financiers nécessaires.

## **ARTICLE 7. TRAITEMENT DES LITIGES**

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Saint-Denis à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Saint-Denis.

## ARTICLE 9. SIGNATURE DES DIFFERENTES PARTIES

Convention signée en 7 exemplaires, le

<b>CIVIS</b>	<b>ETAT - ANCT - ANAH</b>
Le Président,  Mr Michel FONTAINE	Le Préfet de la Réunion, Délégué Territorial ANCT Délégué Territorial ANAH,  Mr Jérôme FILIPPINI

<b>Communes</b>	
Le Maire de Saint-Pierre  Mr Michel FONTAINE	Le Maire de Saint-Louis,  Mme Juliana M'DOIHOMA
Le Maire de Petite-Ile,  Mr Serge HOAREAU	Le Maire de L'Etang-Salé,  Mr Mathieu HOARAU
Le Maire des Avirons,  Mr Eric FERRERE	Le Maire de Cilaos,  Mr Jacques TECHER

<b>Le Conseil Régional</b>	<b>Le Conseil Départemental</b>	<b>La Caisse des Dépôts et Consignations - Banque des Territoires</b>
La Présidente,  Mme Huguette BELLO	Le Président,  Mr Cyrille MELCHIOR	Le Directeur Régional,  Mr Nicolas BLANC

<b>L'Agence Française de Développement</b>	<b>Action Logement</b>	<b>L'Etablissement Public Foncier de la Réunion</b>
La Directrice de l'Agence de Saint-Denis,  Mme Marie Pierre NICOLET	Le Président du Comité Territorial,  Mr François CAILLE	La Directrice,  Mme Christelle PARAMÉ
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion</b>	<b>Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Réunion</b>	<b>ADEME</b>
Le Président,  Mr Pierrick ROBERT	Le Président,  Mr Bernard PICARDO	Le Directeur Régional,  Mr Frédéric GUILLOT
<b>CEREMA</b>		
Le Directeur Agence Océan Indien,  Mr José Luis DELGADO		

## **ANNEXES**

**Annexe 1 : Avenant à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville – Commune de Saint-Pierre**

**Annexe 2 : Convention OPAH-RU de la ville de Saint-Pierre**

***Annexe 3 : Convention Cadre Petites Villes de Demain – Commune de Petite-Ile***

***Annexe 4 : Convention Cadre Petites Villes de Demain – Commune de Cilaos***



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 974-444704977-20240417-2024\_66-DE



# CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

## Commune de Petite-Île

## ENTRE

- **La commune de Petite-Île**, Représenté par son Maire, Monsieur Serge HOAREAU, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 22 septembre 2022, affaire n°2022/5/25.
- **La Communauté d'Agglomération de la CIVIS**, représentée par son Président, Monsieur Michel FONTAINE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

D'une part,

## ET

- **L'Etat**, représenté par le Préfet de la Région Réunion, Monsieur Jérôme FILIPPINI
- **L'Agence Nationale de l'Habitat**, représentée par le Délégué Territorial dans le Département, Monsieur Jérôme FILIPPINI
- **Le Conseil Régional de la Réunion**, représenté par sa Présidente, Madame Huguette BELLO
- **Le Conseil Départemental de la Réunion**, représenté par son Président, Monsieur Cyril MELCHIOR
- **L'Etablissement Public Foncier de La Réunion**, représenté par son Directeur, Monsieur Jean Louis GRANDVAUX
- **La Chambre de Commerce et d'Industrie**, représenté par son Président, Monsieur Pierrick ROBERT
- **La Chambre des Métiers et de l'Artisanat**, représentée par son Président, Monsieur Bernard PICARDO
- **L'Agence Française de Développement**, représentée par sa Directrice régionale, Madame Virgile DELISEE-PIZZO
- **L'ADEME**, représentée par son Directeur régional, Monsieur Frédéric GUILLOT
- **Le CEREMA**, représenté par son Directeur Agence Océan Indien – Antenne Réunion, Monsieur José Luis DELGADO
- **Le groupe Action Logement**, représenté par son Président, Monsieur François CAILLE

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## Sommaire

Préambule .....	4
Article 1 - Objet de la convention cadre.....	4
Commune de Petite-Île.....	4
Convention intercommunale ORT .....	5
Article 2 –Les ambitions du territoire.....	5
A l'échelle du Grand Sud .....	5
A l'échelle de la CIVIS .....	6
A l'échelle de Petite-Île.....	8
Article 3 – Les orientations stratégiques.....	12
• Orientation 1 : Proposer une offre attractive et adaptée de l'habitat.....	12
• Orientation 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré.....	12
• Orientation 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions.....	13
• Orientation 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.....	14
• Orientation 5 : Développer, et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics.....	15
Article 4 –Le plan d'action .....	16
4.1 Les actions .....	16
4.2. Projets en maturation.....	16
Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie .....	16
Article 6 - Engagements des partenaires.....	17
6.1. Dispositions générales concernant les financements .....	17
6.2. Le territoire signataire.....	17
6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics .....	17
6.4. Engagements de la Région .....	18
6.5. Engagements du Département .....	19
6.6. Engagements de la Banque des Territoires.....	19
6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	20
6.8. Maquette financière.....	20
Article 7– Gouvernance du programme Petites villes de demain.....	20
Article 8- Suivi et évaluation du programme.....	21
Article 9 - Résultats attendus du programme .....	21
Article 10 – Utilisation des logos .....	21
Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité.....	22
Article 12– Evolution et mise à jour du programme .....	22
Article 13- Résiliation du programme.....	22
Article 14– Traitement des litiges.....	22
Article 15– Signatures.....	23



Sommaire des annexes..... 25

Annexe 1 – Périmètre d’intervention de l’ORT ..... 26

Annexe 2 – Projets structurants de la commune en cours et à venir ..... 28

Annexe 3 – Orientations stratégiques ..... 29

Annexe 4 – Fiches actions matures ..... 30

Annexe 5 – Fiches actions..... 40

Annexe 6 – Calendrier prévisionnel..... 76

Annexe 7 – Maquette financière..... 77

Annexe 8 – Indicateurs de suivi par opération..... 79

## Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

## Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

## Commune de Petite-Île

La Commune de Petite-Île a souhaité s'engager dans le programme Petites Villes de Demain, selon les termes de la convention d'adhésion signée le 08 avril 2022.

Une étude de programmation urbaine et commerciale a depuis été menée, avec la réalisation d'un diagnostic, la proposition de scénarii d'aménagement du centre-ville, et enfin la proposition d'une programmation. Cette dernière phase a permis la définition d'un périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et la rédaction de 30 fiches actions qui sont présentées dans le cadre de la présente convention. Cette étude a été validée en Comité de Pilotage le 20 février 2022.

Ainsi, sur la base de ces conclusions, le programme Petites Villes de Demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire la démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité. Ce renforcement se fait au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

## Convention intercommunale ORT

Par ailleurs, une convention intercommunale ORT, dite « chapeau », intègre, dans un principe de subsidiarité, les dispositifs existants : Action Cœur de Ville (ACV) sur Saint-Pierre, Petites Villes de Demain (PVD) sur Petite-Île, Les Avirons, L'Etang-Salé, Cilaos et, enfin, Saint-Louis.

Cette convention chapeau a vocation à évoluer par avenant, afin de permettre à chaque commune, dès qu'elles auront défini leur projet de revitalisation, d'être annexée à cette convention.

C'est le cas de la présente convention-cadre de Petite-Île, qui sera annexée à la convention intercommunale.

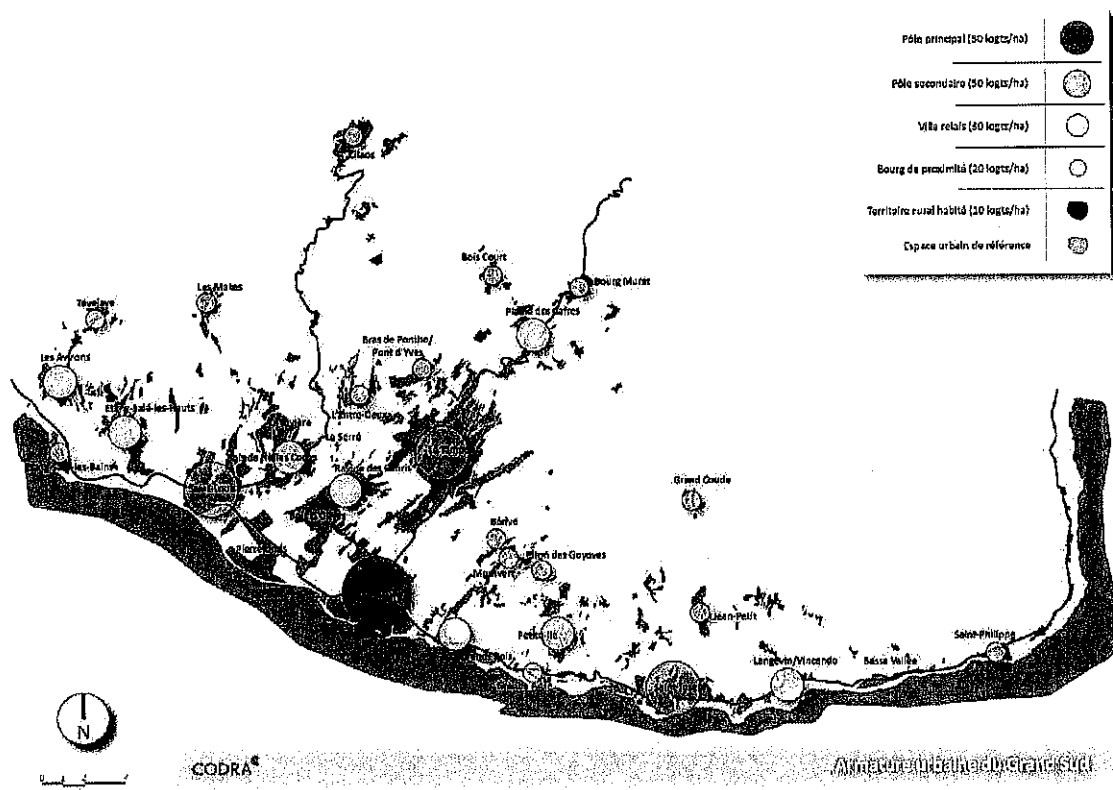
La convention-cadre de Petite-Île est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

## Article 2 – Les ambitions du territoire

### A l'échelle du Grand Sud

Le Grand SUD est la plus grande micro-région de la Réunion, avec dix communes.

Cette entité géographique qui compte aujourd'hui environ 300 000 habitants devrait continuer de connaître une croissance démographique soutenue, révélatrice d'un territoire attractif. A long terme, ce sont près de 100 000 nouveaux habitants qu'il conviendra d'accueillir.



L'enjeu majeur est de permettre à ces nouvelles populations mais également aux citoyens actuels de vivre, travailler, consommer, se déplacer, se divertir, au sein d'un cadre de vie préservé et d'un environnement régénéré.

Pour préserver son identité mais également encourager le développement du Grand Sud, il convient de s'appuyer sur :

- Un territoire qui, de par sa diversité, ses contrastes, son industrie (notamment agroalimentaire) présente un potentiel de « bio-économie ».
- Ce développement doit être lié au tourisme. L'ossature verte et bleue du territoire, caractérisée par la richesse des Hauts et la qualité du littoral, doit être mise en valeur au risque de voir l'activité touristique uniquement se développer dans l'Ouest.

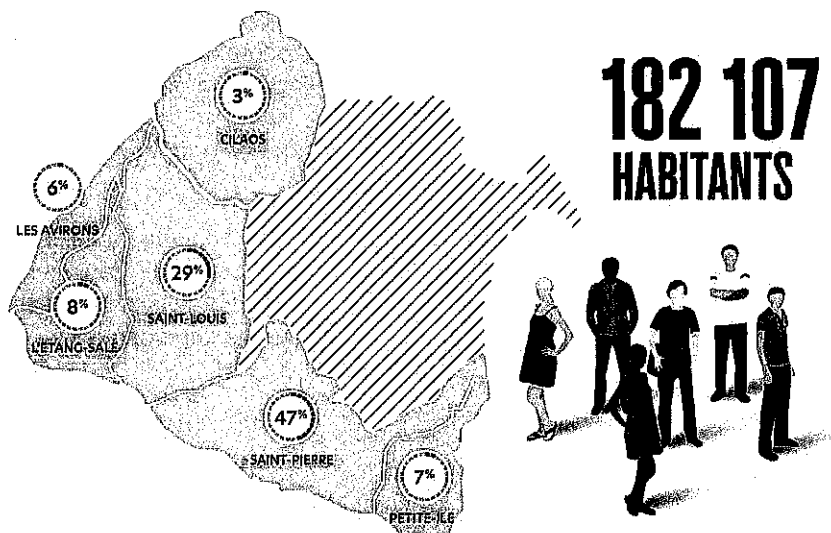
Il appartient au Grand Sud d'inventer un nouveau modèle de développement, qui s'appuie sur la solidarité territoriale et maintienne la cohésion sociale et qui est traduit à travers son projet d'aménagement et de développement durable à travers les axes suivants :

- Préserver et valoriser l'espace et les ressources
- L'équipement du territoire pour un bassin de vie de 400 000 habitants à long terme
- Un développement économique affirmant le rayonnement du Grand Sud
- Un développement au profit du citoyen sudiste garant de la cohésion sociale et territoriale

## A l'échelle de la CIVIS

L'ambition de l'Opération de Revitalisation Territoriale à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de la CIVIS, est d'apporter une cohérence dans les actions de revitalisation qui concourent aux objectifs d'équilibre et d'équité territoriale définis par le SCoT.

Grâce au dispositif d'ORT et de la boîte à outils mis à disposition, la CIVIS et les communes poursuivent la construction et la réalisation d'une stratégie territoriale cohérente et convergente vers les mêmes objectifs de redynamisation : concrétisation d'un projet territorial avec un développement urbain raisonné, favoriser un appareil économique et commercial dynamique et diversifié et créer une offre de logements adéquate dans le respect de la mixité sociale et de la solidarité intercommunale.



• Saint-Pierre : 84 982	• L'Etang-Salé : 14 059	• Les Aviron : 11 440
• Saint-Louis : 53 693	• Petite-Île : 12 395	• Cilaos : 5 538

Le projet de territoire de la CIVIS s'articule autour de l'équilibre territorial garant du vivre ensemble et de l'épanouissement à travers plusieurs axes :

## 1. LES BASES DU VIVRE ENSEMBLE

### *Préserver l'identité et l'art de vivre*

Le mode de vie réunionnais représente un modèle de culture unique au monde dans lequel se côtoient dans le plus grand respect différentes pratiques culturelles et religieuses. La CIVIS est un acteur de l'enseignement et de l'apprentissage de cette culture pour garantir le vivre ensemble sur notre territoire.

### *Améliorer la qualité de notre alimentation*

Il est impératif d'apporter une réponse saine adaptée et réfléchi à long terme aux besoins alimentaires de la population. La CIVIS garantit la qualité des produits en favorisant le maintien et la création de petites exploitations de proximité et contribuer à la transformation locale des aliments pour limiter les transports sur de grandes distances en renforçant les circuits courts.

### *Protéger et renforcer notre système de santé*

En partenariat avec les autorités compétentes, la CIVIS accompagne la protection et le renforcement du système de santé afin de garantir le libre accès aux soins pour tous en permettant d'encadrer les prix des soins, aider à désengorger et renforcer les hôpitaux et la qualité des soins apportés mais aussi moderniser les pratiques afin d'utiliser les médecines de pointe.

## 2. POUR UNE MEILLEURE GESTION DES RESSOURCES DU TERRITOIRE

### *Un aménagement raisonné et maîtrisé*

Il s'agit avant tout de trouver et assurer la faisabilité des réponses aux besoins économiques, d'habitats, de transport et environnementaux de la façon la plus cohérente et prospective possible.

Il en va donc de la responsabilité des politiques publiques de se montrer exigeantes à plusieurs égards afin de limiter l'étalement urbain et densifier les habitations pour faire face aux besoins en logements. Pour cela, la CIVIS est moteur dans la sanctuarisation des espaces naturels et agricoles avec une réglementation stricte pour l'établissement de toute forme d'habitat, de densifier les secteurs déjà urbanisés dans les cœurs de ville, d'encourager les programmes vertueux en matière d'habitats écologiques, économes en consommation d'énergie et de proscrire tous programmes provenant de promoteurs uniquement intéressés par la rentabilité financière des opérations.

Aussi, la problématique de l'aménagement du territoire dans le Grand Sud passe par une solidarité et une coopération en répartissant de manière équilibrée et rationalisée nos zones économiques et industrielles mais aussi nos équipements publics et culturels. L'objectif consiste donc à développer un équilibre territorial cohérent pour garantir la présence d'équipements et de services au public, soutenir l'attractivité et la compétitivité du territoire par l'investissement public, intégrer un rééquilibrage entre les territoires et valoriser le rôle de la centralité assuré par certaines communes du territoire.

Enfin, il faut s'appuyer sur les innovations pour connecter les territoires en misant sur une mobilité plus sobre et plus propre. La CIVIS accompagne la population vers de nouveaux modes de déplacement (Transports en commun, par câble, RRTG), les modes de déplacements alternatifs (vélo, à pied), le covoiturage et encourager le développement du télétravail pour limiter et rationaliser les déplacements.

## 3. VERS UNE NOUVELLE DYNAMIQUE TERRITORIALE

### *Protéger et consolider nos emplois*

Pour favoriser l'économie locale, la CIVIS priorise le « Fabriqué à la Réunion » en limitant sur son territoire la grande distribution les grandes exploitations agricoles au profit des petits commerces et petites exploitations bien plus créateurs d'emplois.

Aussi, il convient de favoriser l'émergence de filières nouvelles permettant de produire localement et d'éviter la consommation à outrance de produits extérieurs synonymes de fortes émissions de CO<sup>2</sup> et d'impact sur l'environnement en valorisant la production locale.



Tendre vers l'équilibre territorial suppose de préserver et renforcer les services publics qui restent la meilleure garantie d'une plus grande égalité de tous sur notre territoire et de préservation du lien social.

### *Utiliser tout le potentiel des technologies de l'information et de la communication*

Les technologies de l'information et de la communication représentent ainsi une immense opportunité pour communiquer avec nos compatriotes de métropole et des autres territoires ultramarins, et du monde de manière plus générale. La généralisation du très haut débit permettra progressivement à l'ensemble des réunionnais de compenser le recours systématique au transport aérien et à l'acheminement de biens provenant du monde entier en développant massivement la vidéo conférence, l'échange de technologies de pointe, de savoirs, et de programmes culturels.

### *La CIVIS intercommunalité solidaire*

L'échelle de l'intercommunalité permet sans équivoque de raccrocher le territoire institutionnel au territoire vécu, même si des évolutions restent à apporter, vers le Grand Sud notamment. Le rôle de l'agglomération, sa capacité financière sur les investissements permet ainsi à de petites communes de porter de grands projets, essentiels pour le territoire dans son ensemble. Les réflexions à mener sur une meilleure ouverture à la mer, sur des projets d'envergure d'aménagement touristique ou économique, sur la politique des transports ou des déchets ne peuvent se mener à l'échelle communale, tant d'un point de vue fonctionnel que financier.

Tendre vers l'équilibre territorial, c'est agir en faveur de la cohésion sociale et la préservation du vivre ensemble.

## **A l'échelle de Petite-Île**

La commune de Petite-Île se projette dans un XXIème siècle demandant de fortes capacités d'adaptation (transition écologique, numérique et économique, modification des modes de déplacement et de consommation, dépendances des personnes âgées, etc.).

Avec une population totale de 12 401 habitants en 2020, Petite-Île se présente comme une petite commune du Département de La Réunion entourée de trois villes importantes : Saint-Pierre, Le Tampon et Saint-Joseph, comprenant respectivement 83 930 habitants, 80 778 habitants et 38 465 habitants. Elle est en constante augmentation démographique, bien qu'un ralentissement de cette augmentation soit perceptible depuis les années 2000, accompagné d'un vieillissement accru.

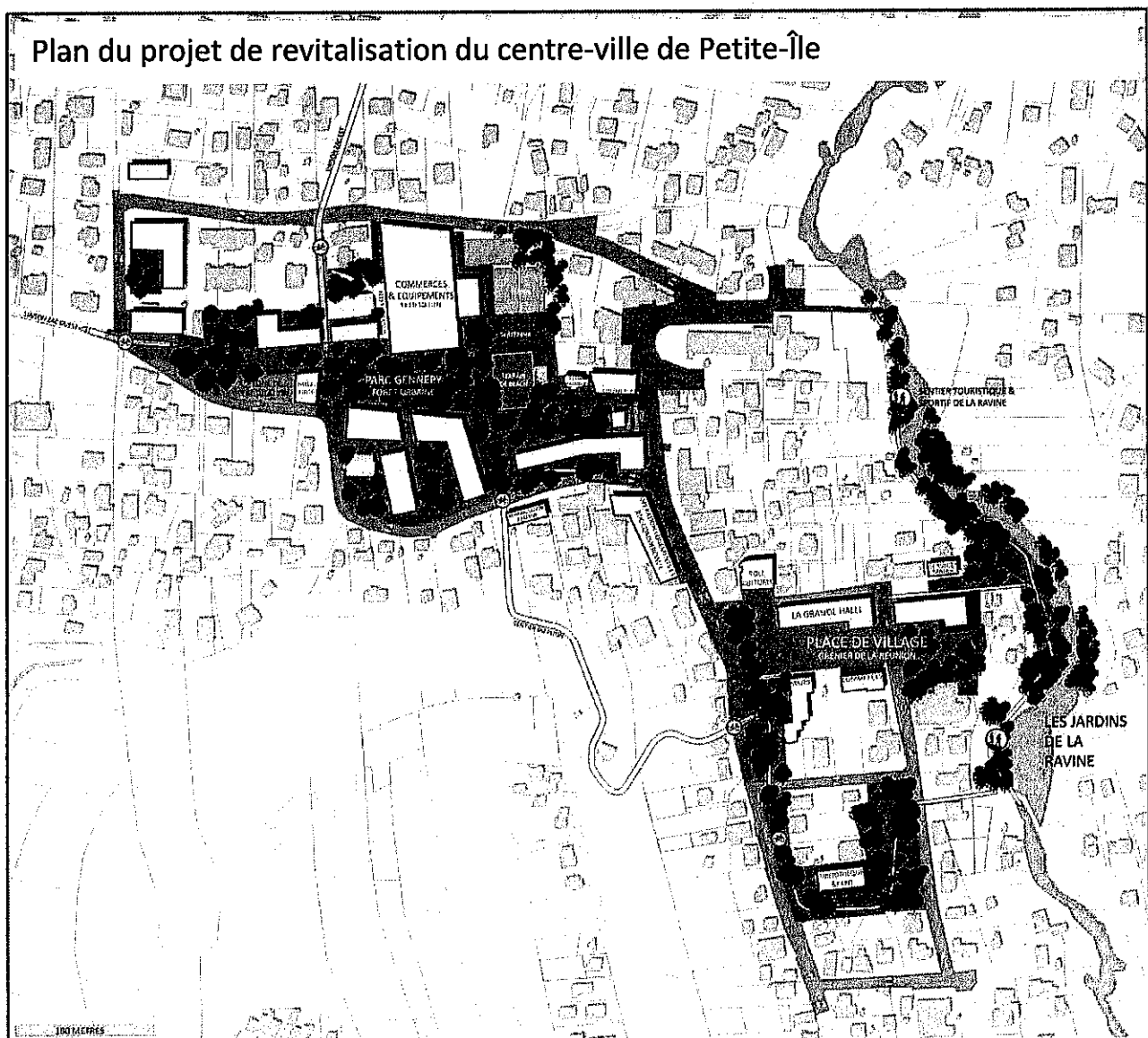
Ainsi, la commune de Petite-Île se situe dans un contexte territorial compétitif et attractif. Ceci est d'autant plus vrai que les deux communes limitrophes présentent des offres commerciales accessibles, variées et conséquentes (ZAC Canabady, centre-ville de Saint-Pierre pour les sorties et achats plaisir, centre commercial Les Terrass de Saint-Joseph,...).

A contrario, le centre-ville de Petite-Île se situe à 300m d'altitude, drainé par un axe unique - la RN1 – et est donc rarement fréquenté par les personnes extérieures à la commune.

Le diagnostic de l'étude urbaine réalisée dans le cadre du programme Petites Villes de Demain a mis en avant les points suivants :



- Pour arriver à cette requalification de la RD31, une voie de contournement sera réalisée, à partir de la RN1 (Chemin Laguerre) jusqu'à l'extension de la tranche 3 de la ZAC Cambrai (Entrée Ravine du Pont).
- Plus largement, une requalification de nombreuses rues sera effectuée, avec le même objectif de végétalisation et de favorisation de la mobilité douce.
- Renaturation des centres-villes : La végétalisation des espaces publics et des trottoirs sera systématiquement programmée. De plus, un barreau écologique de la biodiversité reliant les Pitons Calvaire et Rosile sera aménagé, afin de mettre en valeur les paysages naturels et agricoles de la commune. Enfin, le parcours de santé et sportif le long de la ravine du centre-ville poursuit le même objectif d'offrir des espaces naturels en plein cœur de village.
- De nombreux équipements publics (Mairie, Bibliothèque municipale, Ancienne mairie, Fangourin, etc.,) seront réhabilités afin de répondre aux enjeux d'économies d'énergie et à l'adaptation au changement climatique.



Ce projet de revitalisation se traduit par 30 fiches actions qui sont présentées en annexes n°4 et 5 à cette convention.

Le projet de revitalisation est directement lié aux autres projets structurants portés par la commune, notamment (voir annexe n°2) :

- La tranche 3 et son extension de la ZAC Cambrai : réalisation de 400 logements environ et de plusieurs équipements publics (terrain de foot, EHPAD, salle des fêtes, SDIS, Groupe scolaire,...). La programmation est intrinsèquement liée au projet de revitalisation du centre-ville, car plusieurs équipements seront transférés du centre-ville vers le secteur de la ZAC. C'est pour cette raison que la ZAC a été intégrée dans le périmètre ORT (voir annexe n°1), afin de créer un zonage cohérent.
- Le projet du Domaine du Relais : il est prévu de réaliser un projet agro-touristique, construit autour de l'identité agricole, des sports de nature et des loisirs itinérants. Ce projet se pose en équilibre du site de Grande Anse, déjà très attractif, en proposant aux usagers la découverte d'une autre partie de l'identité culturelle et naturelle de Petite-Île. A ce stade, le projet présente 4 secteurs à aménager : aire ludique des pitons (une aire de jeux en milieu naturel), plateau de la grande clairière (espace de détente en lisière de la forêt avec espace culturel associé), aire de stationnement généreusement plantée, et enfin secteur de parcours de vélos/BMX.
- L'aménagement du Bassin de baignade de Grande Anse : la restauration de ce bassin de baignade doit permettre la pratique de la nage pour les scolaires, mais aussi pour les loisirs avec un parcours de sentier marin. L'objectif est de permettre aux enfants de Petite-Île de s'exercer à la nage sans avoir à se déplacer dans les communes voisines, de surcroît dans un milieu naturel, et de permettre aux baigneurs un apprentissage de l'écosystème marin très spécifique du bassin, grâce à un parcours jalonné et explicatif.

Les enjeux de ces projets structurants sont directement liés à la revitalisation du centre-ville. Il s'agit d'améliorer le cadre de vie et l'attractivité de la commune, en puisant dans ses points forts que sont les espaces naturels, du littoral jusqu'aux hauteurs, en intégrant une dimension sportive, et son identité agricole, en proposant des lieux permettant d'apprécier la production alimentaire locale.

En plus de ces projets structurants, la commune porte avec ses partenaires d'autres projets d'importance que sont :

- L'extension de la ZAE Verger Emery, afin de favoriser l'implantation d'entreprises et de développer l'attractivité de la commune. Une aire de covoiturage sera aménagée à proximité de cette zone.
- La mise en place de l'assainissement relié à la station d'épuration de Saint-Joseph (à partir de 2026) afin d'améliorer le confort et d'optimiser la consommation foncière lors des futurs projets de construction.
- Le projet de complexe sportif de Charrié, avec la réalisation d'un terrain multisports, d'un pumptrack, d'un terrain de Padel, d'un terrain de boule et d'une station fitness. L'emprise de ce projet est de 4 500m<sup>2</sup>, elle permettra de doter les Hauts d'un espace sportif, en complément avec le projet du Domaine du Relais. Ceci se fait autant pour des raisons d'équilibre territorial que de volonté d'attirer les usagers vers les hauts.

Pour conclure, l'objectif de la commune est de définir une stratégie globale par le biais d'un projet de revitalisation du centre de village, qui mette en synergie les grands projets structurants de la commune. Le projet Petites Villes de Demain permet ainsi de construire une stratégie cohérente, qui fasse office de cap à suivre pendant les trente prochaines années.

## Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques du programme Petites Villes de Demain.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, celles-ci devront être validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'un avenant (point suivant).

Les orientations stratégiques sont les suivantes :

### • Orientation 1 : Proposer une offre attractive et adaptée de l'habitat

Une étude pré-opérationnelle OPAH est lancée sur le territoire de la CIVIS, à savoir les communes des Avirons, l'Etang-Salé, Cilaos, Saint-Louis et Petite-Île. L'objectif est d'identifier l'ensemble des habitations dégradées et de définir une stratégie d'amélioration des conditions de vie dans les logements. Cette étude devrait aboutir à la constitution d'un périmètre OPAH, afin que la réhabilitation des logements privés soit une priorité à l'échelle intercommunale, et en particulier dans les secteurs des centres-villes. Ceci sera permis grâce au financement d'une équipe de suivi-animation accompagnant les propriétaires dans leur projet de rénovation.

Par ailleurs, au-delà des programmes de réhabilitation, le projet PVD de Petite-Île prévoit la construction de nombreux logements, à savoir 260 environ, dont 60% de logements aidés, conformément au SAR. Parmi ces logements, une résidence étudiante est prévue. Les objectifs poursuivis sont de répondre à la demande en logements, d'accompagner la croissance démographique et de s'adapter à son évolution (personnes âgées, petites typologies,...), ainsi que de densifier le centre-ville.

### • Orientation 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

L'enjeu des travaux d'aménagement (voirie et espaces publics) sont de créer les conditions favorables afin de créer un centre-ville attractif, propice à la déambulation, avec des offres commerciales diversifiées. Il s'agit donc d'inverser la tendance actuelle en transformant la lecture de la commune : travailler sur la qualification de la RD31, la composition d'un véritable parcours commercial dans le but de qualifier la pratique du centre-bourg.

Pour ce faire, l'un des projets phare est de construire une halle alimentaire au niveau de la place du village, véritable place piétonne animée et convergente, qui sera une des vitrines de Petite-Île, mettant en avant le village « grenier ». L'implantation de cette halle va permettre d'animer le cœur de village. Le principe est de proposer un lieu de vie dédié à l'alimentation. Avec une emprise au sol de 1000 m<sup>2</sup> maximum (à préciser avec une étude de programmation dédiée), le rez-de-chaussée pourra recevoir les étals des commerçants et un espace de dégustation libre, afin de pouvoir se restaurer sur place.

À l'étage, un restaurant de 400 m<sup>2</sup> environ pourra s'installer avec sa terrasse exposée sud et un espace polyvalent qui pourra accueillir des animations autour de la cuisine ou des associations. Ce lieu devrait proposer une programmation mixte avec une offre alimentaire et de restauration ouverte sur des horaires étendus permettant de répondre à l'ensemble des usagers.

En plus de ces opérations, l'ambition portée par la commune est de réserver les rez-de-chaussée des futures constructions du secteur de Gennepy à l'activité commerciale et artisanale, ainsi qu'aux services. Huit immeubles ont ainsi été pré-identifiés par l'étude commerciale afin de recevoir des activités de restauration (donnant sur l'esplanade) et de commerces de détails, suivant l'emplacement du bâtiment et son environnement proche. Le secteur a vocation à proposer des cellules commerciales de tailles variées allant de 40 m<sup>2</sup> à 200 m<sup>2</sup> au maximum, à l'exception de la « locomotive commerciale ».

En effet, au milieu de cet espace public, un bâtiment sera construit pouvant offrir une surface commerciale de 4 400m<sup>2</sup>, pour l'établissement d'un supermarché qui deviendra la locomotive commerciale du centre-ville, ce qui permettra de préserver son attractivité. L'accès à ce commerce sera facilité par la création d'un parking sur le toit, rendu possible grâce à la différence de niveau depuis la rue du Stade.

Dans les actions à court terme, la commune porte la volonté de créer un office de commerce et de l'artisanat, destiné à renforcer les liens entre les commerçants, les artisans et la municipalité, au profit du développement d'actions en faveur du commerce de proximité et de la vitalité de la centralité.

La commune souhaite également créer une boutique à l'essai, qui sera un point de vente de courte durée, un concept qui vise à permettre à des professionnels, artisans, commerçants, prestataires de services ou artistes d'occuper de manière temporaire un pas de porte à des conditions financières avantageuses.

Enfin, la commune veut renforcer la communication en matière de commerce de proximité (référencement googlemap, communication sur les réseaux sociaux, etc.), ainsi que se doter d'une charte des devantures et enseignes commerciales permettant de sensibiliser, conseiller et accompagner les commerçants de Petite-Île dans un projet de création ou de rénovation de leur local commercial.

### • Orientation 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

L'accessibilité et la mobilité sont un enjeu majeur pour la commune, qui se décline en 3 priorités qui sont de pacifier la RD31 (colonne vertébrale du centre-ville), qualifier la pratique piétonne, et créer des synergies commerciales et touristiques.

Concernant la pacification de la RD31 (rue Mahe Labourdonnais), celle-ci est directement liée à l'aménagement d'une voie de contournement par le Chemin Laguerre à l'Ouest. La voie de contournement, qui existe déjà en partie, sera recalibrée afin de fluidifier le trafic, favoriser la circulation douce, et moderniser/effacer les réseaux. C'est une condition préalable pour pacifier la RD31, l'objectif étant de reporter vers elle le trafic passant par le centre-ville.

L'opération de requalification de la RD31, quant à elle, consiste à mettre une portion de la voie en sens unique, afin d'élargir les trottoirs et de créer des espaces végétalisés, avec du mobilier urbain. L'objectif est de valoriser le parcours commercial et de favoriser la déambulation.

Concernant les mobilités douces, le but est de permettre la pratique piétonne dans les conditions les plus favorables possibles : élargissement/sécurisation des trottoirs, assurer la continuité piétonne, création de sentiers, ainsi que concentration du stationnement au niveau du parking souterrain de la place du Vieux Moulin. L'intérêt ici est de permettre aux personnes de se promener en centre-ville sans avoir à se déplacer en permanence leur voiture.

Enfin, les synergies touristiques seront possibles grâce aux boucles piétonnes, en plein centre-ville notamment : la boucle du piton calvaire, qui offre des points de vue sur les paysages exceptionnels, le lien futur avec le piton Rosile, le parcours santé le long de la ravine de Petite-Île. Ces projets ont pour but de remettre le piéton au cœur des projets en offrant la possibilité aux habitants de se déplacer de manière sécurisée et agréable.

D'une manière générale, plusieurs opérations de voiries sont prévues sur le rue Adenor Payet, rue Alfred Isautier, rue du Général De Gaulle, rue Joseph Suacot, rue du Casino, rue du Stade et bien sûr rue Mahe Labourdonnais (RD31), comme vu plus haut. Ces opérations visent le même objectif, à savoir une requalification des rues en élargissant les trottoirs, en réservant une place plus importante aux plantations d'arbres endémiques le long des linéaires, ou encore en remplaçant les réseaux et notamment l'enfouissement des réseaux électriques et télécom, pour une amélioration du cadre de vie et un embellissement du centre-ville. L'assainissement sera quant à lui implanté à partir de 2026. Des

stationnements seront parfois supprimés.

Il est à noter le projet de parking souterrain possède le double objectif d'imposer un stationnement sur un espace central et de délester les voiries de parkings qui grignotent de l'espace pour les autres usages.

Au sujet des transports en commun, un pôle d'échanges multimodal sera situé en face de l'église. Ce pôle d'échange prévoit une mutation de la voirie en zone partagée, la création de quais d'attente pour les bus, l'accueil de l'agence Alterneo dans la case créole réhabilitée, un dispositif de bornes pour les vélos électriques, ainsi que la valorisation du parvis de l'église, avec une meilleure ouverture sur la rue et une végétalisation importante pour l'ombrage et la fraîcheur.

Une zone de régulation des bus créée à l'ouest permettra de permettre une rotation fluide, sans arrêt prolongés sur la voirie, ce qui cause de multiples désagréments.

- **Orientation 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

Deux espaces publics majeurs sont prévus et participent à cet effort de créer des lieux propices à la rencontre et l'animation du centre-ville.

Il s'agit dans un premier temps de l'espace public du « **Vieux moulin** », qui sera le cœur du village. Cet espace devient une place piétonne animée par une halle. Cette action s'accompagne de la requalification des bâtiments bordant la place (Mairie et Fangourin), et de la mise en place d'une Micro-Folie, créant ainsi une place concentrant les services publics, avec une dimension culturelle. Elle pourra s'ouvrir à long terme directement sur la ravine avec l'acquisition du foncier de l'école Les Alpinias.

La place du village se caractérise par une réaffirmation de la fonction identitaire de Petite-Île en tant que « Grenier de la Réunion », ce qui se traduit par un positionnement axé sur :

- La production locale et « bien-manger », grâce à la création de la halle, constituée d'une offre pérenne de commerces de bouche, principalement composée de productions locales et destinée à accueillir une offre différenciante et de destination.
- La fonction de rencontre et de convivialité propre à une centralité rurale, dans un cadre agréable, autour de la halle alimentaire, la création d'une esplanade piétonne susceptible d'accueillir des animations, mais aussi une offre de restauration de type brasserie.

Dans un second temps, la « **forêt urbaine de Gennepy** », sera un axe piéton est-ouest largement végétalisé le long duquel se situeront les futures constructions. Cette vaste esplanade arborée, animée de commerces en rez-de-chaussée, sera entièrement piétonne et transversale. Elle intègre les équipements sportifs actuels que sont le terrain de beach, le skatepark et les terrains de tennis.

Cet espace permettra de connecter l'église et son parvis réaménagé, à l'Est, au préau multi-activité qui servira à accueillir les événements culturels et festifs, à l'Ouest. Enfin, cet espace pourra recevoir un équipement nouveau intégrant un centre commercial (format super), une salle de sport/ de motricité à l'étage, et un parking sur le toit, accessible depuis la rue du Stade. Ce bâtiment se veut iconique dans son architecture.

- **Orientation 5 : Développer, et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics**

La réhabilitation de nombreux bâtiments publics vise à améliorer leur performance énergétique ainsi que l'accueil du public. Elle participe également à l'embellissement général du centre-ville. Plusieurs opérations sont prévues :

**Réhabilitation/extension de la mairie :**

Les travaux de réhabilitation / extension de la mairie intègrent :

- La réhabilitation du bâtiment, avec une rénovation thermique ambitieuse
- L'extension suite aux travaux de création de la place de village, avec une façade ouverte sur la place (entrée secondaire pour les services dédiés à l'accueil du public type Etat civil, Police municipale,..)
- La mise en accessibilité (dont une partie depuis le parking enterré)
- Les travaux d'aménagement extérieurs

**Modernisation de la bibliothèque :**

Bâtiment historique, la bibliothèque municipale située au cœur du jardin public est aujourd'hui vétuste. Il est donc prévu sa modernisation avec possiblement une surélévation / extension pour améliorer sa visibilité depuis la RD. La création d'une buvette donnant sur le jardin public permettrait de renforcer l'attractivité de la bibliothèque nouvelle et des pratiques culturelles qui pourrait s'y voir développées à terme.

**Réhabilitation de l'ancienne mairie :**

La mairie souhaite réaliser des travaux de réhabilitation de cette maison (ancienne mairie) qui accueillait jusque fin 2022 une PMI. Ces travaux permettront d'accueillir les bureaux du service « Epanouissement Humain » et d'offrir 2 salles d'expositions dont une Micro-Folie.

Le programme Micro-Folie est un dispositif de politique culturelle porté par le Ministère de la Culture et coordonné par la Villette en lien avec 12 institutions nationales, dont : le Centre Pompidou, le Festival d'Avignon, l'Institut du monde arabe, le Louvre, le musée d'Orsay, le Musée du quai Branly-Jacques Chirac, etc.

Ce musée numérique est équipé d'un écran HD, de tablettes, ou encore des casques, et propose des contenus culturels ludiques et technologiques. Ce dispositif permettrait à la population de Petite-Île et plus largement de disposer de toute la richesse culturelle des musées et instituts de métropole.

**Réhabilitation d'une maison d'habitation vers une école de musique :**

Cette maison d'habitation située à la porte de la future forêt urbaine Gennepy a été récemment acquise par la commune. Elle va permettre de recevoir l'école de musique. La réhabilitation de la maison et sa mise en accessibilité vont permettre la pratique de la musique dans de bonnes conditions.

**Réhabilitation du Fangourin :**

Le RDC du Fangourin est un dojo très polyvalent, utilisé par de nombreuses associations sportives et pour différents événements. Suite à la création de la place de village, le Fangourin va gagner en visibilité et se retrouver en limite directe de la nouvelle place. La mairie souhaite améliorer la visibilité de l'offre culturelle, notamment en rassemblant les fonctions culturelles sur le bâtiment du Fangourin et le bâtiment public voisin (ancienne PMI) situé en bordure de RD sur lequel est prévu la mise en place de deux salles d'exposition.



Un hall généreux permettrait de faire le lien avec l'espace public. L'installation de sanitaires à l'étage permettra d'apporter un confort utile aux Personnes à Mobilité Réduite.

## Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet Petites Villes de Demain de Petite-Île, qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La définition du secteur d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de Petite-Île est présenté en annexe n°1.

### 4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexes n°4&5 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE de la CIVIS.

Parmi ces fiches actions, 5 sont considérées comme « matures ». Autrement dit, les études ont déjà démarrées ou sont en cours de rédaction.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

### 4.2. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

## Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le

bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

## Article 6 - Engagements des partenaires

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les accompagnements inscrits dans les fiches sont prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la commune de Petite-Île assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Au sein de la commune, un chef de projet PVD est responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

La CIVIS et la commune de Petite-Île s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

### 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

**L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.**

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du programme Petites Villes de Demain dans les conditions précisées à l'article 6.6 ci-après ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe n°7.

## 6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des

dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

Il est à préciser que les aides de la Région sont susceptibles d'évolution sur la durée de la convention.

## 6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

Il est à préciser que les aides du Département sont susceptibles d'évolution sur la durée de la convention.

## 6.6. Engagements de la Banque des Territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

## 6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## 6.8. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Il est à préciser que le tableau financier indique l'accompagnement des partenaires de manière indicative. Ce n'est en aucun cas un engagement formel des partenaires. L'accompagnement est mentionné à un instant T, et est susceptible d'évoluer dans les années à venir.

Le modèle de maquette financière figure en annexe n°7.

## Article 7– Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Région, du Département, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;

- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

## Article 8- Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

## Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexes n°4 et 5. Par ailleurs, un tableau récapitulatif apparaît en annexe n°8.

## Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la

durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La commune est invitée à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

## Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

## Article 12– Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

## Article 13- Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

## Article 14– Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Saint-Pierre à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Saint-Pierre.



## Article 15- Signatures

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_,

Convention signée en 13 exemplaires.

Commune de Petite-Île	CIVIS
ETAT	Agence nationale de l'habitat
Conseil Régional	Conseil Départemental
Etablissement Public Foncier de la Réunion	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Réunion	Agence Française de Développement
ADEME	CEREMA



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 974-444704977-20240417-2024\_66-DE

## Action Logement

--

## Sommaire des annexes

**Annexe 1 – Périmètre d'intervention de l'ORT**

**Annexe 2 – Projets structurants de la commune en cours et à venir**

**Annexe 3 – Tableau des fiches actions par orientations stratégiques**

**Annexe 4 – Fiches actions matures**

**Annexe 5 – Fiches actions**

**Annexe 6 – Calendrier prévisionnel**

**Annexe 7 – Maquette financière**

**Annexe 8 – Indicateurs de suivi par opération**

## Annexe 1 –Périmètre d'intervention de l'ORT

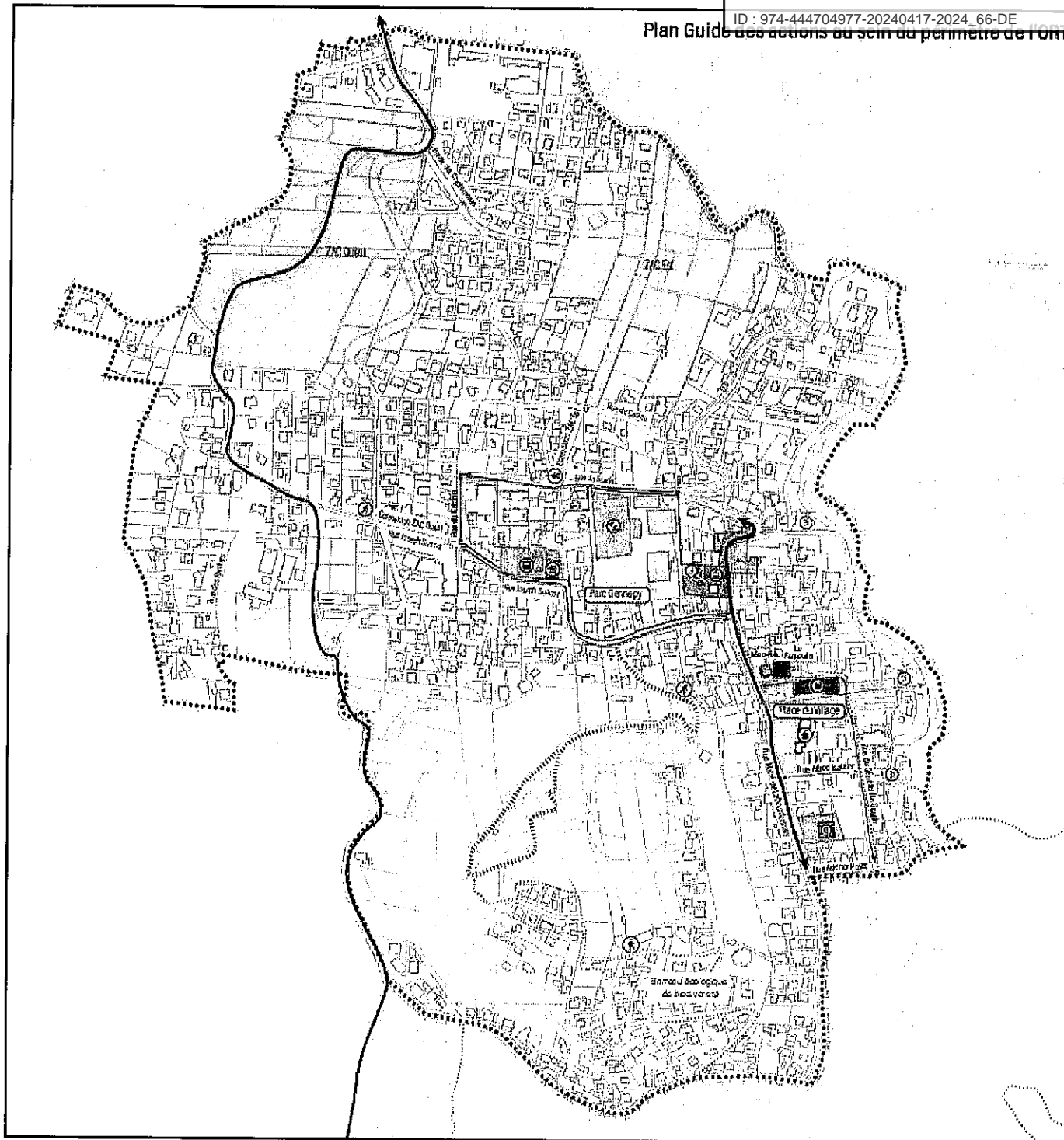
Le secteur d'intervention de l'ORT est délimité de la manière suivante (carte page suivante) :

- Le point de départ est situé au niveau la rue Adenor PAYET, au sud-est, qui d'après le diagnostic urbain marque l'entrée symbolique du centre-ville avec l'implantation des premiers commerces et services.
- A l'Est, il remonte ensuite en longeant la ravine, limite naturelle.
- Au Nord, il rejoint la RD31 et intègre ainsi le collège Joseph Suacot, équipement structurant. Il englobe surtout le périmètre de la tranche 3 et de son extension de la ZAC Cambrai. Il est important que la ZAC Cambrai fasse partie de l'ORT, car la revitalisation du centre-ville est directement liée au projet d'aménagement de ce secteur. Les deux sont interconnectés (transfert et création d'équipements publics, liaisons viaires et piétonnes, équilibre dans la programmation des deux projets).
- A l'Ouest, le périmètre suit les limites de l'urbanisation et de la zone U du PLU.
- Il intègre ensuite au sud-ouest le Piton Calvaire, poumon vert du centre-ville, puis longe la rue F. HOAREAU, pour enfin rejoindre la RD31 et remonter jusque la rue Adenor Payet.

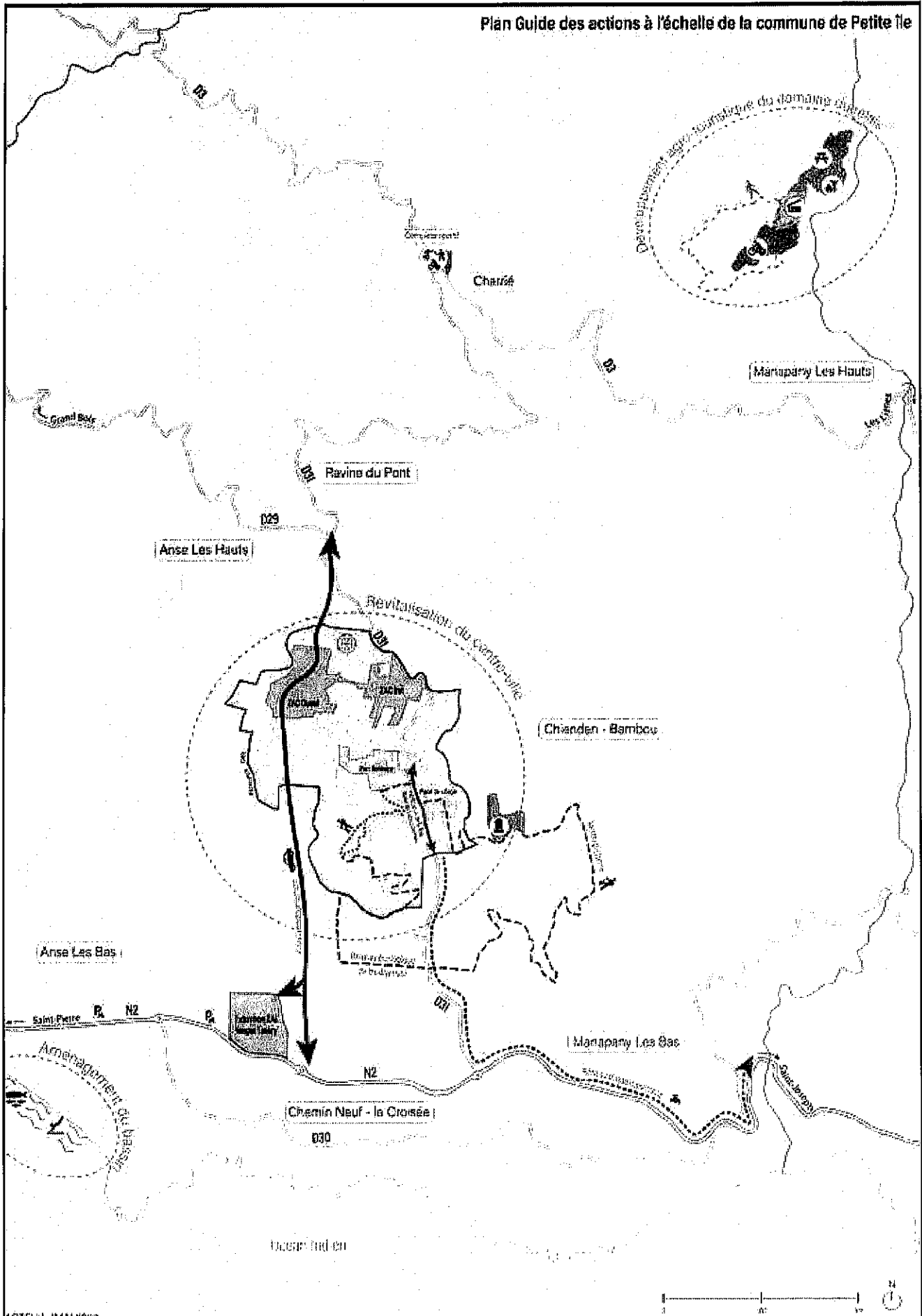
D'une manière générale, le périmètre ORT possède pour colonne vertébrale la RD31 autour de laquelle la ville s'est construite. Il intègre ainsi la grande majorité de la structure commerciale du centre-bourg ainsi que les services et administrations.

Les principaux secteurs à enjeux du centre-ville sont ainsi compris dans ce périmètre, afin d'atteindre au mieux l'objectif d'amélioration de l'attractivité du centre-ville.

# Plan Guide des actions au sein du périmètre de l'Ort



## Annexe 2 – Projets structurants de la commune en cours et à venir



## Annexe 3 – Orientations stratégiques

Axes	N°Fiche action	Opérations
<b>Axe 1</b> Proposer une offre attractive et adaptée de l'habitat	4	Etude pré-opérationnelle OPAH
<b>Axe 2</b> Favoriser un développement économique et commercial équilibré	5	Création d'un office du commerce et de l'artisanat
	6	Création de boutiques à l'essai et/ou éphémères
	7	Réalisation d'une charte des devantures et enseignes commerciales
	8	Renforcement de la communication en matière de commerce de proximité
	14	Création d'une halle alimentaire
	25	Création d'un équipement multi-fonction (parti dojo uniquement)
<b>Axe 3</b> Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	1	Création d'une liaison nouvelle en dévoiement de la RD31
	2	Création d'une zone de régulation des transports
	3	Création d'un pôle d'échanges multimodal
	9	Réhabilitation de la rue Joseph Suacot
	10	Réhabilitation de la rue Général De Gaulle
	11	Réhabilitation de la rue Alfred Isautier
	12	Réhabilitation de la rue Adenor Payet
	19	Requalification de la RD
	20	Création du sentier touristique et sportif de la ravine
	21	Réhabilitation de la rue du Casino
	22	Réhabilitation de la rue du Stade
	24	Création de sentiers piétons
	29	Etude de définition d'un schéma directeur de covoiturage
<b>Axe 4</b> Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	13	Création de la Place du village (Phase 1)
	13	Création de la Place du village (Phase 2)
	23	Création du parc Gennepy
	27	Création d'un sentier patrimonial
	30	Etude de stratégie de résilience climatique et de renaturation
<b>Axe 5</b> Développer, et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics	15	Réhabilitation/Extension de la Mairie sur la place
	16	Modernisation de la bibliothèque
	17	Réhabilitation d'une maison d'habitation pour l'école de musique
	18	Réhabilitation de l'ancienne mairie (Micro-folies)
	26	Réhabilitation du Fangourin
Thématiques transversales (transition écologique, énergétique, innovation, recours numérique, ...)	28	Etude d'implantation d'espaces de coworking



## Annexe 4 – Fiches actions matures



+

## FICHE ACTION N° 01

### Voie de contournement Ouest

Orientation stratégique	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	Création d'une liaison nouvelle en dévoiement de la RD31
Action n°	1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie
Description de l'action	<p>Une étude de programmation pour la réalisation d'une voie de liaison entre le quartier de Ravine du Pont et la route nationale par le chemin Laguerre et la rue Leconte de Lisle (partie haute) a été lancée.</p> <p>La voie de contournement rendra possible les travaux de la RD 31 et sa mutation vers un axe apaisé. L'objectif est de délester la RD31, pacifier le bourg, et d'accéder efficacement à l'ouest à la nouvelle polarité de Gennepy et de la ZAC Cambrai phase 3.</p>
Partenaires envisagés	Conseil Départemental, Région
Dépenses prévisionnelles	15 millions d'euros
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	Etudes : 2023/2026 Travaux : 2027-2029
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>CT : Obtention des financements/Lancement des études de maîtrise d'œuvre/Notification du marché travaux/Réalisation des travaux.</p> <p>LT : Temps de trajet diminué pour les usagers voulant accéder au nord du centre-ville / Diminution du trafic sur la RD31 et possibilité de la mettre en sens unique.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	La voie de contournement est une condition préalable à l'apaisement du centre-ville de Petite-Île, car elle permet de reporter le trafic sur cette nouvelle voie.
Annexes	Etudes environnementales, Déclaration Préalable



## Fiche action n°01 : Tracé prévisionnel du projet



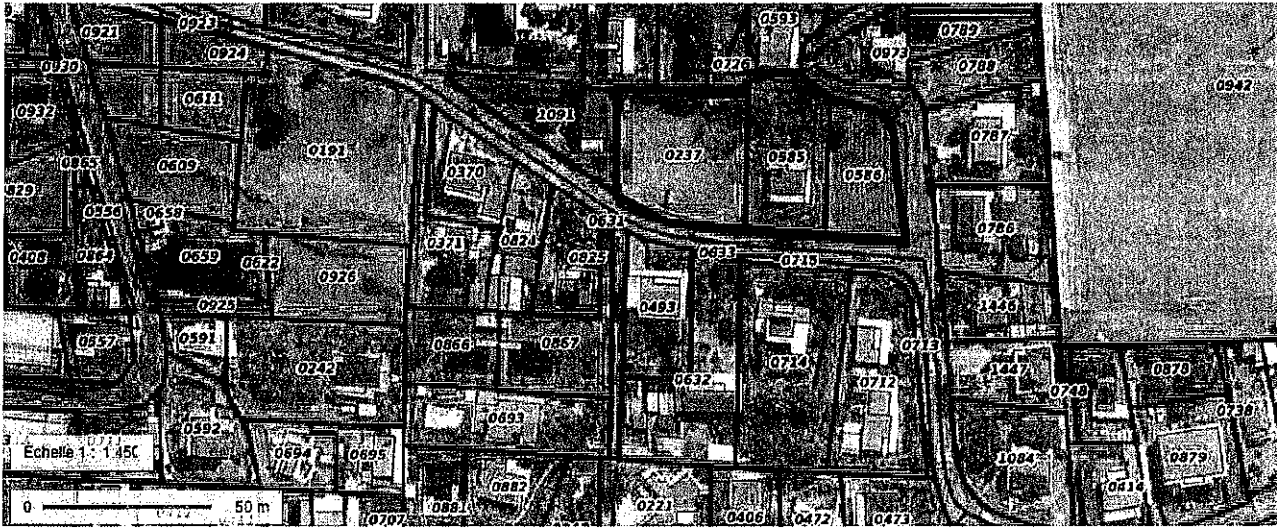
## FICHE ACTION N° 02

### Création d'une zone de régulation

Orientation stratégique	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	Création d'une zone de régulation
Action n°	2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CIVIS
Description de l'action	<p>Les parcelles BE237, 585 et 586 de la rue Joseph Suacot sont aujourd'hui utilisées comme parking provisoire. La CIVIS et la mairie souhaitent aménager cet espace pour en faire une zone de régulation pour les bus et ainsi fluidifier le trafic. Ces travaux sont directement liés à la fiche d'action n°3.</p> <p>L'espace de régulation ne sera pas uniquement dédié aux transports en commun, car il est prévu d'y installer un ouvrage abrité de 500m<sup>2</sup> environ, qui pourra accueillir des événements sportifs et culturels.</p>
Partenaires envisagés	Région/FEDER, Conseil Départemental, CIVIS
Dépenses prévisionnelles	2 millions d'euros
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	Etudes : 2023-2025 Travaux : 2025-2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, PDU, PCAET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>CT : Obtention des financements/Lancement des études de maîtrise d'œuvre/Notification du marché travaux/Réalisation des travaux.</p> <p>LT : Nombre de bus à l'heure passant par l'aire de régulation/ /Fréquentation du préau multi-activité.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Fluidification du trafic sur la RD31, Amélioration du cadre de vie dans le secteur de l'église, Préau multi-activité qui prévoit l'accueil d'événements afin de renforcer l'attractivité et d'accueillir le public dans de bonnes conditions
Annexes	Etudes environnementales, Déclaration Préalable, Permis de construire

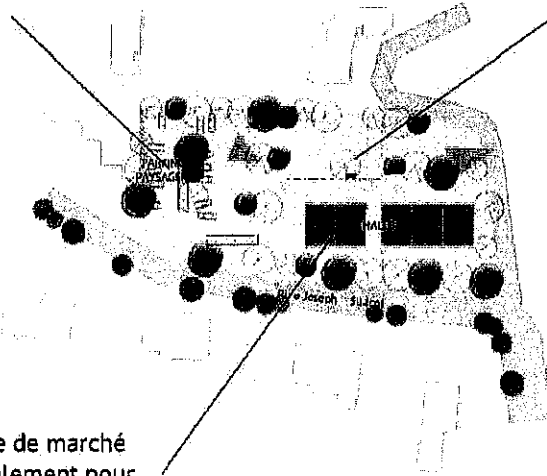


## Fiche action n°02: Fonciers impactés et plan du projet



Parking riverain paysagé servant également d'aire de régulation des bus

Place arborée pouvant accueillir des stands lors d'évènements plus important



Implantation d'une halle de marché pouvant être utilisée également pour la pratique de sports et loisirs

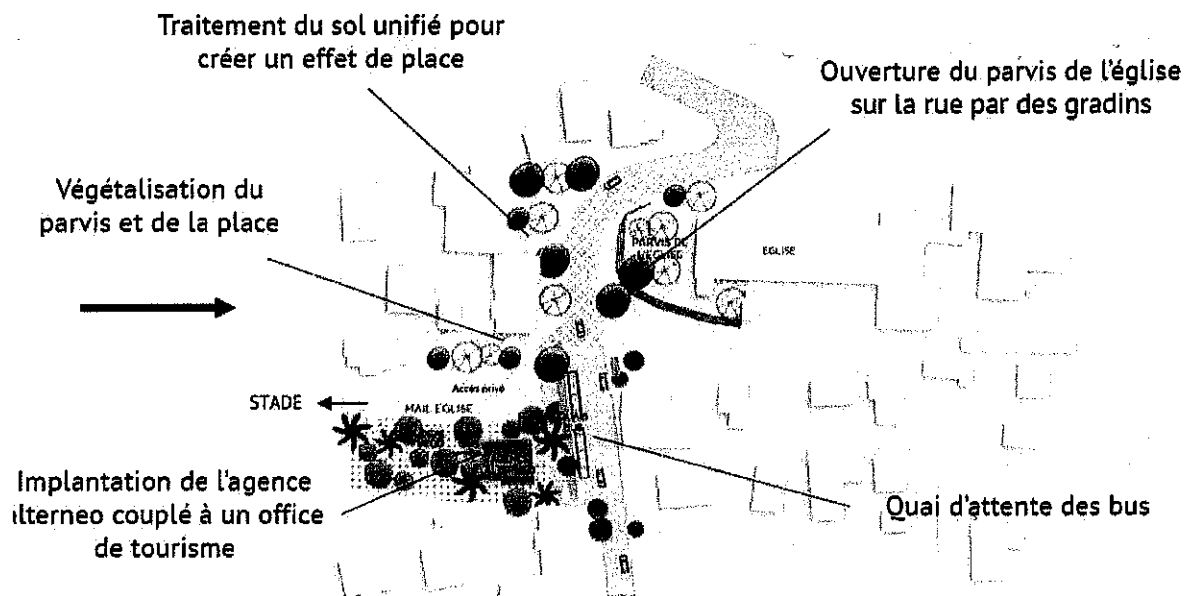
## FICHE ACTION N° 03

### Création d'un pôle d'échange multimodal

Orientation stratégique	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	Création d'un pôle d'échange multimodal en face de l'église
Action n°	3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CIVIS
Description de l'action	La création d'un pôle d'échange multimodal prévoit une mutation de la voirie en zone partagée, la création de quais d'attente pour les bus, l'accueil de l'agence Alterneo dans la case créole réhabilitée, un dispositif de bornes pour les vélos électriques, ainsi que la valorisation du parvis de l'église, avec une meilleure ouverture sur la rue et une végétalisation importante pour l'ombrage et la fraîcheur.
Partenaires envisagés	Région/FEDER, Département, CIVIS
Dépenses prévisionnelles	3,5 millions d'euros
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	Etudes : 2023-2025 Travaux : 2025-2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, PDU, PCAET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	CT : Obtention des financements/Lancement des études de maîtrise d'œuvre/Notification du marché travaux/Réalisation des travaux.  LT : Evolution de la fréquentation des transports en commun/ Part modale des mobilités douces (avec la création d'altervélo, l'implantation de l'agence d'Alterneo, les bornes de vélos électriques).
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie par le biais de l'aménagement d'un parvis en face de l'église et d'un espace ombragé, fluidification du trafic et aménagement d'un espace partagé, agence Alterneo qui donne sur un espace végétalisé et ouvert qui préfigure l'axe-ouest de la forêt urbaine Gennepy.
Annexes	Etudes environnementales, Déclaration Préalable, Permis de construire



## Fiche action n°03 : Plan du projet



## FICHE ACTION N° 04

### Etude pré-opérationnelle OPAH

Orientation stratégique	Proposer une offre attractive et adaptée de l'habitat
Action nom	Etude pré-opérationnelle « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat »
Action n°	4
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CIVIS
Description de l'action	<p>Cette étude concerne les communes PVD de la CIVIS ainsi que Saint-Louis. Celle-ci a pour objectif en premier lieu d'effectuer un diagnostic sur l'habitat, puis dans un second temps de déterminer l'opportunité de mise en place d'une OPAH et sa nature (OPAH classique, OPAH-RU,...). Une OPAH consiste à proposer, au sein d'un périmètre, un programme d'intervention qui définit les objectifs quantitatifs de réhabilitation, voire de démolition-reconstruction, et les stratégies à mettre en place sur les différents volets à traiter.</p> <p>Enfin, dans un troisième temps, si l'étude confirme la nécessité d'une OPAH, elle débouche alors sur la signature d'une convention entre l'ANAH, la CIVIS, les communes concernées et l'ensemble des partenaires financeurs.</p>
Partenaires envisagés	ANAH, Banque des territoires
Dépenses prévisionnelles	117 050€
Plan de financement prévisionnel	Participation ANAH : 58 525€ Participation BDT : 27 800€ CIVIS : 30 725€
Calendrier	2023/2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLH-PILHI
Indicateurs de suivi et d'évaluation	CT : Finalisation de l'étude/Conventionnement OPAH LT : Nombre de ménages bénéficiant du service de proximité de l'équipe de suivi-animation
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité des centres-villes grâce à la réhabilitation du bâti
Annexes	



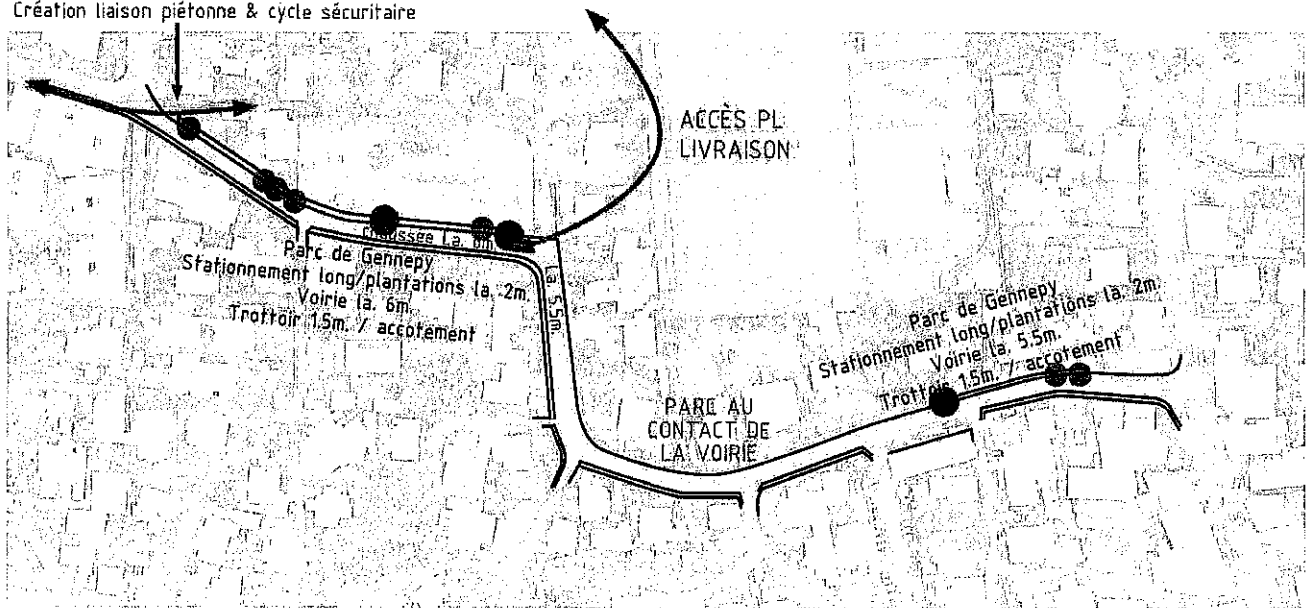
## FICHE ACTION N° 09

### Réhabilitation de la rue Joseph Suacot

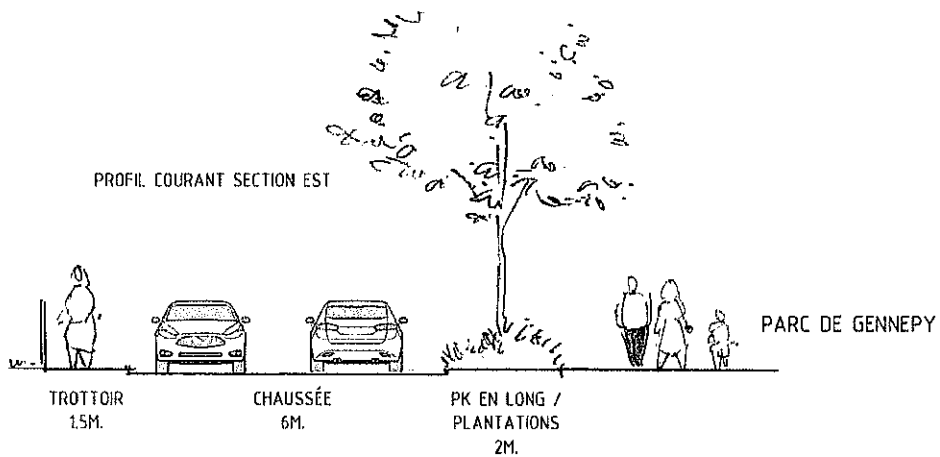
Orientation stratégique	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	Réhabilitation de la rue Joseph Suacot
Action n°	9
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CIVIS
Description de l'action	<p>La réhabilitation de la rue du Joseph Suacot est très dépendante du projet de pôle d'échanges multimodal et de la zone de régulation.</p> <p>Les travaux concernent un reprofilage avec un tronçon de chaussée (Ouest) à 6m. de large pour faciliter le transit des Poids lourds (vers voie de contournement) et un tronçon Est à 5.5m. côté Gennepy. La voirie s'accompagne ponctuellement de stationnements en long / plantations pour sécuriser la zone piétonne de la forêt urbaine.</p>
Partenaires envisagés	Région/FEDER, Département, CIVIS
Dépenses prévisionnelles	1 800 000€
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	Etudes : 2023-2025 Travaux : 2025-2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>CT : Obtention des financements/Lancement des études de maîtrise d'œuvre/Notification du marché travaux/Réalisation des travaux.</p> <p>LT : Surface de trottoir créée, Nombre de plantations.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'accessibilité du centre-ville, Renforcement de la pratique piétonne grâce à l'élargissement des trottoirs et la végétalisation, maîtriser le stationnement
Annexes	Déclaration préalable

## Fiche action n°09 : Plan du projet et profil de voirie

Création liaison piétonne & cycle sécuritaire



PROFIL COURANT SECTION EST





Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 974-444704977-20240417-2024\_66-DE

## Annexe 5 – Fiches actions

## FICHE ACTION N° 05

### Création d'un office du commerce et de l'artisanat

Orientation stratégique	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	Création d'un office du commerce et de l'artisanat
Action n°	5
Statut	Etude préalable à lancer
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie
Description de l'action	<p>L'Office du Commerce et de l'Artisanat est destiné à renforcer les liens entre les commerçants, les artisans et la municipalité, au profit du développement d'actions en faveur du commerce de proximité et de la vitalité de la centralité. Il accueille également les investisseurs et les porteurs de projets afin d'informer, orienter et faciliter leurs démarches.</p> <p>Cette structure peut se voir attribuer différentes actions liées à la promotion et à l'animation commerciale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veille et prospection commerciale</li> <li>• Information et accompagnement des porteurs de projets</li> <li>• Animation, organisation d'événements commerciaux,</li> <li>• Gestion d'une boutique éphémère, de la halle</li> <li>• Communication sur l'offre commerciale et artisanale</li> <li>• Travail en partenariat avec CCI, CMA,...</li> </ul>
Partenaires envisagés	CIVIS, CCI, CMA
Dépenses prévisionnelles	Non connu
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>CT : Lancement d'une étude préalable / Création de l'office et définition de la structure / Détermination du personnel de l'office en place.</p> <p>LT : Nombre de porteurs de projets faisant appel à l'office/ Nombre d'artisanat et de commerçants bénéficiant d'un accompagnement de l'office.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'attractivité du centre-ville, mettre en valeur les commerces et l'artisanat de la commune, renforcement du lien entre les commerçants, animation commerciale du CV
Annexes	Permis de construire



## FICHE ACTION N° 06

### Création de boutiques à l'essai et/ou éphémères

Orientation stratégique	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	Création de boutiques à l'essai et/ou éphémères
Action n°	6
Statut	Local commercial à préempter
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie
Description de l'action	<p>Pour stimuler le cœur de ville, la municipalité prévoit l'installation de points de vente de courte durée, un concept qui vise à permettre à des professionnels, artisans, commerçants, prestataires de services ou artistes d'occuper de manière temporaire un pas de porte à des conditions financières avantageuses.</p> <p>La création de nouvelles emprises commerciales dans le cadre des travaux de réaménagement peut permettre à la municipalité de se doter d'une cellule destinée à accueillir des boutiques éphémères selon des modalités à fixer en termes de location d'attribution du local.</p>
Partenaires envisagés	Département, CIVIS, CCI, CMA
Dépenses prévisionnelles	Non connu
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>CT : Signature d'une convention avec la fédération nationale des boutiques à l'essai / Ouverture d'un local commercial / Lancement d'un appel à candidature / Signature d'une convention d'occupation et ouverture d'un commerce</p> <p>LT : Evolution du chiffre d'affaire du commerce / Evolution de la fréquentation mensuelle du commerce sur un an</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Soutenir la création de commerces en CV, permettre à des porteurs de projets, artistes, créateurs, de tester la viabilité de leur projet.
Annexes	Permis de construire



## FICHE ACTION N° 07

### Réalisation d'une charte des devantures et enseignes

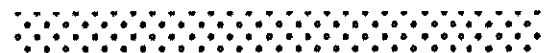
Orientation stratégique	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	Réalisation d'une charte des devantures et enseignes
Action n°	7
Statut	Etude à lancer
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie
Description de l'action	<p>La réglementation des devantures et des enseignes a pour enjeu majeur l'amélioration du cadre de vie et la lutte contre les nuisances visuelles. A ce titre, rédiger une charte de qualité des devantures commerciales permet de sensibiliser, conseiller et accompagner les commerçants de Petite-Île mais également tous les partenaires impliqués dans un projet de création ou de rénovation d'un local commercial.</p> <p>Ce document a vocation à décliner les caractéristiques des différentes typologies de devantures en fonction du contexte, du quartier ou de l'architecture du bâtiment, et fournir des informations utiles et des conseils pour réaliser une devanture et une enseigne attractives, tout en respectant la réglementation et l'harmonie des bâtiments qui les entourent.</p>
Partenaires envisagés	CIVIS, CCI, CMA
Dépenses prévisionnelles	Non connu
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>CT : Lancement d'une étude (diagnostic + rédaction de la charte).</p> <p>LT : Nombre de déclarations préalables déposées en mairie en lien avec la réhabilitation des devantures et enseignes / Image des habitants sur les nouvelles devantures des enseignes (enquête qualitative)</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Composer un parcours commercial harmonieux, renforcement de la qualité urbaine, aider les commerçants à rénover leur façade
Annexes	Déclaration préalable



## FICHE ACTION N° 08

### Renforcement de la communication

Orientation stratégique	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	Renforcement de la communication en matière de commerce de proximité
Action n°	8
Statut	A engager à court terme
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie
Description de l'action	<p>La valorisation du commerce de proximité et des productions locales est un élément indispensable et cohérent avec l'objectif de valorisation de l'identité de la commune et du commerce local.</p> <p>La mise en place de cette action se traduit en deux axes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le renforcement de la communication institutionnelle sur le sujet de l'offre commerciale de la commune.</li> <li>• La sensibilisation et l'accompagnement des commerçants dans la prise en compte des nouveaux usages de consommation, en particulier en termes de communication et de localisation des commerces sur les applications de géolocalisation.</li> </ul>
Partenaires envisagés	CCI
Dépenses prévisionnelles	Non connu
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>CT : Préparation de posts sur les réseaux sociaux concernant les commerces sur la commune.</p> <p>LT : Part des commerçants de la commune référencés sur google maps Nombre de communications sur les commerces de proximité réalisé sur un an.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Facilitation de l'accès aux informations sur les commerces pour les habitants et les usagers, renforcer la visibilité de l'offre commerciale, accompagner les commerçants dans la transition numérique
Annexes	



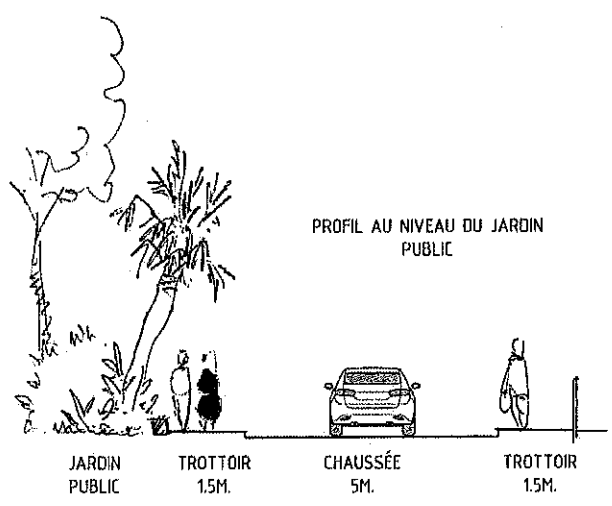
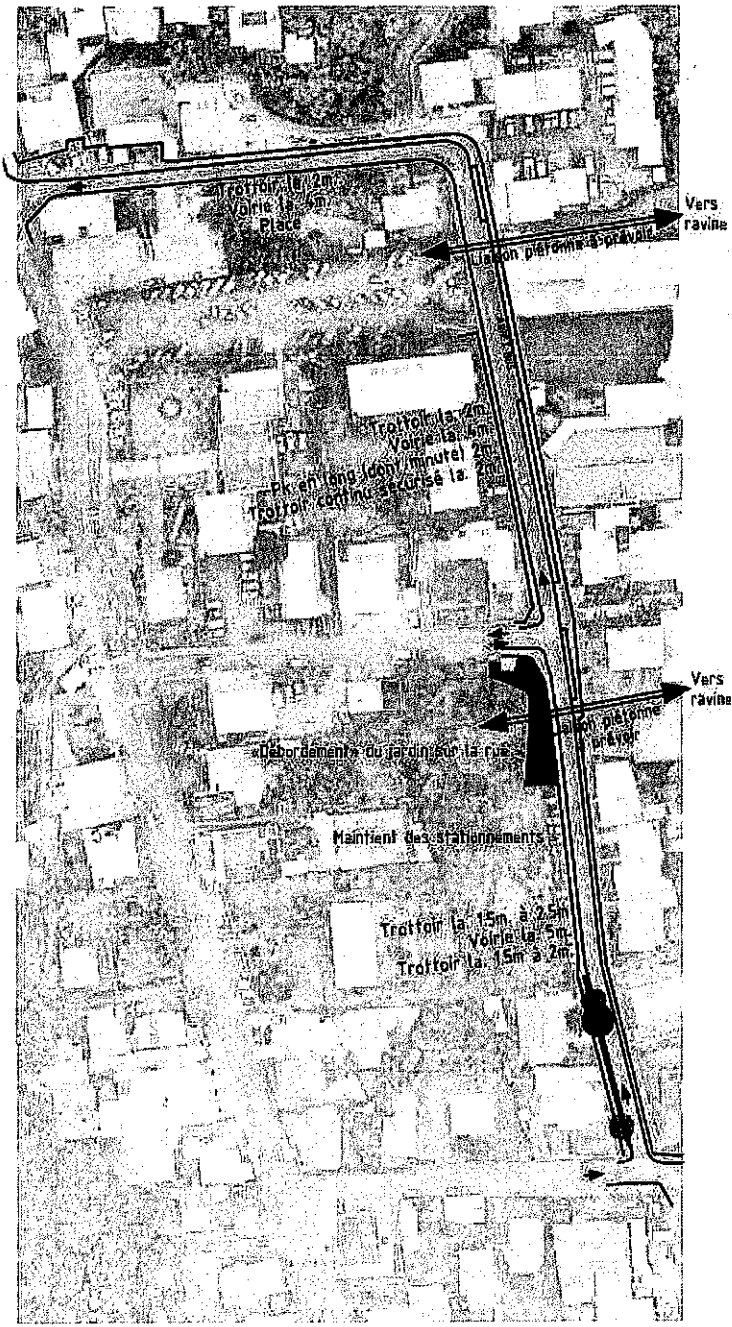
## FICHE ACTION N° 10

### Réhabilitation de la rue Général De Gaulle

Orientation stratégique	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	Réhabilitation de la rue Général De Gaulle
Action n°	10
Statut	Etude à lancer
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie
Description de l'action	<p>Les travaux de réhabilitation de la rue du Général De Gaulle (392ml) intègrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le passage en sens unique de la rue</li> <li>• Le reprofilage intégral du tronçon avec création de trottoirs (en béton) accessibles continus en accès à l'école</li> <li>• La création d'un «débordement» du jardin public sur la rue, en prévision d'un accès nouveau et direct vers la ravine</li> <li>• La création de stationnements en long minute devant l'école</li> <li>• La reprise de l'ensemble des réseaux</li> </ul>
Partenaires envisagés	Etat (FEI, DSIL : uniquement si requalification à caractère qualitatif)
Dépenses prévisionnelles	1 600 000€
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2027-2031
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>CT : Obtention des financements/Lancement des études de maîtrise d'œuvre/Notification du marché travaux/Réalisation des travaux.</p> <p>LT : Surface de trottoir créée, Nombre de plantations.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'accessibilité du centre-ville, Renforcement de la pratique piétonne grâce à l'élargissement des trottoirs et la végétalisation, maîtriser le stationnement.
Annexes	Déclaration préalable



# Fiche action n°10 : Plan du projet et profil de voirie



## FICHE ACTION N° 11

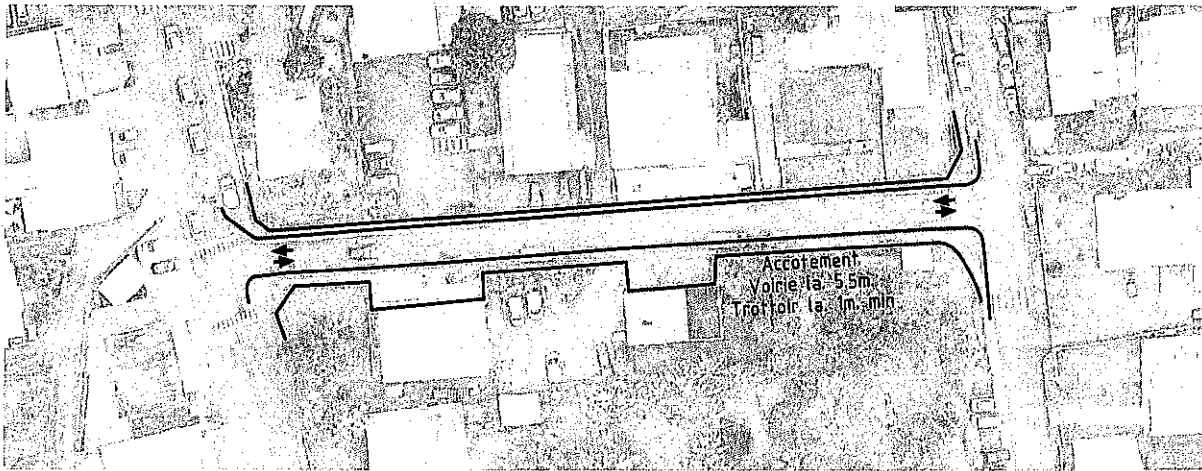
### Réhabilitation de la rue Alfred Isautier

Orientation stratégique	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	Réhabilitation de la rue Alfred Isautier
Action n°	11
Statut	Etude à lancer
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie
Description de l'action	<p>Les travaux de réhabilitation de la rue Alfred Isautier intègrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le passage en double sens de la rue</li> <li>• Le reprofilage intégral de la rue avec création d'un trottoir béton (sud) accessible (Poste côté sud)</li> <li>• La reprise de l'ensemble des réseaux</li> </ul>
Partenaires envisagés	Etat (FEI, DSIL : uniquement si requalification à caractère qualitatif)
Dépenses prévisionnelles	430 000€
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2027-2031
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>CT : Obtention des financements/Lancement des études de maîtrise d'œuvre/Notification du marché travaux/Réalisation des travaux.</p> <p>LT : Surface de trottoir créée, Nombre de plantations.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'accessibilité du centre-ville, Maitriser le stationnement
Annexes	Déclaration préalable

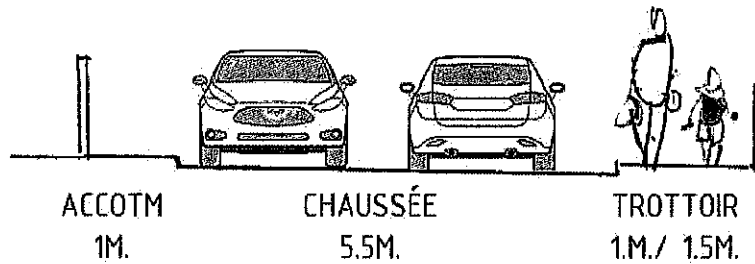




## Fiche action n°11 : Plan du projet et profil de voirie



### PROFIL COURANT



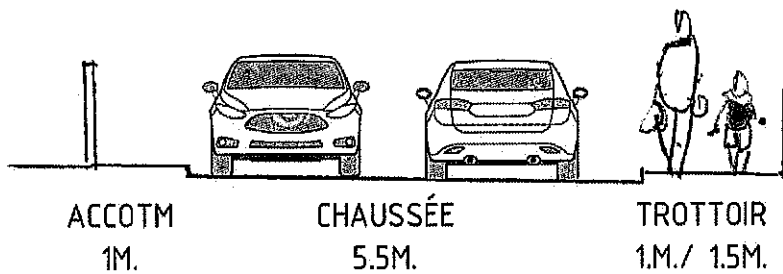
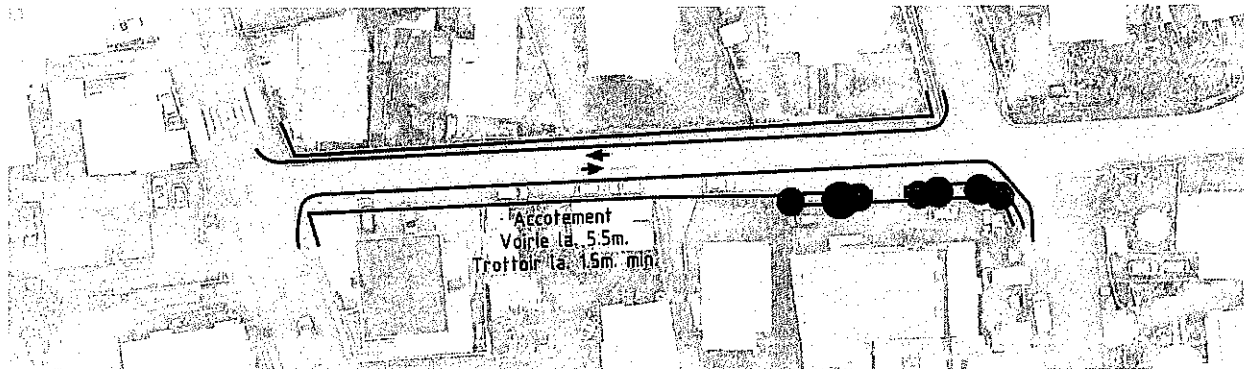
## FICHE ACTION N° 12

### Réhabilitation de la rue Adenor Payet

Orientation stratégique	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	Réhabilitation de la rue Adenor Payet
Action n°	12
Statut	Etude à lancer
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie
Description de l'action	<p>Les travaux de réhabilitation de la rue Adenor Payet intègrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le reprofilage intégral de la rue avec création d'un trottoir (sud) accessible et sécurisé</li> <li>• La plantation d'arbres</li> <li>• La reprise de l'ensemble des réseaux</li> </ul>
Partenaires envisagés	Etat (FEI, DSIL : uniquement si requalification à caractère qualitatif)
Dépenses prévisionnelles	420 000€
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2027-2031
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>CT : Obtention des financements/Lancement des études de maîtrise d'œuvre/Notification du marché travaux/Réalisation des travaux.</p> <p>LT : Surface de trottoir créée, Nombre de plantations.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'accessibilité du centre-ville, Renforcement de la pratique piétonne grâce à l'élargissement des trottoirs et la végétalisation, maîtriser le stationnement.
Annexes	Déclaration préalable



## Fiche action n°12 : Plan du projet et profil de voirie



## FICHE ACTION N° 13

### Création de la Place du village (Phases 1&2)

Orientation stratégique	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Action nom	Création de la Place du village du « Vieux moulin » (Phases 1&2)
Action n°	13
Statut	Etude à lancer
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie
Description de l'action	<p>Les travaux de réhabilitation de la place du Vieux Moulin intègrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La création d'une place publique minérale dédiée aux piétons sur l'emprise du parking actuel</li> <li>• La réhabilitation «naturalisation» du parvis de la mairie vers un jardin en continuité du jardin public; l'occasion de créer des gradins en lien avec la place en espace scénique</li> <li>• La création d'un parking souterrain de 184 places maximum ( toute largeur). Il faudra créer un volume de 100 places minimum.</li> <li>• La reprise de l'ensemble des réseaux</li> </ul>
Partenaires envisagés	Etat (CCT, Fonds vert,..)
Dépenses prévisionnelles	10 millions d'euros
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	Phase 1 : 2027-2031 Phase 2 : 2037-2045
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>CT : Obtention des financements/Lancement des études de maitrise d'œuvre/Notification du marché travaux/Réalisation des travaux/Réalisation des travaux.</p> <p>LT : Nombre de place de parking créés/ Nombre d'utilisateurs/an du parking/ Satisfaction des habitants sur l'usage de cet espace public (enquête qualitative).</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité du centre-ville, aménagement d'un espace public convergent, piéton, qui donne sur les équipements publics et les services à la population (mairie, fangourin, micro-folie, gendarmerie, etc.), lieu de rendez-vous.
Annexes	Etudes géotechniques, Etudes environnementales, DP



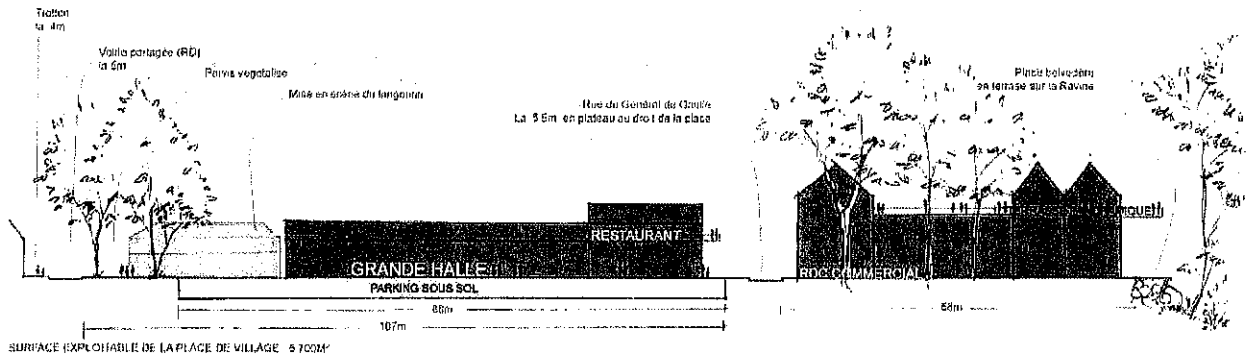
**FICHE ACTION N° 14**

**Création d'une halle alimentaire**

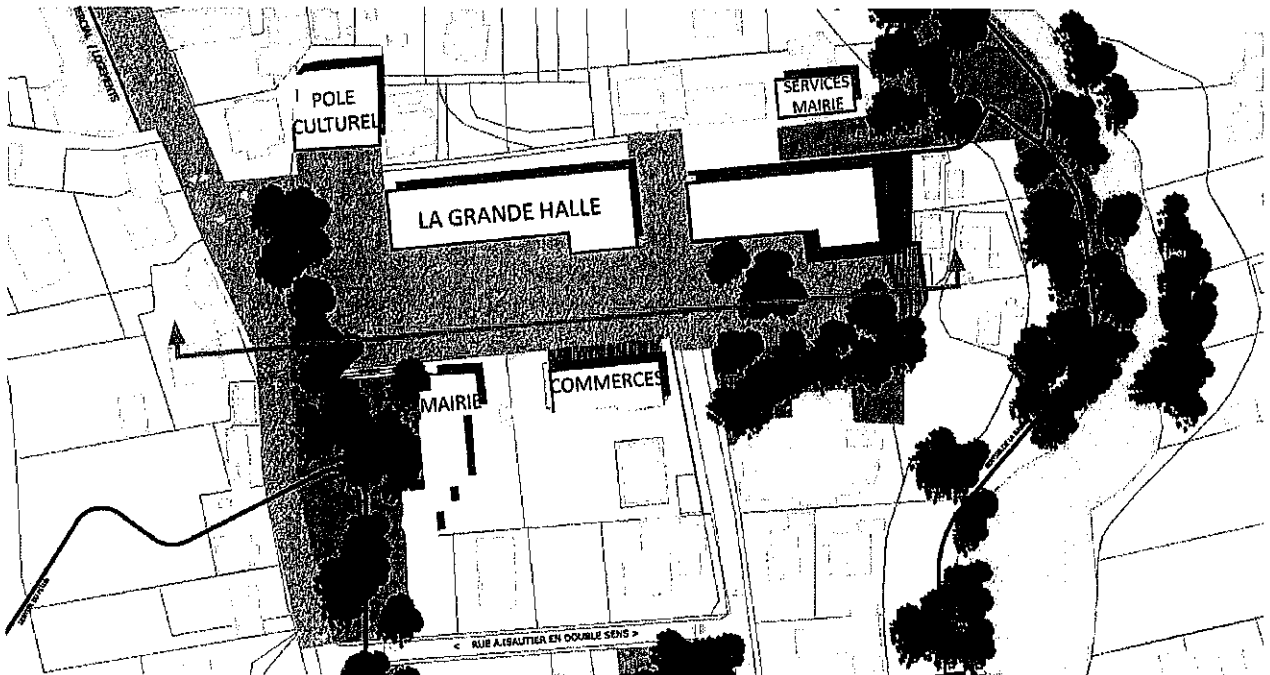
Orientation stratégique	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	Création d'une halle alimentaire « Le Moulin »
Action n°	14
Statut	Etude à lancer
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie
Description de l'action	<p>L'implantation d'une halle va permettre d'animer le cœur de village. Le concept de ces futures halles « gourmandes » est de proposer un lieu de vie et d'expérience dédié à l'alimentation en plein cœur de village. Avec une emprise au sol de 1000 m<sup>2</sup> maximum (à préciser avec une étude de programmation dédiée), le rez-de-chaussée pourra recevoir les étals des commerçants et un espace de dégustation libre.</p> <p>À l'étage, un restaurant de 400 m<sup>2</sup> environ pourra s'installer avec sa terrasse exposée sud et un espace polyvalent qui pourra accueillir des animations autour de la cuisine ou des associations.</p>
Partenaires envisagés	Etat (Fonds vert,..), CCI
Dépenses prévisionnelles	6 millions d'euros
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2027-2031
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>CT : Obtention des financements/Lancement des études de maîtrise d'œuvre/Notification du marché travaux/Réalisation des travaux.</p> <p>LT : Nombre de commerçants installés/Evolution de la fréquentation des commerces.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Halle alimentaire qui propose des produits locaux et qui permet la valorisation de la commune de Petite-Ile en temps que « Ville grenier » avec un savoir faire agricole. Cette halle est également un des facteurs afin d'attirer la population et les touristes vers le centre-ville pour s'y arrêter.
Annexes	Permis de construire



# Fiche action n°14 : Plan du projet et profil de voirie



SURFACE EXPLOITABLE DE LA PLACE DE VILLAGE : 5700M<sup>2</sup>



## FICHE ACTION N° 15

### Réhabilitation/Extension de la Mairie

Orientation stratégique	Développer, et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics
Action nom	Réhabilitation/Extension de la Mairie sur la place du Vieux Moulin
Action n°	15
Statut	Etude de programmation en cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie
Description de l'action	<p>Les travaux de réhabilitation / extension de la mairie intègrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La réhabilitation du bâtiment blanc, en continuité du bloc principal</li> <li>• L'extension suite aux travaux de création de la place de village avec une façade ouverte sur la place (entrée secondaire pour les services dédiés à l'accueil du public type état civil, police municipale,..)</li> <li>• La mise en accessibilité (dont depuis parking enterré)/ les travaux d'aménagement extérieur</li> </ul>
Partenaires envisagés	Etat (Fonds vert, DETR, FEI, DSIL,..)
Dépenses prévisionnelles	820 000€
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2027-2031
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, PCAET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>CT : Obtention des financements/Lancement des études de maîtrise d'œuvre/Notification du marché travaux/Réalisation des travaux.</p> <p>LT : Evaluation de la qualité de service et d'accueil au public avec une borne de satisfaction mise en place.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'accessibilité des services publics du centre-ville, ouverture sur la future place publique, embellissement de la façade et des espaces extérieurs et donc de l'image du centre-ville.
Annexes	Permis de construire



## FICHE ACTION N° 16

### Modernisation de la bibliothèque

Orientation stratégique	Développer, et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics
Action nom	Modernisation de la bibliothèque municipale
Action n°	16
Statut	Etude de maitrise d'œuvre à lancer
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie
Description de l'action	<p>Bâtiment historique, la bibliothèque municipale située au cœur du village possède un jardin public aujourd'hui vétuste.</p> <p>Il est donc prévu sa modernisation avec possiblement une surélévation / extension pour améliorer sa visibilité depuis la RD.</p> <p>La création d'une buvette donnant sur le jardin public permettrait de renforcer l'attractivité de la bibliothèque nouvelle et des pratiques culturelles qui pourrait s'y voir développées à terme.</p>
Partenaires envisagés	Etat (Fonds vert, DETR, FEI, DSIL,...), Département
Dépenses prévisionnelles	1 920 000€
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2027-2031
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, PCAET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>CT : Obtention des financements/Lancement des études de maitrise d'œuvre/Notification du marché travaux/Réalisation des travaux.</p> <p>LT : Evolution du nombre d'abonnements annuel à la bibliothèque après modernisation/Evolution de la fréquentation de la bibliothèque.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'accessibilité des services publics du centre-ville, embellissement de la façade et des espaces extérieurs et donc de l'image du centre-ville, la modernisation de la bibliothèque permettra de nouvelles pratiques de type tiers-lieu qui vont accentuer l'attractivité et le rayonnement culturel de la commune
Annexes	Permis de construire





## FICHE ACTION N° 17

### Réhabilitation d'une maison pour l'école de musique

Orientation stratégique	Développer, et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics
Action nom	Réhabilitation d'une maison d'habitation pour l'école de musique
Action n°	17
Statut	Etude de maitrise d'œuvre à lancer
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie
Description de l'action	<p>Cette maison d'habitation située à la porte de la forêt urbaine Gennepy a été récemment acquise par la commune. Elle va permettre de recevoir l'école de musique de la commune.</p> <p>La réhabilitation de la maison et sa mise en accessibilité vont permettre la pratique de la musique dans de bonnes conditions.</p>
Partenaires envisagés	Etat (Fonds vert, DETR, FEI, DSIL,..)
Dépenses prévisionnelles	300 000€
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2023/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, PCAET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>CT : Obtention des financements/Lancement des études de maitrise d'œuvre/Notification du marché travaux/Réalisation des travaux.</p> <p>LT : Evolution du nombre d'inscrits à l'école de musique/Evolution du nombre d'heures de cours de musique par mois.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'accessibilité des services publics du centre-ville, préfigure l'ouverture de l'axe est-ouest de la forêt urbaine de Gennepy.
Annexes	Déclaration préalable

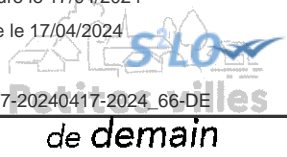


## FICHE ACTION N° 18

### Réhabilitation de l'ancienne mairie (Micro-folie)

Orientation stratégique	Développer, et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics
Action nom	Réhabilitation de l'ancienne mairie (Micro-folies)
Action n°	18
Statut	Etude de maitrise d'œuvre à lancer
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie
Description de l'action	<p>La mairie souhaite réaliser des travaux de réhabilitation de cette maison (ancienne mairie) qui accueillait jusque fin 2022 une PMI. Ces travaux permettront d'accueillir les bureaux du service « Epanouissement Humain » et d'offrir 2 salles d'expositions dont la Micro-Folie du projet PVD.</p> <p>Une Micro-Folie est une sorte de musée numérique, équipé d'un écran HD, de tablettes, ou encore des casques, et propose des contenus culturels ludiques et technologiques. Ce dispositif permettrait à la population de Petite-Ile et plus largement des communes limitrophes, de disposer de toute la richesse culturelle des musées et instituts de métropole.</p>
Partenaires envisagés	Etat (Fonds vert, DETR, FEI, DSIL,...), Département
Dépenses prévisionnelles	310 000€
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, PCAET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>CT : Obtention des financements/Lancement des études de maitrise d'œuvre/Notification du marché travaux/Réalisation des travaux.</p> <p>LT : Fréquentation musée numérique micro folies en période scolaire et en période de vacances/Nombre d'évènements organisés sur un an.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'accessibilité des services publics du centre-ville, accentuation du rayonnement culturel de la commune, mise en valeur d'un bâtiment historique
Annexes	Déclaration préalable

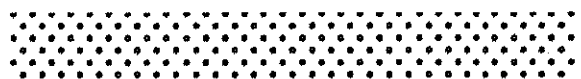




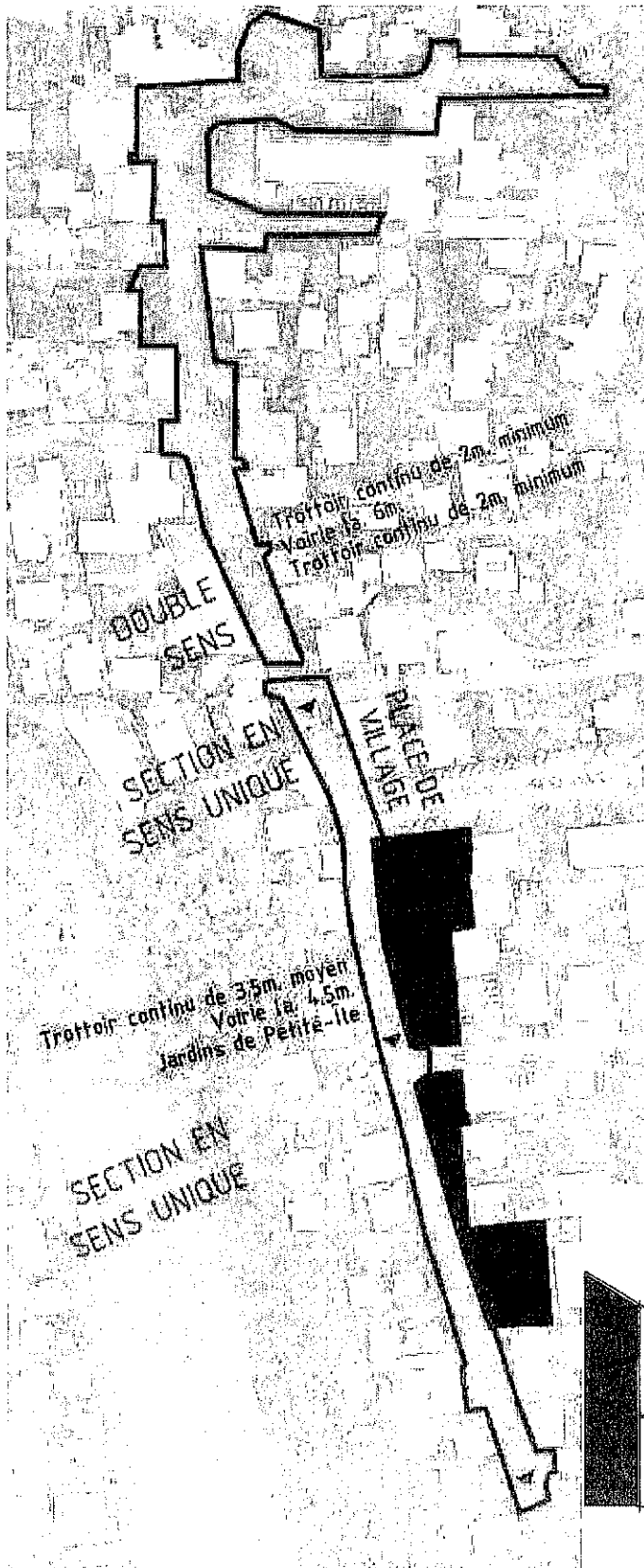
**FICHE ACTION N° 19**

**Requalification de la RD31**

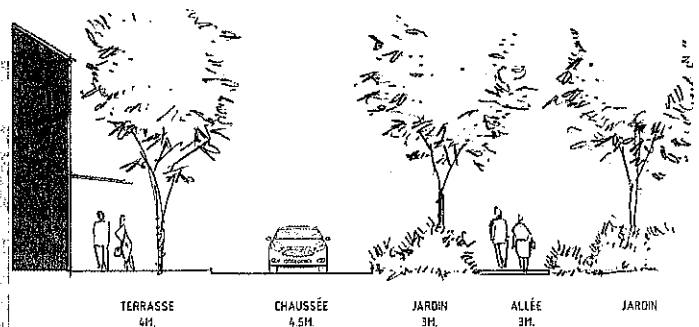
Orientation stratégique	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	Requalification/pacification de la rue Mahé de Labourdonnais (RD31)
Action n°	19
Statut	Etude préalable à lancer
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie
Description de l'action	<p>Les travaux de requalification de la RD se réalisent en même temps que les travaux d'assainissement sur l'ensemble de la rue. Sur le secteur de projet ici localisé, les travaux concernent prioritairement la mise en accessibilité des trottoirs et le passage en sens unique de la RD entre la rue du Général de Gaulle et la rue Adenor Payet.</p> <p>La création d'un parking enterré va permettre de libérer de nombreuses places en surface et permettre de créer un véritable trottoir élargi (terrasse) propice à la déambulation et aux commerces.</p>
Partenaires envisagés	Département
Dépenses prévisionnelles	4 000 000€
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2032-2036
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>CT : Obtention des financements/Lancement des études de maîtrise d'œuvre/Notification du marché travaux/Réalisation des travaux.</p> <p>LT : Surfaces de terrasses créées pour les commerces, surface végétalisée, nombre de mobilier urbain installé.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Pacification du cœur de village, amélioration de l'accessibilité piétonne du centre-ville, incitation à la mobilité douce grâce au trottoir élargi, accentuation de l'attractivité des commerces, embellissement grâce à l'enfouissement des réseaux.
Annexes	Etudes environnementales, Etudes géotechniques, Déclaration préalable



# Fiche action n°19 : Plan et profil de voirie



PROFIL COURANT AU DROIT DES JARDINS



## FICHE ACTION N° 20

### Création du sentier touristique et sportif de la ravine

Orientation stratégique	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	Création du sentier touristique et sportif de la ravine de Petite-Île
Action n°	20
Statut	Etude préalable à lancer
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie
Description de l'action	<p>Petite-Île présente aujourd'hui une image très urbaine de village rue. Un paradoxe, puisque la ravine située à 150m. à vol d'oiseaux de la RD est un atout écologique et paysager enclavé totalement imperceptible.</p> <p>Cette action vise à faire valoir la ravine en créant des ouvertures / accès depuis le bourg et en offrant un sentier remarquable en fond de ravine. Ce sentier sportif pourra être équipé d'un parcours santé, de sites pour pratiquer le bloc, d'un sentier botanique et ponctuellement de jardins partagés en contrebas des habitations.</p>
Partenaires envisagés	Etat (CCT, Fonds vert,..), Région/FEDER, Département
Dépenses prévisionnelles	1 200 000€
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, PCAET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>CT : Obtention des financements/Lancement des études de maîtrise d'œuvre/Notification du marché travaux/Réalisation des travaux.</p> <p>LT : Mètres linéaires de sentiers aménagés / Evolution de la fréquentation du sentier par les touristes et habitants sur différentes périodes ( semaines/weekend/vacances scolaire)</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'accessibilité piétonne du centre-ville, incitation à la mobilité douce grâce à ce sentier, possibilité de pratiquer le sport et de profiter d'un environnement naturel en plein centre-ville.
Annexes	Etude environnementale, GEMAPI, Déclaration préalable



## Fiche action n°20 : Tracé prévisionnel



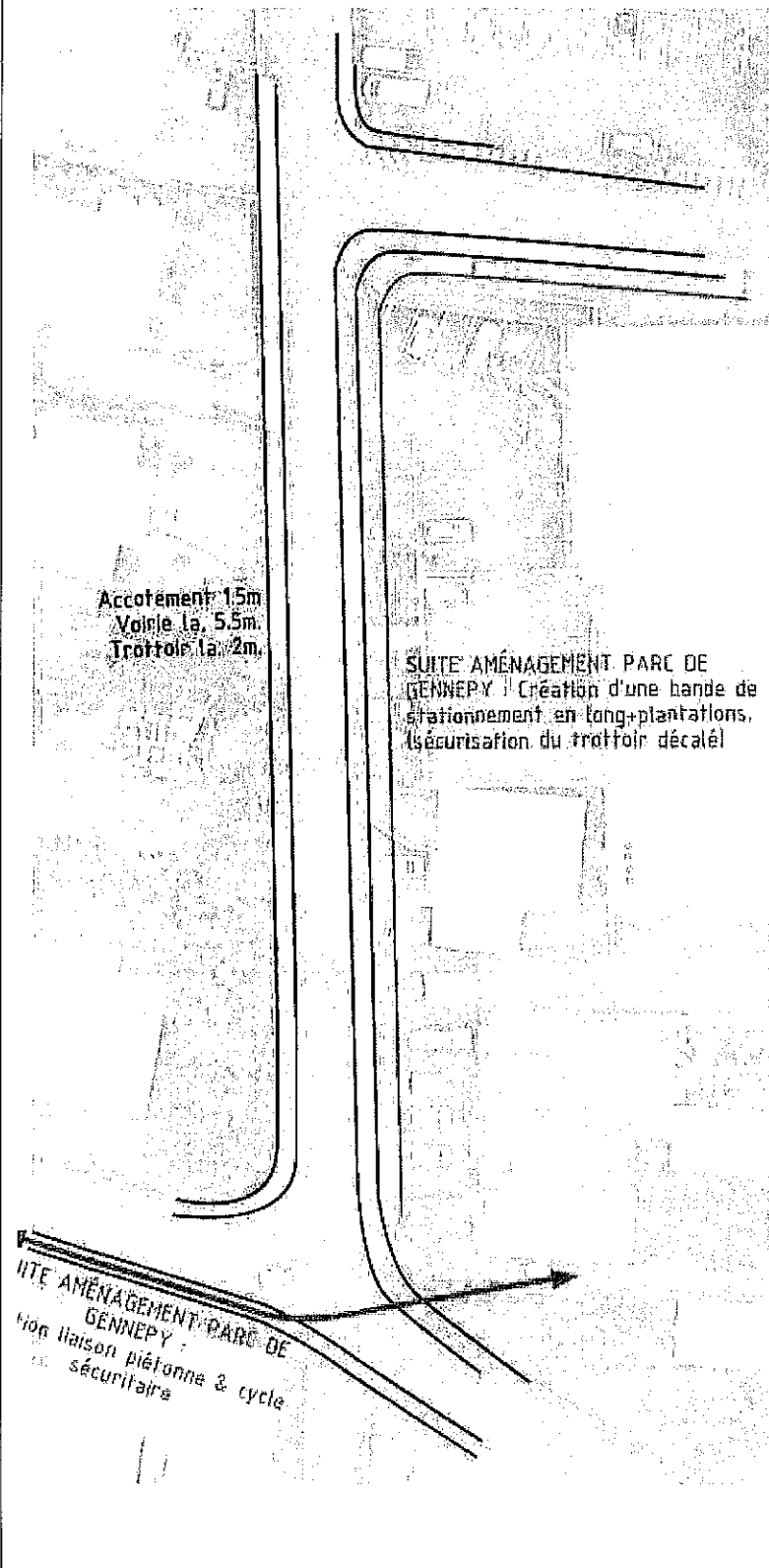
## FICHE ACTION N° 21

### Réhabilitation de la rue du Casino

Orientation stratégique	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	Réhabilitation de la rue du Casino
Action n°	21
Statut	Etude à lancer
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie
Description de l'action	La réhabilitation de la rue du Casino va permettre de la reprofiler vers une chaussée à 5,5m. de large et un trottoir Est rendu continu et accessible (largeur 1,5m.)
Partenaires envisagés	Etat (FEI, DSIL : uniquement si requalification à caractère qualitatif)
Dépenses prévisionnelles	500 000€
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2037-2045
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>CT : Obtention des financements/Lancement des études de maîtrise d'œuvre/Notification du marché travaux/Réalisation des travaux.</p> <p>LT : Surface de trottoir créée, Nombre de plantations.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'accessibilité du centre-ville, Renforcement de la pratique piétonne grâce à l'élargissement des trottoirs et la végétalisation, maîtrise du stationnement.
Annexes	Déclaration préalable



## Fiche action n°21 : Plan du projet





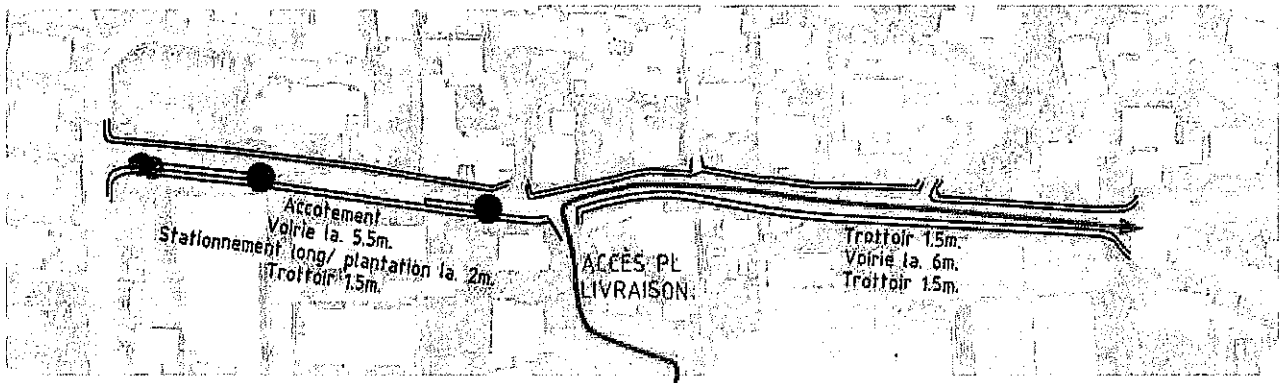
## FICHE ACTION N° 22

### Réhabilitation de la rue du Stade

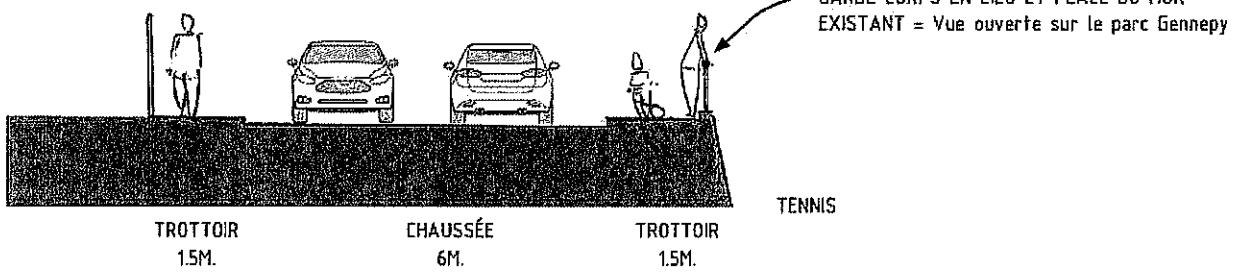
Orientation stratégique	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	Réhabilitation de la rue du Stade
Action n°	22
Statut	Etude à lancer
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie
Description de l'action	La réhabilitation de la rue du stade et son passage a double sens va permettre de fluidifier le trafic autour de la forêt urbaine Gennepy. Ces travaux intègrent une section à 6m de large de chaussée en accès poids lourds au futur centre commercial, et la création de trottoirs accessibles.
Partenaires envisagés	Etat (FEI, DSIL : uniquement si requalification à caractère qualitatif)
Dépenses prévisionnelles	1 200 000€
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2037-2045
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	CT : Obtention des financements/Lancement des études de maîtrise d'œuvre/Notification du marché travaux/Réalisation des travaux.  LT : Surface de trottoir créée, Nombre de plantations.
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'accessibilité du centre-ville, Renforcement de la pratique piétonne grâce à l'élargissement des trottoirs et la végétalisation, maîtrise du stationnement
Annexes	Déclaration préalable



## Fiche action n°22 : Plan du projet et profil de voirie



PROFIL AU DROIT DES TERRAINS DE TENNIS



## FICHE ACTION N° 23

### Création de la forêt urbaine Gennepy

Orientation stratégique	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Action nom	Création de l'espace urbain Gennepy
Action n°	23
Statut	Etude à lancer
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie
Description de l'action	<p>La forêt urbaine Gennepy est un jardin public équipé des fonctions sportives existantes et futures. Les skatepark, terrains de tennis et terrain de beach sont conservés.</p> <p>L'enjeu est de créer un maximum d'animation dans ce nouveau parc dont le point central et la nouvelle locomotive commerciale et l'équipement nouveau. Ce bâtiment nouveau aura capacité à recevoir un magasin super, des fonctions d'équipement public et un parking en terrasse en accès direct depuis la rue du stade, ce qui permettra d'intégrer les 8m. de dénivelés.</p>
Partenaires envisagés	Etat (CCT, Fonds vert, FEI, DSIL, FRAFU...), Département, CIVIS
Dépenses prévisionnelles	12 700 000€
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2037-2045
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, PCAET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>CT : Obtention des financements/Lancement des études de maîtrise d'œuvre/Notification du marché travaux/Réalisation des travaux.</p> <p>LT : Surface piétonne aménagée / Surface végétalisée aménagée/ Nombre d'ilots aménagés</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Axe piéton est-ouest largement végétalisé, qui a pour objectif de favoriser la mobilité douce et le parcours commercial avec des surfaces dédiées en RDC. Après la place du village, c'est le deuxième espace public d'ampleur aménagé.
Annexes	Études environnementales, Permis de démolir, Permis d'aménager



# Fiche action n°23 : Plan du projet et profil de voirie

Rue Joseph Bonval en direction nord  
traverse nord : 5m / Voies 5.0m / trottoir 1.5m

Rue du Stade en double sens  
trottoir nord : 5.0m / Voies 5.0m / trottoir sud 5m

POSSIBILITE DE CREER UN NIVEAU SUPPLEMENTAIRE  
PARKING 124 PLACES

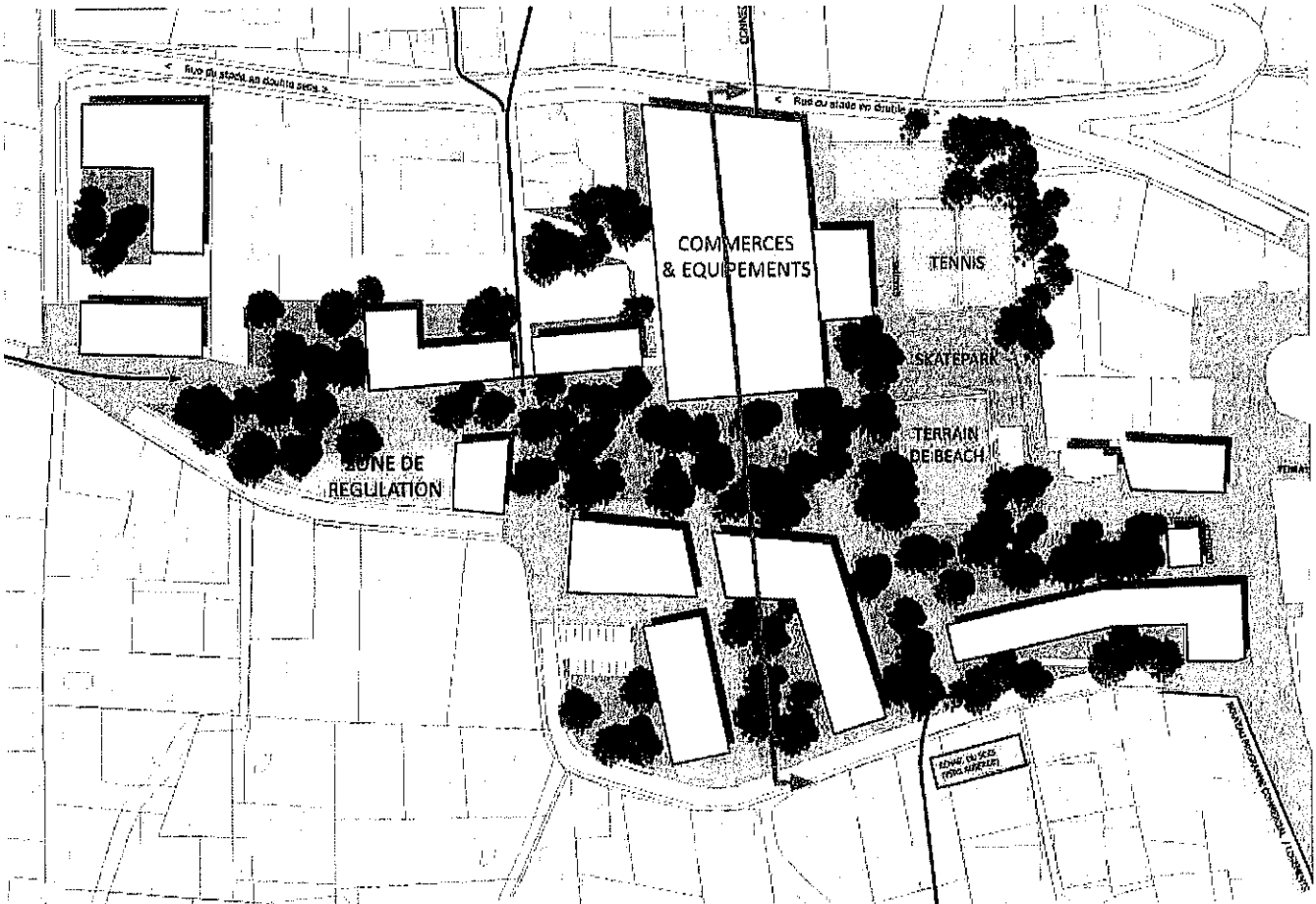
Equipement / commerces (3 850m<sup>2</sup>)

**SURFACE COMMERCIALE (4 000m<sup>2</sup>)**

37m

45m

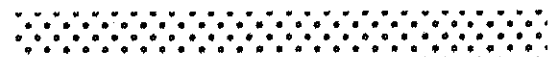
12m



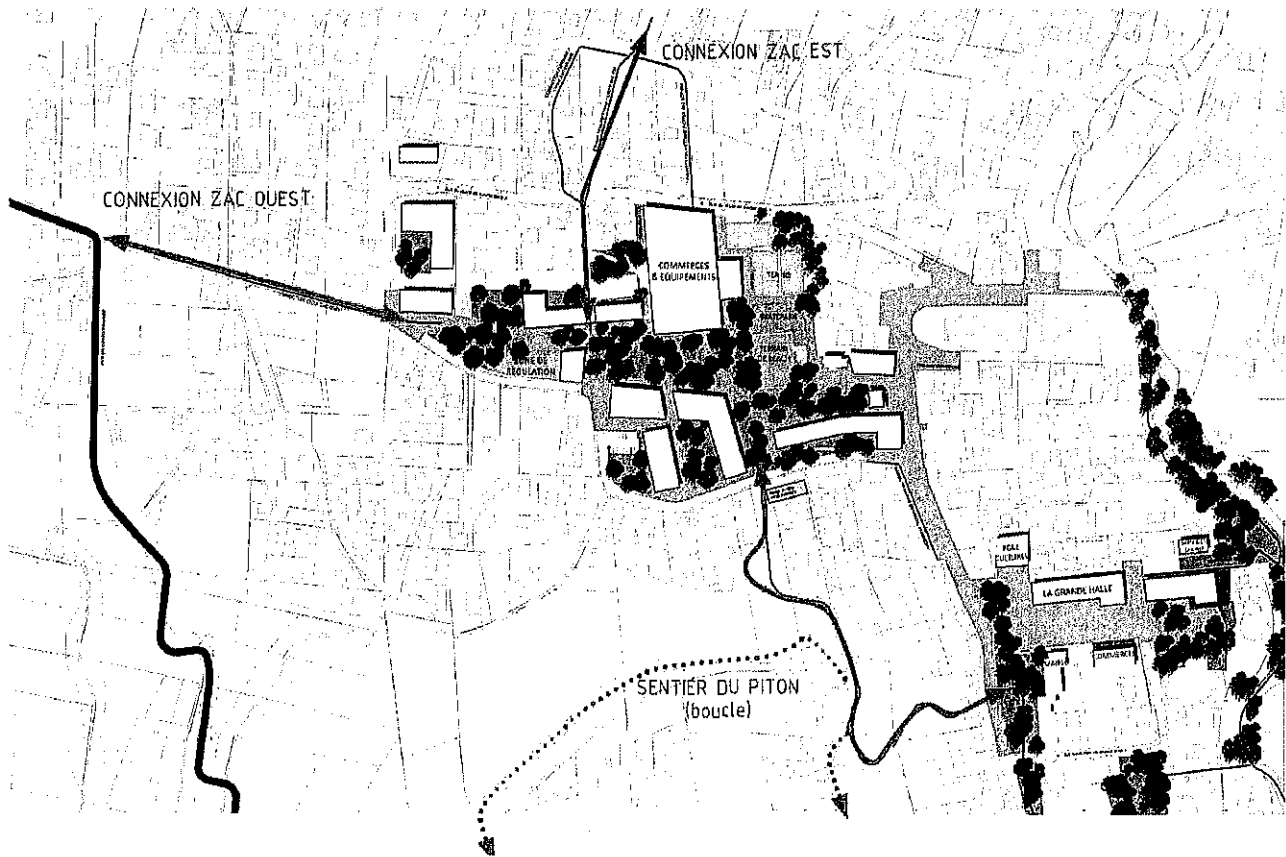
## FICHE ACTION N° 24

### Création de sentiers piétons

Orientation stratégique	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	Création de sentiers piétons
Action n°	24
Statut	Etude à lancer
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie
Description de l'action	<p>Il s'agit ici de créer des liens piétons &amp; cycles entre les polarités structurantes : la ZAC (pôle d'équipement) et le centre bourg. Un lien sécurisé nouveau est également proposé vers le sentier du Piton Calvaire (projet de boucle en cours), et en prévision du développement de ce secteur à très fort potentiel (position en balcon au dessus de la place de village).</p> <p>L'objectif à terme est de créer un barreau écologique qui fasse le lien entre le piton Calvaire et le piton Rosile.</p>
Partenaires envisagés	Etat (Mobilités durables), Département, CIVIS
Dépenses prévisionnelles	2 300 000€
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, PCAET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>CT : Obtention des financements/Lancement des études de maîtrise d'œuvre/Notification du marché travaux/Réalisation des travaux.</p> <p>LT : Mètres linéaires de sentiers piétons aménagés/ Part modale des mobilités douces et déplacements piétons.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Sentiers piétons qui permettent des connexions douces entre les différents secteurs du centre-ville afin de pouvoir se déplacer en toute sécurité. Permet aux habitants de s'adonner à la marche ou à la course en plein centre-ville, sans avoir à se déplacer loin et souvent en voiture.
Annexes	



# Fiche action n°24 : Plan du projet



## FICHE ACTION N° 25

### Création d'un équipement multifonction (partie dojo)

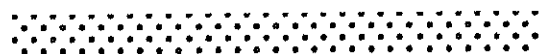
Orientation stratégique	Développer, et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics
Action nom	Création d'un équipement multifonction (partie dojo)
Action n°	25
Statut	Etude à lancer
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie
Description de l'action	<p>La forêt urbaine Gennepy est animée par des activités de loisirs, par des rez-de-chaussée commerciaux et en particulier par l'implantation d'une nouvelle locomotive commerciale au format « super ».</p> <p>Ce bâtiment pourra accueillir sur un niveau (R+1) des fonctions d'équipement public. Prioritairement, une salle de sport pourrait être créée en anticipation de la réhabilitation du Fangourin. D'autres fonctions pourront y être associées ; une salle parquet / un espace dédié aux associations dont des salles dédiées pour certaines pratiques.</p>
Partenaires envisagés	Etat (ANS)
Dépenses prévisionnelles	920 000€
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2037-2045
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>CT : Obtention des financements/Lancement des études de maîtrise d'œuvre/Notification du marché travaux/Réalisation des travaux.</p> <p>LT : Evolution de la fréquentation de l'équipement/ Image que porte les habitants sur ce nouveau équipement dans leur ville (enquête qualitative).</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Amélioration de l'accessibilité des services publics du centre-ville</p> <p>Mise en valeur du bâtiment iconique multifonction (surface commerciale importante en RDC et équipement sportif à l'étage) en plein cœur de la forêt urbaine de Gennepy</p>
Annexes	Permis de construire



## FICHE ACTION N° 26

### Réhabilitation de l'espace culturel le Fangourin

Orientation stratégique	Développer, et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics
Action nom	Réhabilitation de l'espace culturel du Fangourin
Action n°	26
Statut	Etude à lancer
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie
Description de l'action	<p>Le RDC du Fangourin est un dojo très polyvalent, utilisé par de nombreuses associations sportives et pour différents événements. Suite à la création de la place de village, le Fangourin va gagner en visibilité et se retrouver en limite directe de la nouvelle place. La mairie souhaite améliorer la visibilité de l'offre culturelle, notamment en rassemblant les fonctions culturelles sur le bâtiment du Fangourin et le bâtiment public voisin (ancienne PMI) situé en bordure de RD sur lequel est prévu la mise en place de deux salles d'exposition.</p> <p>Un hall généreux permettrait de faire le lien avec l'espace public. L'installation de sanitaires à l'étage permettra d'apporter un confort utile aux Personnes à Mobilité Réduite.</p>
Partenaires envisagés	Etat (Fonds vert, DETR, FEI, DSIL,..), Département
Dépenses prévisionnelles	700 000€
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2037-2045
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, PCAET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>CT : Obtention des financements/Lancement des études de maîtrise d'œuvre/Notification du marché travaux/Réalisation des travaux</p> <p>LT : Evolution de la fréquentation de l'équipement/ Image que porte les habitants sur ce nouveau équipement dans leur ville (enquête qualitative).</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'accessibilité des services publics du centre-ville, accentuation du rayonnement culturel de la commune, mise en valeur de l'espace public du cœur du village
Annexes	Développer, et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics

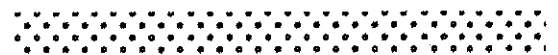




## FICHE ACTION N° 27

### Création d'un sentier patrimonial

Orientation stratégique	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Action nom	Création d'un sentier patrimonial
Action n°	27
Statut	Etude à lancer
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie
Description de l'action	<p>Petite-Île a réalisé son PAEN ( Périmètre de Protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains).</p> <p>La diversité des productions agricoles de Petite-Île est sa carte d'identité, sur l'axe d'un village «grenier» de la Réunion. Il y a donc un véritable enjeu à faire valoir ce patrimoine identitaire.</p> <p>Par définition, la limite du PAEN n'est pas une barrière mais une transition entre les espaces pour leur conférer une identité et renouer le dialogue, de la protection à la valorisation, du subi au voulu et un meilleur fonctionnement territorial.</p>
Partenaires envisagés	Etat (Mobilités durables), Département, CIVIS
Dépenses prévisionnelles	Non connu
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2027-2031
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, PCAET, PAEN
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>CT : Obtention des financements/Lancement des études de maîtrise d'œuvre/Notification du marché travaux/Réalisation des travaux.</p> <p>LT : Mètres linéaires du sentier patrimonial aménagé sur la lisière créée dans le cadre du PAEN/ Evolution de la fréquentation du sentier sur différentes périodes ( semaines/weekend/vacances scolaire).</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Accentuation de la fréquentation de la commune / Mise en valeur des espaces agricoles de la commune/Valorisation de l'image de la commune en temps que « Ville grenier »
Annexes	



## FICHE ACTION N° 28

### Etude d'implantation d'espaces de coworking

Orientation stratégique	Thématiques transversales
Action nom	Etude d'implantation d'espaces de coworking sur le territoire de la CIVIS
Action n°	28
Statut	Etude à lancer à court terme
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CIVIS
Description de l'action	<p>Afin d'accompagner et d'encadrer le phénomène du coworking, la CIVIS souhaite la réalisation d'une étude relative à l'implantation de ces espaces. Les objectifs sont de déterminer quels espaces de coworking peuvent se développer sur le territoire intercommunal, sous quelle forme et pour quel public.</p> <p>Pour ce faire, le prestataire devra réaliser dans un premier temps une étude de marché, qui permettra de définir les besoins et potentiels du territoire, puis, dans un deuxième et dernier temps, élaborer un programme d'implantation de ces espaces, en détaillant leur typologie, leur portage et le modèle économique privilégié.</p>
Partenaires envisagés	AFD, Banque des territoires
Dépenses prévisionnelles	60 000€
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Projet de territoire CIVIS
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>CT : Obtention des financements/Lancement et réalisation de l'étude.</p> <p>LT : Evolution du nombre d'espace de coworking réalisés sur l'intercommunalité / Taux de fréquentation de ces espaces</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Permettre aux habitants qui le désirent de travailler non loin de leur lieu d'habitation. Resserrement de l'activité économique au niveau des centres-villes et amélioration de l'attractivité des commerces.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 29

### Etude de définition d'un schéma directeur de covoiturage

Orientation stratégique	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	Etude de définition d'un schéma directeur de covoiturage
Action n°	29
Statut	Etude à lancer à court terme
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CIVIS
Description de l'action	<p>L'étude a pour objet l'élaboration d'un schéma directeur d'aires de covoiturages afin de matérialiser la création de lignes dédiées.</p> <p>L'objectif est d'étudier le potentiel de covoiturage, de définir une stratégie de rabattement et d'étudier l'adaptation des infrastructures et équipements publics existants nécessaires à l'essor de ce type de déplacement.</p>
Partenaires envisagés	Etat (Fonds vert), CIVIS
Dépenses prévisionnelles	120 000€
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Projet de territoire CIVIS, CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>CT : Obtention des financements/Lancement et réalisation de l'étude.</p> <p>LT : Nombre d'espace de covoiturages créés sur l'intercommunalité / Augmentation de la part de covoiturage dans les déplacements quotidiens.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Diminuer le nombre de voiturages faisant des déplacements domicile - travail, amélioration du cadre de vie des centres-villes en diminuant le trafic.
Annexes	

## FICHE ACTION N° 30

### Etude de stratégie de résilience climatique et de renaturation

Orientation stratégique	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Action nom	Etude de stratégie de résilience climatique et de renaturation des centres-villes
Action n°	30
Statut	Etude à lancer à court terme
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CIVIS
Description de l'action	<p>La végétalisation contribue à rafraîchir les villes en luttant contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains.</p> <p>Dans l'objectif d'adaptation au changement climatique, la renaturation doit participer à la réduction des vulnérabilités en ciblant des solutions fondées sur la nature en ville.</p> <p>L'étude est répartie en trois phases : un état des lieux des espaces urbanisés et du potentiel de renaturation des centres-villes, l'élaboration du schéma directeur de renaturation des centres-villes, et enfin l'élaboration d'un programme d'actions pluriannuel.</p>
Partenaires envisagés	Etat (Fonds vert), CIVIS
Dépenses prévisionnelles	100 000€
Plan de financement prévisionnel	Non connu
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Projet de territoire CIVIS, CRTE, PCAET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>CT : Obtention des financements/Lancement et réalisation de l'étude.</p> <p>LT : Nombre de surfaces végétalisées dans les centres-villes, nombre de friches transformées.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Développer le confort climatique grâce aux espaces ombragés. Permettre la possibilité aux habitants de s'arrêter en centre-ville et de profiter d'îlots de fraîcheur.
Annexes	



## Calendrier prévisionnel

### Fiches actions par phases

	TEMPS 1 : 2023-2026	TEMPS 2 : 2027-2031	TEMPS 3 : 2032 -2036	TEMPS 3 :
Monument Laguerre				
Monument				
Église				
Office du commerce et de l'artisanat				
Ateliers à l'essai et/ou éphémères				
Charte des devantures et enseignes commerciales				
Communication en matière de commerce de proximité				
Maison Joseph Suacot				
Construction d'une maison d'habitation pour l'école de musique				
ancienne mairie				
Parc de la ravine				
Piétons Piton calvaire + ZAC				
Création d'espaces de coworking				
Élaboration d'un schéma directeur de covoiturage				
Stratégie de résilience climatique et de renaturation				
rue De Gaulle				
rue Alfred Isautier				
rue Adenor Payet				
Équipement public Vieux Moulin + PK enterré P1				
Équipement alimentaire				
Mairie				
Bibliothèque				
Parc patrimonial				
Stratégie RD/Pacification				
rue Casino				
rue du Stade				
Équipement zennepy				
Équipement multi fonction (partie Salle de sport)				
Équipement Fangourin				
Équipement public Vieux Moulin + PK enterré P2				

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

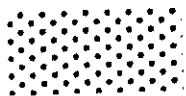
Publié le



ID : 974-444704977-20240417-2024\_66-DE

## laquette financière

N°fiche action	Opérations	Phasage	Porteur	Budget	VILLE	CIVIS	ETAT	FINANCEURS		DEPARTEMENT	
								FEDER	PRN/Autres	FEADER	PST/Autres
4	Etude pré-opérationnelle OPAH	2023-2026	CIVIS	117 050 €		X 30 725€	X 58 525€ (ANAH)				
5	Création d'un office du commerce et de l'artisanat	2023-2026	Mairie	- €	X						X
6	Création de boutiques à l'essai et/ou éphémères	2023-2026	Mairie	- €	X	X					
7	Réalisation d'une charte des devantures et enseignes commerciales	2023-2026	Mairie	40 000 €	X	X					
8	Renforcement de la communication en matière de commerce de proximité	2023-2026	Mairie	- €	X						
14	Création d'une halle alimentaire	2027-2031	Mairie	6 000 000 €	X		X FEI,DSIL				X
1	Création d'une liaison nouvelle en déviation de la RD31	2023-2026	Mairie	12 500 000 €	X						X
2	Création d'une zone de régulation des transports	2023-2026	CIVIS	2 000 000 €		X (II)		X			X
3	Création d'un pôle d'échanges multimodal	2023-2026	CIVIS	3 500 000 €		X (II)		X			X
9	Réhabilitation de la rue Joseph Suacot	2023-2026	Mairie	1 800 000 €	X		X FEI,DSIL Uniquement si requalification à caractère qualitatif				
10	Réhabilitation de la rue Général De Gaulle	2027-2031	Mairie	1 600 000 €	X		X FEI,DSIL (Uniquement si..)				
11	Réhabilitation de la rue Alfred Isautier	2027-2031	Mairie	430 000 €	X		X FEI,DSIL (Uniquement si..)				
12	Réhabilitation de la rue Adenor Payet	2027-2031	Mairie	420 000 €	X		X FEI,DSIL (Uniquement si..)				X
19	Requalification de la RD31	2032-2036	Mairie/Département	4 000 000 €	X						X
20	Création du sentier touristique et sportif de la ravine	2023-2026	Mairie	1 200 000 €	X	X	X CCT, FONDS VERT	X			X PST, Tourisme et environnement
21	Réhabilitation de la rue du Casino	2037-2045	Mairie	500 000 €	X		X FEI,DSIL				
22	Réhabilitation de la rue du Stade	2037-2045	Mairie	1 200 000 €	X		X FEI,DSIL (Uniquement si..)				
24	Création de sentiers piétons	2023-2026	Mairie	2 300 000 €	X	X	X Mobilité durable	X			X PST
29	Etude de définition d'un schéma directeur de covoiturage	2023-2026	CIVIS	120 000 €		X	X FONDS VERT				



Petites villes de demain

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

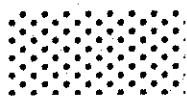
Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 974-444704977-20240417-2024\_66-DE

N° Fiche action	Opérations	Phasage	Porteur	Budget	VILLE	CIVIS	ETAT	FINANCEURS			
								REGION	DEPARTEMENT		
								FEDER	PRN/Autres	FEADER	PST/Autres
13	Création de la Place du village (Phase 1)	2027-2031	Mairie	9 000 000 €	X		X CCT, FONDS VERT, FEI, DSIL				
13	Création de la Place du village (Phase 2)	2037-2045	Mairie	1 000 000 €	X		X CCT, FONDS VERT, FEI, DSIL				
23	Création de la forêt urbaine Gennepy	2037-2045	Mairie	12 700 000 €	X		X CCT, FONDS VERT, FEI, DSIL,	X			X 1M ARBRES, PST
27	Création d'un sentier patrimonial	2027-2031	Mairie	- €	X	X	X Mobilité durable	X			X
30	Etude de stratégie de résilience climatique et de renaturation	2023-2026	CIVIS	100 000 €		X	X FONDS VERT				
15	Réhabilitation/Extension de la Mairie	2027-2031	Mairie	820 000 €	X		X FONDS VERT, DETR, FEI, DSIL	X			
16	Modernisation de la bibliothèque	2027-2031	Mairie	1 920 000 €	X		X FONDS VERT, DETR, FEI, DSIL	X			X Culture
17	Réhabilitation d'une maison d'habitation pour l'école de musique	2023-2026	Mairie	300 000 €	X		X FONDS VERT, DETR, FEI, DSIL				
18	Réhabilitation de l'ancienne mairie (Micro-foies)	2023-2026	Mairie	310 000 €	X		X FONDS VERT, DETR, FEI, DSIL				X Culture
25	Création d'un équipement multi-fonction (partie dojo uniquement)	2037-2045	Mairie	920 000 €	X		X ANS				
26	Réhabilitation du Fangourin	2037-2045	Mairie	700 000 €	X		X FONDS VERT, DETR, FEI, DSIL				X Culture
28	Etude d'implantation d'espaces de coworking	2023-2026	CIVIS	60 000 €		X					



Petites villes de demain

## Indicateurs de suivi par opération

(généralisé pour chaque opération d'aménagement ou de construction)

TABLEAU DE SUIVI DES INDICATEURS				
X	INDICATEURS	SOUS INDICATEURS	Objectif	
			Par an	Echéance
1 au contexte	Adaptation aux contraintes et ressources du(es) quartier(s)	Réunions de Maîtrise d'Ouvrage		
	Alerte sur le phasage général du Temps 4	Réunions de coordination entre opérateur		
Programme	Définition et validation du programme	Réunions de Maîtrise d'Ouvrage		
Financement	Recherche des financements	Validation du découpage des financements		
		Nombre de participants		
	Etude de Capacité financière	Prévisions budgétaires par année		
		Bilan interne Ville		
	L'information publique	Nombre de réunions avec les habitants		
La dépense	Fonctionnement plateforme numérique			
Fin des marchés	Identification du Marché des travaux	Tableau de bord à remplir par chaque maîtrise d'ouvrage		
	Approbation du budget	Tableau de bord à remplir par chaque maîtrise d'ouvrage		
Travaux	Affichage public des travaux	Nombre d'ateliers participatifs consacrés à ce sujet		
	Notification du marché des travaux	Envoi des lettres		
	Avancement des travaux	Pourcentage d'Avancement réel / Evénements clés		
	Ouverture de la voie	Alerte sur le phasage du Temps 4		
Année N	Avancement % année N+1	Avancement % année N+2	Avancement % année N+3	
	0%	0%	0%	



**atif par fiches actions**

ACTIONS	INDICATEURS	FRÉQUENCE	UNITÉ	INDICATEURS	UNITÉ	INDICATEURS
Etude pré-opérationnelle OPAH	Lancement de l'étude sur les périmètres concernés (diagnostic) Formalisation de la convention OPAH Financement de l'équipe de suivi-animation	Tous les ans	Nombre de ménages bénéficiant de l'accompagnement de l'équipe de suivi-animation	CIVIS	Nombre/mois sur chaque année	Nombre de logement réhabilités dans le cadre de la convention OPAH ( moyen terme)
Création d'un office du commerce et de l'artisanat	Lancement d'une étude préalable Création de l'office et définition de la structure Détermination du personnel de l'office en place	Tous les 6 mois	Nombre de porteurs de projets faisant appel à l'office	office de commerce et de l'artisanat	Calculé sur un an	Nombre d'artisans et de commerçants bénéficiant d'un accompagnement de l'office
Création de boutiques à l'essai et/ou éphémères	Signature d'une convention avec la fédération nationale des boutiques à l'essai Ouverture d'un local commercial Lancement d'un appel à candidature Sélection d'un projet Signature d'une convention d'occupation et ouverture d'un commerce	Tous les 6 mois	Evolution du chiffre d'affaire du commerce	commerce	Euros	Evolution de la fréquentation mensuelle du commerce sur un an
Réalisation d'une charte des devantures et enseignes commerciales	Lancement d'une étude (diagnostic + rédaction de la charte)	Tous les 6 mois	Nombre de déclarations préalables déposées en mairie en lien avec la réhabilitation des devantures et enseignes	service d'urbanisme de Petite Ile	Nombre/mois	Quelle image porte les habitants sur les nouvelles devantures des enseignes
Renforcement de la communication en matière de commerce de proximité	Préparation de posts sur les réseaux sociaux concernant les commerces sur la commune	Toutes les semaines	Part des commerçants de la commune référencés sur google maps	google maps	%	Nombre de communications sur les commerces de proximité réalisé sur un an
Création d'une halle alimentaire	Cf tableau général : travaux pour l'implantation d'une halle commerciale avec possiblement un étage	Tous les ans	Nombre de commerçants installés	services municipaux	Nombre/an	Evolution de la fréquentation des commerces Evolution du nombre des commerces installés depuis la création de la halle
Création d'un équipement multifonction	Cf tableau général : travaux pour l'implantation d'un équipement multifonction : local commercial au RDC et équipements publics en R+1	Tous les ans	Evolution de la fréquentation de l'équipement	services municipaux	Nombre / 3mois	Quelle image porte les habitants sur ce nouveau équipement dans leur ville
Création d'une liaison nouvelle en déviation de la RD31	Cf tableau général : création de deux liaisons routières	Tous les 6 mois	Diminution du trafic sur la RD31	comptage	Nombre de véhicules circulant sur cette section, tous sens confondus en heure de pointe et heure creuse	Temps de trajet diminué pour les usagers voulant accéder au nord du centre-ville
Création d'une zone de régulation des transports	Cf tableau général	Tous les 6 mois	Nombre de bus à l'heure passant par l'aire de régulation	services municipaux	nombre	Fréquentation du préau multi-activité
Création d'un pôle d'échanges	Cf tableau général	Tous les 6 mois	Evolution de la fréquentation des transports en commun	CIVIS	Nombre de passagers/jours	Part modale des mobilités douces (avec la création d'alternévo, les bornes de vélos électriques)
Réhabilitation de la rue Joseph Sucoot	Cf tableau général	Tous les 6 mois	Surface piétonne et végétalisée créée	services municipaux	m²	Nombre de réseaux repris et enterrés
Réhabilitation de la rue Général De Gaulle	Cf tableau général	Tous les 6 mois	Surface piétonne et végétalisée créée	services municipaux	m²	Nombre de réseaux repris et enterrés
Réhabilitation de la rue Alfred Sauter	Cf tableau général	Tous les 6 mois	Surface piétonne et végétalisée créée	services municipaux	m²	Nombre de réseaux repris et enterrés
Réhabilitation de la rue Adenor Payet	Cf tableau général	Tous les 6 mois	Surface piétonne et végétalisée créée	services municipaux	m²	Nombre de réseaux repris et enterrés

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

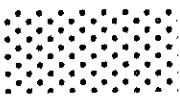
Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 974-444704977-20240417-2024\_66-DE

Actions	Modalités de mise en œuvre	Délai	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Responsable	Unité	Impact attendu
Requalification de la RD	Cf tableau général	Tous les 6 mois	Surface piétonne et végétalisée créée	services municipaux	m <sup>2</sup>	Nombre de réseaux repris et enterrés
Création du sentier touristique et sportif de la ravine	Cf tableau général	Tous les 6 mois	Mètres linéaires de sentiers aménagés	services municipaux	m	Evolution de la fréquentation du sentier par les touristes et habitants sur différentes périodes ( semaines/weekend/vacances scolaires)
Réhabilitation de la rue du Casino	Cf tableau général	Tous les 6 mois	Surface piétonne et végétalisée créée	services municipaux	m <sup>2</sup>	Nombre de réseaux repris et enterrés
Réhabilitation de la rue du Stade	Cf tableau général	Tous les 6 mois	Surface piétonne et végétalisée créée	services municipaux	m <sup>2</sup>	Nombre de réseaux repris et enterrés
Création de sentiers piétons	Cf tableau général	Tous les 6 mois	Mètres linéaires de sentiers piétons aménagés	services municipaux	m	Part modale des mobilités douces
Etude de définition d'un schéma directeur de covoiturage	Cf tableau général	Tous les 6 mois	Nombre d'espace de covoiturages créés sur l'intercommunalité	CIVIS	Nombre	Evolution de la part de covoiturage dans les déplacements quotidiens
Création de la Place du village (Phase 1)	Cf tableau général : Acquisition foncière - création du parking souterrain - démolition bâtis - implantation de la nouvelle halle	Tous les ans	Nombre de place de parking créées	services municipaux	Nombre	Taux de fréquentation de la nouvelle halle
Création de la forêt urbaine Gennepy	Cf tableau général : création d'une surface piétonne végétalisée/logements/locaux commercial	Tous les ans	Surface piétonne et végétalisée aménagée	services municipaux	m <sup>2</sup>	Nombre d'îlots aménagés
Création d'un sentier patrimonial	tracé du sentier - Cf tableau général	Tous les 6 mois	Mètres linéaires du sentier patrimonial aménagé sur la lisière créée dans le cadre du PAEN	services municipaux	m	Evolution de la fréquentation du sentier par les touristes et habitants sur différentes périodes ( semaines/weekend/vacances scolaires)
Etude de stratégie de résilience climatique et de renaturation	Cf tableau général	Tous les 6 mois	Surfaces végétalisées créées dans les centres-villes	services municipaux	Nombre	Nombre de friches transformées.
Réhabilitation/Extension de la Mairie sur la place	Cf tableau général : travaux de réhabilitation et d'extension de la mairie	Tous les ans	Evaluation de la qualité de service et d'accueil au public avec une borne de satisfaction mise en place	services municipaux		
Modernisation de la bibliothèque	Cf tableau général : travaux de réhabilitation (possible surélévation) et extension de la bibliothèque	Tous les ans	Evolution du nombre d'abonnements annuel à la bibliothèque après modernisation	Bibliothèque	Nombre d'abonnement/an	Evolution de la fréquentation de la bibliothèque
Réhabilitation d'une maison d'habitation vers l'école de musique	Cf tableau général : travaux de réhabilitation d'une ancienne maison d'habitation et création d'un parvis	Tous les ans	Evolution du nombre d'inscrits à l'école de musique	Ecole de musique	Nombre d'inscription/an	Evolution du nombre d'heures de cours de musique par mois
Réhabilitation de l'ancienne mairie (Micro-folles)	Cf tableau général : Réhabilitation de l'ancienne mairie	Tous les ans	Fréquentation musée numérique micro folles en période scolaire et en période de vacances	services municipaux	Nombre de visiteurs/ans	Nombre d'évènement organisés /an
Réhabilitation du Fangourin	Cf tableau général	Tous les ans	Nombre de personnes inscrites aux différents sports proposés	services municipaux	Nombre d'abonnement/an	Nombre d'évènements organisés/an
Etude d'implantation d'espaces de coworking	Cf tableau général	Tous les 6 mois	Evolution du nombre d'espace de coworking réalisés sur l'intercommunalité	CIVIS	Nombre	Taux de fréquentation de ces espaces



Petites villes de demain